



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
Saulny

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Document de travail

Approbation initiale du PLU : 28/06/2007

Date de référence du dossier : 10/09/2018

PROCÉDURE EN COURS :

Révision générale du PLU

Prescription	DCM	15/06/2017
Arrêt	DCM	-
Approbation	DCM	-

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE SAULNY

Approbation initiale du PLU	DCM	27-06-2007
Modification simplifiée n°1	DCM	17-06-2011
Modification n°2	DCM	15-09-2011
Modification simplifiée n°3	DCM	01-10-2015
Modification simplifiée n°4	DCM	29-11-2016
Révision Générale du PLU	DCM	En Cours

* DCM : Délibération du Conseil Municipal

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
1.1. L'environnement naturel	6
A. Le climat et le changement climatique	6
B. La topographie	8
C. La géologie	9
D. Le réseau hydrographique	10
E. Les zones naturelles d'intérêts reconnus	13
F. Les milieux naturels et semi-naturels	16
G. Les continuités écologiques	21
1.2. L'environnement humain	29
A. La gestion des déchets	29
B. L'eau potable et l'assainissement	30
C. La qualité de l'air	32
D. Les gaz à effet de serre	35
E. L'énergie dont les renouvelables	36
F. Les nuisances sonores	41
G. Les risques naturels et anthropiques	45
1.3. Synthèse du diagnostic et des enjeux environnementaux à Saulny	48
2. L'APPROCHE PAR LES PAYSAGES	50
2.1. Le paysage et ses différentes entités	50
A. Les grands paysages de l'Agglomération Messine	50
B. Les structures paysagères et lignes de force (relief)	52
2.2. Les perceptions visuelles	58
A. Une grande variété de perceptions visuelles	58
B. Les différents cônes de vue d'intérêt	59
2.3. Les enjeux paysagers	66
3. LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT	68
3.1. L'évolution de la population	68
A. Démographie	68
B. Les facteurs de l'évolution démographique	70
C. Evolution de la répartition selon classes d'âges	73

3.2. Le profil et la structure de la population	75
A. Nombre et composition des ménages	75
B. Le desserrement des ménages	76
3.3. La population active	78
A. Caractéristiques de la population active	78
B. Les qualifications	79
C. Les catégories socioprofessionnelles	80
D. Les revenus fiscaux	81
E. Les déplacements domicile/travail	82
3.4. Le parc de logements	85
A. Types de logements	85
B. Taille des logements	86
C. Statuts d'occupation	87
D. Vacance	88
E. Mobilité – Ancienneté d'emménagement	89
F. Evolution du parc de logements	90
G. Logement social	93
4. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	94
4.1. L'économie communale	94
A. Evolution et état des lieux de l'activité économique	94
B. L'emploi sur la commune	96
C. La concentration d'emploi	97
D. Les principaux employeurs privés identifiés	98
E. Les activités agricoles	98
4.2. Les commerces, services et artisans	102
5. LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITÉ	106
5.1. Les infrastructures de déplacements	106
A. Le réseau viaire	106
B. Les entrées de village	107
C. Les transports en commun	111
D. Les cheminements doux et sentiers de randonnée	113
5.2. Les capacités de stationnement	119

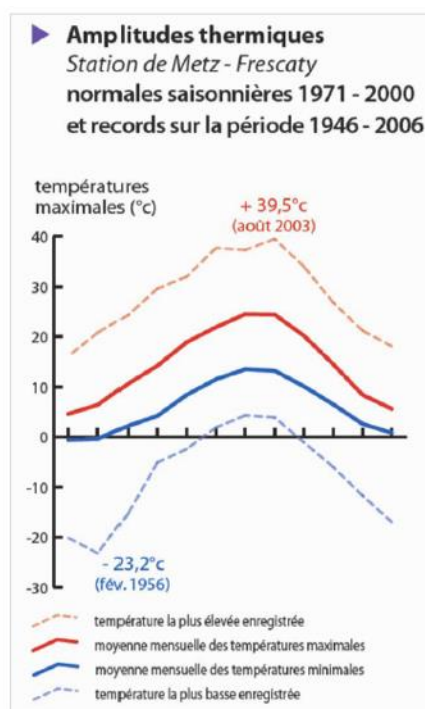
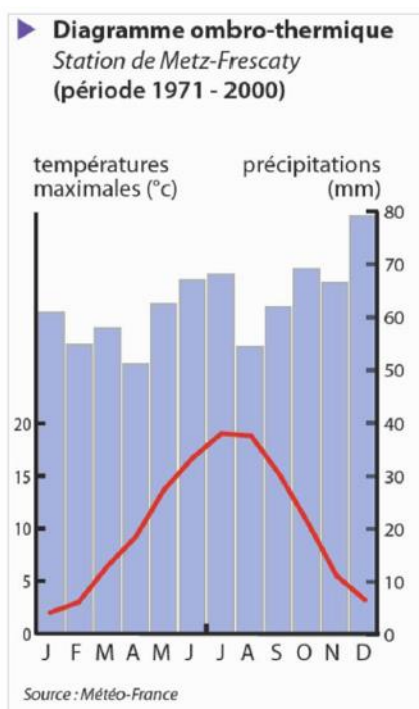
5.3. Le Plan de Déplacements Urbains	124
A. Le Schéma Directeur Piéton	124
B. Le Schéma Directeur Vélo	125
6. LES EQUIPEMENTS ET LA VIE ASSOCIATIVE	126
6.1. Les équipements communaux	126
A. Equipements scolaires	126
B. La petite enfance et les activités périscolaires	128
C. Equipements culturels, sportifs et de loisirs	129
D. La vie associative	130
6.2. La desserte numérique	131
A. Desserte numérique par ADSL	131
B. Desserte numérique par le câble	132
C. La couverture Très Haut Débit	132
D. Les services Haut Débit mobile	133
7. LE CONTEXTE URBAIN	134
7.1. Armature urbaine et entités urbaines	134
A. Noyau villageois historique	134
B. Extensions urbaines des années 1950 à nos jours	142
C. Bâtiments institutionnels et équipements publics	149
D. Tissu artisanal et industriel à Saulny	150
E. Ensembles bâtis agricoles isolés	152
7.2. Densité urbaine de construction par entités urbaines	154
7.3. Patrimoine bâti et espaces publics	156
A. Espaces publics principaux	156
B. Patrimoine bâti	157

DIAGNOSTIC THEMATIQUE

1. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1. L'ENVIRONNEMENT NATUREL

A. Le climat et le changement climatique



Soumis à la fois à **des influences océaniques et continentales**, le territoire de Saulny est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1971 – 2000), située à 9 kilomètres à vol d’oiseau au sud de Saulny. Elles permettent d’évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d’utilisation des ressources climatiques pour l’activité humaine. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm. Les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l’année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l’année la plus humide (1981).

Les moyennes mensuelles observées montrent **l’abondance des précipitations en décembre** (maximum moyen de 79 mm). Le mois d’avril est le moins arrosé avec une moyenne de 51 mm. Le nombre moyen de jours de précipitations est de 123 jours, dont : 49 jours de brouillard, 25 jours de neige, 22 jours d’orages et une vingtaine de jours de forte pluie, où les précipitations dépassent 10 litres d’eau au mètre-carré ; ces précipitations peuvent atteindre exceptionnellement 50 à 60 litres d’eau au mètre-carré en une seule journée (record absolu enregistré : 61 l./m² le 25 février 1997). Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses, inférieures à 5°C, et à l’inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

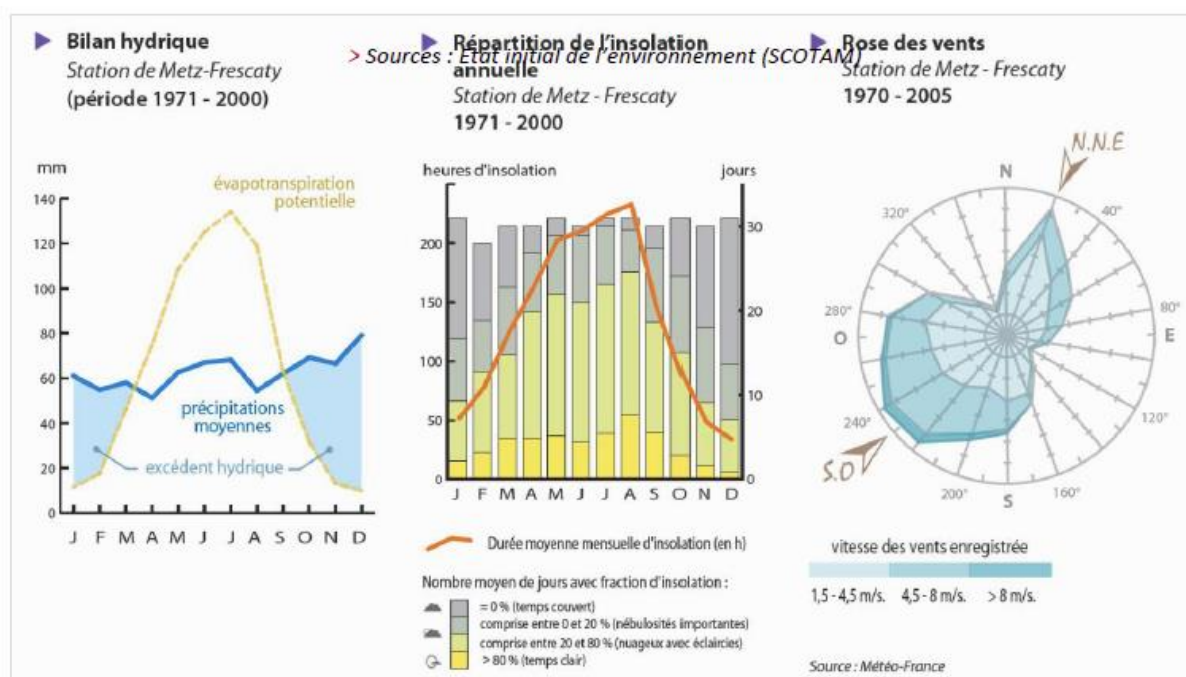
Le nombre moyen de jours de gel est de 65 jours, les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février. **La durée annuelle moyenne de l’ensoleillement est proche de 1600 heures** répartis sur près de **290 jours**.

L’hiver est une saison qui dispose en revanche d’une insolation médiocre. Sur les 62 jours que comptent les mois de décembre et janvier, Météo-France recense en moyenne 32 journées totalement dépourvues d’ensoleillement et 13 journées, où l’insolation est inférieure à 20%.

Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :

- ◆ Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales ;
- ◆ Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. Ils ne dépassent en principe pas 8 m/s (30 km/h) ;
- ◆ Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire.

En moyenne, **le vent souffle 40 jours par an** avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). 2 jours par an, les rafales dépassant 28 m/s. (100 km/h). Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).



Les évolutions attendues montrent une augmentation estimée des températures moyennes de +3,6 °C en 2080 en Lorraine, par rapport à la période 1971-2000. Le nombre de jours moyens de canicule est estimé de 10 à 25 jours par an d'ici 2080. De même, les paramètres de sécheresse et de nombre de jours de précipitations efficaces ont tendance à très fortement se dégrader entre 2050 et 2080.

Ces évolutions auront de multiples conséquences, notamment (toutes n'étant pas prévisibles) :

- ◆ Vulnérabilité des territoires soumis aux aléas climatiques extrêmes, comme les orages, pouvant provoquer des inondations et des coulées boueuses ;
- ◆ Pertes de production agricole et forestière du fait de la diminution de la réserve en eau et du changement des types de prédateurs (insectes, champignons...) ;
- ◆ Conséquences sanitaires pour les populations (augmentation des décès en été, des allergies, des maladies infectieuses...).
- ◆ Sur la biodiversité : en Lorraine, on observe une modification dans la phénologie des espèces. On constate par exemple une précocité dans les dates de floraison, des périodes modifiées de départ et d'arrivée des oiseaux migrateurs, une modification des aires de répartition des espèces ;
- ◆ Menace de pollution du milieu naturel par les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ne pouvant pas traiter le trop-plein et le rejetant dans les cours d'eau ;
- ◆ Recul du manteau neigeux ayant notamment des conséquences économiques (baisse du tourisme, crues intenses...).

Les zones urbaines doivent porter une attention particulière à ces effets attendus du fait notamment de la faible présence de végétal dans certains quartiers et de la systématisation des revêtements de sols très minéraux, facteurs d'aggravation du réchauffement climatique au niveau local.

Il est à noter qu'à l'échelle locale, les conditions topographiques et l'occupation des sols modulent fortement le signal du changement climatique. Certains quartiers de grandes villes, compte tenu de leur faible albédo et d'une mauvaise ventilation, accroissent localement l'intensité des épisodes caniculaires (jour et nuit), entraînant le phénomène d'îlot de chaleur urbaine. L'imperméabilisation des sols nuit également à l'infiltration des eaux. Les causes du réchauffement climatique sont développées dans le paragraphe « *gaz à effet de serre* ».

Commune de l'est de la France, Saulny est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé/subcontinental. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année. Un excédent hydrique théorique (précipitations/évapotranspiration potentielle) entre octobre et mars permet de recharger les nappes souterraines et de compenser le déficit hydrique théorique entre avril et septembre (nécessité d'encourager l'infiltration de l'eau pour alimenter les nappes d'eau souterraine et limiter les inondations). Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest et de l'Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Nord-Est. La commune bénéficie de 1 600 heures d'ensoleillement, majoritairement au printemps et en été. Le changement climatique aura des impacts non négligeables sur le territoire qu'il convient de prendre en compte : augmentation des aléas climatiques, impacts sur les productions agricoles et forestières, impacts sur la biodiversité, sur la santé humaine...

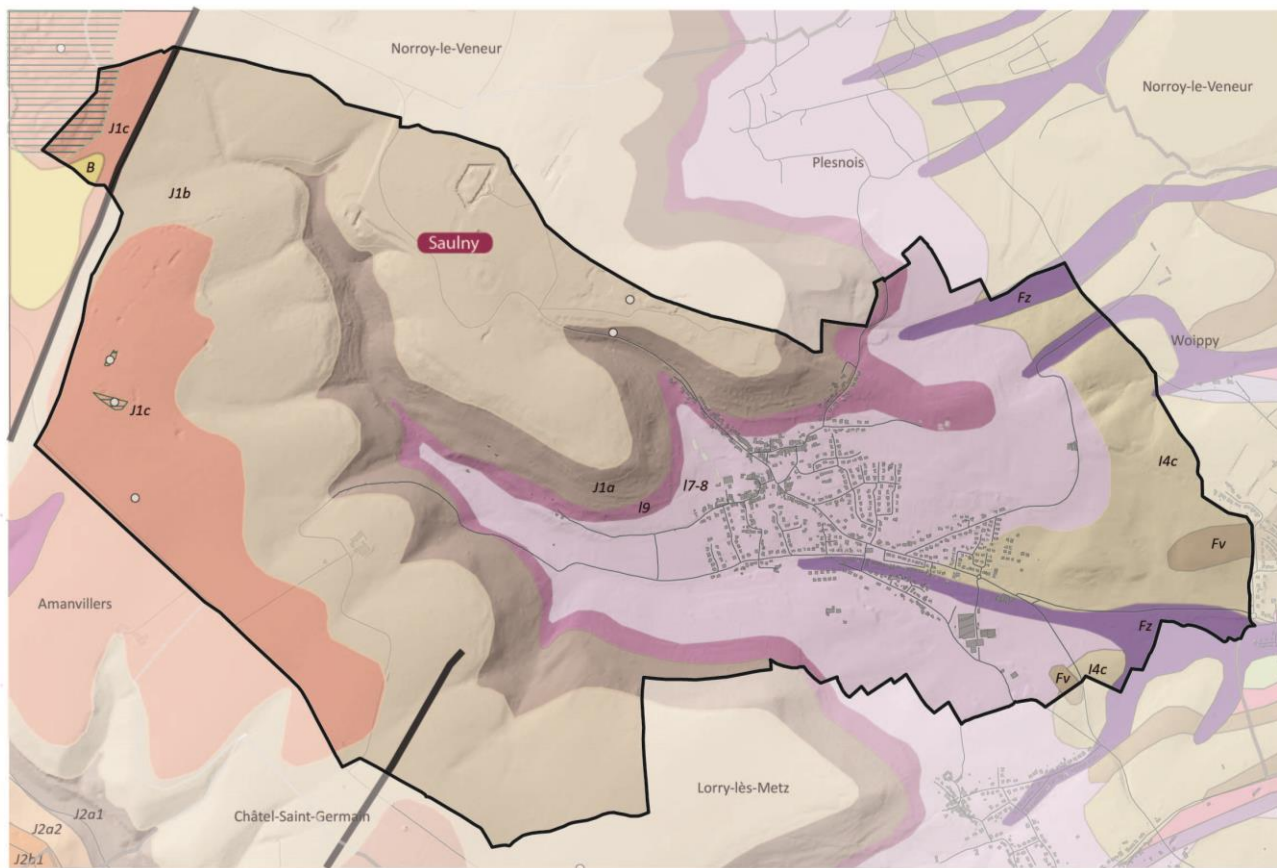
B. La topographie

La commune de Saulny, villages des côtes de Moselle, s'étend du plateau agricole à la vallée de la Moselle et son plateau alluvial. Le territoire est marqué par un relief important à l'ouest, caractérisé, par un vallon, typique des côtes de Moselle, formé autour du ruisseau de Saulny. Les massifs boisés du Chênois forment ici un volume arrondi, dont les flancs de coteaux sont occupés par des vergers entretenus ou enfrichés.

Le plateau, à l'extrémité ouest de la commune, est progressivement entaillé de nord en sud par le cours d'eau, passant d'environ 350 mètres d'altitude à 230 mètre au niveau du plan d'eau présent dans le vallon.

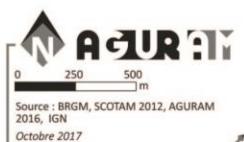
Le Nord de la commune est marqué par la présence de pelouses calcaires située en belvédère au sommet d'un coteau abrupt, s'étirant vers l'est. Le coteau de Marimont au sud, s'étend quant à lui de la ferme Saint-Maurice à Lorry-lès-Metz, à l'interface entre les cultures de plateau et les espaces agricoles formant une ceinture autour de Saulny. Ces différents reliefs encadrent l'espace urbanisé de la commune, qui s'étend, en pente douce, depuis le coteau nord et s'étire sur le replat de la plaine alluviale.

SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
GÉOLOGIE



LEGENDE

○ Carrière fermée	Formations géologiques	Formations secondaires	
▬ Emprise des carrières fermées	Formations superficielles	Aalénien (Jurassique moyen)	Toarcien (Jurassique moyen)
	Alluvions	Fz	I9
	Fv	J1c	I7-8
	Couvertures limono-argileuses	J1b	Domérien inférieur (Jurassique moyen)
	B	J1a	I4c
	Elements structuraux linéaires		



D. Le réseau hydrographique

Adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement européen, la **Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE** définit une **politique de l'eau à l'échelle de l'Union Européenne**. Elle fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2015 un « bon état » de toutes les masses d'eau (souterraines et superficielles) des pays membres de l'Union Européenne. Certaines masses d'eau bénéficient cependant de **report d'échéance**, notamment pour raisons de faisabilités techniques.

◇ Les eaux de surface

Le bon état des masses d'eau superficielles est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ». La commune de Saulny, située dans le bassin hydrographique du Rhin et dans le bassin versant de la Moselle, est parcourue par **les ruisseaux de Saulny, de l'Etang du Patis et de la Côte Sainte-Agathe**.

83 % de la surface communale situés sur la masse d'eau du ruisseau de Saulny 1. Le ruisseau de Saulny est défini comme Très petit cours d'eau sur côtes calcaires de l'Est. En 2015, il présentait un état chimique mauvais et un état écologique moyen. **Son état chimique et écologique depuis l'état des lieux 2013 n'a pas évolué.** Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques.

La commune est également occupée à 3% par la masse d'eau du ruisseau de Saulny 2. Il présentait, en 2015 un état chimique mauvais et un état écologique moyen. Ces états chimiques et écologiques n'ont pas évolué depuis 2013.

8 % de la surface communale situés sur la masse d'eau Moselle 6. La Moselle est définie comme Très grand cours d'eau en plaine de Saône ou sur côtes calcaires de l'est. En 2015, il présentait un état chimique mauvais et un état écologique moyen. Si son état chimique n'a pas évolué depuis l'état des lieux 2013, mais **son état chimique s'est en revanche amélioré**, passant de mauvais à moyen. Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques.

Enfin, **6 % de la surface communale situés sur la masse d'eau du ruisseau de Montvaux.** Le ruisseau de Montvaux est défini comme Très petit cours d'eau sur côtes calcaires de l'Est. En 2015, il présentait un état chimique mauvais et un état écologique moyen. Si son état écologique n'a pas évolué depuis l'état des lieux 2013, **son état chimique s'est en revanche dégradé** passant de bon à mauvais. Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques.

Masse d'eau	Etat écologique 2015	Etat chimique 2015	Objectif bon état chimique	Objectif bon état écologique
Ruisseau de Saulny 1	Moyen	Mauvais	2027	2027
Moselle 6	Moyen	Mauvais	2027	2027
Ruisseau de Montvaux	Moyen	Mauvais	2027	2027
Ruisseau de Saulny 2	Moyen	Mauvais	2027	2027

◇ Les eaux souterraines

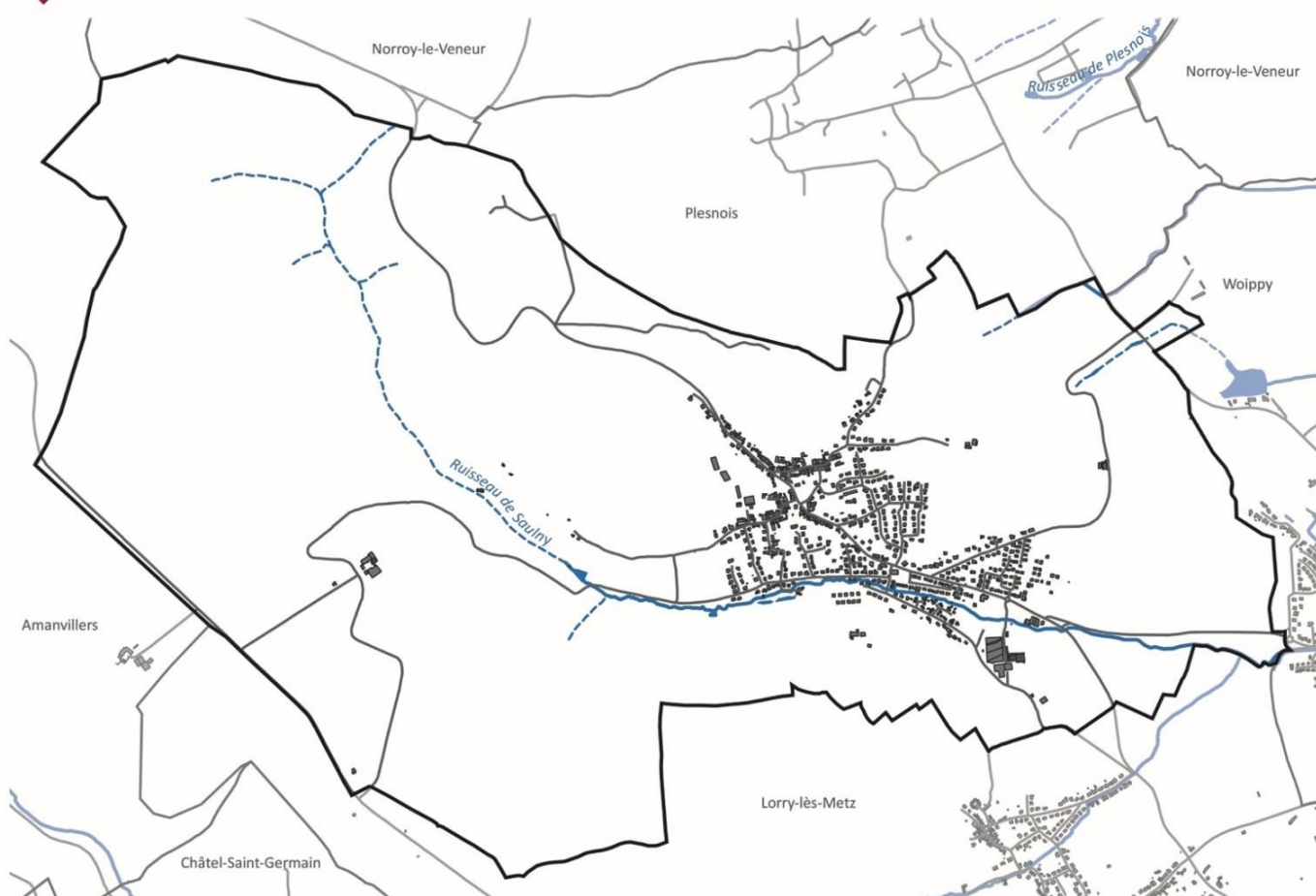
Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ». La commune de Saulny est située sur la masse d'eau souterraine des **Calcaires du Dogger des côtes de Moselle**. Cette masse d'eau est de type « *dominante sédimentaire* ». D'une surface de près de 2 700 km², (dont la moitié en affleurement), elle est captée par près de 110 captages sur le district Rhin, auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau correspond aux calcaires du Dogger accompagnés de quelques placages d'argiles. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état en raison de pesticides en excès. L'atteinte du bon état quantitatif a été fixée à 2027. Son état quantitatif est jugé bon.

Elle est également située sur la masse d'eau souterraine du **Plateau Lorrain versant Rhin**. Cette masse d'eau souterraine est de type « Imperméable localement aquifère ». Sa surface est de 7 800 km² environ. Elle est captée par près de 340 captages irrégulièrement répartis sur le district Rhin auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau est composée d'une vaste zone peu aquifère, comportant des aquifères locaux de grès du rhétien, grès à roseaux et dolomies du Keuper, buttes témoins de calcaires du Dogger et alluvions de la Sarre. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état chimique en raison de nitrates et pesticides (atrazine) présents en excès. L'atteinte du bon état chimique est fixée pour 2015.

- Saulny est traversée par le ruisseau de Saulny (affluent de la Moselle), ainsi que par les ruisseaux de l'Etang de Patis et de la Côte Sainte-Agathe. Les masses d'eau des ruisseaux de Saulny, Montvaux et de la Moselle présentent aujourd'hui un état inférieur au bon état, avec un objectif d'atteinte du bon état reporté à 2027. Cela implique que des actions soient mises en place ou poursuivies sur ces cours d'eau de manière à en améliorer l'état ;
- La commune est concernée par les masses d'eau superficielles des Calcaires du Dogger des côtes de Moselle et Plateau Lorrain versant Rhin qui présentent un bon état quantitatif mais un état chimique inférieur au bon état en raison de pesticides et nitrates présents. L'atteinte du bon état global de cette masse d'eau est donc fixée à 2027.



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
MASSES D'EAU SUPERFICIELLES



AGURAM

0 250 500 m

Source : SANDRE 2016, AERM 2014, IGN

Janvier 2018

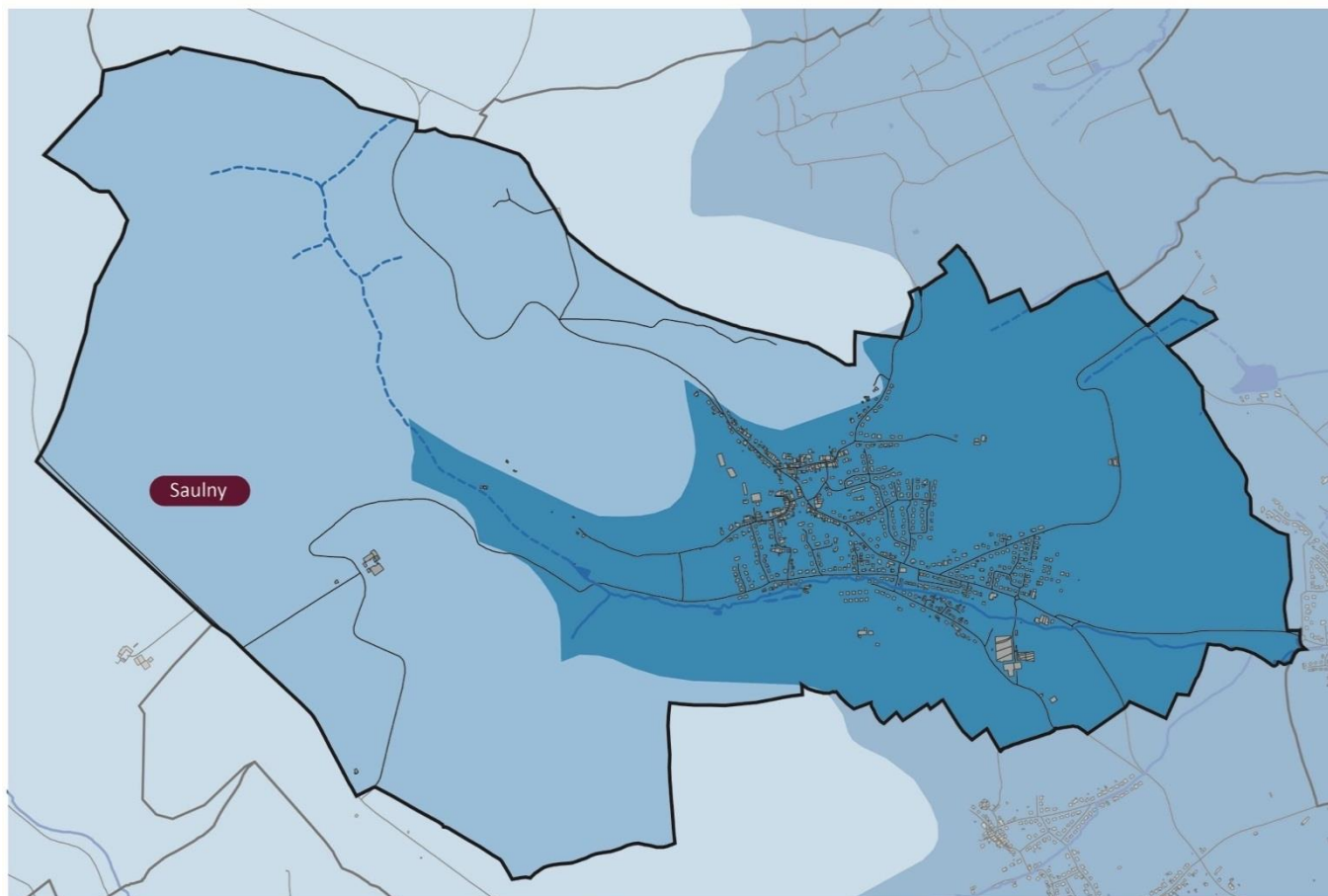
LEGENDE

Réseau hydrographique

	Cours d'eau permanent
	Cours d'eau intermittent



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION MASSES D'EAU SOUTERRAINES



LEGENDE

- Calcaires du Dogger des côtes de Moselle
- Plateau lorrain versant Rhin



E. Les zones naturelles d'intérêts reconnus

Saulny est une commune étendue entre le Pays Haut, les côtes de Moselle et la vallée de la Moselle et son plateau alluvial. Possédant des milieux naturels riches, elle est à la fois concernée par des espaces agricoles de plateau, des boisements et vergers au niveau des coteaux, mais également des prairies, notamment à caractère thermophile. Elle est également traversée par le ruisseau de Saulny et ses boisements humides.

A ce titre, la commune est concernée par plusieurs périmètres d'inventaires ou de protection spécifiques :

- ◆ 3 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- ◆ 2 Espaces Naturels Sensibles (ENS).

E.1. Les sites inscrits en ZNIEFF 1 et 2

Une ZNIEFF est une zone d'inventaire du patrimoine naturel, particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- ◆ **les ZNIEFF de type I sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes ;**
- ◆ **les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II incluent une ou plusieurs zones de type I, formant des zones-tampons. Une ZNIEFF de type de II est un grand territoire correspondant à une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques homogènes.**

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel, en particulier les ZNIEFF de type I qui peuvent signaler la présence d'espèces protégées.

On retrouve deux types de ZNIEFF sur le territoire de la commune :

- ◆ La ZNIEFF de type 1 « Ruisseau de Saulny à Saulny » (FR410030116) ;
- ◆ La ZNIEFF de type 1 « Pelouses calcaires sur la côte de Saulny » (FR 410000457) ;
- ◆ La ZNIEFF de type 2 « Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin » (FR410010377).

E.2. Les espaces naturels sensibles

La loi « *aménagement* » du 18 juillet 1985 a donné compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

On retrouve deux Espaces Naturels Sensibles sur la commune : « La côte à Saulny » composé des coteaux calcaires et des pelouses à caractère thermophile, ainsi que le « Ruisseau de Saulny » (cours d'eau et sa ripisylve, boisements humides).

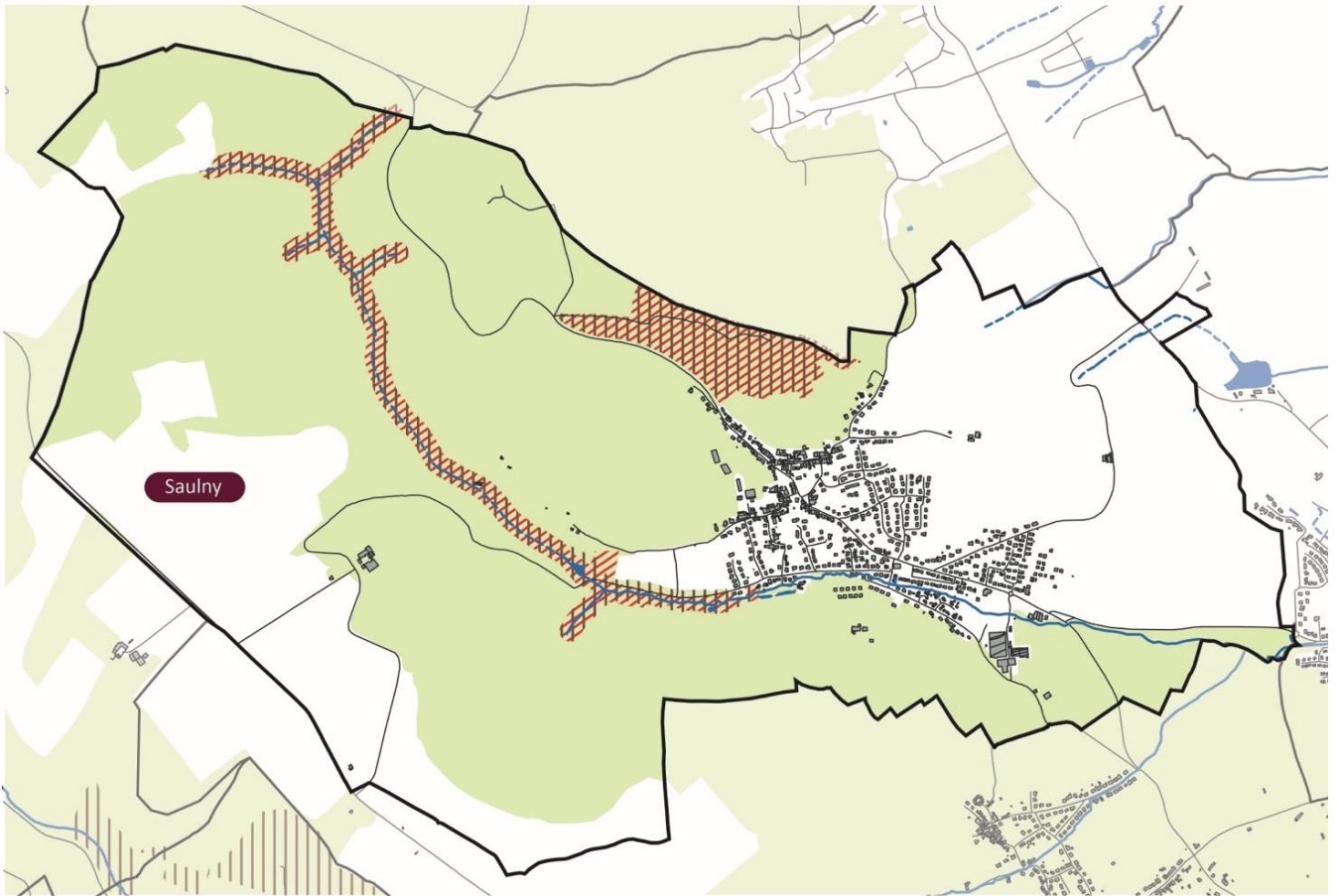
A noter qu'un Arrêté de Protection de Biotope est en cours d'établissement sur le tracé du ruisseau de Saulny.

Saulny possède plusieurs périmètres d'inventaires ou de protection des milieux naturels. Il existe sur le ban communal :

- ◆ **2 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 ;**
- ◆ **1 Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 ;**
- ◆ **2 Espaces Naturels Sensibles (ENS).**



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ZONES NATURELLES D'INTERÊT RECONNU



0 250 500
m

Source : DREAL 2015, INPN 2016, CG 2015,
IGN
Janvier 2018

LEGENDE

- Espace naturel Sensible (E.N.S)
- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2

F. Les milieux naturels et semi-naturels

◇ Les espaces boisés

Saulny est une commune fortement marquée par la présence d'espaces boisés (appartenant principalement à l'armée), notamment dans l'ouest de son territoire. Installés à l'interface entre le plateau lorrain et les cotes de Moselle, ces boisements principalement composés de feuillus accompagnent le ruisseau de Saulny et son vallon vers l'ouest jusqu'au milieu urbain.

Prenant sa source dans le Bois de la Chapelle, le ruisseau traverse le massif forestier sur environ 2 kilomètres, longeant le sud du coteau du Chênois avant de rejoindre un type de forêt plus humide au niveau des Gloriottes. Cette forêt humide (hêtres, aulnes...), qui accompagne le cours d'eau jusqu'à sa sortie du ban communal, constitue un milieu écologique riche, permettant d'accueillir une diversité faunistique et floristique (oiseaux, amphibiens, crustacés, plantes des milieux humides...) et de préserver la qualité du cours d'eau.



Vallon de Saulny



Forêt humide le long du ruisseau

Au nord, les coteaux boisés du Chênois et la Côte forment un vallon traversé par la départementale, surplombée par les pelouses calcaires jouxtant au nord le Bois communal de Plesnois.

Au sud du ban communal, le Bois de Vigneulles s'étend vers Lorry-lès-Metz, sur le coteau orienté nord de *Vermont* et *Marimont*. Depuis la ferme Saint-Maurice, il est séparé de la commune, en contrebas, par la ceinture agricole et la forêt humide accompagnant le ruisseau de Saulny.

Enfin, on retrouve à l'est, le Rond Bois, ainsi que le Bois de la Gentière dont les pentes orientées Est accueillent les ruisseaux les sources des ruisseaux de l'Étang de Patis et de la Côte Sainte-Agathe et rejoignent les Bois Saint-Vincent et de Woippy.

◇ Les prairies et milieux ouverts

Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une activité agricole régulière de fauche ou de mise en pâture. Les prairies ont la caractéristique d'abriter de nombreux insectes, sources de nourriture pour certains oiseaux et qui jouent également un rôle dans la régulation des ravageurs de culture.

A Saulny, on retrouve des prairies dans le fond du vallon à l'ouest. Ces prairies forment une bande, depuis le coteau au niveau de la ferme Saint-Maurice, accompagnant les abords du ruisseau de Saulny dans le vallon avant de rejoindre les parcelles cultivées des Gloriottes. A noter que ces prairies permettent également de contenir l'eau en période de crue importante.

De manière ponctuelle, certaines prairies occupent des parcelles, aux alentours de la Petite Tuilerie, au lieu-dit de la Côte Villemain ainsi qu'au nord de la commune, près des Vergers du Château.

La commune est également marquée par la présence de prairies à caractère thermophile. Ces prairies sont assez rares, en raison des conditions écologiques de pente et d'hygrométrie nécessaires à leur existence. Elles correspondent à des espaces secs, souvent de faible superficie mais riche en espèces. Les « *pelouses calcaires sur la cote à Saulny* » est ainsi un espace d'environ 232 hectares, exposé sud, qui surplombe la commune sur sa partie nord. Elles constituent un milieu riche, où l'on retrouve une grande diversité faunistique et floristique : oiseaux, insectes, papillons, orchidées...

On retrouve également ces prairies thermophiles sur le plateau, aux abords de la ferme Saint-Maurice, où plusieurs parcelles ont été préservées des activités agricoles.



Prairies thermophiles



Prairies du vallon de Saulny

◇ Les vergers

Saulny est marqué par un passé lié à la vigne et l'arboriculture. Encore aujourd'hui, les conditions climatiques et l'exposition des coteaux permettent la culture de vergers. On retrouve ainsi sur le ban communal de nombreuses parcelles occupées par ces vergers, comme les Vergers du Château, au Nord et sur le coteau du Chênois, mais également au sein des espaces agricoles du Haut Jardin.

D'autres parcelles, moins entretenus, s'enfrichent, comme c'est le cas sur La Côte, en contrebas des pelouses calcaire, où encore sur les coteaux de l'Ambanie, où d'anciens secteurs de vergers forment actuellement un milieu arbustif et enfriché, propice à la faune locale.



Vergers du Château



Vergers enfrichés sur le coteau de l'Ambanie

Afin de préserver l'intérêt écologique de ces milieux, il pourrait être intéressant de maintenir ces vergers exploités et qui permettent le développement d'une faune et d'une flore diversifiée. Le SCoTAM a notamment réalisé en 2014 une étude de caractérisation des rôles écologiques des vergers, et publié des fiches actions pour accompagner leur redynamisation.

◇ Les espaces cultivés

Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces animales et végétales, les champs cultivés présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année, ainsi que selon l'espèce considérée. Ils constituent d'ailleurs l'habitat principal de certaines espèces spécialisées comme le Busard cendré, la Caille des blés ou la Perdrix grise.



Zone de cultures du lieu-dit le Moulin

Par ailleurs, la présence de plantes accompagnatrices, dites messicoles, permet d'augmenter la biodiversité de ces espaces.

A Saulny, ces espaces agricoles forment une ceinture autour de l'espace urbanisé, marqué par la présence d'exploitations agricoles comme la ferme Saint-Maurice, sur le plateau à l'ouest du ban communal. On y cultive, entre autres, l'orge, le blé tendre, ou des protéagineux.

◇ Les milieux aquatiques, plans d'eau

Le territoire de Saulny fait partie du bassin versant de la Moselle. Il est traversé sur environ 5 kilomètres par le ruisseau de Saulny, cours d'eau parcourant environ 11 kilomètres avant de se jeter dans la Moselle.

Ce dernier prend sa source à l'ouest du ban communal, dans le Bois de la Chapelle. Il s'écoule ensuite vers le sud au sein du vallon jusqu'à un étang au lieu-dit des Gloriottes. Rejoint par un affluent résultant des écoulements du coteau de Marimont, il traverse ensuite le milieu urbain, en arrière de parcelle puis au sein des lotissements du sud de la commune.

Accompagné d'une bande boisée à hauteur de la Petite Tuilerie, il quitte les espaces urbanisés pour s'écouler en bordure de la départementale 50a avant de rejoindre Woippy.



Ruisseau de Saulny, rue de Vigneulles et rue de Metz

A noter que le ruisseau accueille une population d'écrevisses à pied blanc, espèce patrimoniale rare et protégée. Des travaux de renaturation ont eu lieu par le passé afin de valoriser les qualités écologiques du ruisseau. D'autres études sont en cours afin de valoriser le cours d'eau et préserver le milieu de vie de cette espèce.

◇ Les espaces verts urbains



Outre les milieux naturels présents sur la commune, on retrouve à Saulny un grand nombre de jardins privés, notamment arborés. Ces jardins participent au cadre de vie des habitants de la commune et sont également des lieux de refuge et de passage pour la biodiversité ordinaire et des espaces de transition entre les milieux urbains et agricoles.



De plus, les espaces verts permettent également d'allier cadre de vie pour les habitants et lieu de vie pour la biodiversité. A Saulny, le parc de la rue du Moulin fait office de « poumon vert » au sein du milieu urbain.

Parc du Moulin et jardin privé

- La commune de Saulny possède des milieux naturels et semi-naturels diversifiés. Les espaces boisés sont localisés en grande majorité à l'ouest, où s'écoule le ruisseau de Saulny. Le fond de vallon abrite quelques prairies ;
- Au nord de la commune, on retrouve des prairies thermophiles, localisées sur le coteau et qui ont pu se développer grâce au substrat calcaire et aux pentes marquées ;
- Des vergers, entretenus et abandonnés sont situés sur les versants de coteau du Chênois, de La Cote, ainsi qu'au nord, en limite communal ;
- Les jardins privés et parcs au sein de la commune participent également du cadre de vie des habitants de Saulny tout en permettant le développement de la biodiversité.

◇ La biodiversité faunistique

L'**Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)** recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal. Les données qui suivent sont issues du site Internet de l'INPN.

4 espèces d'oiseaux inscrites à l'**Annexe I de la Directive Européenne Oiseaux** ont été recensées sur la commune par la DREAL Lorraine depuis 2005 : le **Pic mar** (*Dendrocopos medius*), le **Pic noir** (*Dryocopus martius*), la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) et le **Milan noir** (*Milvus migrans*).

Une espèce de Lépidoptère, le **Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*), est inscrite à l'**annexe II de la Directive européennes** concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. Deux reptiles sont également inscrits à l'**annexe IV de la Directive européenne Faune-Flore** : la **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) et le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*).



Milan noir



Lézard des souches



Damier de la Succise



Pic mar

◇ La biodiversité floristique

Plusieurs espèces végétales protégées au niveau de la région Lorraine sont également répertoriées sur la commune de Saulny :

Espèces végétales protégées à Saulny	
Nom commun	Nom latin
Scirpe comprimé, Souchet comprimé	<i>Blysmus compressus</i>
Laïche de Haller	<i>Carex halleriana</i>
Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert	<i>Dactylorhiza viridis</i>
Filipendule vulgaire, Spirée filipendule	<i>Filipendula vulgaris</i>
Gentiane croisettes	<i>Gentiana cruciata</i>
Limodore avorté, Limodore sans feuille	<i>Limodorum abortivum</i>
Orchis brûlé	<i>Neotinea ustulata</i>
Grande Orobanche	<i>Orobanche elatior</i> Sutton
Violette blanche	<i>Viola alba</i>



Limodore sans feuille



Violette blanche



Orchis brûlée

- Riche en espaces naturels, Saulny est une commune qui accueille une grande biodiversité. Ainsi, on retrouve une diversité d'espèces animales comme la Milan noir, le Pic mar, le Pic noir ou la Pie-grièche écorcheur, inscrites aux Annexes de la Directive européenne Oiseaux. D'autres espèces, comme le Damier de la Succise, la Coronelle lisse ou le Lézard des souches, inscrites aux Annexes II et IV de la Directive européenne Faune-Flore sont également recensées sur le ban communal ;
- Des espèces floristiques protégées au niveau régional sont également présentes à Saulny, notamment l'Orchis vert, la Limodore sans feuille, la Grande Orobanche ou la Violette blanche.

G. Les continuités écologiques

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine a été adopté fin 2015. **A noter que le SRCE de Lorraine sera prochainement intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoire (SRADDET du Grand Est), en cours d'élaboration.**

Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.

Dans les lois Grenelles 1 et 2, les chapitres concernant la biodiversité définissent la notion de Trame verte et bleue comme une des approches permettant « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural ».



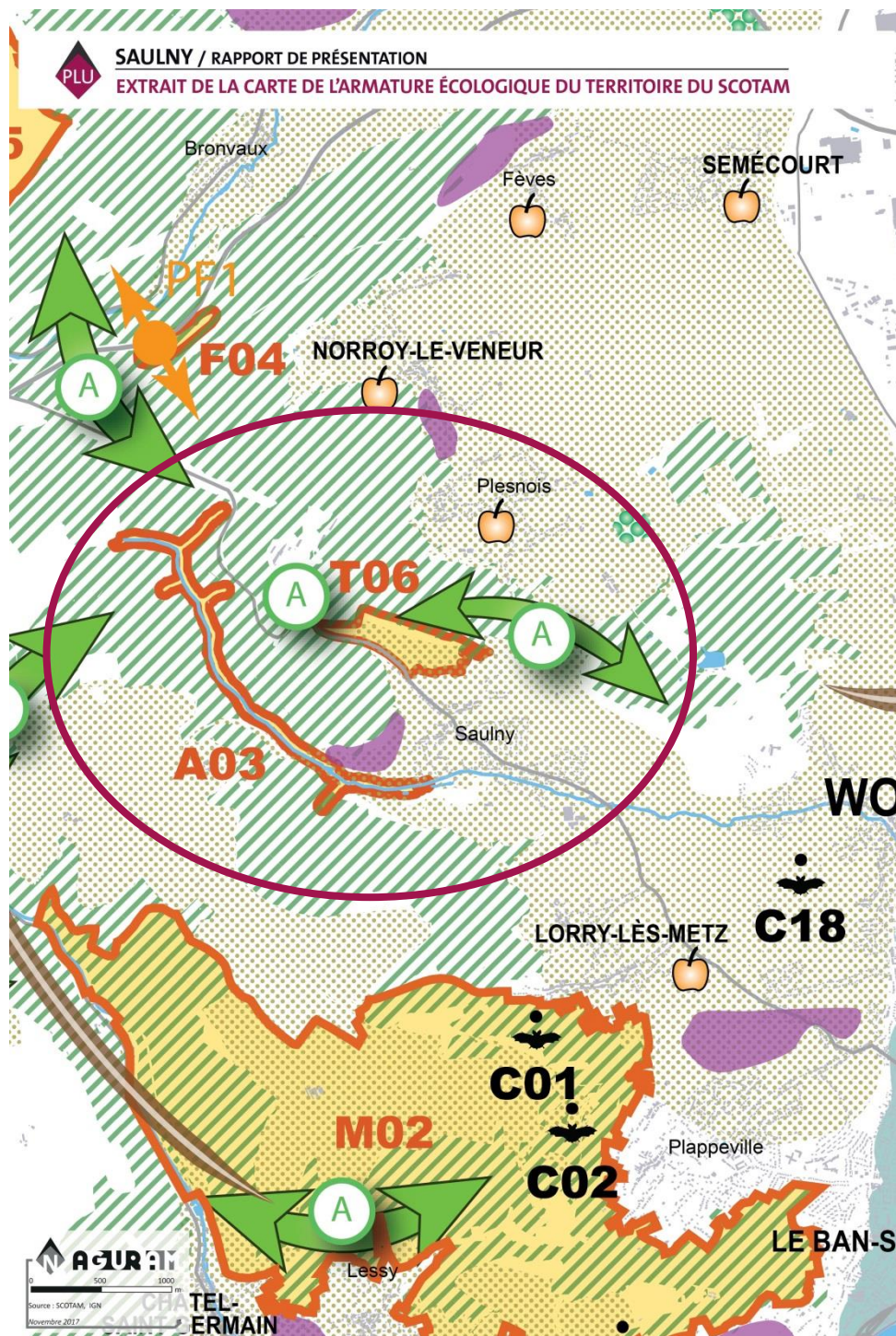
Le SRCE de Lorraine identifie plusieurs éléments sur la commune :

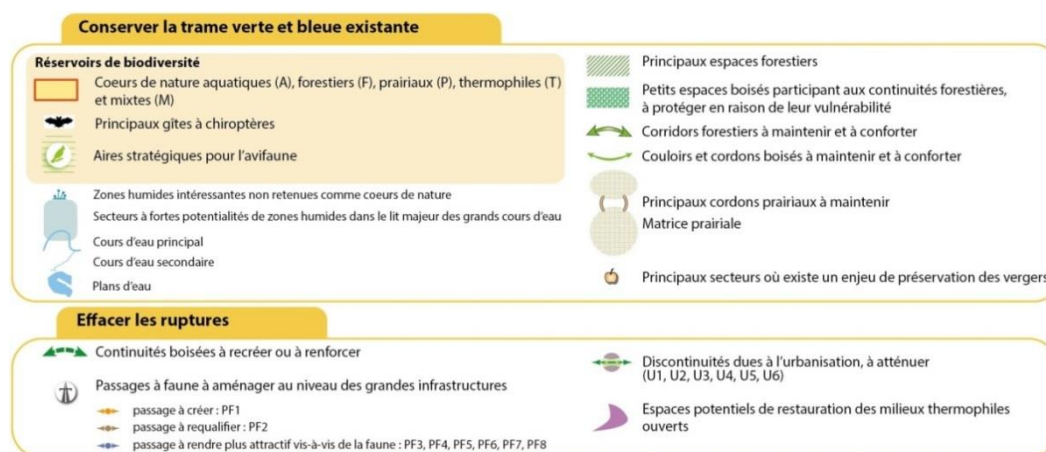
- ◆ Un réservoir de biodiversité surfacique ;
- ◆ Un réservoir corridor ;
- ◆ Un corridor écologique des milieux herbacés thermophiles ;
- ◆ Un corridor écologique des milieux forestiers ;
- ◆ Une zone de forte perméabilité sur l'ensemble de la commune.

Enfin, le SRCE identifie des obstacles au fonctionnement des continuités écologiques et notamment à l'écoulement des cours d'eau, avec la présence d'un seuil sur le ruisseau de Saulny.

Éléments du SCOTAM présents sur le territoire de Saulny :

La commune de Saulny est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM). Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire du SCoTAM permet de localiser les principaux éléments de la trame verte et bleue (voir extrait ci-dessous).





1) Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et faunistique qu'ils renferment.

Deux réservoirs de biodiversité sont identifiés dans le SCoTAM sur le ban de Saulny :

- ◆ Le cœur de nature thermophile T06 : Côte de Saulny ;
- ◆ Le cœur de nature aquatique A03 : Ruisseau de Saulny.

A proximité de la commune, plusieurs réservoirs de biodiversité sont également présents :

- ◆ Cœur de nature F04 : Bois de Fèves – Canrobert ;
- ◆ Cœur de nature M02 : Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords ;
- ◆ Gîte à chiroptères C01 : Casemate de Lorry-lès-Metz ;
- ◆ Gîte à chiroptères C02 : Fort de Plappeville ;
- ◆ Gîte à chiroptères C18 : Fort Déroulède.

2) Les milieux forestiers

En ce qui concerne la **trame forestière**, la commune est concernée par la continuité forestière « A » des côtes de Moselle identifiée dans le SCoTAM. Cette continuité est également identifiée dans le SRCE.

A ce titre, le PLU de Saulny doit assurer la pérennité et la fonctionnalité des éléments boisés qui composent ces continuités. Le PLU devra donc assurer une protection réglementaire de ces espaces.

Par ailleurs, la trame forestière est étroitement liée à l'enjeu **chiroptère**. **Des gîtes ont été recensés au sud et à l'est de Saulny sur Plappeville et Lorry-lès-Metz.** La préservation des chiroptères passe notamment par l'identification et le maintien des cordons boisés permettant le déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. Les chiroptères étant des animaux insectivores, une attention particulière doit être portée aux **haies, fourrés, vergers et zones humides**. Sur la commune, les espaces forestiers facilitent donc le déplacement des chauves-souris. **Il paraît donc judicieux de préserver les espaces boisés et les zones humides de manière globale pour répondre à l'enjeu chiroptères.**

3) La matrice prairiale

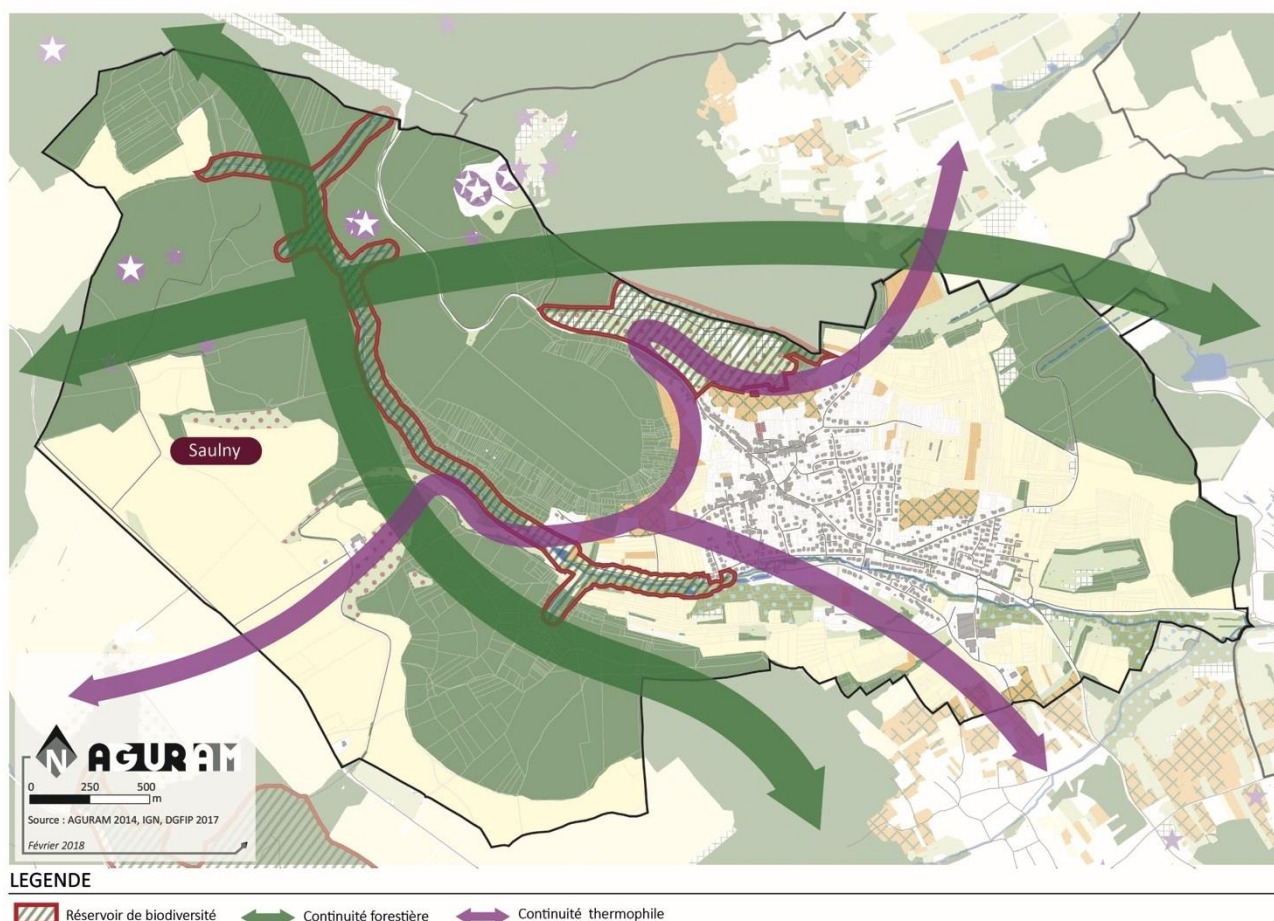
Concernant la **trame prairiale**, elle est davantage organisée en **matrice**. La matrice prairiale correspond à des espaces à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein desquels les prairies occupent une proportion importante. Dans ces zones, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités.

La commune de Saulny possède des prairies et est concernée par la matrice prairiale. Cette continuité s'appuie également sur les espaces thermophiles ainsi que les secteurs de vignes et vergers.

4) Les milieux thermophiles

Le SCoTAM identifie des « espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts » au niveau du coteau des Gloriottes. Il s'agit de secteurs essentiellement occupés par d'anciens vergers et vignes, abandonnés en partie et dans un état d'enfrichement parfois avancé. Emblématiques des paysages des communes de côte, ces secteurs participent au continuum des espaces thermophiles des côtes de Moselle. Cette continuité des milieux thermophiles est, par ailleurs, identifiée dans le SRCE.

PLU **SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION**
CONTINUITÉS TERRESTRES

5) La trame bleue

Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue** (milieux aquatiques et humides).

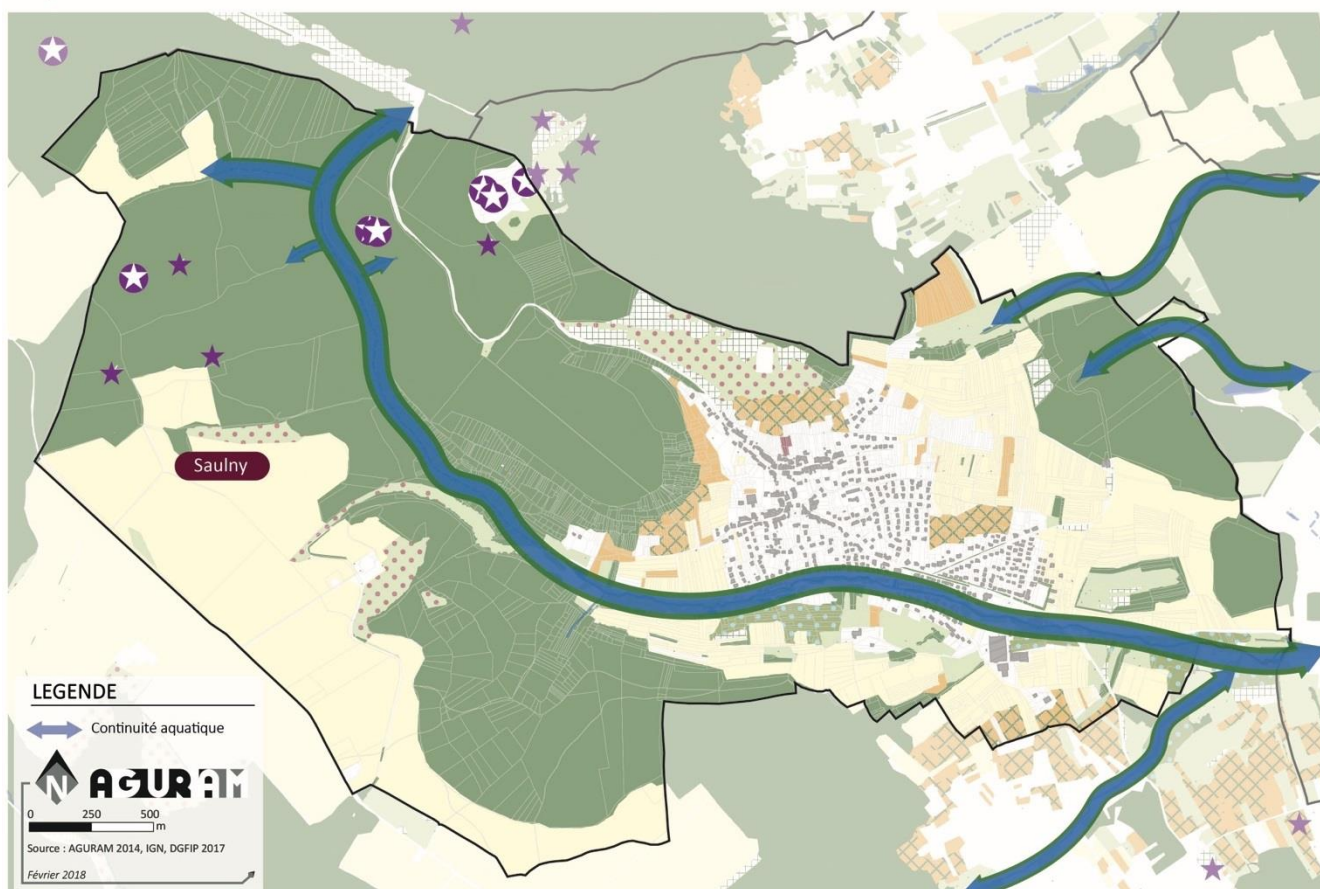
En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de restaurer des continuités écologiques aquatiques.

Les **ripisylves** des cours d'eau, qui remplissent de nombreuses fonctions comme l'épuration de l'eau ou le déplacement des espèces, doivent être préservés.

La commune est marquée par la présence du Ruisseau de Saulny, affluent de la Moselle qui participe tous deux à la trame bleue. **A noter une zone de rupture, au niveau de l'étang des Gloriottes, relatif à la présence d'un seuil (vérifier données actuelles)**. Les ruisseaux participent également aux continuités terrestres par leur ripisylves.



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION CONTINUITÉS AQUATIQUES



G.1. Les enjeux locaux de la Trame Verte et Bleue à Saulny

Au-delà des orientations du SCoTAM, définies à une échelle relativement grande, des enjeux plus locaux peuvent être identifiés. Une démarche volontaire menée par Metz Métropole sur la trame verte et bleue, ainsi que des investigations complémentaires menées lors de la réalisation du présent diagnostic, ont notamment permis de dégager certains enjeux.

Saulny est parcourue par le Ruisseau de Saulny, petit **cours d'eau** rejoignant la Moselle à l'ouest de la commune. Les cours d'eau et leurs abords (ripisylves, bandes enherbées), constituent des lieux de vie et de déplacement pour certaines espèces aquatiques et terrestres. La création ou le maintien de bandes enherbées permet, le cas échéant, de disposer d'une zone tampon entre les milieux urbanisés et aquatiques. **Outre leurs qualités écologiques, l'aménagement et l'entretien de l'abord des cours d'eau participent à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants.**

De plus, le ruisseau de Saulny est accompagné sur le ban communal **d'une bande arborée à caractère humide**. Outre l'accueil de la biodiversité, ce milieu permet l'épuration des eaux du ruisseau et constitue un espace tampon en cas de crue.

Les **vergers et vignes** entourant la commune ont à la fois une fonction patrimoniale et écologique. Longtemps utilisés, ils sont désormais pour beaucoup à l'abandon. **Leur conservation, leur remise en état ou la mise à disposition des terres pour de nouveaux exploitants, participerait à la pérennité écologique de ces milieux et au dynamisme de la commune.**

Dans l'enveloppe urbaine, la présence de **jardins** permet l'accueil d'une certaine biodiversité, tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Bien que ces espaces ne constituent pas un réel réseau écologique fonctionnel, certaines espèces peuvent localement se déplacer. Un certain nombre d'éléments constituent toutefois un obstacle pour les espèces ayant des capacités de déplacement faibles. Pour la petite faune terrestre, comme le Hérisson commun, les murs de ceinture des propriétés peuvent, par exemple, représenter des ruptures infranchissables. **L'absence de clôtures ou la présence de clôtures perméables peuvent favoriser les déplacements de la petite faune. La présence de sentiers longeant les habitations peut également faciliter la mobilité des espèces.**

Notons que les espaces naturels ou semi-naturels en zone urbaine peuvent également jouer un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et permettent de lutter contre les îlots de chaleur.

Dans les zones agricoles, les grandes cultures en openfield peuvent représenter des discontinuités pour certaines espèces. La mise en place de haies, bandes et chemins enherbés pourrait augmenter la perméabilité de ces espaces.

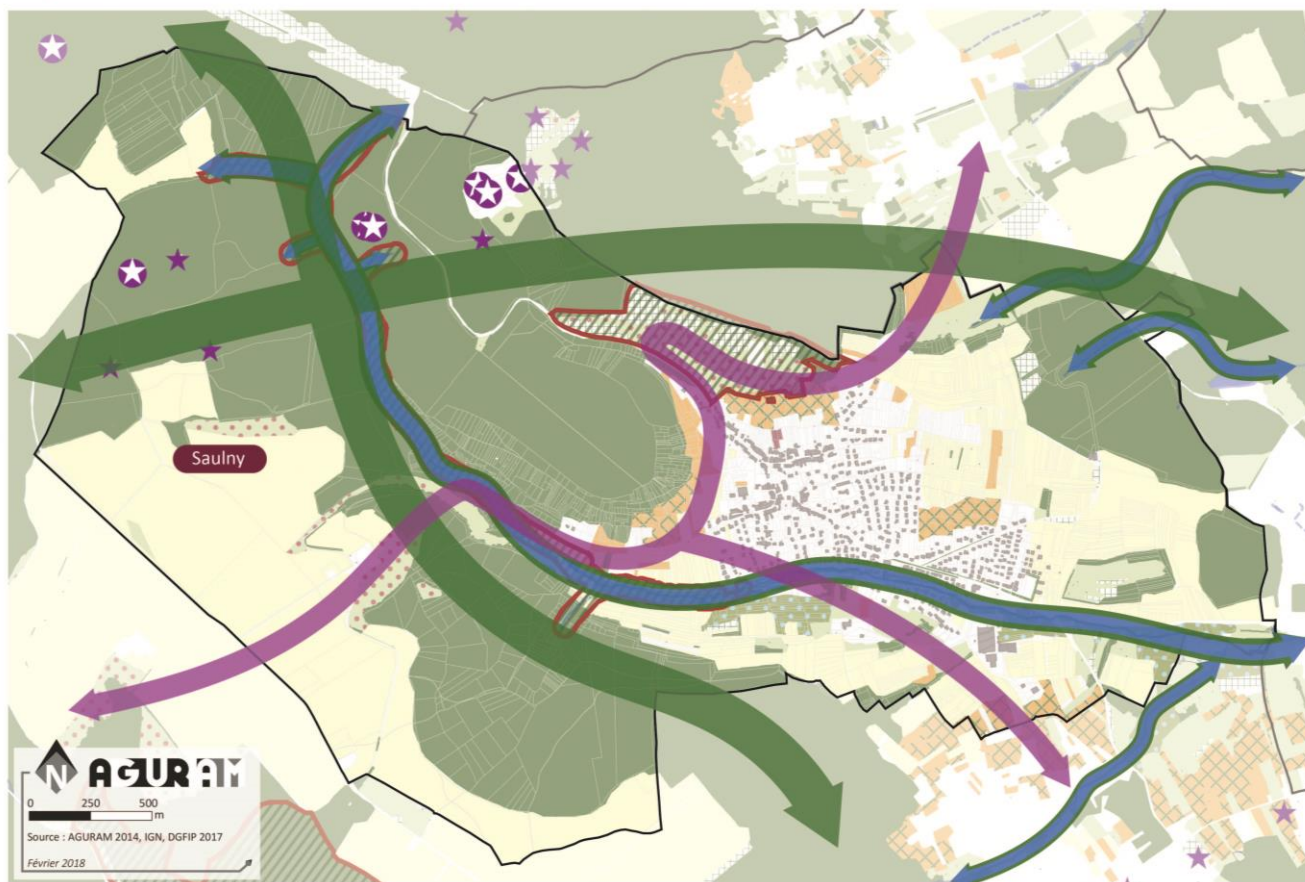
Des gîtes à chiroptères potentiels sont référencés au sein du ban communal, dans le Bois de la Chapelle, au niveau du Groupe fortifié et des casemates. Une **attention particulière devra être portée sur ce site**, en particulier en cas de travaux ou d'aménagements à proximité.

Concernant les ruptures, les infrastructures routières, les trottoirs, les murets constituent des obstacles non négligeables en zone urbanisée. Sur Saulny, les **ruptures biologiques** pour la faune terrestre sont essentiellement constituées du tissu urbain et des infrastructures routières. La route départementale RD7 est particulièrement pénalisante et aucun ouvrage de franchissement pour la faune n'est présent. **La végétation en bord de voirie permet d'atténuer ces ruptures.** Il peut donc être intéressant de la préserver.

G.2. Synthèse des continuités écologiques

- La commune de Saulny possède des milieux naturels riches. Ainsi, plusieurs continuités écologiques sont identifiées, à différentes échelles : régionale au travers du SRCE de Lorraine, intercommunales au travers du SCoTAM et de la démarche volontaire de Metz Métropole. Des éléments peuvent également être identifiés de manière plus fine, à l'échelle communale ;
- On retrouve deux réservoirs de biodiversité (thermophile, aquatique et humide) sur le ban communal, ainsi que plusieurs réservoirs de biodiversité à proximité (forestier et mixte), ou encore des gîtes pour les chauves-souris. Ces milieux ou sites sont à préserver pour leurs qualités écologiques ;
- Les espaces boisés situés à Saulny participent à la continuité forestière des Côtes de Moselle. Ces espaces forestiers sont également liés à l'**enjeu chiroptères**. Les continuités entre gîtes et sites de chasse (zones humides, prairies), jugées plutôt fonctionnelles actuellement doivent être préservées ;
- Le cordon prairial dans le vallon de Saulny et les pelouses à caractère thermophile au nord et à l'ouest de la commune sont à préserver de toute rupture pour leur rôle de lien avec les espaces prairiaux de Plesnois et les milieux ouverts et zones de vergers de Lorry-lès-Metz ;
- Les vergers et vignes, entretenus ou abandonnés présents sur les coteaux l'ouest et au nord de la commune constituent également des milieux riches pour la biodiversité et sont des supports aux déplacements de certaines espèces. Leur conservation et leur réexploitation doit être encouragée, notamment dans le secteur de restauration des milieux thermophiles ouverts identifié par le SCoTAM ;
- Les continuités aquatiques et humides sont également représentées sur la commune. Le Ruisseau de Saulny, affluent de la Moselle constitue un corridor à prendre en compte. De plus, les cours d'eau ont la particularité de participer aux continuités aquatiques et humides, mais également aux continuités terrestres au travers de leurs ripisylves ;
- Les jardins, permettent de préserver une certaine biodiversité en milieu urbain. Ces espaces contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants en créant une zone tampon entre zones urbaines et agricoles, permettent de lutter contre les îlots de chaleur et absorbent une partie des eaux pluviales ;
- Si le réseau écologique semble plutôt fonctionnel sur la commune, plusieurs **ruptures** sont cependant identifiées. Les infrastructures de transport routier, les zones urbanisées, les grands espaces de culture, peuvent constituer des ruptures, infranchissables pour certaines espèces. Ces ruptures peuvent être atténuées localement, notamment à l'occasion d'opérations d'aménagement. Les haies et bandes enherbées en zone de culture pourront utilement être préservées. Aussi, la préservation et l'entretien du ruisseau de Saulny seraient bénéfiques au bon fonctionnement des continuités aquatiques.

PLU SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
SYNTHÈSE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



LEGENDE

- Réservoir de biodiversité
- Continuité forestière
- Continuité aquatique
- Continuité thermophile
- Gite à chiroptères
- Gite à chiroptères potentiels

1.2. L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

A. La gestion des déchets

Depuis le 9 novembre 2015, Metz Métropole est **labélisée « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »**, reconnaissance nationale de sa capacité à mener un projet de prévention et de valorisation des déchets. D'une durée de 3 ans. Il s'agit ici de la mise en place de programmes d'actions, respectant les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Elle s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été mis en place avec l'ADEME depuis 2009 sur le territoire via le **programme local de prévention de déchets**, en y ajoutant de nouveaux objectifs :

- ◆ Réduction de 4% de la quantité de déchets ;
- ◆ Augmentation de 5% du recyclage ;
- ◆ Diminution de 15% de l'enfouissement.

◇ La collecte des déchets

La compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » est exercée par Metz-Métropole via HAGANIS à laquelle adhère la commune. HAGANIS est un établissement public, en charge de services publics industriels. C'est une régie de Metz-Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.



Point de collecte, route de Metz

7 points d'apports volontaire sont présents sur la commune de Saulny dont :

- ◆ 4 bornes verre ;
- ◆ 1 borne déchets recyclables ;
- ◆ 1 borne ordures ménagères ;
- ◆ 1 borne Le Relais.

Metz-Métropole assure aussi l'exploitation des déchèteries via sa régie HAGANIS. Les habitants de la commune ont notamment accès aux déchèteries de La Roselière et de La Houblonnière. Metz Métropole propose également à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.

◇ Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :

- ◆ **Une unité de tri des matériaux à recycler (UTM) :** les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc ;
- ◆ **Une unité de valorisation énergétique (UVE) :** les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin ;
- ◆ **Une unité de valorisation des mâchefers (UVM) :** les résidus solides, issus de l'incinération des ordures ménagères, transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routiers notamment.

◇ **Le bilan 2016**

Le bilan du traitement des déchets sur le territoire de Metz-Métropole en 2016 est le suivant pour les flux de déchets valorisés. Ci-dessous, le bilan des déchèteries :



La compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés, est exercée par Metz-Métropole, qui délègue une partie du travail à la régie Haganis. 7 points d'apports volontaires (dont 1 point Le Relais pour les vêtements) sont présents sur la commune. La Métropole met à disposition des composteurs domestiques pour les foyers de son territoire ;

Les déchèteries de La Roselière et de La Houblonnière à proximité du ban communal sont accessibles aux habitants de la commune de Saulny.

B. L'eau potable et l'assainissement

◇ L'eau potable

Le **prélèvement, le traitement et la distribution d'eau à Saulny** sont assurés par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (**SIEGVO**), établissement public qui compte actuellement 36 communes adhérentes. La commune est membre du syndicat depuis 1972.

Le SIEGVO prélève des eaux brutes dans le milieu naturel puis les traite et les distribue à ses abonnés. Il dispose de plusieurs sources, dont les plus importantes sont les forages de Moineville et les sources de la Mance. L'eau prélevée est acheminée jusqu'à la station de Roncourt où elle subit un traitement de potabilisation. Elle est ensuite refoulée jusqu'au réservoir de Pierrevillers, d'une capacité de 12 000 m³, avant d'être distribuée aux abonnés.

Le **rendement du réseau**, qui quantifie le pourcentage d'eau distribuée par rapport à l'alimentation du réseau, **était de 75,03% en 2016** (73,91 % en 2015). La commune dispose de 16 541 mètres de réseau d'eau potable qui desservent une population de 1455 habitants en 2014. Le volume annuel vendu sur la commune était d'environ 60 196 m³ d'eau en 2016.

La synthèse du contrôle sanitaire éditée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est pour l'année 2017 a conclu que l'eau distribuée à Saulny a été d'excellente qualité sur le plan bactériologique. L'eau est restée conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés.



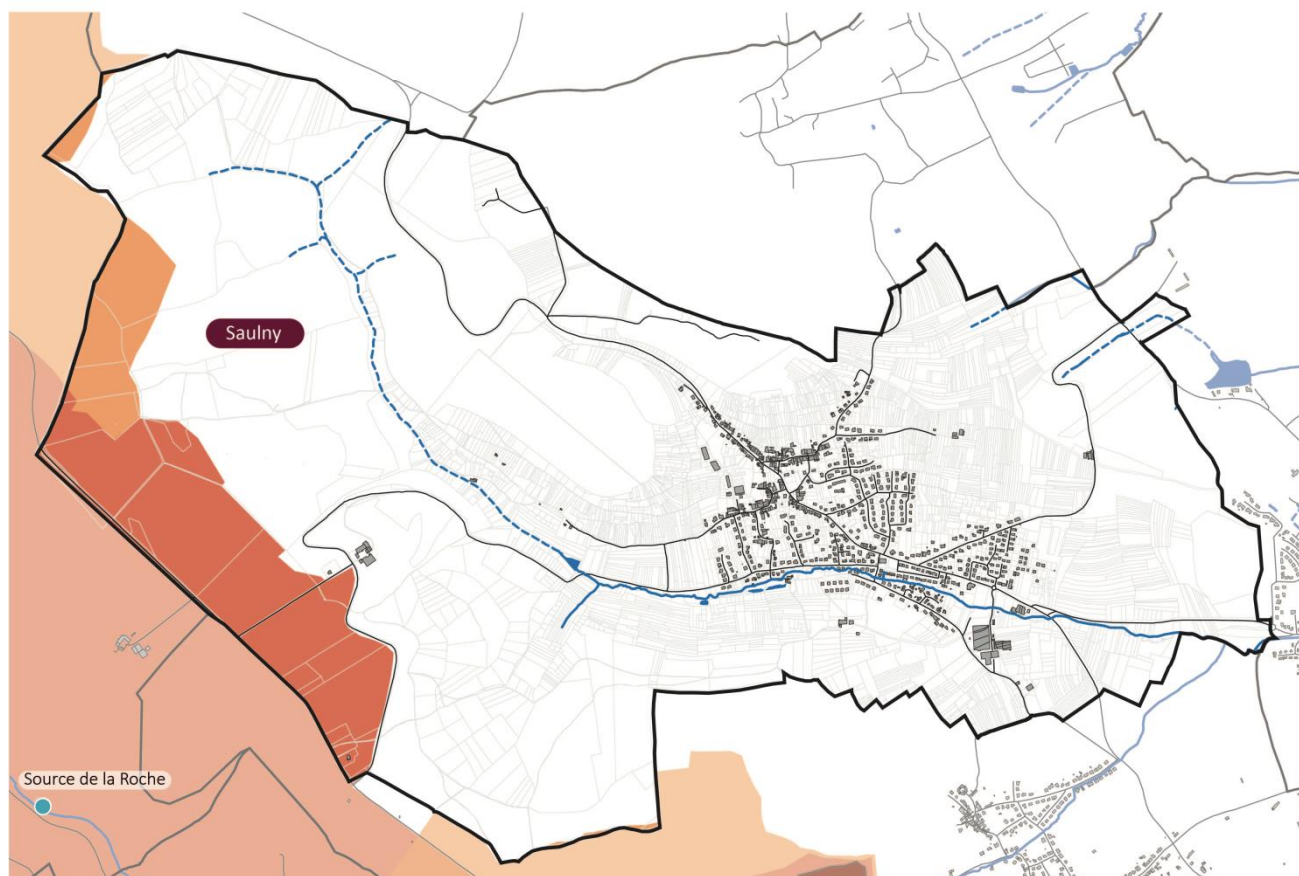
Des périmètres de protection de captages d'eau potable sont présents sur la commune et concernent **les périmètres de protection immédiate rapprochée et éloignée des captages des Sources de la Roche à Amanvillers, exploités par la commune de Montigny les Metz (photo ci-contre).**

Ces périmètres ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par arrêté préfectoral n°87 AG/1-334 du 3 juin 1987.



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE



AGURAM

0 250 500 m

Source : ARS 2015, BRGM 2017, IGN

Janvier 2018

LEGENDE

- Source
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

◇ Eaux pluviales et assainissement

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des **eaux usées**. En ce qui concerne les **eaux de pluie**, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure cependant la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la Métropole.

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis a réalisé le zonage d'assainissement de chaque commune de Metz Métropole. Le zonage d'assainissement de Saulny, approuvé le 30 mars 2011, est présenté en annexe du PLU. D'après les annexes sanitaires fournies par HAGANIS en 2017, Saulny est dotée d'environ 20 400 mètres de réseaux dont **10 100 mètres de conduites d'eau usées**, près de **10 300 mètres de conduites unitaires**. La commune ne possède pas de conduites unitaires.

Les effluents de la commune sont collectés par le collecteur Nord et les fait transiter jusqu'à la station d'épuration de l'agglomération messine de La Maxe (440 000 eq hab.). Le réseau d'eaux pluviales et les surverses du réseau ont pour exutoire les fossés et le ruisseau de Saulny.

Aucun point critique n'est recensé sur le ban communal concernant les eaux pluviales et usées.

- **Afin d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales, il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols**, privilégier la rétention et l'infiltration sur sites des eaux pluviales et favoriser la mise en place de réseaux séparatifs pour les extensions urbaines ;
- La commune adhère au SIEGVO pour la distribution d'eau potable. A Saulny, l'eau est de bonne qualité sur le plan bactériologique ;
- La commune est concernée par des périmètres de protection rapprochée et éloignée des captages exploités par la commune de Montigny-les-Metz et les servitudes associées. Ces secteurs doivent être préservés de tout risque de pollution ;
- La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole avec la participation d'HAGANIS. Le réseau de la commune est raccordé à la station d'épuration de La Maxe ;
- Il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols, d'encourager l'infiltration des eaux pluviales sur site et de privilégier les réseaux séparatifs lors de projets d'extension. Les programmes d'urbanisme devront également être en cohérence avec la capacité des réseaux.

C. La qualité de l'air

En région Grand Est, c'est l'association **ATMO Grand Est**, agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air.

ATMO Grand Est a pour objectif d'accompagner les politiques de gestion de la qualité de l'atmosphère dans la région Grand Est et de permettre d'appréhender ses effets sur la santé et l'environnement.

ATMO Grand Est a ainsi en charge l'évaluation des pressions exercées par les activités humaines sur l'atmosphère, c'est-à-dire les émissions, de l'état de l'atmosphère (qualité de l'air) et de l'exposition de la population.

◇ Les émissions de polluants atmosphériques par secteur

Pour pouvoir agir sur la qualité de l'air, il est important de bien cibler les secteurs émetteurs.

◆ Les particules fines

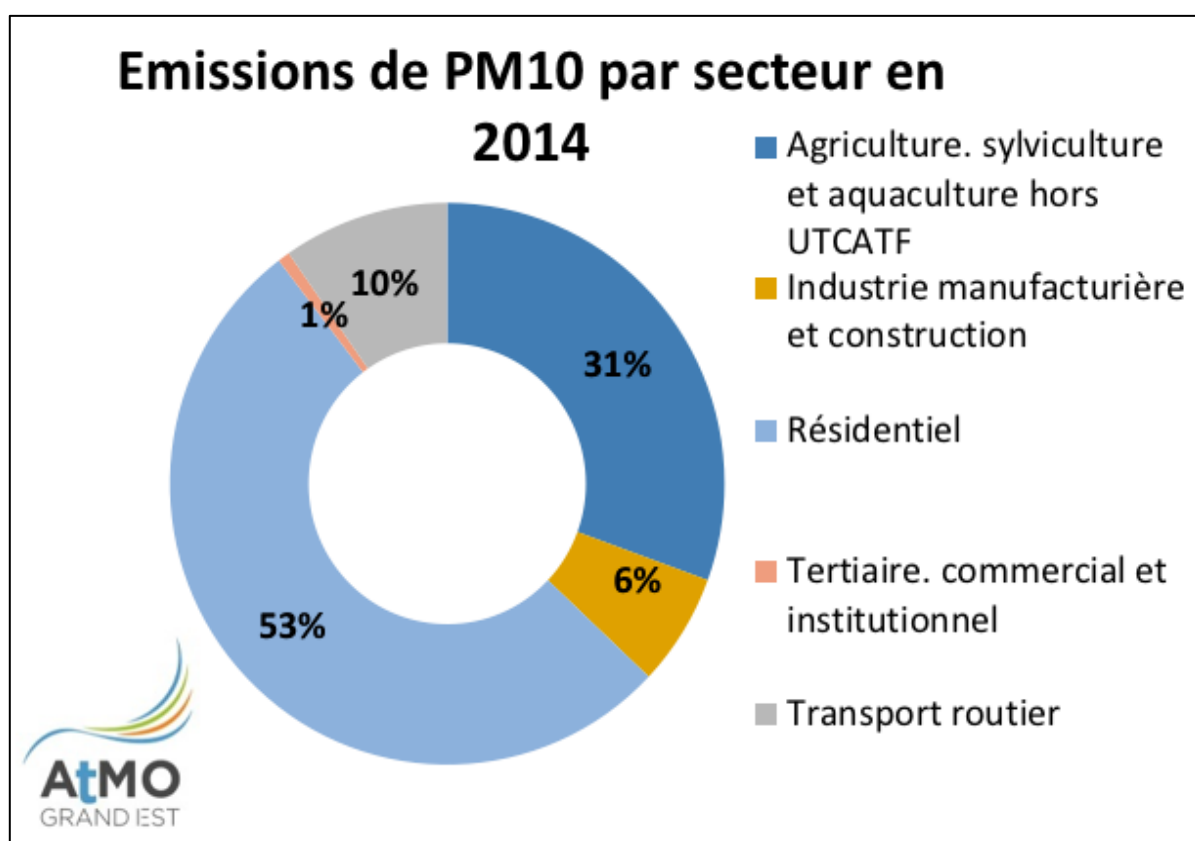
Les particules fines PM10 (diamètre inférieur à 10 µm) peuvent avoir diverses origines : naturelles (pollens, feux de forêt...) ou anthropiques (centrales électriques, chauffage, transport (notamment véhicules diesel), activité agricole...).

Leurs impacts sur la santé peuvent être importants puisqu'elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire. Elles peuvent déclencher des crises d'asthme et augmenter le nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire.

Certains hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP portés par les particules d'origine automobile sont classés comme probablement cancérigènes chez l'homme.

Par ailleurs, les particules peuvent également avoir un impact sur l'environnement : perturbation de la photosynthèse, dégradation de bâtiments, influence sur le climat en absorbant ou en diffusant le rayonnement solaire...

Sur Saulny, les émissions de **PM10** sont principalement liées au Résidentiel (53% des émissions) et à l'Agriculture (31%). Le Transport routier est quant à lui de 10% des émissions (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017).



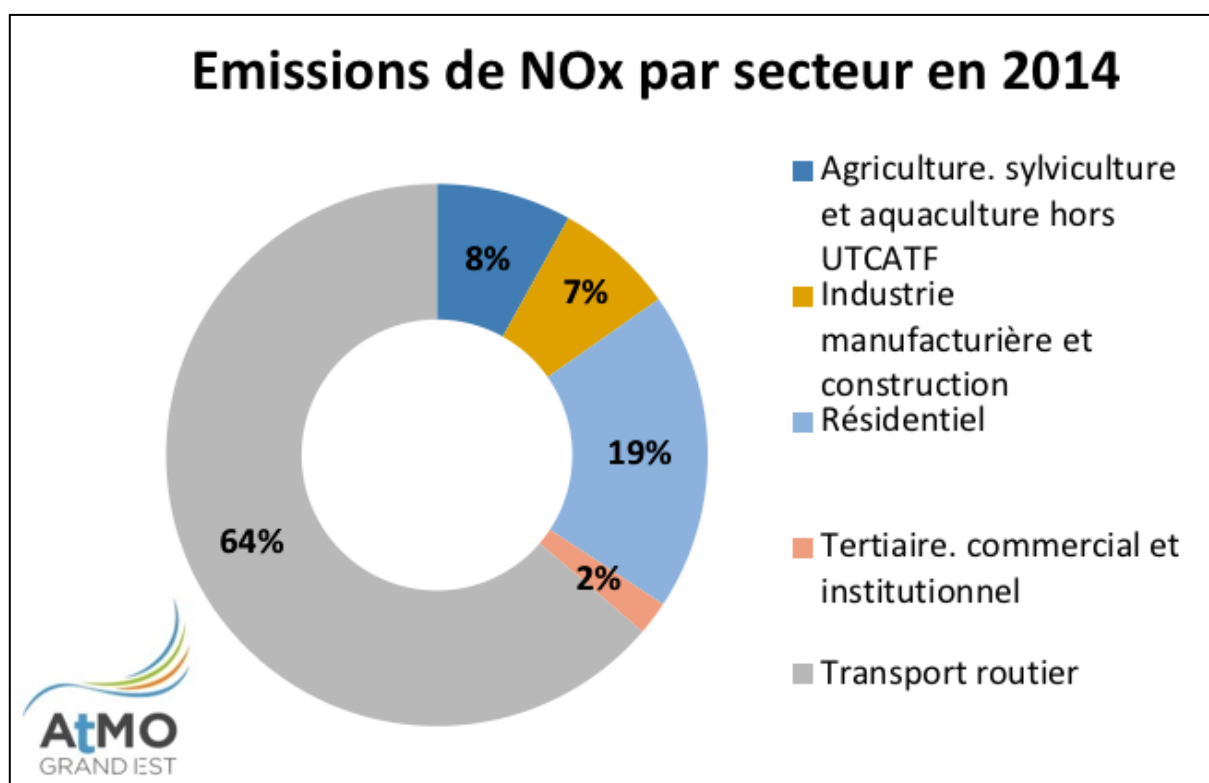
Entre 2005 et 2014, les émissions de particules fines ont diminué de 41%. Cette baisse est liée à la forte diminution des émissions du secteur de l'Industrie (-87%) (**Demander la raison à la commune**), du Transport routier (-32%) et du Résidentiel (-27%). Cette baisse est en grande partie liée à l'amélioration technologique des véhicules ces dernières années (performances, filtres à particules...) et à la baisse de la consommation énergétique dans le secteur Résidentiel.

◆ Les oxydes d'azote

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par les oxydes d'azote. Ces derniers peuvent entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

Les oxydes d'azote participent aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, et à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique comme à l'effet de serre.

Sur Saulny, les **oxydes d'azote NOx** sont, quant à eux, principalement émis par le transport routier avec près de 41% des émissions (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017). L'Agriculture et le Résidentiel sont également des secteurs émetteurs de NOx sur la commune avec respectivement 29% et 24%.



Entre 2005 et 2014, il est évalué une baisse globale, tous secteurs confondus, de 54% des émissions de NOx sur Saulny. Les émissions en NOx du secteur de l'industrie ont quasiment disparu (-91%), les émissions des Transports routiers ont diminué de 30% et celles du Résidentiel de 24%. Les émissions du secteur de l'Agriculture ont quant à elles diminué de 17%, probablement en raison du remplacement du fioul domestique par du gazole non routier et des agro carburants dans la consommation des engins agricoles.

◇ Les démarches locales

A noter que depuis 2015, le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** de Metz Métropole a intégré le volet « Air » et a donc évolué vers un PC-A-ET. Préserver la qualité de l'air de l'agglomération messine est depuis un des objectifs du PCAET.

Metz Métropole a également créé avec ses communes membres volontaires deux organes de réflexion et de travail sur les enjeux de développement durable appliqués aux collectivités : le Club **ClimatCités**, dédié à la création de stratégies transversales internes au fonctionnement des communes (énergie, transport, bâtiments, consommation...) et le Club **UrbaniCités**, dédié à l'urbanisme et à l'aménagement durable. Ces initiatives permettent de mettre en place des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Metz Métropole a aussi élaboré en 2006 un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** qui a notamment pour ambitions de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de promouvoir le développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.

Le PDU s'est traduit par un certain nombre d'actions portant sur les systèmes et les réseaux de transports. Une évaluation du PDU a été réalisée en 2012 pour la période 2006-2011. Ce bilan fait état d'avancée notamment le développement d'un réseau de transports collectifs et d'un réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération (autour du Lac Saint-Symphorien et le long de la Moselle, par exemple).

Le bilan fait état de l'importance de poursuivre le maillage du réseau cyclable et le développement des emplacements de stationnement vélo notamment au niveau des gares, arrêts de bus, pôles intermodaux et parking de rabattement.

Une politique de stationnement volontariste permet également d'inciter à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle. Ainsi, la localisation de parkings relais et de rabattement doit se faire en cohérence avec le réseau de transport en commun. Enfin, au travers des aménagements, la place du piéton doit être confortée.

Le PDU de Metz Métropole, en cours de révision, est une opportunité d'élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité durable, de réduire le trafic motorisé individuel sur le territoire, de promouvoir l'intermodalité tout en prenant en compte la santé publique (qualité de l'air).

Le PLU en cohérence avec les objectifs du PDU doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo.

Enfin, Metz Métropole a adopté en juin 2011 son **Programme Local d'Habitat (PLH)**. Si le PLH n'affiche pas explicitement un objectif d'amélioration de la qualité de l'air, les actions ciblées y contribuent largement.

Il a notamment pour objectif la promotion d'un habitat durable permettant en particulier de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et passant par :

- ◆ La promotion d'un aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités ;
- ◆ L'amélioration de la qualité du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique ;
- ◆ L'encouragement à un habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Dans le PLU, il s'agit de densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti : inciter à la rénovation énergétique du bâti existant, à la mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limiter la consommation foncière, introduire des conditions de performances énergétiques pour le bâti nouveau...

D. Les gaz à effet de serre

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle est induite par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, à commencer par le dioxyde de carbone (CO₂).

L'accumulation du dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère contribue pour deux tiers de l'augmentation de l'effet de serre induite par les activités humaines (combustion de gaz, de pétrole, déforestation...).

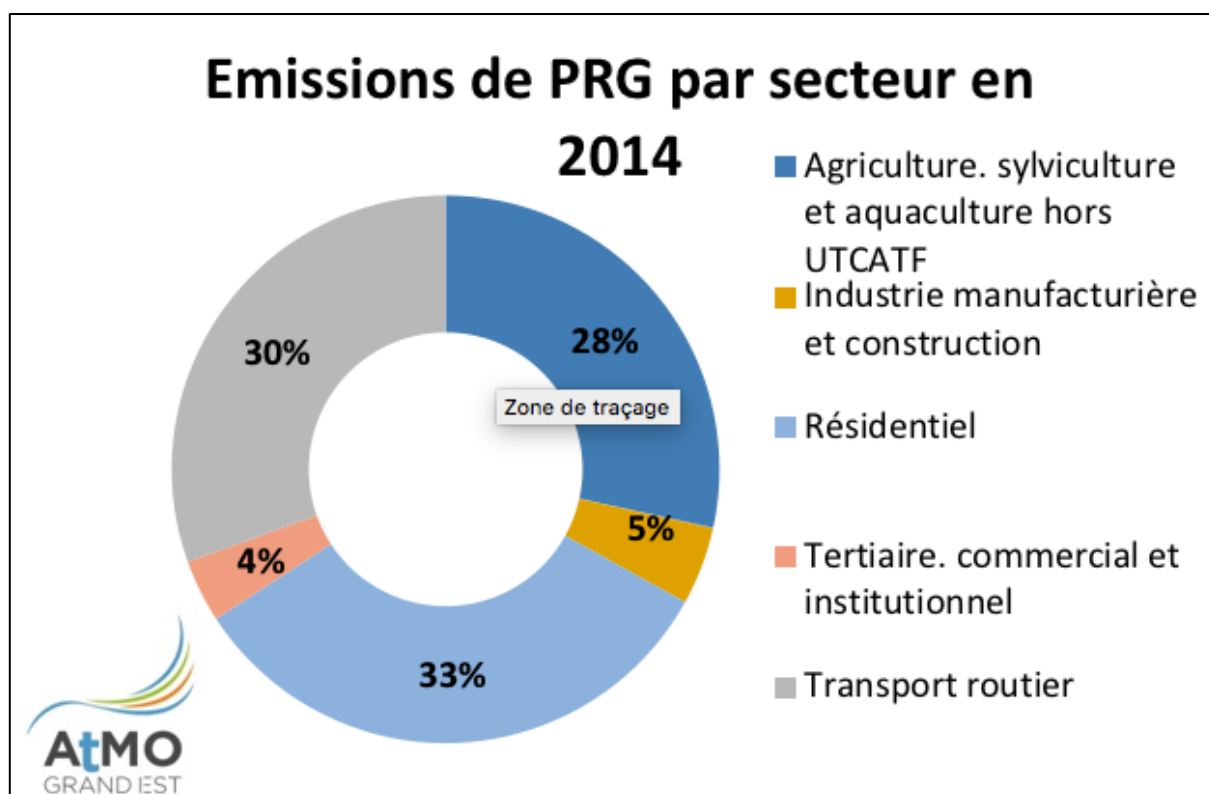
C'est pourquoi on mesure l'effet des autres gaz à effet de serre en équivalent CO₂ (eq. CO₂). Le méthane (CH₄) est également un GES.

Les élevages des ruminants constituent les principales sources de méthane induites par les activités humaines. Enfin le protoxyde d'azote (N₂O), puissant gaz à effet de serre, provient des engrais azotés et de certains procédés chimiques.

L'évolution du climat et ses conséquences sont traitées dans la partie « contexte et évolution climatiques ».

◇ Les émissions de gaz à effet de serre par secteur

Les émissions de GES sont évaluées au travers du calcul du Potentiel de Réchauffement Global¹ (PRG). Sur Saulny en 2014, les émissions de GES sont principalement dues au Résidentiel (33%), au Transport routier (30 %) et à l'Agriculture (28%).



A Saulny entre 2005 et 2014, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 24%. Les émissions des secteurs de l'Industrie (-71%), du Résidentiel (-35%) et du Tertiaire (-55%) sont les plus conséquentes. On note en revanche une augmentation des émissions du secteur de l'Agriculture de 8%.

E. L'énergie dont les renouvelables

L'énergie caractérise la capacité à fournir du travail, à donner du mouvement ou à élever la température. Elle est obtenue par la combustion de carburants ou de combustibles (pétrole, essence, gazole, fioul, gaz, charbon, bois, etc...), l'utilisation de l'électricité ou de forces naturelles comme le vent ou l'énergie solaire.

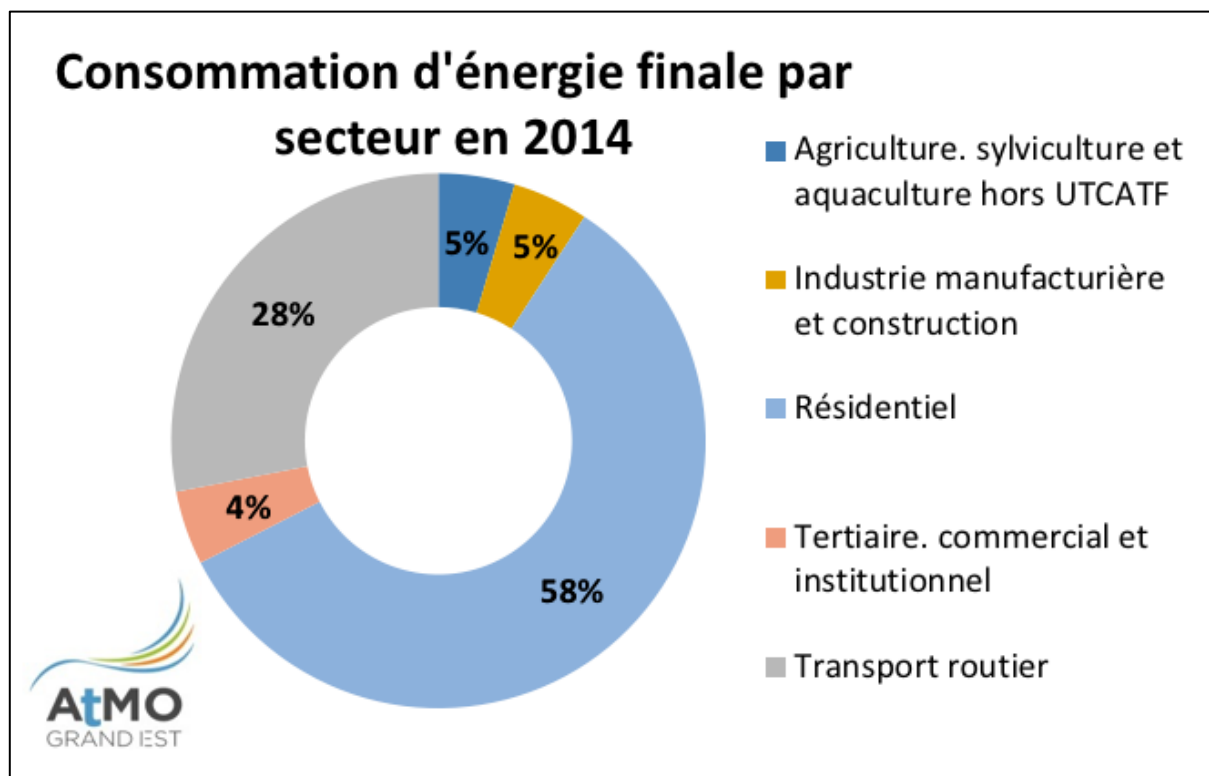
L'énergie peut donc se présenter sous plusieurs formes qui peuvent se transformer ; par exemple, production d'électricité à partir du gaz, de pétrole ou de charbon dans une centrale thermique ou le chauffage d'une maison à partir d'électricité ou de fioul domestique.

En France, le bouquet énergétique primaire est presque stable depuis le milieu des années 2000, avec environ 45% d'électricité primaire (renouvelable et non renouvelable), 47% d'énergies fossiles, et environ 10 % d'énergies renouvelables (Bilan de l'énergie 2014).

◇ La consommation d'énergie

La **consommation d'énergie finale** correspond à la consommation des utilisateurs (ménages, entreprises autres que celles de la branche énergie).

Sur le territoire de Saulny, la consommation d'énergie finale en 2014 est principalement imputable aux secteurs du Résidentiel (58%) et du Transport routier (28%) (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017).



Entre 2005 et 2014, la consommation d'énergie finale à Saulny a diminué de 21%. Cette baisse de la consommation d'énergie est liée à la baisse dans les secteurs du Résidentiel (-20%), de l'industrie (-69%) et du Tertiaire. Elle est néanmoins compensée par l'augmentation de la consommation du secteur de l'Agriculture (+73%).

◇ Les démarches locales

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de Metz Métropole est un document dont la mise en œuvre participe à la diminution des consommations d'énergie de par les actions ciblées (rénovation thermique des bâtiments, développement des quartiers à basse consommation d'énergie, développement des modes de déplacement alternatifs aux véhicules personnels motorisés...).

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de Metz Métropole, adopté en 2006, participe à la diminution de la consommation d'énergie sur le territoire messin (développement des transports en commun et de l'intermodalité, amélioration des conditions de déplacement en modes actifs...). Ce plan est décrit de manière plus approfondie dans le paragraphe dédié à la qualité de l'air.

Le **Programme Local d'Habitat (PLH)** de Metz Métropole de 2011 contribue à réduire la consommation d'énergie par la promotion d'un habitat durable. Les objectifs du PLH consistent à densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti (rénovation énergétique du bâti existant, mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limitation de la consommation foncière, réglementation performances énergétiques pour le bâti nouveau...). Une description plus détaillée du PLH est faite dans le paragraphe « Qualité de l'air ».

- Sur Saulny, les émissions de polluants sont principalement émises par les secteurs de l'Agriculture, du Résidentiel et du Transport routier. Les émissions de particules fines (PM10) sont liées au secteur du Résidentiel et de l'Agriculture. Les oxydes d'azote (NOx) sont en grande partie émis par le secteur du Transport routier ;
- Les émissions de gaz à effet de serre en 2014 étaient principalement dues aux secteurs du Résidentiel, du transport routier et de l'Agriculture. Le secteur du Résidentiel est responsable d'une partie importante des consommations d'énergie sur la commune (58%), tout comme le Transport routier (28%). Malgré une augmentation des consommations du secteur de l'Agriculture, la consommation globale est en diminution depuis une dizaine d'années à Saulny ;
- Le PLU, en cohérence avec les objectifs du PDU, doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo. Il détermine également les mesures incitatives, prescriptives ou les actions d'accompagnement qui peuvent permettre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments à usage résidentiel ou d'activités qui le nécessitent ;
- L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions visant à réduire la consommation d'énergie finale. Le PCAET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par une « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP).

◇ Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO₂, sont émis en quantité bien supérieures à celles susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue par ailleurs au renforcement de l'effet de serre. Cette crise énergétique se traduit notamment par une hausse du prix de l'énergie qui profite en particulier aux ressources renouvelables.

Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO₂). **En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep** (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14 % par rapport à 1990.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources. Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique.

En Lorraine, le SRCAE a été approuvé en décembre 2012. Le SRCAE révisé en 2015 a été annulé en 2016. A noter que les SRCAE lorrain, champardenais et alsacien seront intégrés au SRADDET Grand Est, en cours d'élaboration.

◇ L'énergie éolienne

En Lorraine, le **Schéma Régional Eolien (SRE)** annexé au SRCAE (dont l'annulation implique également le SRE), a permis d'identifier les parties du territoire lorrain considérées comme favorables à l'éolien.

La définition de ces zones est basée sur le croisement de différents enjeux, à savoir le potentiel éolien, l'état des lieux des projets éoliens existants, la réglementation en matière de respect de distances d'éloignement vis-à-vis des radars, des zones bâties, des surfaces en eau supérieures à 8 ha et des captages d'eau potable, les enjeux paysagers et patrimoniaux, et les enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux avifaunistiques (oiseaux) et chiroptérologiques (chauves-souris).

Le SRE classe Saulny parmi les communes ne disposant pas de zones favorables de tailles suffisantes pour le développement de l'énergie éolienne.

Toutefois, rien n'empêche l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises a permis de construire lorsque leur hauteur ne dépasse 12 mètres. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme de micro-éoliennes installées par les particuliers.

La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en 2013. Les éoliennes de plus de 50 mètres sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE.

◇ L'énergie solaire :



Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an en moyenne en Région Lorraine. Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates.

En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération.

Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques.

A Saulny, quelques particuliers ont ainsi installé des panneaux solaires sur leur toiture.

Conformément aux orientations du SCoTAM en la matière, si des enjeux patrimoniaux ou paysagers sont révélés, des secteurs où les installations au sol ne seront pas admises pourront être définis. Des dispositions pourront également être prises pour atténuer les impacts visuels éventuels de ces dispositifs sur certains secteurs.

◇ La géothermie

Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine. Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains, publié par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2007 inscrit Saulny dans un secteur où le potentiel géothermique est jugé moyen à fort.

A titre d'exemple, le centre technique municipal de Montigny-lès-Metz, construit en 2008, utilise pour son chauffage dix forages à 92 mètres de profondeur, sans captage d'eau.

Si le potentiel géothermique de l'aquifère est identifié, le potentiel géothermique réel sur la commune est inconnu à ce jour. Une étude complémentaire pourrait être menée dans le but de développer l'utilisation de cette source d'énergie.

◇ La biomasse

Espace d'intérêt naturel et écologique, la forêt est également support d'activités productives, éducatives et récréatives. Elle revêt ainsi un caractère multifonctionnel qu'il convient de conforter. Par ailleurs, l'exploitation du bois devra être compatible avec les fonctions d'éducation et de récréation.

La mise en valeur des déchets relève pour sa part de la compétence de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir paragraphe « La gestion des déchets »). Le PCAET de Metz Métropole prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles par la production de biogaz.

◇ L'hydroélectricité

L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, pour la transformer en électricité. Le bassin Rhin Meuse, principal bassin en Lorraine, produit 14% de l'électricité nationale, majoritairement en Alsace (90%).

La Lorraine dispose d'un potentiel hydraulique modéré en raison d'un relief faible et de sa situation en tête de bassin. L'équipement actuel correspondant à une puissance totale d'environ 100 MW dont 80% sont représentés par environ 20 centrales dont la puissance reste néanmoins modeste (moins de 10 MW), le complément étant représenté par une centaine de centrales de petite taille situées aux trois quarts dans le département des Vosges.

En 2008, avec 100 MW installés, la production d'énergie électrique d'origine hydroélectrique atteignait 325GWh et représentait 6% de la production d'énergie d'origine renouvelable. Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs hydroélectriques. Le développement de l'hydroélectricité ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique, qui a fait l'objet d'une convention de développement avec l'Etat.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger les autres usages de la rivière qui viennent concurrencer l'hydroélectricité, notamment **l'enjeu de préservation et de restauration des continuités aquatiques**. Le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du « bon état » des cours d'eau tel que prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse en vigueur.

Compte tenu du faible potentiel restant et de l'évolution de la réglementation sur la modification des débits réservés en 2014 (passage de 1/40ème à 1/10ème du débit), l'objectif pour 2020 est une amélioration de la productivité de 5% des installations existantes par un renouvellement des équipements.

Par ailleurs, la commune de Saulny n'est pas dotée de cours d'eau suffisamment important pour développer ce genre d'énergie.

- La commune est identifiée comme non favorable à l'énergie éolienne dans le schéma régional. Il sera néanmoins possible, conformément au Grenelle II de l'Environnement, d'installer des éoliennes de moins de 12 mètres ;
- Le potentiel solaire de 1 220 kWh/m²/an est non négligeable et son utilisation doit être encouragée ;
- Le potentiel géothermique de l'aquifère, moyen à fort sur le ban communal, peut permettre le développement de cette énergie. Une étude pourrait permettre d'affiner la connaissance concernant le potentiel géothermique ;
- Le potentiel hydroélectrique est modeste en raison du faible relief de la Lorraine et de la concurrence avec d'autres enjeux, écologiques notamment. Saulny étant en tête de bassin versant, les cours d'eau présents ne présentent pas de capacité suffisante pour développer ce type de production électrique ;
- La valorisation de la biomasse par méthanisation est également une piste pouvant être explorée, en concertation avec Metz Métropole.

F. Les nuisances sonores

*Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).*

F.1. Les cartes de bruit Metz Métropole

Conformément à la législation, **Metz Métropole** a élaboré en 2008 une **cartographie stratégique du bruit** permettant de visualiser l'environnement sonore **de chaque commune** de son territoire. Les cartes qui suivent représentent les niveaux sonores liés aux infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien et aux installations industrielles, pour une situation de référence, dépendant de la date des données disponibles. Les résultats décrits ci-dessous font également référence à des cartes qui n'ont pas été intégrées au présent rapport mais sont disponibles sur le site Internet de Metz Métropole.

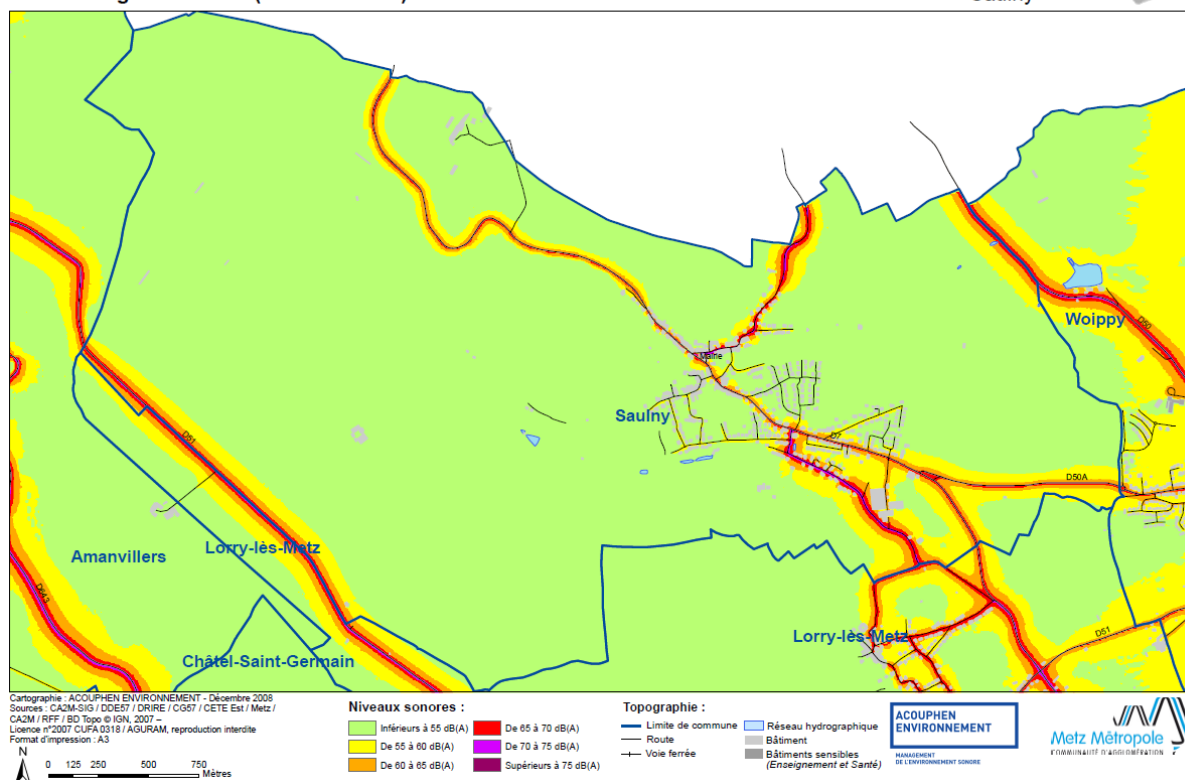
Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A

Communauté d'Agglomération
de Metz Métropole



Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)

Saulny



Les indicateurs représentés, le Lden et le Ln, sont exprimés en Décibels dB(A). Ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé :

- ◆ Le Lden : la valeur de l'indice de bruit Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 heures. Il est composé des indicateurs « Lday, Levening, Lnight », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pénalité est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes ;
- ◆ Le Ln est le niveau d'exposition au bruit nocturne. Il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

La commune de Saulny est très peu affectée par les bruits liés aux activités industrielles et au trafic ferroviaire, avec des valeurs inférieures à 50 dB(A). En revanche, le trafic routier est source de nuisances sonores pour les habitants.

Le trafic lié aux **infrastructures routières** présente, en 2005, un indicateur global (Lden) compris entre 50 et 75 dB (A) à proximité immédiate de certains axes routiers : route départementale RD7, rue de Vigneulles ou rue de Plesnois. L'indicateur nocturne (Ln) est quant à lui compris entre 50 à 65 dB(A).

Le rapport d'étude, réalisé par Acouphen Environnement en 2009, indique également que les dépassements de seuil (68dB(A)) concernent au moins 100 personnes sur la commune, tous en journée.

F.2. Les voies bruyantes

La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies.

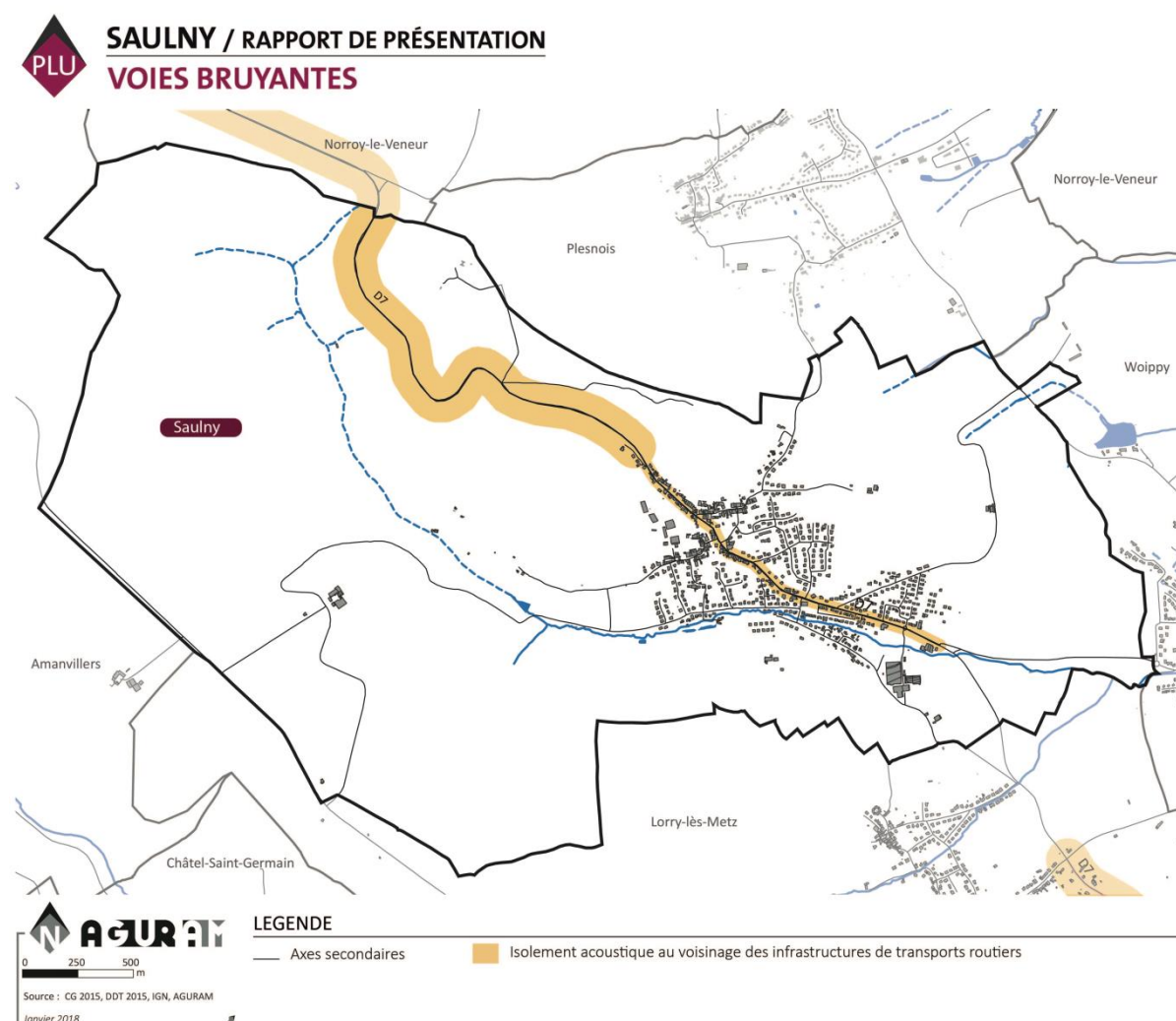
Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

L'article R571-33 du Code de l'environnement prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire dépend de la catégorie de l'infrastructure.

D'après l'Arrêté préfectoral N°2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014, la portion de la RD7 à Saulny est classée en voie bruyante de catégorie 3 hors agglomération et 4 en agglomération, avec des largeurs affectées respectivement de 100 mètres et 30 mètres.

Le Code de l'environnement dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent soient reportés, à titre d'information, par les mairies concernées dans les annexes graphiques de leur PLU conformément aux dispositions des articles R151-52 et R151-53 du Code de l'Urbanisme.

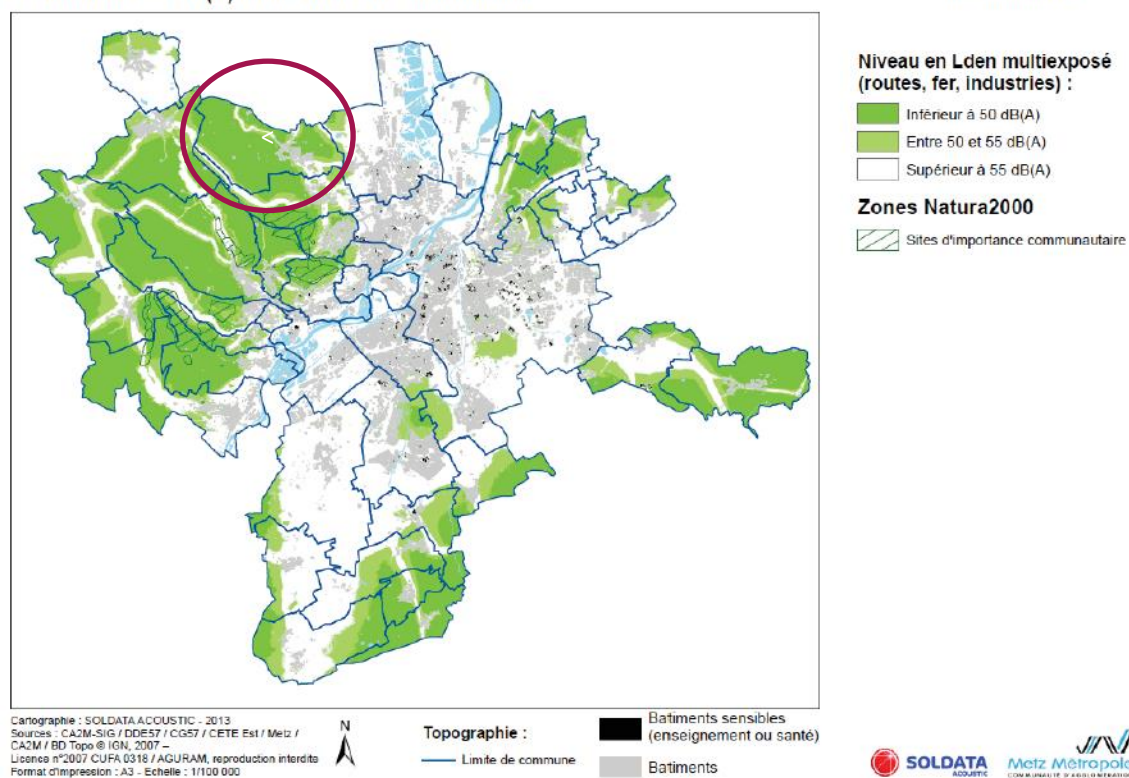


F.3. Les zones calmes

Une **zone calme** est définie dans le code de l'environnement (article L572-6) comme un « espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel l'autorité qui établit un plan de prévention du bruit dans l'environnement souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ». Une zone calme est donc considérée comme peu exposée aux bruits récurrents des infrastructures, et est en revanche susceptible d'accueillir diverses activités humaines (promenade, loisirs, jeux d'enfants, repos, zone de rencontre ...).

La carte suivante présente les zones où le bruit ambiant reste inférieur à 55 dB(A) selon l'indicateur Lden et localise les sites d'importance communautaire Natura 2000 (carte issue du PPBE de Metz Métropole, 2013).

Cartographie des zones pour lesquelles le niveau sonore multiexposé en Lden est inférieur à 55 dB(A) croisé avec zones Natura2000



A Saulny, les zones potentiellement calmes sont essentiellement situées au niveau des espaces boisés du vallon de Saulny, des prairies et des zones agricoles du plateau. La commune a également indiqué comme zones potentiellement calmes le Parc communal de la rue du Moulin, les chemins communaux (Données PPBE Metz Métropole, 2013).

- Des nuisances sonores existant au niveau de la départementale 7. Cette infrastructure de transport est classée en voie bruyante et des prescriptions en matière d'isolement acoustique peuvent être portées à proximité de la voie ;
- Des zones calmes sont à préserver, dans le vallon de Saulny, au niveau des prairies et des espaces agricoles.

G. Les risques naturels et anthropiques

◇ Les risques naturels

◆ Les arrêtés de catastrophe naturelle

Un seul arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a concerné le ban communal de Saulny depuis une trentaine d'années.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	09/06/2018	09/06/2018	23/07/2018	15/08/2018

La commune ne dispose cependant pas de Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels. Elle est en revanche soumise à plusieurs aléas décrits dans les paragraphes suivants.

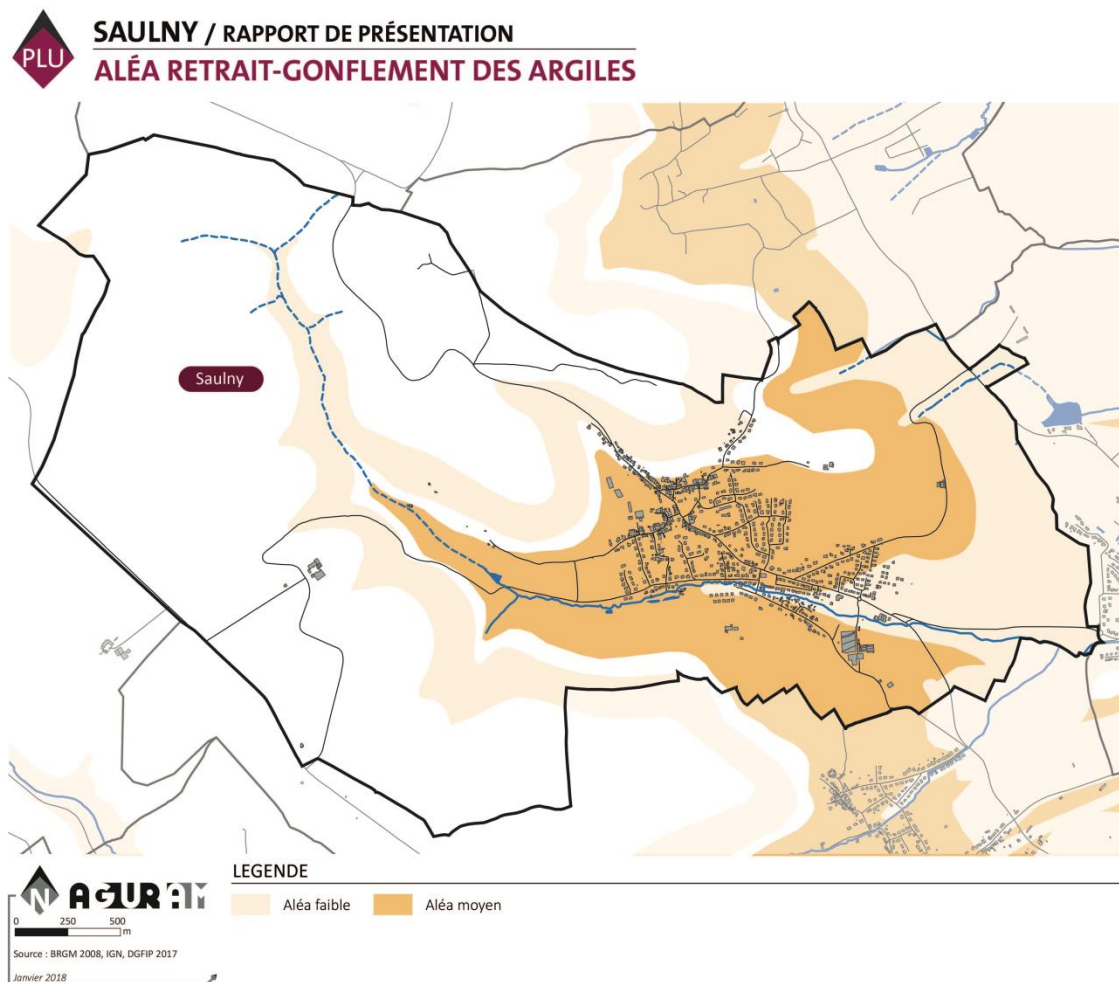
◆ Les inondations

Bien que la commune ait connu des inondations reconnues par un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle identifié ci-dessus, elle n'est ni dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRN), ni d'un Atlas des Zones Inondables. Elle ne possède pas non plus de Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

◆ Le risque mouvement de terrain

Bien que la commune de Saulny ne soit pas couverte par un PPR Mouvement de terrain, elle est néanmoins concernée par un risque mouvement de terrain. Cependant, une étude du BRGM en 1994, ainsi que le diagnostic réalisé par la Direction Départementale des Risques Majeurs de 2011 fait état d'un risque mouvement de terrain sur la commune.

En attente des données de la DDT et du PAC pour informations complémentaires.



◇ Aléas retrait-gonflement d'argile

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

La majorité de l'espace urbain de la commune de Saulny est exposée à un **aléa retraits-gonflements des sols argileux faible à moyen**. Il n'y a pas de réglementation particulière concernant l'urbanisme. L'existence de l'aléa sera cependant rappelée dans le règlement du PLU. Par ailleurs, le guide du ministère en charge de l'environnement « Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? » sera annexé au PLU.

◇ Le risque sismique

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

La commune de Saulny, comme la quasi intégralité du Département de la Moselle, est **classée en zone 1 (sur 5)**. Il s'agit de la catégorie « **sismicité très faible** ». Il n'y pas de prescription particulière pour les nouvelles constructions dans la zone 1. La base de données SISFRANCE du BRGM n'identifie aucun séisme qui ait été ressenti sur la commune.

◇ Les risques anthropiques

◆ Les sites et sols pollués

Le site Internet **BASIAS** (Banque de Données d'Anciens Sites Industriels et Activité de Services) répertorie les sites, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols, dans le cadre de l'Inventaire Historique Régional (IHR). A Saulny, **6 sites sont ainsi référencés**. Il est à noter que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

N° Identifiant	Raison sociale de l'entreprise	Nom(s) usuel(s)	Etat d'occupation du site
LOR5701526	GIRAUD	Extraction de minerais de fer	Activité terminée
LOR5702026	JACLOT	Moulin à plâtre	Activité terminée
LOR5703358	STEFF Victor	Décharge de classe 3	Activité terminée
LOR5703359	-	Dépôt sauvage	Activité terminée
LOR5705717	DEFLORAINE	Dépôt de gaz	Activité terminée
LOR5705718	SCHOLTES Electricité SA	Fabrication d'éléments pour appareils électroménagers	En cours

Plusieurs risques, naturels et anthropiques, sont recensés sur la commune de Saulny :

- Un risque mouvement de terrain ;
- Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen concerne la commune et sa zone urbanisée ;
- 6 sites pouvant avoir occasionnés une pollution des sols d'une attention particulière.

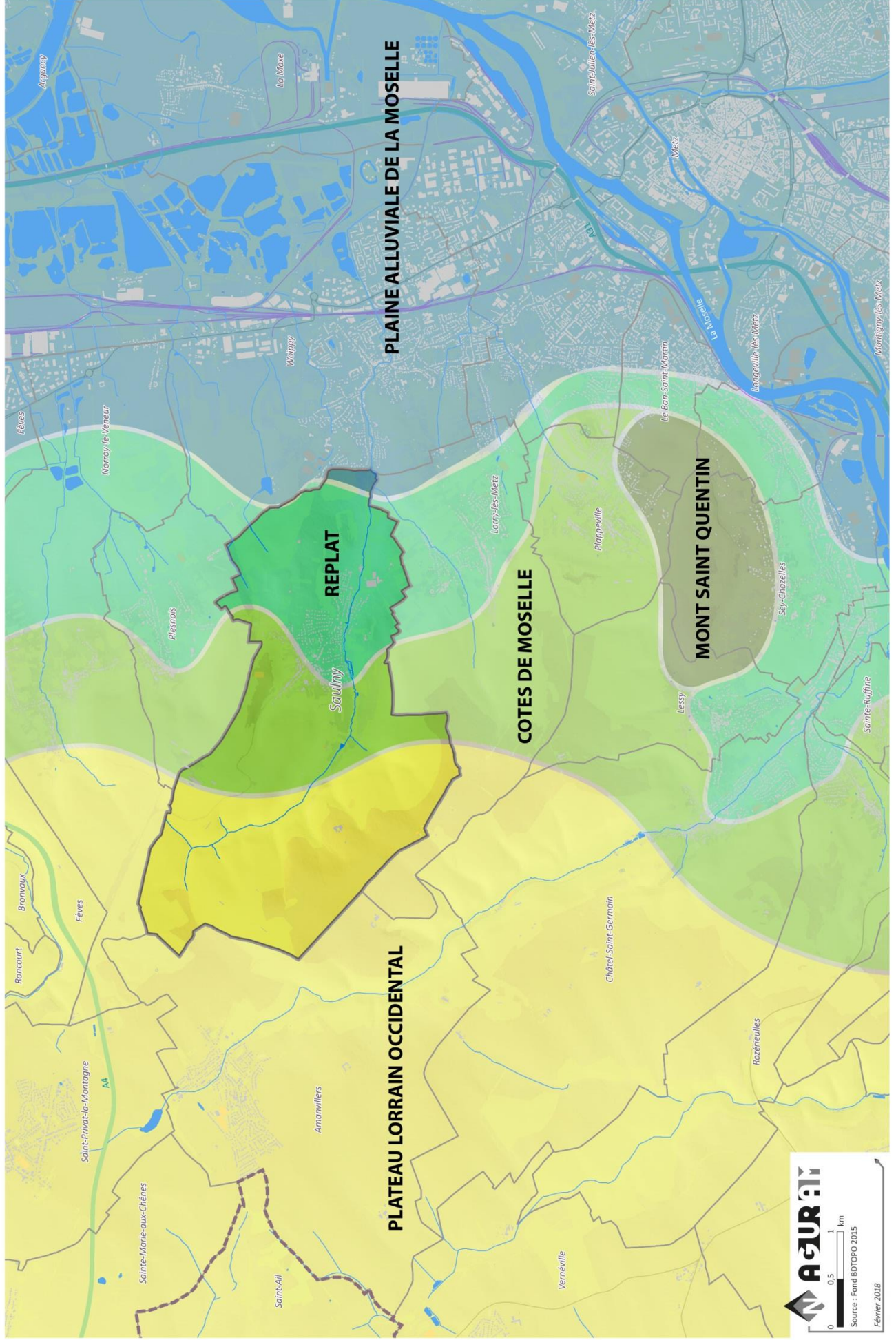
1.3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À SAULNY

THEMATIQUES	DIAGNOSTIC	ENJEUX
Topographie	Relief composite (Plateau Lorrain, côtes de Moselle, replat) marqué par la présence du vallon de Saulny à l'Ouest. Commune installée en cuvette et à flanc de coteau.	Prendre en compte le relief et le ruissellement dans les aménagements.
Qualité de l'eau	Le bon état des masses d'eau superficielles n'est pas atteint pour les ruisseaux de Saulny, Montvaux et la Moselle.	Protéger la qualité des cours d'eau des Ruisseaux. Préserver la ripisylve et les zones tampons à proximité des cours d'eau. Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau.
Masse d'eaux souterraines	Présence des masses d'eau souterraines des Calcaires du Dogger et du Plateau Lorrain versant Rhin dont la qualité chimique est dégradée par la présence de pesticides et nitrates.	Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons).
Milieux naturels	Les milieux naturels sont diversifiés sur le ban communal : espaces boisés, forêt humide, prairies dont certaines à caractère thermophile, vergers, cours d'eau. Plusieurs espèces protégées sont présentes : oiseaux, reptiles, végétaux... 3 zones d'inventaires ZNIEFF et 2 Espaces Naturels Sensibles sont présents sur la commune.	Préserver les réservoirs de biodiversité. Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets en cours ou futurs. Eviter l'urbanisation des prairies et la création de nouvelles ruptures. Protéger les petits espaces boisés présents sur la commune.
Continuités écologiques	Plusieurs continuités écologiques supra-communales et d'intérêt local. Présence de deux réservoirs de biodiversité. Il existe des ruptures que sont les zones urbanisées et les infrastructures de transports.	Encourager la réouverture des vergers (redéploiement de la culture des arbres fruitiers et de la vigne). Renforcer certains corridors en lien avec les réflexions de projets de liaisons douces. Assurer la protection des zones humides et de la ripisylve des cours d'eau. Préserver les gîtes d'accueil des populations de chauves-souris.
Captages d'eau potable	Présence de plusieurs périmètres de protection de captages d'eau potable : Sources de la Roche à Amanvillers	Préserver les zones incluses dans les périmètres de protection de captages pour limiter le risque de pollution : usage des sols, conservation de zones tampons.

Zones exposées au bruit	Des nuisances sonores importantes au niveau de la route départementale RD7 et des rues de Vigneulles et de Plesnois. Environ 100 personnes sont exposées à des dépassements de valeurs limites (68dB)	Respecter les obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat.
Zones calmes	Les milieux naturels et certains secteurs agricoles permettent de bénéficier de zones calmes, notamment dans le vallon de Saulny.	Préserver les zones calmes, notamment les espaces boisés.
Risques	Un risque mouvement de terrain (en attente des données de la DDT) Un arrêté de catastrophe naturel lié à des inondations. Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen la commune.	Prendre en compte les risques inondations et mouvement de terrain dans les aménagements.
Sols pollués	On retrouve plusieurs sites, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols.	Prise de précautions dans les zones polluées en cas de projets (études, dépollution...)
Qualité de l'air	Présence de polluants atmosphériques. Les émissions de polluants sur Saulny sont principalement émises par les secteurs de l'Agriculture, du Résidentiel et du Transport routier.	Encourager l'utilisation des transports en commun en conditionnant l'ouverture à l'urbanisation à leur existence. Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.
Gaz à effet de serre (GES)	Emissions de GES, principalement liées à l'Agriculture, au Résidentiel et au Transport routier.	Consommer l'espace de manière économe et préserver les espaces forestiers qui sont des puits de carbone. Améliorer les conditions de déplacement en modes doux (vélo et marche à pied).
Climat	Le changement climatique est susceptible d'augmenter le risque d'aléas climatiques extrêmes (inondations, coulées de boues...). Il existe un risque sur la production agricole et forestière, ainsi qu'un risque de perturbation de la biodiversité	Prendre en compte le risque d'augmentation des aléas pour s'y adapter. Prendre en compte l'impact de changement climatique sur la biodiversité, en particulier la nécessité pour les espèces de se déplacer, et les modes de cultures.



**COMMUNE DE SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
UN PATRIMOINE PAYSAGER TYPIQUE DES COTES DE MOSELLE**



0 0.5 1 km
Source : Fond BDTOPO 2015
Février 2018

B. Les structures paysagères et lignes de force (relief)

B.1. Des entités paysagères liées au relief singulier de la commune

Le front de côte de Moselle, peu rectiligne à Saulny, est **caractéristique du relief en cuesta**. Au droit de la commune, le creusement du ruisseau de Saulny a fait naître les promontoires de Rouamont au Nord et de Vermont au Sud.

Développé en retrait de la ligne de côte, le vallon du ruisseau de Saulny présente une situation physique singulière, l'érosion a façonné son paysage, creusé les petits vallons et dessiné des petits fonds transversaux au Sud du ruisseau de Saulny.

Le ban communal de Saulny présente une forte déclivité, partant de 186m à l'ouest de Woippy, pour atteindre 371m sur le plateau à son extrémité Est (*Ouvrage militaire Kellermann*) au Nord le Groupe Fortifié Lorraine a 381m et au sud le plateau de la ferme St Maurice a 350m.

Protégé par les hauteurs du plateau, le village est installé à mi-pente, à l'émergence des sources à 250m. Il s'étend sur dans la pente suivant la topographie, et offre aux habitants un panorama privilégié sur la vallée de la Moselle et le Pays Messin.



A l'est, la vallée de la Moselle et le Pays Messin



Au nord, les Côtes de Moselle et les hauteurs boisées de Saulny



Vue aérienne ancienne du paysage – Carte d'Etat-Major (1820-1860)

B.2. Le plateau agricole et la ferme St-Maurice

Située sur le plateau lorrain, au Sud-Ouest de la commune, cette entité paysagère présente une occupation principalement agricole.

Au centre de ce vaste espace ouvert, la ferme St-Maurice constitue le point de repère de ce paysage. Créé de toute pièce sur la forêt cette vaste clairière comprend également la ferme Saint Vincent, au Sud, implantée sur la commune voisine d'Amanvillers.



Cultures céréalières et prairies entourent la ferme Saint-Maurice

Ces exploitations, dévolues initialement à l'élevage, ont conservé, sur leurs abords, de grandes pâtures. Aujourd'hui, cette vocation a largement évolué vers une agriculture intensive. Ce système de production agricole standardisé a transformé le paysage traditionnel. Une partie des vastes champs pâturés est, dès lors, remplacée par de grandes cultures et leur paysage saisonnier associé, avec des rotations céréalières, est facilement identifiable.

Cette entité paysagère, déployée sur le revers de côte et détachée des zones urbanisées, apparaît isolée et n'est pas visible depuis le village en contrebas. Elle constitue un lieu de promenade champêtre et intemporel, pour les habitants randonneurs du village et de l'agglomération.

B.3. Les pelouses calcaires du revers de côte

Sur le promontoire du plateau les pelouses calcaires présentent un écosystème exceptionnel. La présence de pierriers et de pelouses thermophiles d'intérêt national fait l'objet de mesures de protections inscrites à l'inventaire des ZNIEFF.

Ce site d'une grande valeur paysagère est particulièrement fragile et sensible aux dégradations dues au piétinement, lié à une trop forte fréquentation. Ces espaces ne font plus l'objet d'entretien agricole. Recolonisée en franges depuis la forêt, cette reforestation tend à refermer le paysage et compromet l'avenir de ces pelouses calcaires.

Le village est perceptible depuis les pelouses situées entre le secteur de la Côte et le bois de Plesnois. Ce site domine la commune et permet d'appréhender le village duquel émerge le clocher de l'église.



Les pelouses calcaires et le risque de reforestation



Panorama sur les Côtes et la vallée de la Moselle vue depuis les pelouses calcaires de Saulny



Le site des pelouses calcaires au nord-ouest du village entre la Côte et le bois de Plesnois

De cette terrasse en surplomb, le paysage s'ouvre et offre un large panorama sur la vallée de la Moselle fournissant un site prisé par les randonneurs : un lieu de découverte des richesses floristique et faunistique de l'environnement naturel des pelouses calcaires.

B.4. Le massif forestier des Côtes de Moselle

Sur les hauteurs de la commune, au rebord du plateau, la **forêt communale de Saulny** participe à l'important massif boisé du front des Côtes de Moselle. La forêt présente une végétation de feuillus plus naturelle et spontanée, d'essences climatiques variées, de feuillus de belle qualité avec des sous-bois d'une grande richesse.



Les hauteurs boisées du vallon de Saulny

Le village est peu perceptible depuis le bois de Saulny. La végétation, dense et feuillue de ses orées, libère peu d'ouvertures visuelles sur les paysages alentours. Cet espace boisé offre aux habitants la possibilité de se déconnecter des espaces agglomérés. Elle permet, par les nombreux sentiers qui structurent ce domaine forestier, la découverte de la biodiversité spécifique du milieu naturel boisé tant floristique que faunistique.



Un paysage boisé de grande qualité



Vue aérienne du massif forestier des Côtes de Moselle qui encadre le village de Saulny

B.5. Le vallon du Ruisseau de Saulny et sa vallée agricole

A l'arrière du front de côte, le vallon de Saulny entaille le plateau calcaire des Côtes de Moselle à l'Ouest du village. Le paysage, largement ouvert au début du siècle, affirmait alors une grande activité agricole. On retrouvait des vergers sur ses pentes et des vignes sur les coteaux les plus ensoleillés. Les prés de fauches occupaient le fond du vallon. Depuis, l'enfrichement des coteaux dû à la déprise agricole a refermé ce paysage. Seuls, quelques murs, murets de pierres et calvaires témoignent de son passé agraire.



Les pâtures dans le vallon du ruisseau de Saulny



La fermeture du paysage du vallon

Aujourd'hui la nouvelle vocation du site est plus tournée vers la promenade et le loisir. Sur chacun des versants le développement des friches progresse depuis les massifs boisés et rend ce vallon particulièrement vulnérable. La fermeture des points de vue depuis le col de Saulny vers le vallon et le village proche, le manque d'entretien du petit patrimoine, sont autant de menaces sur la qualité paysagère du vallon de Saulny.

B.6. Les anciens coteaux viticoles et arboricoles du village

De part et d'autre du village les coteaux calcaires, exposés au Sud, étaient autrefois voués presque totalement au vignoble. Suite à l'abandon de la vigne, les cultures fruitières et maraîchères s'y sont substituées. Les vignes ont pratiquement disparues du paysage villageois, elles apparaissent seulement encore sur quelques parcelles. Cet abandon ne permet pas aux coteaux de retrouver une vocation agricole durable et conduit à un enrichissement fort et plus particulièrement sur le coteau Sud. **Ces friches, en vis-à-vis direct du village, nuisent, par leur aspect désordonné et peu soigné, à la qualité paysagère de la commune.**



La reforestation des coteaux viticoles et arboricoles de Saulny



Un paysage arboricole qui perdure sur les coteaux du village



Petits champs et vergers sur le coteau Ouest du village

B.7. Le village historique patrimonial

Saulny présente un patrimoine bâti ancien de grande qualité avec une forte identité caractéristique du paysage des Côtes de Moselle. Le noyau originel villageois s'est constitué à l'origine le long de deux rues principales, rue du Château à l'Est et rue de l'Eglise à l'Ouest.

Implantées à mi-colline le long des courbes de niveaux le centre historique constitue un ensemble de grandes cohérences architecturales et urbaines. Le village viticole esquisse un paysage de proximité intime et pittoresque contrastant avec les vastes panoramas visibles sur l'Agglomération Messine



L'église Saint-Brice et son clocher emblématique du centre ancien



La rue de l'église



Maisons lorraines, rue du Château

B.8. Les extensions résidentielles

Au Sud-Ouest du noyau historique, une partie des anciens jardins et vergers ont permis l'accueil d'un habitat résidentiel qui représente une grande part des logements du village. Sans perpétuer l'économie vivrière rurale qui garantissait la gestion de ces paysages agricoles, ses nouveaux habitants, aux propriétés arborées, participent au maintien de l'environnement végétal du village. La forme urbaine plus lâche des lotissements, avec une voirie qui facilite l'accessibilité automobile aux parcelles, dessine de larges espaces publics ouverts sur le grand paysage des Côtes de Moselle.

Les habitants de ces logements pavillonnaires, installés dans la pente, entre la rue de Metz et la ligne de crête au nord, profitent de multiples points de vue sur la vallée de la Moselle, le village voisin de Lorry-lès-Metz et les hauteurs du Mont-Saint-Quentin. A l'interface entre le noyau historique et les coteaux, ses extensions urbaines ont su préserver une grande partie du maillage de sentiers qui entoure le village. L'ensemble de ces chemins forment autant d'itinéraires de randonnées que de balades propices à la découverte du territoire et de son riche environnement.

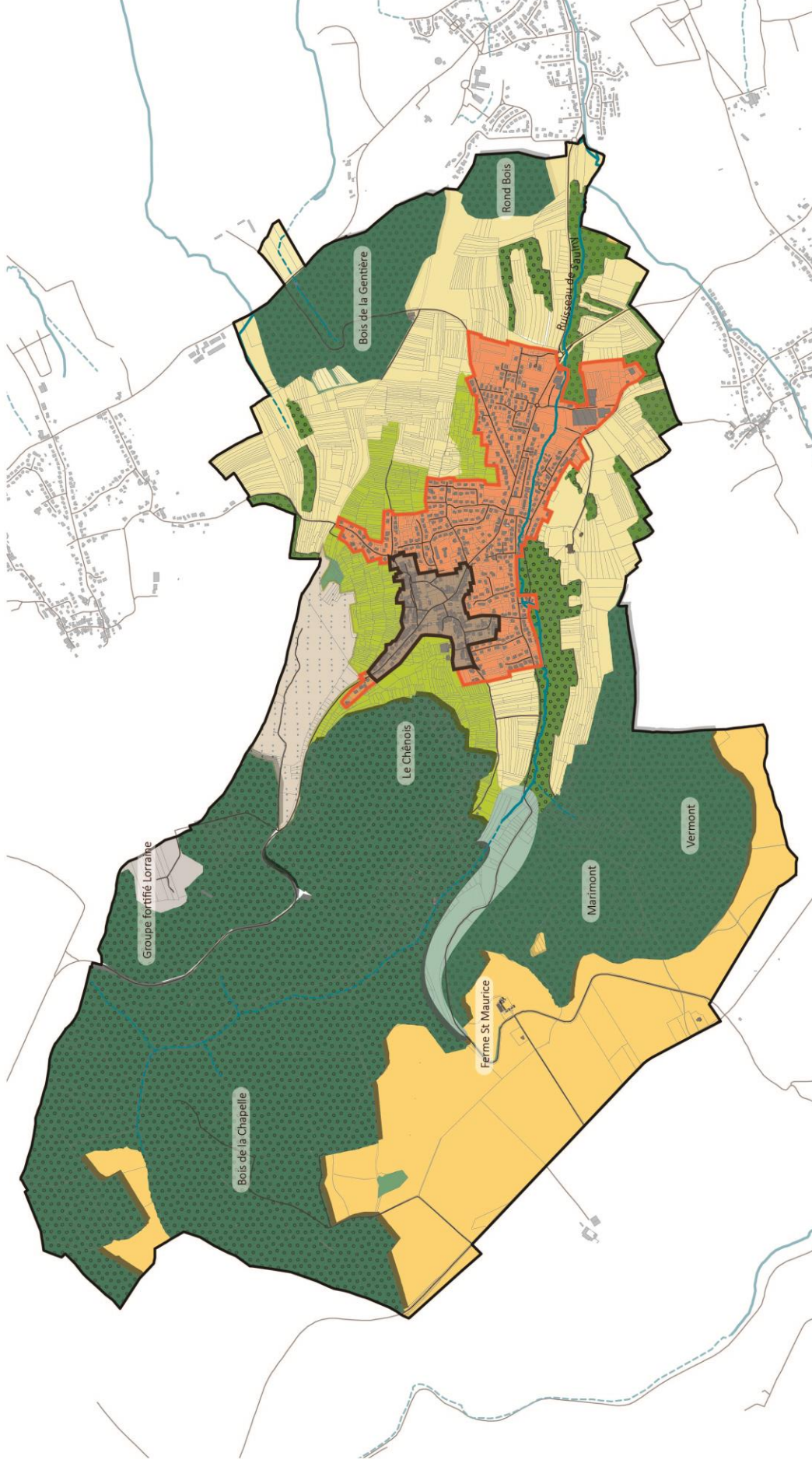


Les extensions urbaines à l'Ouest du village

- Une installation du village à mi-pente sur le revers des Côtes de Moselle avec des constructions récentes en léger promontoire implantées sur les coteaux.
- Un plateau agricole (ferme Saint-Maurice), dont les paysages ont évolué avec les pratiques agricoles (simplification des paysages), qui est complètement déconnecté du village.
- Le massif forestier des Côtes de Moselle (bois de Saulny) qui vient fermer le paysage à l'Ouest en offrant un espace spécifique propice aux parcours pédestres et au développement de la faune et flore.
- Des pelouses calcaires d'exception sur le revers de côte qui forment une terrasse naturelle permettant d'avoir une vue sur le village et sur l'ensemble de la vallée de la Moselle.
- Les coteaux de l'ancien domaine viticole, constituant les abords immédiats du village, au parcellaire diversifié et fragile (vergers, jardins).
- Des espaces naturels de plus en plus tournés vers des vocations de balades et de loisirs.
- Un village historique composant un ensemble de grande cohérence architecturale et urbaine, entouré de quelques vergers qui donnent un village cadre de proximité intime et pittoresque.
- Un important développement pavillonnaire, installé essentiellement sur les coteaux, qui bénéficie d'un panorama sur la vallée de la Moselle.



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION ENTITÉS ET STRUCTURES PAYSAGÈRES



AGURAM
0 250 500 m
Source : DGFIP 2017, IGN 2014, AGURAM
Mars 2018

LEGENDE

- Village historique patrimonial
- Extensions résidentielles
- Coteaux, jardins et vergers en friche
- Fôret fermée des coteaux et plateaux
- Boisement semi-ouvert en fond de vallon agricole
- Pelouses calcaires thermophiles
- Vallon du Ruisseau de Saulny
- Vallon agricole ouvert
- Plateau agricole Saint-Maurice
- Bâti isolé
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Infrastructures routières

2.2. LES PERCEPTIONS VISUELLES

L'analyse qui va suivre démontre les qualités paysagères du ban communal de Saulny. L'objectif est d'identifier ce qui pourrait être protégé dans le cadre du PLU, qu'il s'agisse de perspectives paysagères ou d'éléments paysagers.

A. Une grande variété de perceptions visuelles

La commune de Saulny est établie à la fois sur les deux sous-entités paysagères du plateau lorrain des Côtes de Moselle. Cette situation spécifique à son relief de cuesta lui confère une grande variété de perceptions visuelles.



Panorama du village de Saulny encadré par les Côtes de Moselle

Le panorama, ci-dessus photographié depuis le chemin de la grande Tuilerie, est l'image la plus emblématique de Saulny. Elle témoigne de la richesse paysagère du village qui s'insère dans le relief des Côtes de Moselle. Implanté sur le coteau ensoleillé du vallon du ruisseau de Saulny, le village bénéficie, en arrière-plan, de l'écrin naturel de l'important massif forestier des Côtes de Moselle. Au premier plan, en surplomb du ruisseau de Saulny, on visualise la prairie ouverte de la ferme de la « Grande Tuilerie » en partie enfrichée. Aujourd'hui, elle participe également à rendre l'environnement naturel du village très végétal.

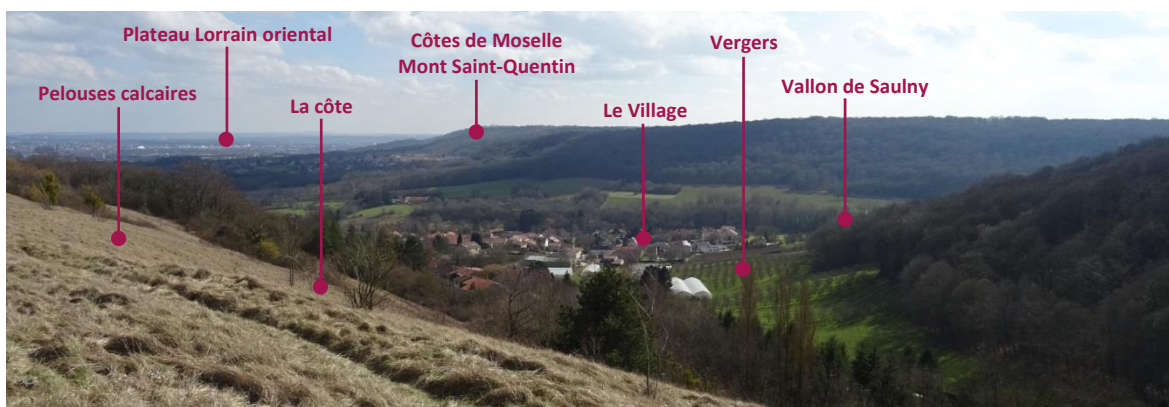
Afin de restituer au mieux les perceptions visuelles de la commune, un choix de huit cônes de vue, représentatif de l'éventail des perceptions paysagères de la commune, est présenté ci-dessous. Il recouvre une grande partie des entités paysagères de la commune. Seuls des espaces fermés, à l'exemple de la forêt de Saulny ou du centre historique du village n'offrant pas de perspectives visuelles significatives, sont exclus.

Ces huit cônes de vues, présentés ci-dessous, exposent les panoramas les plus caractéristiques de la commune. Ils sont localisés et identifiés via la carte des perceptions paysagères exposée plus bas :

- **Les pelouses calcaires et les sites panoramiques de Saulny sur l'agglomération messine et la Côte de Moselle :**
 1. ***Les pelouses calcaire, le vallon de Saulny dans les Côtes de Moselle*** : un espace ouvert en surplomb du vallon de Saulny et de la vallée de la Moselle.
 2. ***Le point de vue panoramique sur Metz et le pays Messin*** : une focale exceptionnelle sur Metz et le Pays Messin.
 3. ***Le panorama du versant au Nord de Saulny*** : vue depuis la Croix de Vaux vers la vallée de la Moselle.
- **Le village de Saulny dans son vallon agricole :**
 4. ***Le vallon agricole de Saulny et le village*** : vue depuis le haut jardin.
 5. ***Le village et ses extension résidentielles*** : vue depuis le lieudit la « Grande Tuilerie ».
 6. ***Le vallon agricole semi ouvert*** : vue depuis le chemin de Vigneulles.
- **Le vallon pâturé et le plateau agricole :**
 7. ***Le vallon pâturé du ruisseau de Saulny*** : un corridor vert, intime entre vallon et plateau.
 8. ***Le plateau agricole de la ferme Saint-Maurice*** : un large espace ouvert autour de la ferme Saint-Maurice.

B. Les différents cônes de vue d'intérêt

Cône de vue n°1 : Les pelouses calcaires, un large panorama sur le vallon de Saulny et la vallée de la Moselle



❖ *Vue depuis les pelouses calcaires sur le vallon de Saulny et les Côtes de Moselle*

Vue Sud-Est depuis la pelouse calcaire en rebord du plateau avec un large panorama sur la vallée de la Moselle et le Pays Messin. Ces pelouses calcaires, d'une grande valeur environnementale, sont particulièrement fragiles, sensibles aux dégradations dues au piétinement. En effet, de par leur proximité avec l'agglomération messine, elles sont très fréquentées par les randonneurs. Sans entretien agricole, ces espaces tendent à s'enfricher et sont progressivement recolonisés. Cette reforestation naturelle vient refermer les paysages et peut compromettre, à terme, l'avenir de ces pelouses calcaires.

Les pelouses calcaires présentent une sensibilité paysagère particulière qu'il convient de préserver et de faire connaître.

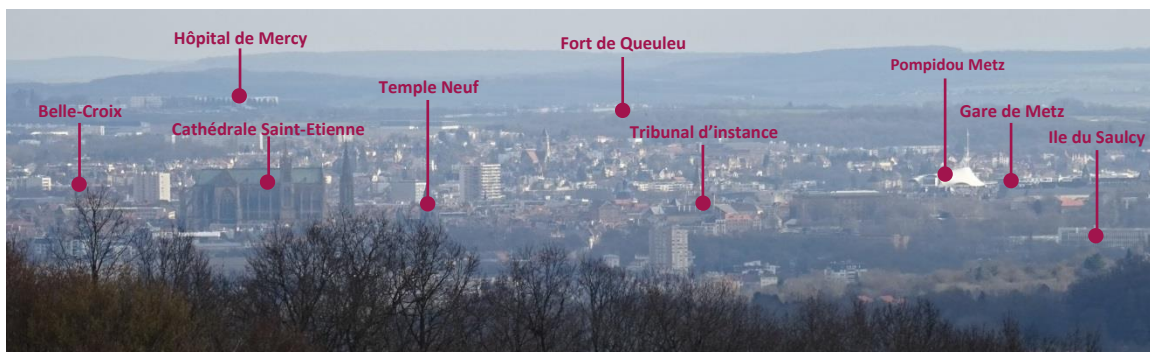


L'ouverture du vallon de Saulny sur la vallée de la Moselle



Le village de Saulny vue depuis les pelouses calcaires

Cône de vue n°2 : Le point de vue panoramique sur Metz et le Pays Messin



❖ Focus sur la ville de Metz depuis la ligne de crête Nord de Saulny

L'extrémité orientale du plateau calcaire offre un panorama exceptionnel sur la ville de Metz et le Pays messin. En surplomb du village, à 350 mètres de hauteur, ce point de vue remarquable en frange du plateau met en lumière les paysages significatifs des Côtes de Moselle, le Mont Saint-Quentin, la vallée de Moselle et une grande partie de l'agglomération Messine. Ce cône de vue permet d'appréhender d'un seul coup d'œil un ensemble de bâtiments emblématiques de la ville de Metz comme la Cathédrale Saint-Etienne, le centre Pompidou de Metz ou encore l'hôpital de Mercy (cf. photographie ci-dessus). Le site de ces pelouses calcaires, situé en retrait du village, offre un lieu de promenade privilégié que la municipalité a souhaité mettre en évidence au travers d'un de ses cinq parcours de marche dit « *le Panoramique* ». L'identification et la création de ces circuits pédestres font partie des actions locales qui participent au développement touristique des Côtes de Moselle et du Mont Saint-Quentin.

Le site des pelouses calcaires de Saulny offre un point de vue exceptionnel sur l'agglomération que la municipalité a su valoriser en créant un parcours de randonnées pédestre. L'enjeu communal est maintenant de faire connaître ce site.

Cône de vue n°3 : La Croix de Vaux, un panorama sur le versant au Nord de Saulny et de la Vallée de la Moselle

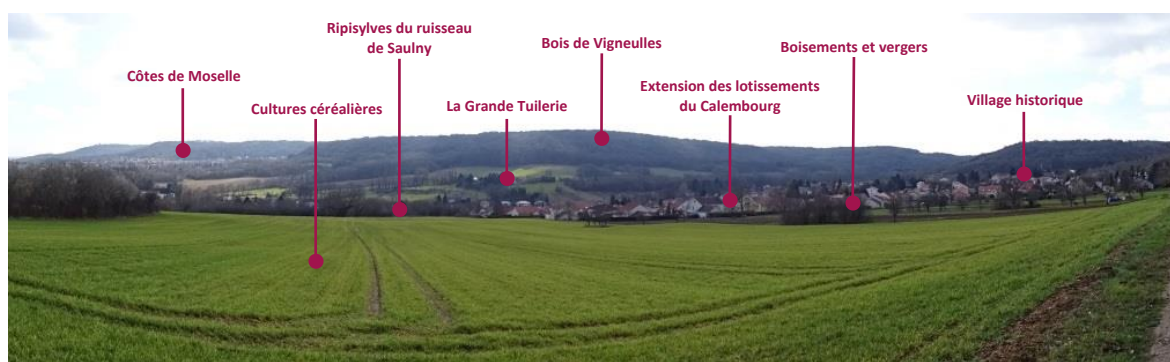


❖ Cône de vue sur la vallée de la Moselle depuis le col de Saulny au Nord

La frange Nord de la commune, au lieu-dit « *la Croix de Vaux* », présente un panorama spécifique. En effet, ce point de vue s'extrait du paysage de proximité du vallon de Saulny et permet de découvrir le grand paysage de la vallée de la Moselle au Nord de l'agglomération messine. Le site de la Croix de Vaux forme, sur le versant nord du ban communal, un col entre le village de Saulny et celui de Plesnois. Ce troisième point de vue regroupe un vaste panorama avec au premier plan un paysage rural diversifié qui mêle à la fois surfaces agricoles céréalières, boisements (bois de la Gentière et de Plesnois) et coteaux arboricoles. Tandis qu'à l'arrière-plan, au loin, on distingue la large vallée active de la Moselle avec, à l'horizon, les hauteurs boisées du Plateau Lorrain versant Rhin.

Le col du site de « *la Croix de Vaux* », sur la route de Plesnois, offre un vaste panorama sur la vallée de la Moselle. La protection de ce paysage rural agricole de grande qualité environnementale, au pied des Côtes de Moselle, perceptible à la fois depuis le GR5 et le circuit de découverte panoramique, rentre dans les objectifs communaux.

Cône de vue n°4 : Le vallon agricole de Saulny et le village depuis le Haut Jardin



❖ *Vue depuis le Haut Jardin sur le village ses extensions et le Vallon de Saulny*

Depuis l'exploitation HIPPERT, au niveau du site du « *Haut Jardin* » et plus précisément rue des Fraises, se dégage un vaste panorama sur la vallée du ruisseau et le village de Saulny. Au centre d'un espace agricole, ce quatrième cône de vue permet d'avoir une vue d'ensemble sur le village de Saulny et ses extensions pavillonnaires nichées entre le fond de vallée et les coteaux au Nord. Ouvert en premier plan sur des cultures céréalières, le regard butte sur les franges boisées des vergers et jardins appartenant aux extensions pavillonnaires du village. Dans un second plan, au-dessus des toitures en tuiles des habitations apparait l'autre versant de la vallée, un coteau agricole d'où émerge, à mi-pente, la grande Tuilerie. Enfin en arrière-plan, formant l'horizon Sud du village, on aperçoit les hauteurs boisées des forêts de Vigneulles et de Lorry-lès-Metz. Ce point de vue offre un magnifique point de vue sur le village de Lorry-lès-Metz et les Côtes de Moselle, dominées par les hauteurs du Mont Saint-Quentin.

Le site du haut jardin sur le chemin continuant la rue des Fraises, offre une vue panoramique vaste et variée sur le vallon du ruisseau de Saulny, sur les Côtes de Moselle et le Mont Saint-Quentin. Ce paysage rural agricole et forestier participe à l'environnement exceptionnel du village. Sa conservation et sa valorisation font partie des objectifs de la municipalité.



La frange urbaine arborée des jardins et vergers du quartier en extension sur le coteau dit « Le Calembourg »



Le Mont Saint-Quentin et le village de Lorry-lès-Metz



Lieu-dit « La Grande Tuilerie » à mi-pente du coteau Sud

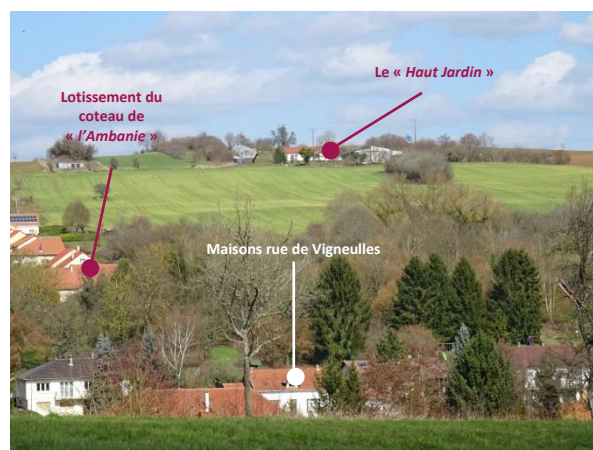
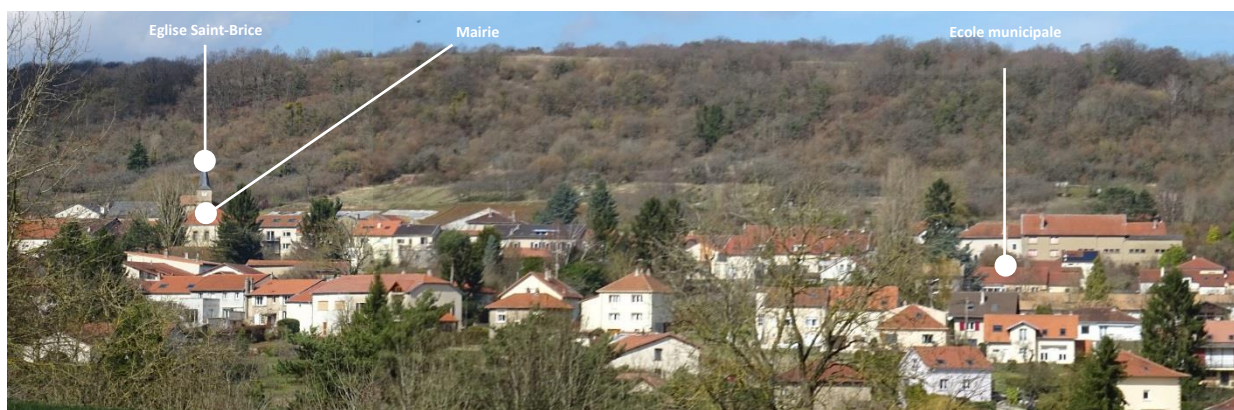
Cône de vue n°5 : Le village et ses extensions résidentielles depuis la Ferme de la « Grande Tuilerie »



❖ Vue sur le village et ses extensions pavillonnaires depuis la Ferme de la Grande Tuilerie

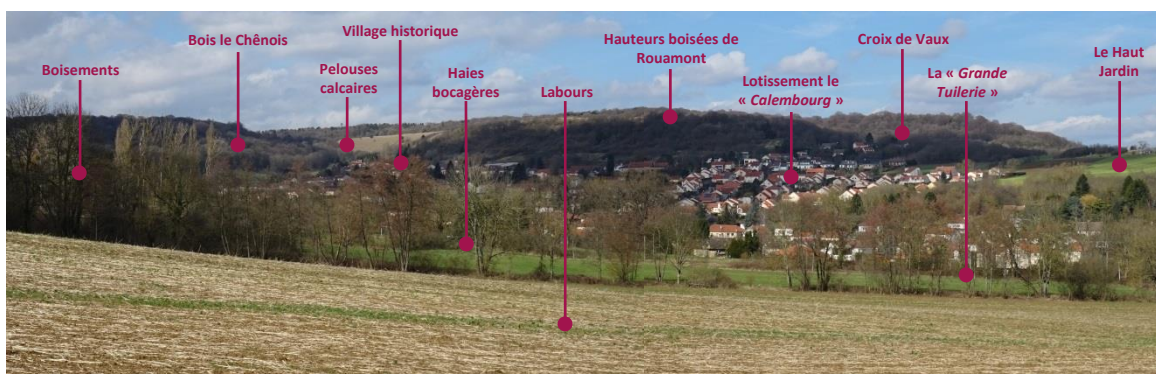
Le chemin menant à l'ancienne ferme de la « Grande Tuilerie » offre un vaste panorama. Ce cône de vue numéro cinq embrasse, au premier plan, les prairies attenantes à la « Grande Tuilerie ». Cet espace ouvert dégage une large vue d'ensemble sur le village et la frange boisée du ruisseau de Saulny. A l'Ouest, on peut voir le village historique situé au pied de l'église Saint-Brice et à mi-pente des Côtes de Moselle. Au centre, le quartier résidentiel du « Calembourg » et à l'Est les lotissements récents des coteaux de « l'Ambanie » et de « la Gentière ». A l'arrière-plan, la photographie laisse apparaître le coteau ensoleillé de Saulny et à l'Est on visualise la côte, le bois de Plesnois sur les hauteurs de Rouamont. Au centre du panorama, on devine le col de la Croix de Vaux ainsi que les cultures agricoles du « Haut Jardin ». Plus à l'Est se dessine le bois de Gentière.

Le lieudit « La Grande Tuilerie » permet d'avoir un aperçu presque complet du village de Saulny et de ses extensions sur les coteaux au Nord. Les prairies ouvertes que l'on retrouve sur le site offrent une vue dégagée sur les espaces boisés environnants et l'on peut entrevoir au loin le col de la Croix de Vaux en allant vers Plesnois. La conservation de ces espaces spécifiques fait partie d'un des objectifs que s'est fixé la commune.



Le village historique de Saulny implanté à mi-pente sur les Côtes de Moselle

Cône de vue n°6 : Le Vallon agricole semi-ouvert et le village depuis le chemin de Vigneulles

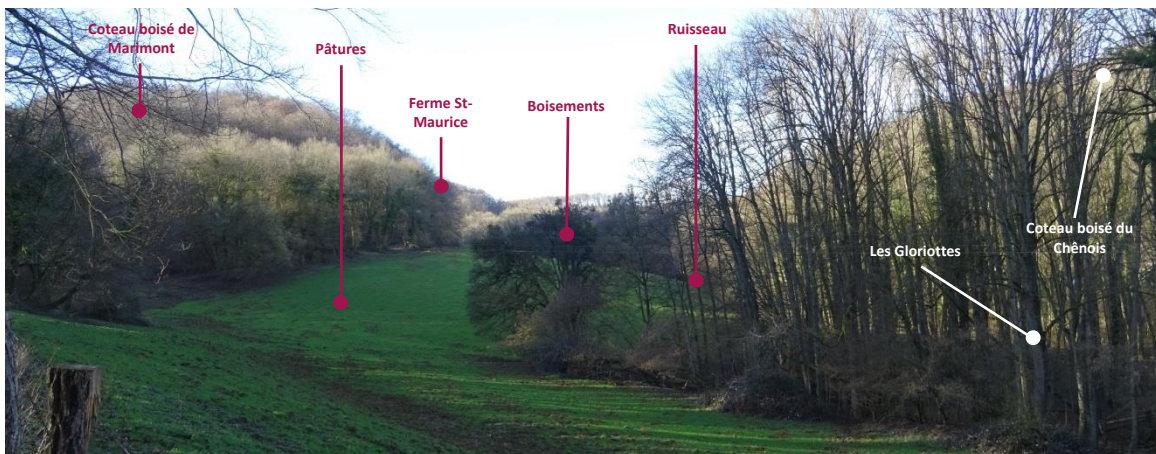


❖ Vue sur le Vallon du ruisseau de Saulny depuis le chemin de Vigneulles au sud du ban communal

Du secteur de la « Petite Tuilerie » au Sud-Est du ban communal en limite de Lorry-lès-Metz, se développe la large perspective du vallon du ruisseau de Saulny au paysage ouvert sur la vallée de la Moselle. Ce panorama, visible depuis la route de Vigneulles est similaire au cône de vue n°5 mais plus en retrait. Il montre l’environnement diversifié de ce village de côte. Au premier plan, le paysage agreste des terres entourant la « Grande Tuilerie » est composé de champs bordés de haies arborées. Puis, au second plan, on peut voir le coteau Nord exposé au Sud où s’est implanté le village et ses extensions masquées en partie par les boisements du ruisseau de Saulny. Enfin, à l’horizon, les Côtes de Moselle avec successivement, les hauteurs boisées du bois le Chênois et le Rouamont, les pelouses calcaires sur le coteau, le col de la Croix de Vaux et les pentes agricoles du Haut jardin encadrées par le village et le bois de la Gentière.

Les cônes de vues cinq et six offrent de larges panoramas sur le vallon du ruisseau de Saulny et son coteau au Sud. Ces vues, plus ou moins lointaines, montrent toute la diversité de l’écrin paysager du village. Sa conservation, sa protection, ainsi que sa valorisation sont autant d’enjeux auxquels la commune de Saulny doit répondre.

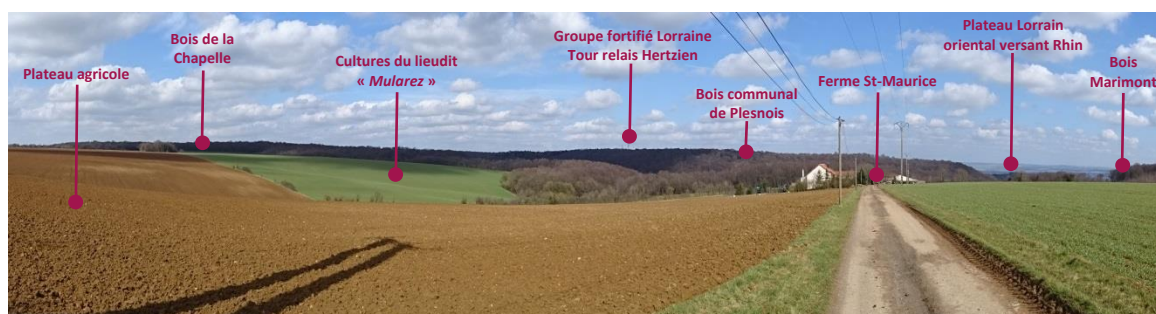
Cône de vue n°7 : Le Vallon pâturé du Ruisseau de Saulny



❖ Vue sur le Vallon pâturé du ruisseau de Saulny

Situé au cœur du ban communal, l’extrémité Ouest du vallon du ruisseau de Saulny est un lieu intime, entièrement végétal et isolé par rapport au village. Ce petit théâtre de verdure, niché dans les replis des Côtes de Moselle, est positionné entre les hauteurs boisées du Chênois au Nord et celles de Marimont au Sud. Cet espace naturel, en retrait de l’urbanisation, est un lieu paisible très apprécié des habitants et des randonneurs car déconnecté du monde réel. Le vallon, accessible de part et d’autre du ruisseau, est situé au carrefour de différents chemins de randonnées. Ces circuits permettent de relier le village au plateau de la ferme Saint-Maurice via le chemin dit « de la Route de Guerre », mais aussi le versant Nord du vallon au niveau des hauteurs du « bois le Chênois » ou encore les pelouses calcaires par le fameux circuit panoramique créé par la commune.

Maintenir l’activité agricole, maîtriser le développement des massifs boisés et de leurs lisières forestières sur les versants et sauvegarder l’ouverture du vallon sont autant d’actions nécessaires afin de préserver ce petit joyau paysager que constitue le vallon du ruisseau de Saulny.

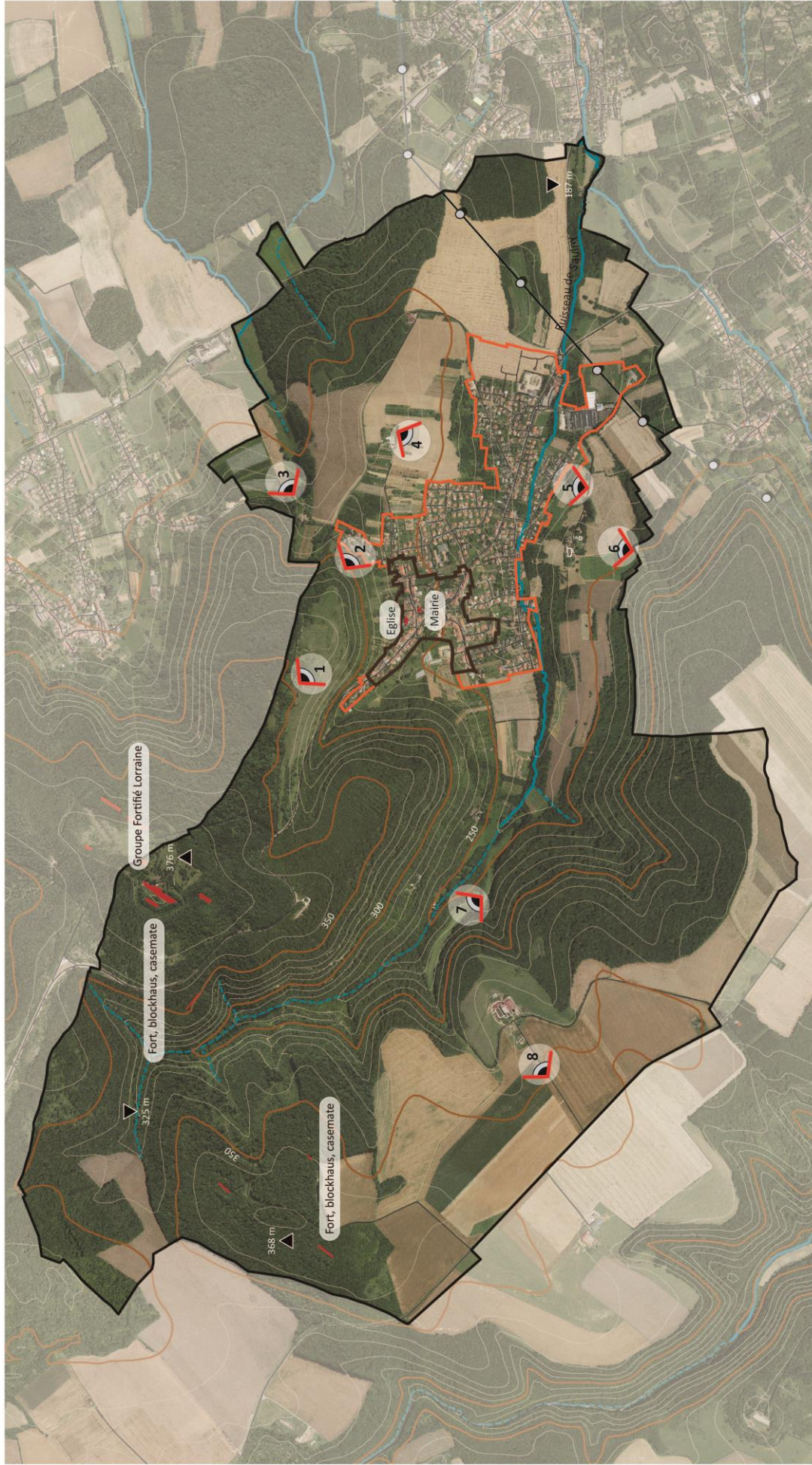
Cône de vue n°8 : Le plateau agricole de la ferme Saint-Maurice❖ *Vue sur le plateau agricole de la Ferme Saint-Maurice au Sud-Ouest du ban communal*

Ce plateau calcaire ouvert, dévolu à l'agriculture et à l'élevage, offre un paysage rural entouré de massifs boisés correspondant aux Côtes de Moselle. Cette vue panoramique aérée sur le plateau agricole se referme à l'horizon, comme dans une vaste clairière, encadrée par les bois du revers des Côtes de Moselle : au Nord des boisements composant les hauteurs du Plesnois et le Groupe fortifié Lorraine d'où émerge un relais hertzien. Plus à l'Est, le bois de la Chapelle entoure l'ouvrage militaire Kellermann. Au sud, on identifie le bois de Saint-Vincent à Amanvillers, les bois de Châtel-Saint-Germain et ceux de la Vallée de Montvaux. Enfin à l'ouest, apparaissent les bois de Marimont et de Vermont. Ce vaste espace agricole et naturel, indépendant de l'agglomération et détaché du village, ne laisse percevoir aucune forme d'urbanisation en dehors de l'horizon Nord-Est qui laisse entrevoir un point de vue lointain, au-delà de la vallée de la Moselle, sur les hauteurs boisées du plateau lorrain oriental versant Rhin.

Le territoire agricole de la ferme Saint-Maurice représente à la fois un potentiel économique important et une grande qualité paysagère favorisant le cadre de vie des habitants (espaces ouverts animés d'éléments boisés).



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION PERCEPTIONS PAYSAGÈRES



LEGENDE

- Village historique patrimonial
- Extensions résidentielles
- Bâti isolé

- Topographie**
- Isolignes
- 376 m
- Point haut
- 187 m
- Point bas

- Repères paysagers**
- Batiment remarquable
- Ligne de haute tension et pylône

- Cônes de vues**
- 1 - Pelouses calcaires, le vallon de Saulny
- 2 - Panorama sur Metz et le pays Messin
- 3 - Panorama du versant au nord de Saulny

- 4 - Vallon agricole de Saulny et le village
- 5 - Village et ses extensions résidentielles
- 6 - Vallon agricole demi-ouvert
- 7 - Vallon pâturé du ruisseau de Saulny
- 8 - Plateau agricole de la ferme St-Maurice

0 250 500 1000 m

Source : DGEPP 2017, IGN 2014, AGURAM, CG 2015
Mars 2018

2.3. LES ENJEUX PAYSAGERS

L'analyse croisée des entités et des perceptions paysagères fait ressortir trois problématiques amenant à déterminer différents enjeux paysagers. **Il s'agit de prendre en compte les qualités spécifiques, qui méritent une attention particulière, mais aussi les pressions qui s'exercent sur les paysages, ainsi que les évolutions qui questionnent leur pérennité.**

◇ **Les éléments remarquables du patrimoine naturel et urbain, les sites d'intérêt qui fondent l'identité et les aménités paysagères de Saulny :**

- ◆ Le village historique, le patrimoine bâti (Eglise, Mairie, village rue lorrain viticole, lavoirs...)
- ◆ Les points de vue emblématiques, les perspectives sur les paysages naturels et bâtis avec :
 - Le belvédère panoramique sur la ville de Metz, la vallée de la Moselle et le paysage lointain du Plateau Lorrain oriental depuis le site des pelouses calcaires ;
 - Le cône de vue emblématique de Saulny depuis la route de Vigneulles ;
 - Le cône de vue emblématique de Saulny depuis le « *Haut Jardin* ».
- ◆ Le réseau de chemins et de sentiers du village, leur entretien et leur promotion ;
- ◆ La valorisation des sites suivants : pelouses calcaires, ruisseau et vallon de Saulny ;
- ◆ La participation à la promotion des paysages de Côtes de Moselle dans la mouvance du site classé du Mont Saint-Quentin.

◇ **Les points de vigilance sur la qualité des espaces de transition et d'interface entre le village et son environnement :**

- ◆ Les espaces de transition remarquables entre le village et ses paysages environnants : l'écrin paysager des coteaux de part et d'autre du vallon du ruisseau de Saulny ;
- ◆ L'évolution des coteaux en friche aux abords du village et leur devenir ;
- ◆ La progression du développement résidentiel, la qualité d'intégration de l'urbanisation future et l'écrin végétal du village ;
- ◆ Les capacités d'accompagnement et de développement de l'agriculture locale et sa promotion ;
- ◆ La pérennisation, voire la régénération, des jardins et des vergers, comme espaces de transition.

◇ **L'évolution des espaces naturels et agricoles et les enjeux de pérennisation des paysages :**

- ◆ La vigilance au maintien des anciens coteaux viticoles et arboricoles et les risques associés à la possible fermeture du vallon de Saulny ;
- ◆ La préservation des pelouses calcaires face à leur reforestation graduelle ;
- ◆ La valorisation de l'espace agricole de la ferme Saint-Maurice et la relation à trouver entre le plateau et le village ;
- ◆ La préservation des lignes de forces des Côtes de Moselle, éléments incontournables du grand paysage.



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION ENJEUX PAYSAGERS



0 250 500 m
Source : DGPRP 2017, IGV 2014, AGURAM, CG
SAULNY
Juillet 2018

LEGENDE

- Village historique patrimonial
- Couronne résidentielle
- Patrimoine bâti
- Boisements
- Ruisseau de Saulny
- Espace agricole ouvert du plateau
- Sensibilité naturelle de transition (vergers, jardins, ...)
- Pelouses calcaires
- Point de vue emblématique
- Vallon au ruisseau de Saulny
- Lignes de force

3. LA DÉMOGRAPHIE ET L'HABITAT

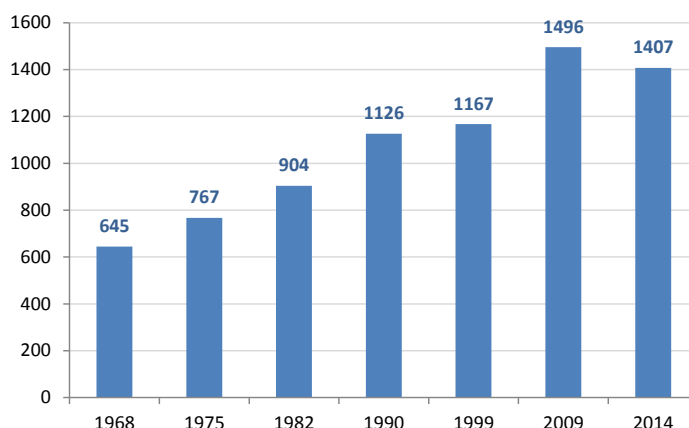
3.1. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

A. Démographie

La population de Saulny était en **progression constante depuis 1968 jusqu'en 1999**. La population a augmenté brusquement entre 1999 et 2009, passant de 1167 habitants à 1496. **Sur la dernière période intercensitaire, la commune a perdu 89 habitants, atteignant ainsi 1407 personnes entre 2014.**

La commune a connu une progression de **118% en 45 ans** ce qui légèrement supérieur à la moyenne des communes de moins de 2000 habitants de Metz Métropole (+109%). A titre d'information, la population de Metz Métropole a augmenté de 21 % sur la même période, celle du SCoTAM a progressé de 19 %.

Evolution de la population de Saulny entre 1968 et 2014 - INSEE RP 1968-2014



L'évolution démographique de la commune a été plutôt irrégulière. Toutefois, quelques tendances se détachent depuis 1968 :

- ◆ Des **taux de variation annuels moyens importants, compris entre 2,4 et 2,8 % sur les périodes intercensitaires comprises entre 1968 et 1990** ;
- ◆ Entre 1990 et 1999, le développement de la commune a stagné, le taux de variation annuel se limitant à 0,4 % par an ;
- ◆ **Entre 1999 et 2009**, le développement a connu une nouvelle hausse de population importante de l'ordre de **2,5 % / an ce qui a représenté un gain de 329 habitants en 10 ans** ;
- ◆ Pour la première fois, entre 2009 et 2014, la commune a connu une perte de population, avec un taux de variation négatif, de -1,2 % par an.

Les périodes de fortes progressions sont liées au développement du parc immobilier de la commune.

Variation comparée de la population entre 1968 et 2014

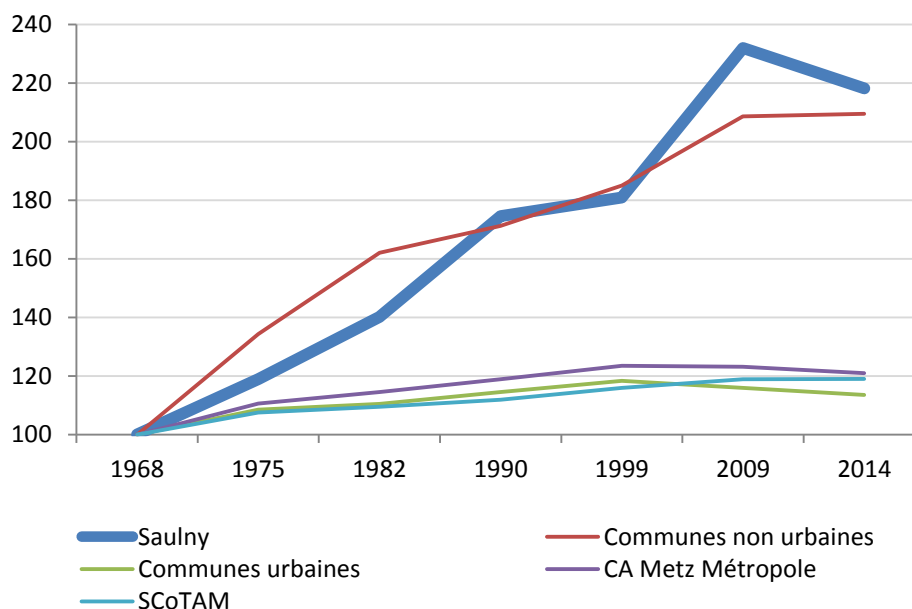
Périodes	Saulny		Metz Métropole		SCoTAM		Moselle	
	Variation globale de population	Taux de variation annuel moyen	Variation globale de population	Taux de variation annuel moyen	Variation globale de population	Taux de variation annuel moyen	Variation globale de population	Taux de variation annuel moyen
1968-1975	122	2,51	19169	1,44	25545	1,05	35059	0,51
1975-1982	137	2,36	7175	0,5	6414	0,25	816	0,01
1982-1990	222	2,78	8102	0,48	8419	0,28	4113	0,05
1990-1999	41	0,40	8388	0,42	13642	0,39	12145	0,13
1999-2009	329	2,51	-647	-0,03	10080	0,25	21451	0,21
2009-2014	-89	-1,22	-3954	-0,35	183	0,01	256	0,00

Le tableau ci-dessus démontre que la commune de Saulny a connu une progression plus importante que celle observée dans les territoires de comparaison. Néanmoins, sur la dernière période de recensement, elle engage

un déclin important (-1,22 % par an) tandis que les autres territoires stagnent ou déclinent plus doucement : absence de variation annuelle pour le SCoTAM ou la Moselle, -0,35 % pour Metz.

Toutefois, sur l'ensemble de la période, on peut observer que la progression totale depuis 1968 demeure supérieure aux territoires de comparaison (y compris les communes périurbaines de Metz Métropole).

Evolution comparée de la population en base 100 depuis 1968 -INSEE RP 1968-2014



NB : les communes urbaines sont les 12 communes de plus de 2000 habitants de Metz Métropole, les communes non urbaines sont les 32 autres. Avec ses 1407 habitants, Saulny est considérée comme une commune périurbaine selon cette définition.

- La commune de Saulny a plus que doublé sa population depuis 1968 (hausse de 118 % en 45 ans) ;
- Cette progression a été relativement irrégulière, notamment entre 1990 et 1999 où la progression a été faible (+ 0,4 % par an seulement) tandis qu'elle a été très forte durant la période suivante (+2,51% par an entre 1999 et 2009 soit + 329 habitants) ;
- La commune a connu sa première baisse de population lors de la dernière période intercensitaire (-89 habitants, -1,22 % par an).

B. Les facteurs de l'évolution démographique

B.1. Le solde migratoire

Le **solde migratoire** correspond à la différence entre le nombre de personnes qui ont emménagé sur la commune et celles qui en sont parties au cours de la période intercensitaire.

De 1968 à 2009, Saulny a vu sa **population croître** grâce à ses **soldes naturel et migratoire, tous deux positifs (hormis sur la période 1990-1999 où le solde migratoire était quasiment nul).**

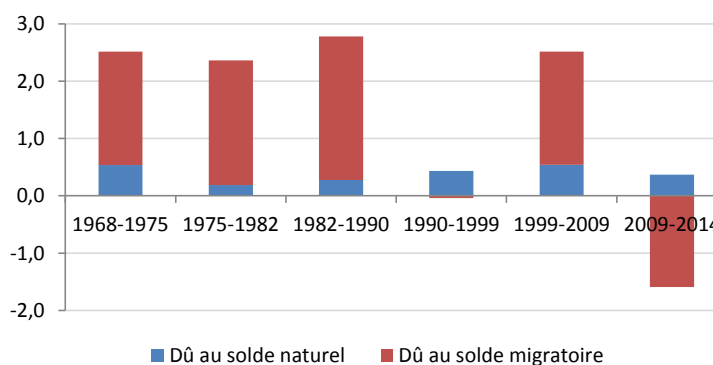
Sur la période 1968-1990, les taux de variation du solde migratoire étaient très élevés, de l'ordre de 2 à 2,5 % par an ce qui reflète l'arrivée d'une nouvelle population. Cela n'était pas le cas des communes de Metz Métropole, du SCoTAM ou de Moselle qui ont déploré un solde migratoire négatif à partir de 1975.

Sur la période intercensitaire suivante, le **taux de variation du solde migratoire a chuté atteignant -0,04 % par an** sur la période 1990-1999 ce qui restait néanmoins un peu plus élevé que dans les autres territoires de comparaison (-0,27 % pour Metz Métropole et la Moselle, -0,13 % pour le SCoTAM). Cela montre que les personnes qui quittaient le territoire étaient plus nombreuses que celles qui s'y installaient.

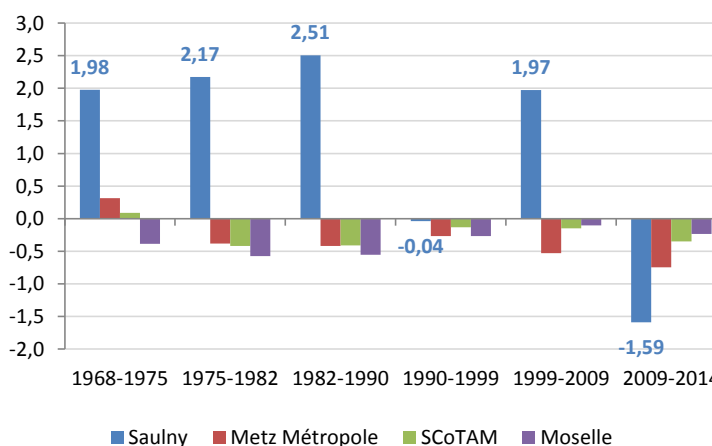
Une nouvelle vague d'arrivées de ménages s'est engagée entre 1999 et 2009, faisant passer le taux de variation du solde migratoire à +1,97% par an tandis que les autres territoires présentaient un solde migratoire toujours négatif.

S'en est alors suivi, durant la dernière période intercensitaire, la **plus forte vague de départs de la commune avec un taux de variation du solde migratoire de la commune de -1,59 % par an** ce qui est nettement plus important que dans les autres territoires (-0,75 % par an pour Métropole, -0,35 % par an pour le SCoTAM et -0,23 % par an pour la Moselle). Cette chute du solde migratoire n'étant pas compensée par le solde naturel bien que positif, cela s'est traduit par une **diminution de la population de la commune.**

Taux de variation annuel moyen de population à Saulny depuis 1968 - INSEE RP 1968-2014



Evolution comparée du taux de variation annuel du solde migratoire (%) - INSEE RP 1968-2014





Saulny en 1960 et 2015 (Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>)

B.2. Le solde naturel

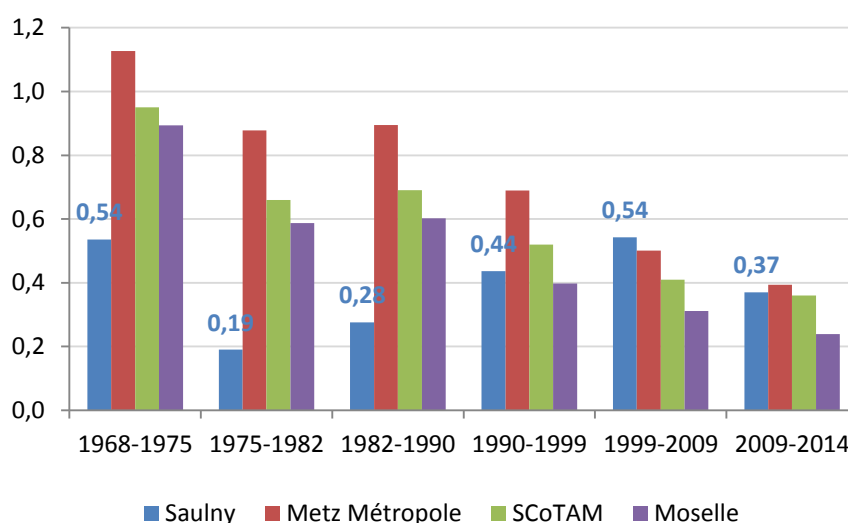
Le **solde naturel** correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Depuis 1968, à l'image des territoires de référence, la commune de Saulny a toujours connu un **solde naturel positif** ce qui montre qu'il existe une population en âge d'avoir des enfants.

Ce solde naturel a été maximum sur les périodes 1968-1975 et 1999-2009 mais a toujours été inférieur à celui des territoires de comparaison hormis sur la période 1999-2009 où il a atteint +0,54 % par an.

On observe néanmoins un certain **tassement sur la période récente** puisque le taux de variation du solde naturel ne s'élève plus qu'à +0,37 % par an entre 2009 et 2014 contre +0,39 % pour Metz Métropole et +0,36% sur le SCoTAM.

Evolution comparée du taux de variation annuel du solde naturel (%) - INSEE RP 1968-2014



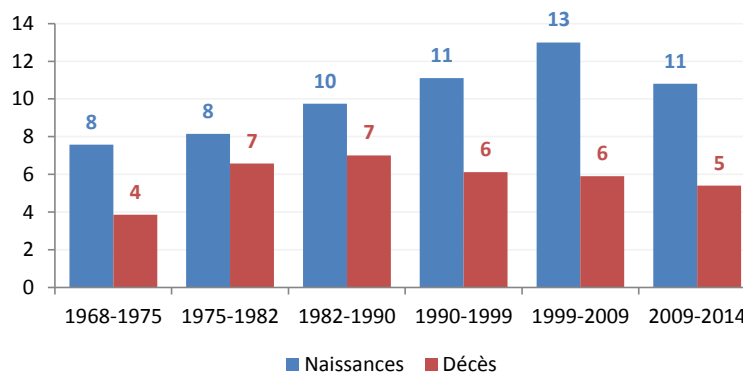
Taux de variation annuel de population

Périodes	Saulny		Metz Métropole		SCoTAM		Moselle	
	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire
1968-1975	0,54	1,98	1,13	0,32	0,95	0,09	0,89	-0,38
1975-1982	0,19	2,17	0,88	-0,38	0,66	-0,42	0,59	-0,58
1982-1990	0,28	2,51	0,90	-0,42	0,69	-0,41	0,60	-0,55
1990-1999	0,44	-0,04	0,69	-0,27	0,52	-0,13	0,40	-0,27
1999-2009	0,54	1,97	0,50	-0,53	0,41	-0,15	0,31	-0,10
2009-2014	0,37	-1,59	0,39	-0,75	0,36	-0,35	0,24	-0,23

Après avoir connu une progression constante des naissances entre 1968 et 2009, passant de 8 à 13 naissances par an, le **nombre de naissances annuel moyen à Saulny a commencé à baisser à 11 enfants par an** sur la dernière période intercensitaire. Cette dynamique démographique montre qu'il existe tout de même de jeunes couples en âge d'avoir des enfants.

Le **nombre de décès affiche en revanche une relative stabilité**, de l'ordre de 6 décès par an depuis les années 1990. En mettant en parallèle les périodes d'arrivées massives dans la commune et l'espérance de vie moyenne, le taux de mortalité devrait croître dans quelques années.

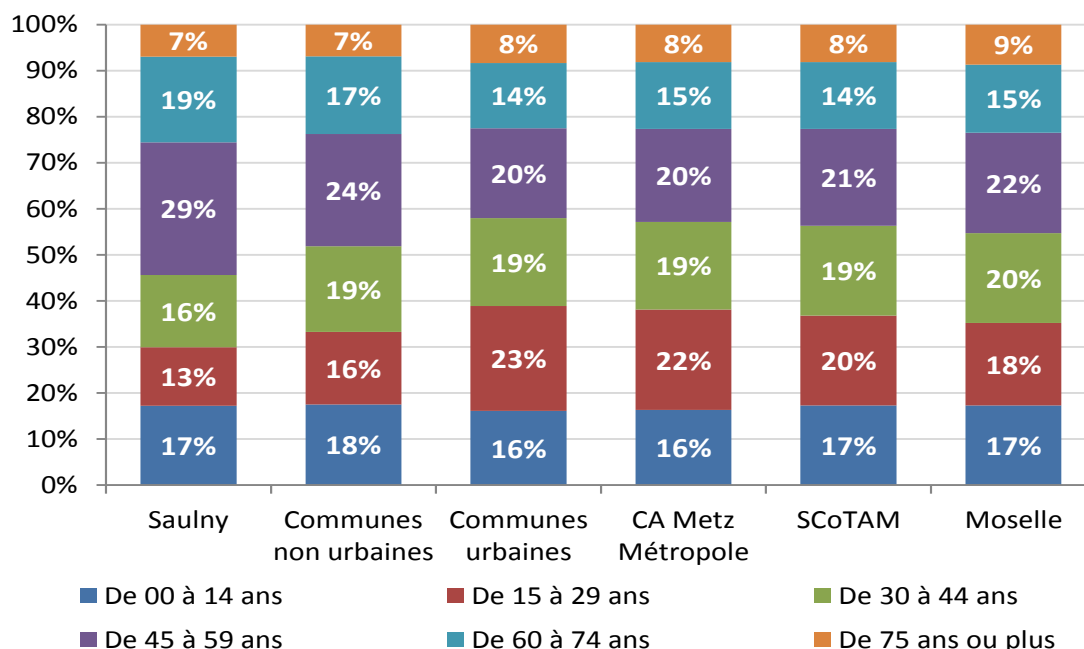
Evolution du nombre de décès et de naissances par an à Saulny depuis 1968 -INSEE RP 1968-2014



- Depuis 1968, la commune de Saulny a toujours connu un solde naturel positif, globalement inférieur aux échelles de comparaison et assez inégal ;
- Son solde migratoire a quant à lui oscillé fortement entre des valeurs positives importantes (plus de 2% par an entre 1968 et 1990) avant de connaître une baisse importante (-0,04 %) entre 1990 et 1999 puis de nouveau une hausse forte (+1,97%) avant une dernière baisse historique (-1,59 % par an) entre 2009 et 2014 ;
- On observe un déclin de la population (-89 habitants) sur la dernière période intercensitaire qui s'explique par une diminution du solde naturel concomitamment à une chute du solde migratoire, devenu très négatif.

C. Evolution de la répartition selon classes d'âges

Analyse comparée de la répartition de la population par classe d'âge en 2013 - INSEE RP 2013



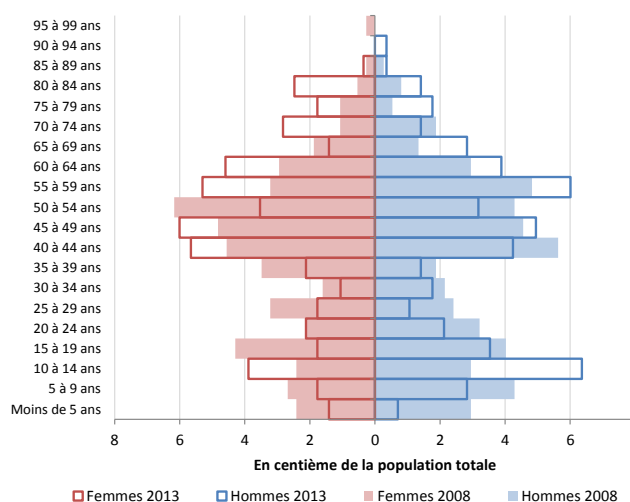
La structure de population de Saulny est légèrement différente de celle des territoires de comparaison. On ressent un certain tassement des classes les plus jeunes, au profit des classes d'âges les plus âgées.

On notera en effet, une **part un peu plus forte de personnes âgées de plus de 60 ans** : 26 % contre 23 % pour Metz Métropole, 22 % pour le SCoTAM et 24 % pour la Moselle. On observe également une **surreprésentation des personnes de 45 à 59 ans** (29 % contre 20 à 24 % pour les territoires de comparaison) ce qui représente un **risque de vieillissement à l'avenir** pour la commune. Les enfants de ces ménages, entrant dans la catégorie 15-29 ans, risquent de quitter le domicile de leurs parents pour leurs études ou pour entrer dans la vie active.

Avec seulement 16 % de personnes âgées de 30 à 44 ans et 13% de 15 à 29 ans le renouvellement de la population à court terme n'est pas garanti en comparaison avec les autres échelles de territoire qui comptent entre 35 et 42 % de 15-44 ans contre 29 % seulement pour Saulny. Seule la classe d'âge 0-14 ans est dans la moyenne des autres territoires.

La pyramide des âges entre 2008 et 2013 montre un **tassement des moins de 40 ans** (36 % de la population en 2013, 46% en 2008) au profit des classes d'âges plus élevées, notamment les 55 ans ou plus (37 % en 2013 contre 24 % en 2008) ce qui indique un **vieillissement rapide** de la population. Parmi les moins de 40 ans, seule la tranche des 10-14 ans a connu un accroissement (5 % en 2008, 7 % en 2013).

Pyramide des âges de Saulny en 2008 et 2013 (en centième de la population totale) - INSEE RP 2008-2013



Les évolutions de la structure de la population par classe d'âge entre 2008 et 2013 montrent un net vieillissement de la population :

- ◆ 60-74 ans : + 90 personnes soit + 51 % (ce qui est nettement plus important que pour Metz Métropole, le SCoTAM ou la Moselle dont les progressions vont de 13 à 18 %) ;
- ◆ 75 ans ou plus : +25 personnes soit +33 %.

Evolution 2008-2013												
Périodes	Saulny		Communes non urbaines		Communes urbaines		Metz Métropole		SCoTAM		Moselle	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
De 00 à 14 ans	-38	-13%	3	0%	-540	-2%	-537	-1%	216	0%	311	0%
De 15 à 29 ans	-42	-19%	-425	-8%	-4750	-10%	-5175	-10%	-5653	-7%	-12552	-6%
De 30 à 44 ans	-73	-25%	-412	-7%	-1684	-4%	-2096	-5%	-3683	-4%	-11735	-5%
De 45 à 59 ans	-1	0%	88	1%	-2080	-5%	-1991	-4%	-599	-1%	1376	1%
De 60 à 74 ans	90	51%	977	24%	3983	17%	4959	18%	7572	15%	17339	13%
75 ans ou plus	25	33%	460	28%	935	6%	1395	8%	3454	12%	9903	12%

En conclusion, l'enjeu identifié en termes de vieillissement de la population est le fait que **les 60 ans et plus** augmentent rapidement (+115 personnes depuis 2008) tandis que les moins de 60 ans déclinent fortement (-154 personnes).

- La pyramide des âges de Saulny montre que la commune a connu un important vieillissement sur la dernière période intercensitaire car les personnes âgées de 60 ans ou plus représentaient 16 % en 2008 contre 25 % en 2013 ;
- Ce phénomène s'explique notamment par l'explosion des personnes âgées de 60 à 74 ans (+ 90 personnes sur la dernière période soit + 51%) ;
- Cette tendance au vieillissement pourrait s'accroître si la commune ne propose pas davantage de logements adaptés aux jeunes ménages ou si l'offre n'est pas diversifiée.

3.2. LE PROFIL ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION

A. Nombre et composition des ménages

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

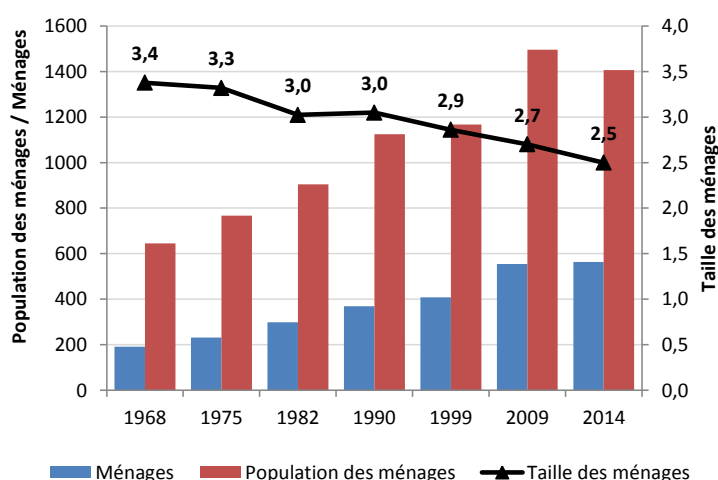
Remarque :

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

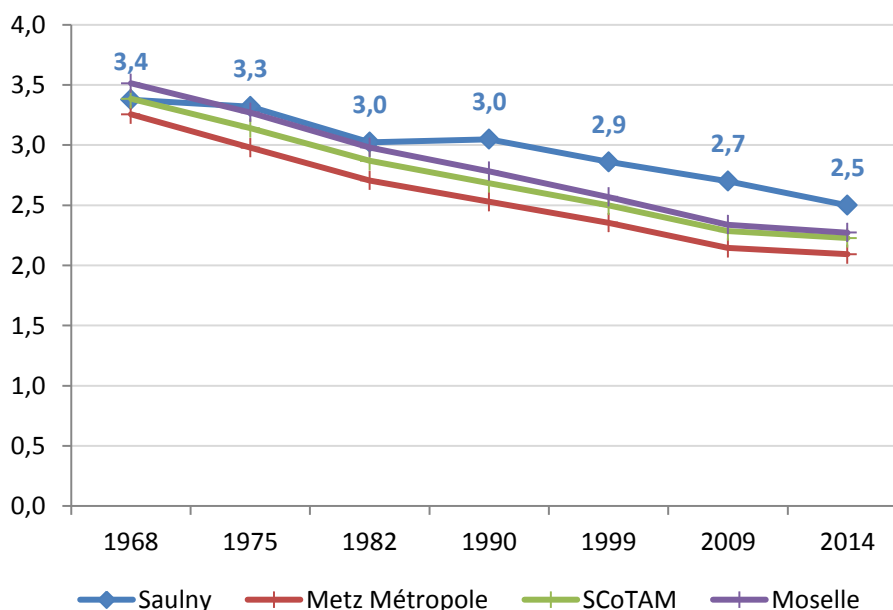
En 2014, la commune de Saulny compte **563 ménages** soit une hausse de 195 % depuis 1968. Dans le même temps la population des résidences principales est passée de 645 à **1407 habitants** soit une hausse de 118 %.

Cela s'est traduit par une baisse continue de la taille des ménages : 3,4 personnes par ménage en 1968, 3,0 en 1990 pour atteindre 2,5 personnes par ménage en 2014 ce qui reste néanmoins nettement plus élevé qu'à l'échelle de Metz Métropole (2,1), du SCoTAM (2,2) et de la Moselle (2,3).

Evolution des ménages à Saulny entre 1968 et 2014 - INSEE RP 1968-2014



Evolution comparée de la taille des ménages depuis 1968 - INSEE RP 1968-2014



	Saulny			Metz Métropole	SCoTAM	Moselle
	Ménages	Population des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages
1968	191	645	3,4	3,3	3,4	3,5
1975	231	767	3,3	3,0	3,1	3,3
1982	299	904	3,0	2,7	2,9	3,0
1990	369	1125	3,0	2,5	2,7	2,8
1999	408	1167	2,9	2,4	2,5	2,6
2009	554	1496	2,7	2,1	2,3	2,3
2014	563	1407	2,5	2,1	2,2	2,3

- ◆ **Entre 1968 et 1990, une forte hausse des ménages engendre une forte hausse de la population.** En effet, sur la période 1968-1975 par exemple, un nouveau ménage apporte en moyenne 3 personnes ;
- ◆ Sur la période 1990-1999 on observe que l'arrivée d'un nouveau ménage apporte seulement un habitant ;
- ◆ La période 1999-2009 a été marquée par l'arrivée massive de 146 ménages qui s'est traduit par une hausse de 329 habitants soit un ratio population/ménages de 2,25.

	Saulny			Metz Métropole	SCoTAM	Moselle
	Evolution du nombre de ménages	Evolution de la population des ménages	Ratio population / ménages	Ratio population / ménages	Ratio population / ménages	Ratio population / ménages
1968-1975	+ 40	122	3,05	1,63	1,60	1,10
1975-1982	+ 68	137	2,01	0,89	0,72	0,21
1982-1990	+ 70	221	3,16	0,93	0,68	0,22
1990-1999	+ 39	42	1,08	0,77	0,81	0,31
1999-2009	+ 146	329	2,25	-0,18	0,49	0,40
2009-2014	+ 9	-89	-9,89	-1,86	0,29	0,12

Sur la période récente, l'arrivée de nouveaux ménages n'a pas été suffisante pour compenser les départs de la commune. Malgré l'arrivée de 9 nouveaux ménages, la population des ménages a diminué de 89 habitants. En effet, les gains de population liés à une urbanisation nouvelle ne sont pas acquis définitivement. De manière traditionnelle, des ménages viennent s'installer sur la commune avec de jeunes enfants, puis au fil des années, les enfants grandissent et quittent le domicile familial (dans le cas de figure le plus simple). Un fort développement urbain se traduit donc 10 ou 15 ans plus tard, par un fort mouvement de départs de la commune. Les logements accueillent donc de moins en moins de personnes que le passé ce qui correspond à une tendance générale que l'on retrouve à toutes les échelles, sur l'ensemble du territoire national.

B. Le desserrement des ménages

Par ailleurs, diverses évolutions sociétales et changements de modes de vie ont pu accélérer le phénomène de desserrement des ménages au cours du temps :

- ◆ Décohabitation des jeunes pour réaliser des études de plus en plus longues dans les villes universitaires ;
- ◆ Difficulté rencontrées par les jeunes pour parvenir à une stabilité professionnelle ce qui repousse l'âge auquel ils ont des enfants ;
- ◆ Progression du célibat ;
- ◆ Hausse des divorces et séparations et donc progression des familles monoparentales ;
- ◆ Vieillesse de la population augmentant le nombre de ménages composés d'une personne (veuvage).

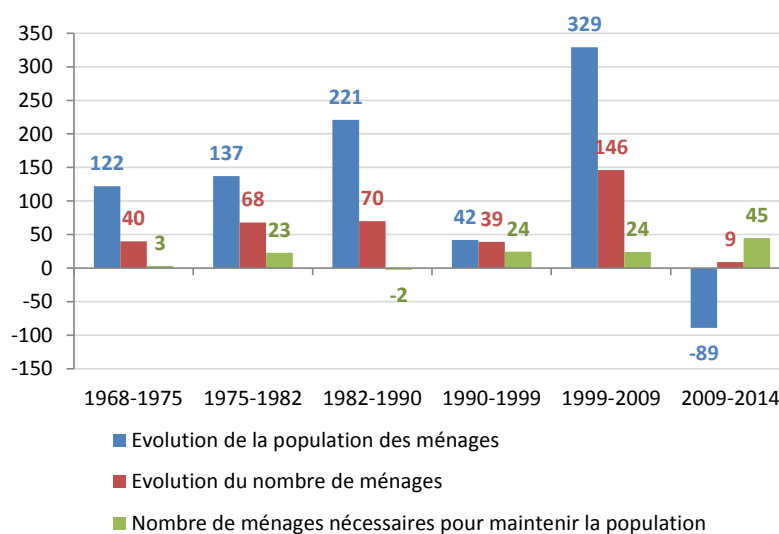
En effet, un logement neuf ne permet pas uniquement la croissance de la population. Il contribue également, de manière indirecte, à couvrir des besoins dits « *non démographiques* », qui sont :

- ◆ Compenser à la diminution de la taille moyenne des ménages. Il s'agit du **desserrement** : si la taille moyenne des ménages ou le taux d'occupation des résidences principales diminue, il faut davantage de résidences principales pour loger le même nombre d'habitants ;
- ◆ Remplacer les logements détruits ou ayant changé d'usage. C'est le **renouvellement** du parc de logements ;
- ◆ Compenser **l'augmentation du nombre de résidences secondaires et de logements vacants**, indispensables à la nécessaire fluidité du marché.

Ainsi, le desserrement des ménages doit être pris en compte afin de garantir, à minima, le maintien de la population communale : pour se garantir une stabilisation de sa population, la commune doit donc produire de nouveaux logements.

Ce graphique illustre pour chaque période intercensitaire le nombre de ménages qui seraient en théorie nécessaires au maintien de la population des ménages, en tenant compte des effets du desserrement des ménages. Lorsque ce nombre théorique (en vert) est inférieur à l'évolution constaté du nombre de ménages (en rouge), la population des ménages diminue (en bleu). Lorsqu'il est supérieur, la population augmente.

Evolutions des ménages, de la population des ménages et nombre de ménages nécessaires au maintien de la population - INSEE RP 1968 à 2014



Ainsi, sur la dernière période, **la commune aurait dû accueillir 45 nouveaux ménages pour compenser le desserrement des ménages**. Elle n'en a accueilli que 9 ce qui s'est traduit par une baisse de 89 habitants au sein des résidences principales entre 2009 et 2014.

- En 1968, la commune comptait en moyenne 3,4 personnes par ménages. A l'heure actuelle, ce ratio s'élève à 2,5 ce qui reste néanmoins supérieur à la moyenne de Metz Métropole qui est de 2,3 ;
- Sur la dernière période, la hausse de 9 ménages n'a pas été suffisante pour compenser le phénomène de desserrement des ménages. Ainsi, la commune a enregistré une baisse de 89 habitants au sein des résidences principales. Pour pallier à ce phénomène, la commune aurait dû accueillir 45 nouveaux ménages ;
- La baisse constante de la taille des ménages depuis 1968 engendre la nécessité, pour la commune, de produire de nouveaux logements pour se garantir une stabilisation de sa population ;
- Diversifier les typologies de logements et les statuts d'occupation, permettent également de ralentir le desserrement des ménages ;
- Limiter la progression de la vacance permet de réduire le nombre de logements à produire pour maintenir la population communale.

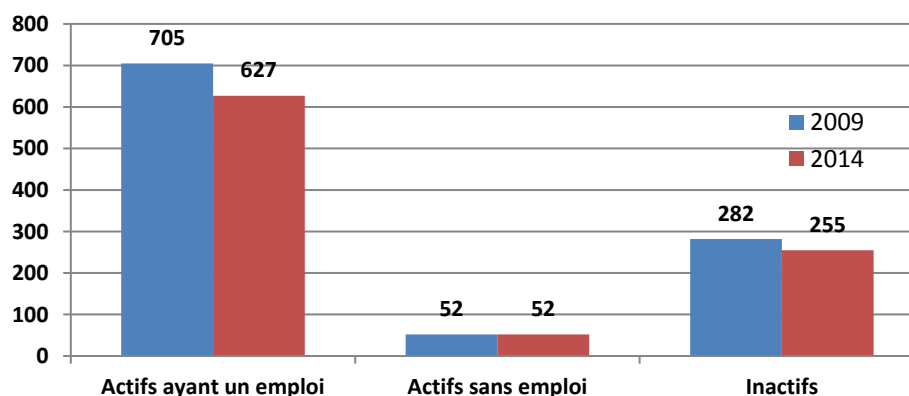
3.3. LA POPULATION ACTIVE

A. Caractéristiques de la population active

La population active comprend l'ensemble des personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans, qu'elles occupent un poste (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée). La population inactive correspond à la population des 15-64 ans qui ne travaillent pas et ne sont pas en recherche d'emploi, comme les personnes au foyer, les étudiants, etc.

La commune de Saulny comptait en 2014, **une population de 934 habitants âgés de 15 à 64 ans** (Source : INSEE *RPG exploitations principales*) soit une **diminution enregistrée de -10,1% depuis 2009** ou **-1,7% de diminution annuelle**. Pourtant sur la **période antérieure 1999-2009**, la population des 15 à 64 ans a connu une **augmentation importante de 2,9% par an**. Concernant la **courbe de la population active de 15 à 64 ans**, elle suit la même tendance que celle de la population totale avec une **augmentation annuelle de 3,2% du nombre d'actifs entre 1999 et 2009** et de **-1,7% sur la période 2009-2014**. En 2014, on recense 679 actifs comparativement aux 561 actifs de 1999.

Evolution de la population active entre 1999 et 2014 - Données INSEE



La part d'actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi à Saulny est de **67%** soit environ **5 points de plus que Metz Métropole, le SCOTAM et le Département**. La part d'inactifs (27% de la population totale) représente les jeunes qui ne sont pas en âge de travailler et les retraités. **Les chômeurs représentent 8% de la population active en 2014**. Le taux d'emploi est important à Saulny avec 67% des personnes actives occupées sur l'ensemble de la population des 15-64 ans soit 7 points de plus que Metz Métropole. Le taux d'activité, qui est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population en âge de travailler est, quant à lui, un peu plus élevé que celui des territoires de comparaison (73%). **Les chômeurs représentent 8% de la population active** en 2014.

Comparaison des taux caractéristiques de la population de Saulny en 2014 – Données INSEE

	Taux d'activité	Taux d'emplois	Taux de chômage
Saulny	73%	67%	8%
Metz Métropole	71%	60%	15%
SCOTAM	73%	63%	14%
Moselle	72%	62%	14%

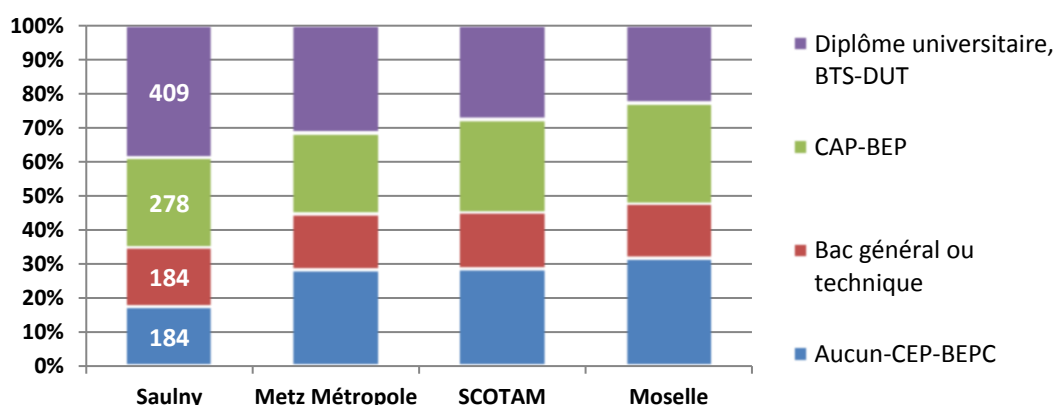
- En 2014, on recense à Saulny 934 individus en âge de travailler (15-64 ans) dont 627 actifs (68%) ayant un emploi, 52 actifs (6%) qui sont au chômage et 255 personnes inactives (27%) ;
- Depuis 2009, on observe une diminution à la fois des actifs occupés (-11%) et de la population inactives (-9%) ce qui traduit en quelque sorte l'évolution démographique négative que connaît Saulny ces cinq dernières années. Le nombre de chômeur n'a, quant à lui, pas évolué depuis 2009, le taux de chômage qui est de 8% sur Saulny reste donc très faible comparativement aux 15% de chômage que l'on retrouve sur le territoire de Metz Métropole. L'ensemble de ces évolutions résultent de la diminution de la population active depuis 2009 (-10%) ;
- Enfin, on note un très bon taux d'emploi sur la commune aux alentours de 67% ce qui représente 7 points de plus par rapport aux territoires de comparaison (taux compris entre 60 à 63%). Ce taux est équivalent à celui que l'on retrouve dans les communes périurbaines. Le taux d'activité s'élevant à 73% est, quant à lui, identique à celui du SCoTAM mais supérieur aux taux métropolitain ou départemental.

B. Les qualifications

En 2014, 39% de la population active de Saulny possède un diplôme universitaire ou de niveau bac+2 de type BTS ou DUT. Ce pourcentage est supérieur à ceux des territoires de comparaison (7% de plus que Metz Métropole, dont le taux arrive en seconde position). En parallèle, les actifs sans diplôme ou ayant suivi un enseignement court (CEP ou BEPC) sont beaucoup moins représentés sur la commune que sur les autres échelles comparatives. Concernant les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont très proches de celles de Metz Métropole ou encore du SCoTAM.

Qualifications comparées de la population de plus de 16 ans en 2014 -

Données INSEE



Entre 1999 et 2014, le nombre d'actifs de plus de 16 ans sans diplôme a fortement chuté à Saulny (-32%). En opposition, cette évolution s'est accompagnée d'une importante augmentation des personnes qualifiées avec une hausse chez les bacheliers de 64% mais aussi chez les diplômés d'enseignements supérieurs courts et longs qui ont, quant à eux, augmentés de 125%. Ces évolutions indiquent que la population qui s'est installée ces quinze dernières années à Saulny est plus qualifiée que celle qui était en place en 1999.

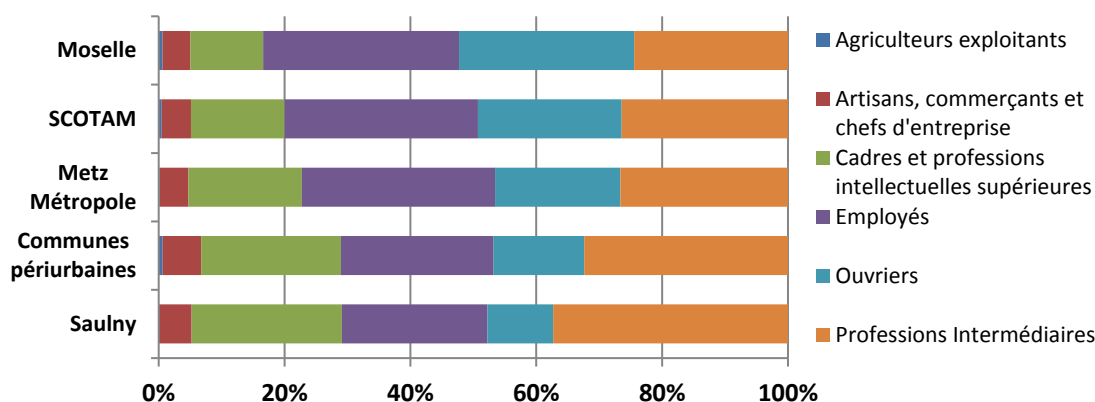
Evolution de la qualification de la population active sur Saulny – Données INSEE

	1999	2014	Evolution (en%)
Aucun-CEP-BEPC	272	184	-32%
Bac général ou technique	112	184	64%
CAP-BEP	234	278	19%
Diplôme universitaire, BTS-DUT	182	409	125%
TOTAL	800	1055	

- La commune de Saulny regroupe bien plus de personnes qualifiées que les autres territoires de référence. En effet, avec 83% de population active de plus de 16 ans diplômées (hors CEP/BEPC), elle possède un taux supérieur à celui de Metz Métropole et du SCoTAM (71%) ou encore de la Moselle (68%) ;
- En 2014, on recense un taux très important de 39% de la population de plus de 16 ans avec un diplôme d'études supérieures (diplôme universitaire, BTS ou DUT). Pour les autres, 26% possèdent un CAP/BEP, 17% ont le baccalauréat (général ou technique). Enfin, 17% n'ont soit aucun diplôme soit possèdent un CEP/BEPC ce qui représente tout de même 184 individus ;
- Les évolutions sur la période 1999 à 2014 sont en faveur des diplômés puisqu'elles montrent une importante augmentation de diplômés d'études supérieures (+125%) et des bacheliers (+64%). En parallèle, cela conduit à la diminution des personnes sans diplôme ou ayant uniquement un CEP/BEPC avec une baisse de -32%. Ainsi ces quinze dernières années, la population qui s'est installée à Saulny est plus qualifiée que celle qui était en place en 1999.

C. Les catégories socioprofessionnelles

Profils comparés socioprofessionnels en 2014 - Données INSEE



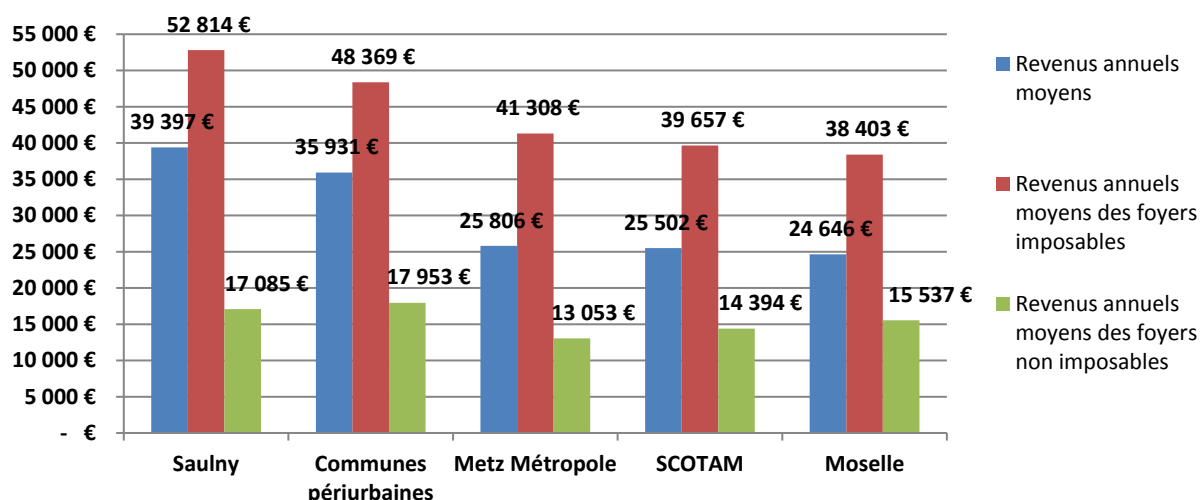
Le graphique ci-dessus présente les profils socioprofessionnels des actifs occupés de 15 à 64 ans habitant à Saulny et sur les territoires de référence. Si les profils de Metz Métropole et du SCoTAM sont très similaires, celui de Saulny est comparable au profil des communes périurbaines. La commune possède une population au sein de laquelle **les ouvriers, artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont sous-représentés alors que les professions intermédiaires, les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont largement représentés. Il est à noter qu'il n'existe aucun agriculteur exploitant sur la commune de Saulny.**

En comparaison, les employés (31%) et les professions intermédiaires (27%) et les ouvriers (20%) sont les plus représentés à l'échelle Metz Métropole tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que les artisans et chefs d'entreprise n'occupent respectivement que 18% et 5% de la population active. Ces tendances sont observées sur les autres territoires de comparaison, même concernant les communes périurbaines. **Saulny accueille des profils socioprofessionnels semblables à ceux des territoires de comparaison. Ces profils viennent renforcer le caractère qualifié de la population de Saulny comme indiqué dans la partie précédente (Cf.1.3.B).**

- En 2014, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (24%), des employés (23%) ainsi que celle des professions intermédiaires (37%) sont les plus représentées sur la commune de Saulny. Les ouvriers (10%) sont, quant à eux, sous-représentés par rapport aux autres territoires de référence ;
- La tendance observée à Saulny est comparable à celle que l'on observe dans les communes périurbaines cependant une variante s'effectue au niveau de la part d'employés et des professions intermédiaires qui sont plus importantes et viennent se répercuter sur les parts des ouvriers et artisans, commerçants et chefs d'entreprise qui sont moins représentés à l'échelle communale.

D. Les revenus fiscaux

Revenus nets annuels moyens comparés selon le type d'imposition en 2014 -
Données Insee/DGFIP/IRPP

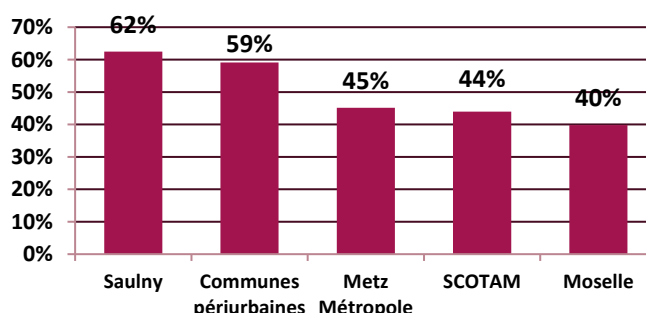


En 2014, le revenu net annuel moyen d'un foyer à Saulny était de 39 397€, un chiffre nettement supérieur aux autres territoires de comparaison comme Metz Métropole (+ 13 591€), le SCoTAM (+13 896€) ou encore le département de la Moselle (+14 752€).

Cela témoigne de l'existence importante d'une population aisée à Saulny. Ce constat s'illustre par la présence de 62% des foyers imposables en 2014 à Saulny contre 45% en moyenne sur le territoire de Metz Métropole et 40% pour le département.

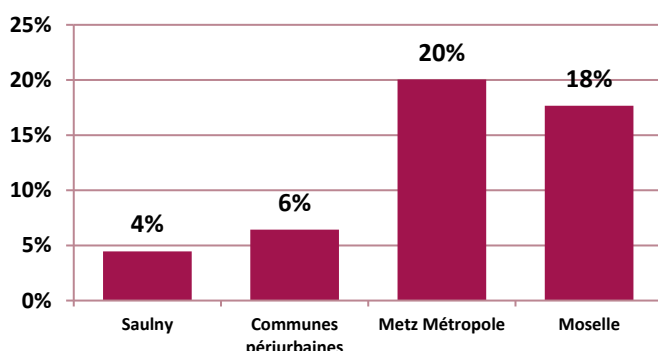
La population de Saulny possède un niveau de vie plus aisé comparé aux communes périurbaines dont la part moyenne des foyers fiscaux imposables en 2014 était de 59% et dont le revenu net annuel moyen d'un foyer s'élevait à 35 931€.

Part des foyers fiscaux imposables en 2014 -
Données INSEE/DGFIP/IRPP



Cependant, au sein de la population communale, les écarts de revenus sont très importants, puisque les foyers non imposables ont gagnés 17 085€ en moyenne sur l'année 2014 contre 52 814€ en moyenne pour les foyers imposables, soit un rapport du simple au triple.

Ménages sous le seuil de pauvreté en 2015 -
Données Filocom 2015



L'aisance de vie des habitants de Saulny est également illustrée par le graphique ci-contre : celui-ci indique le taux de ménages sous le seuil de pauvreté en 2015. On peut clairement observer que le taux de pauvreté des ménages de la commune est cinq fois moins important que sur les territoires de comparaison (Metz Métropole et Département de Moselle). Il reste aussi inférieur en comparaison au taux moyen que l'on observe dans les communes périurbaines.

- La population de Saulny est plus aisée comparativement aux territoires de référence. En 2014, le revenu annuel net moyen est de 39 397€ ce qui est bien supérieur aux revenus annuels nets moyens de Metz Métropole (+13 591€), du SCoTAM (13 896€) ou encore du département de la Moselle (+14 752€). Cependant on note un écart important entre les foyers imposables (52 814€) et ceux non imposables (17 085€) ce qui représente 35 729€ de différence ;
- On peut noter que 62% des foyers à Saulny sont imposables contre 45% pour Metz Métropole ou 44% pour le territoire du SCoTAM. Ce taux relativement important, qui est même plus élevé que celui que l'on retrouve dans les communes périurbaines (59%) traduit le fait que Saulny regroupe un nombre important de foyers imposables ;
- Enfin, seulement 4% des foyers de la commune sont sous le seuil de pauvreté en 2015 contre 20% pour le territoire de Metz Métropole. Ce taux est, là aussi, moins important que la moyenne que l'on observe chez les communes périurbaines (6%).

E. Les déplacements domicile/travail

Le niveau d'équipement en véhicules particuliers des ménages de Saulny est important puisque **96% d'entre eux disposent d'au moins une voiture et 61% en possèdent deux ou plus**. A l'inverse, **seulement 4% des ménages ne disposent pas d'un véhicule particulier** pour se déplacer.

Les chiffres mentionnés, ci-après, ne sont pas des déplacements, mais des individus déclarant effectuer des migrations alternantes dont le rythme n'est pas enquêté. On peut considérer qu'il s'agit essentiellement de déplacements quotidiens, mais ils peuvent aussi adopter un autre rythme selon le motif et la distance (étudiants, etc.).

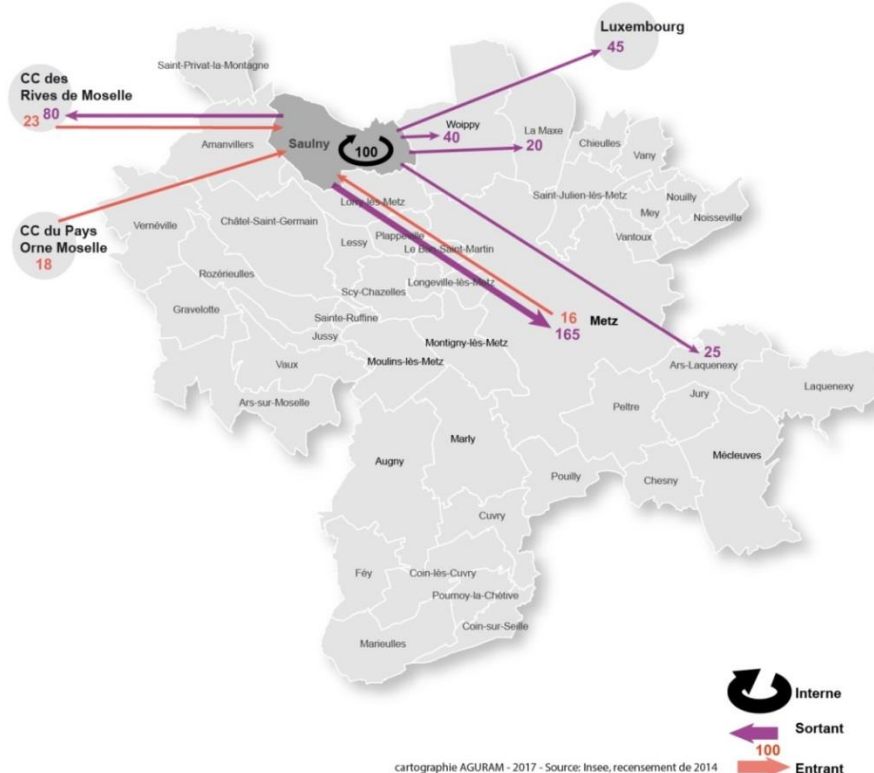
Ici, la population active occupée représente les plus de 15 ans qui occupent un emploi et comptent aussi les 64 ans et plus. Le recensement INSEE de 2014 permet d'appréhender **les déplacements domicile-travail qui concernent la commune et qui sont représentés en flux :**

- ◆ Internes à la commune ;
- ◆ Sortants vers d'autres communes ;
- ◆ Entrants depuis d'autres communes.

Principaux flux Domicile – Travail pour la commune de Saulny – Données INSEE 2014

COMMUNE DE SAULNY

Principaux flux migration domicile - travail 2014



cartographie AGURAM - 2017 - Source: Insee, recensement de 2014

Concernant les flux internes et sortants, sur les 625 actifs résidant sur la commune en 2014, on a une répartition comme suit :

- ◆ **16% soit 100 actifs**, travaillent à Saulny et génèrent des **flux internes à la commune** ;
- ◆ **46% soit 290 actifs occupés**, sortent du ban communal pour aller travailler **dans les autres communes de Metz Métropole dont 26% (soit 165 actifs)** des déplacements effectués **vers la ville de Metz** ;
- ◆ **38% soit 253 actifs occupés**, vont travailler **en dehors du territoire de Metz Métropole** de manière très diffuse, sans polarité majeure identifiée hormis la communauté de communes des Rives de Moselle (80 actifs) et en direction du Luxembourg (45 actifs).

Flux internes/sortants domicile-travail en 2014 – Actifs résidant à Saulny

Total des actifs résidant dans la commune	Actifs dans la commune		Actifs vers d'autres communes de Metz Métropole (hors Saulny)		Actifs vers d'autres territoires extérieurs à Metz Métropole	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
625	100	16%	290	46%	253	38%

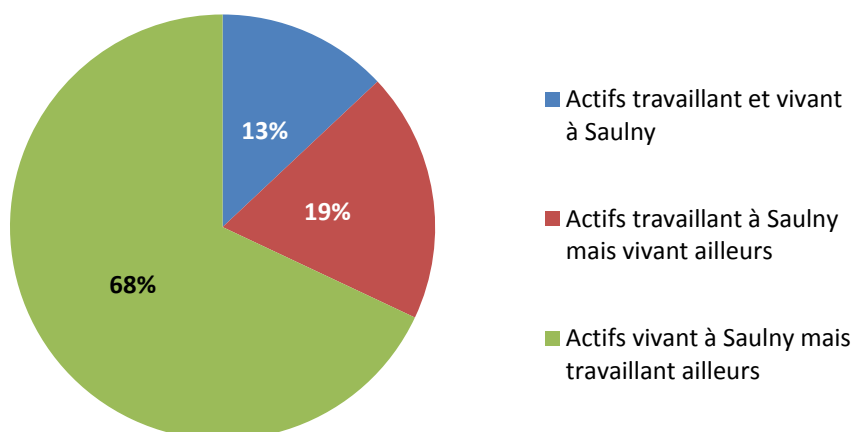
Les flux entrants d'actifs travaillant sur la commune de Saulny sont moins importants. On recense en tout 250 actifs occupés de plus de 15 ans travaillant sur la commune. Ce total comprend aussi les 100 actifs originaires de la commune générant des flux internes. Ainsi, seulement 150 actifs résidant hors de Saulny viennent travailler sur la commune dont 48 actifs originaires d'autres communes de Metz Métropole et 57 actifs provenant de territoires extérieurs.

Flux internes/entrants domicile-travail en 2014 – Actifs travaillant à Saulny

Total des actifs travaillant dans la commune	Actifs originaire de la commune		Actifs originaires d'autres communes de Metz Métropole (hors Saulny)		Actifs provenant d'autres territoires extérieurs à Metz Métropole	
	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)	Effectif	Taux (%)
250	100	49%	48	23%	57	28%

Typologie des migrations domicile-travail à Saulny -

Données INSEE 2014



Grâce au recensement INSEE de 2014, il est aussi possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

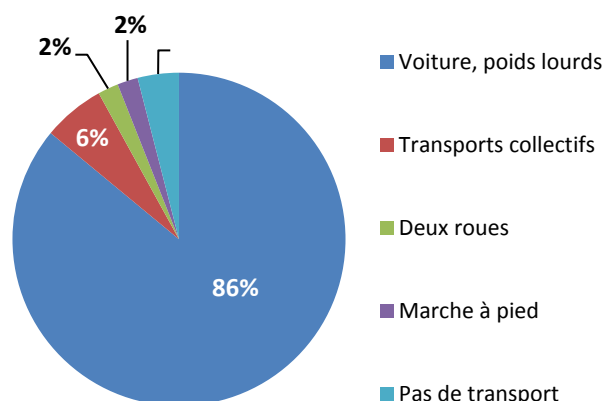
Il existe **25% des ménages résidant et travaillant sur la commune qui n'ont pas de transport dans le cadre de leur travail**, un chiffre qui s'explique par les habitations de fonctions ou de gardiennage sur le lieu de travail, ou par le travail à domicile. Pour le reste **60% des flux internes sont majoritairement réalisés en voiture**. On note néanmoins une part non négligeable de déplacements doux par la marche à pied avec 15% de part modale.

L'usage de la voiture est prédominant dès qu'il y a des déplacements vers l'extérieur, en effet les actifs travaillant sur le territoire de Metz Métropole ou en dehors sont respectivement 95% et 87% à prendre leur voiture dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. Les transports collectifs sont seulement utilisés par 2% des actifs travaillant sur Metz Métropole mais sa part modale augmente fortement lorsqu'il s'agit des actifs travaillant en dehors de Metz Métropole avec 13% des déplacements.

Parts modales sur Saulny en fonction de la destination – INSEE 2014

	Saulny (flux internes)	Metz Métropole (hors Saulny)	Hors Metz Métropole
Marche à pied	15%	0%	0%
Deux roues	0%	3%	0%
Transports en commun	0%	2%	13%
Voitures, poids lourds	60%	95%	87%
Aucun moyen de transport	25%	0%	0%

Modes de déplacements utilisés pour les migrations domicile-travail - INSEE 2014



- Le niveau d'équipements des ménages de Saulny est important puisque 96% d'entre eux dispose d'au moins une voiture et 61% en ont deux ou plus. Seulement 4% des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier ;
- Pour les habitants de Saulny, 16% d'actifs occupés travaillent sur la commune et 46% des actifs occupés quittent Saulny pour travailler dans les autres communes de Metz Métropole (dont 26% à Metz). Les 38% restant vont travailler hors du territoire de Metz Métropole essentiellement vers la communauté de communes des Rives de Moselle ou vers le Luxembourg ;
- Concernant les actifs qui travaillent sur la commune, la majorité provient de Saulny (49%). Pour le reste, une partie (23%) provient de l'agglomération messine notamment de la ville de Metz et Marly et une autre (28%) des communes hors Metz Métropole (Rives de Moselle) ;
- Lorsqu'il s'agit d'aller travailler hors de la commune, la voiture prédomine dans la part modale des déplacements (en moyenne 91%) et en transport collectif (en moyenne 8%). Concernant les déplacements internes, même si la voiture est le mode de déplacement le plus utilisé, la marche à pied représente une part non négligeable avec 15% des déplacements effectués.

3.4. LE PARC DE LOGEMENTS

A. Types de logements

Un logement est défini, selon l'INSEE du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

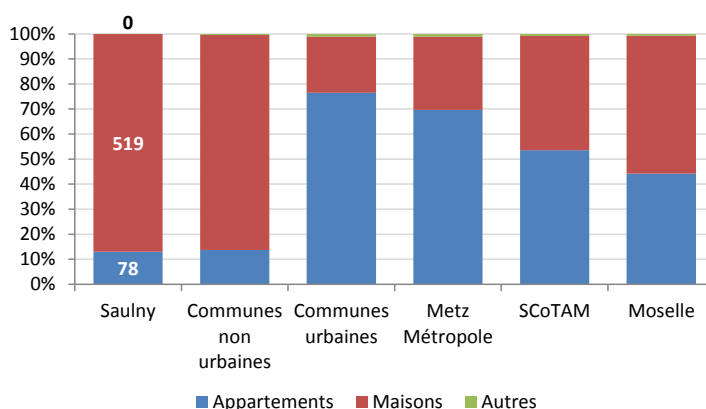
- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...);
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : **résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.**

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

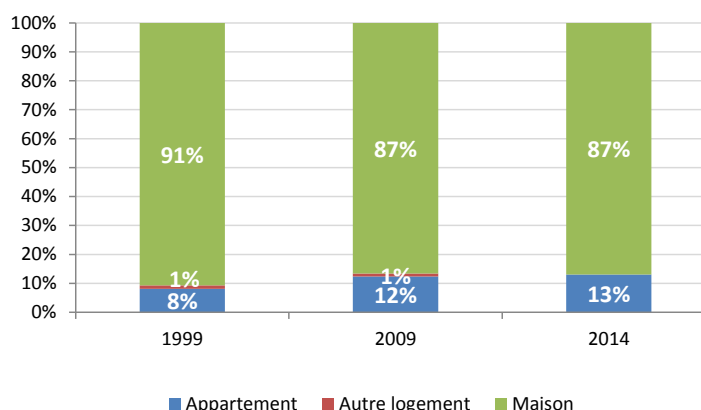
En 2014, le parc immobilier de la commune de Saulny se compose de **519 maisons (87 % des logements)** et **78 appartements (13 %)**. Ce profil est comparable à celui que l'on retrouve au sein des communes de moins de 2000 habitants de Metz Métropole (appelées communes non urbaines dans le graphique ci-dessus) : 14 % d'appartements dans ces communes. A titre de comparaison, on compte 77 % d'appartements pour les communes urbaines, 70 % pour Metz Métropole, 54 % pour le SCoTAM et 44 % pour la Moselle.

Typologie comparée des logements en 2014 - INSEE RP 2014



L'appartement, produit-logement adapté notamment aux besoins des jeunes ménages en début de parcours résidentiel est donc assez peu représenté sur la commune. Toutefois, ce type de logement **est en progression** dans la commune puisqu'on en dénombrait 34 en 1999 (soit 8 % du parc), 72 en 2009 et 78 en 2014 (soit 13 % des logements). La progression de ce type de bien montre qu'il répond donc aux besoins d'une partie de la population. Par ailleurs, ce type d'habitat, lorsqu'il est bien intégré au tissu urbain existant, s'avère pertinent pour une gestion maîtrisée du potentiel foncier d'une commune.

Evolution des statuts d'occupation à Saulny depuis 1999 - INSEE RP 1999 à 2014

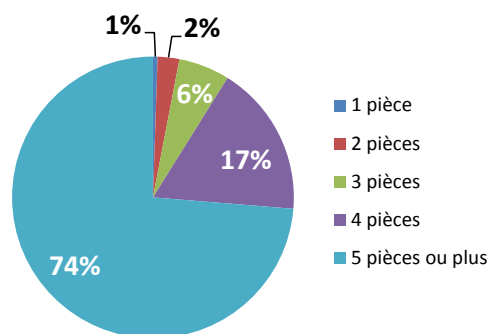


B. Taille des logements

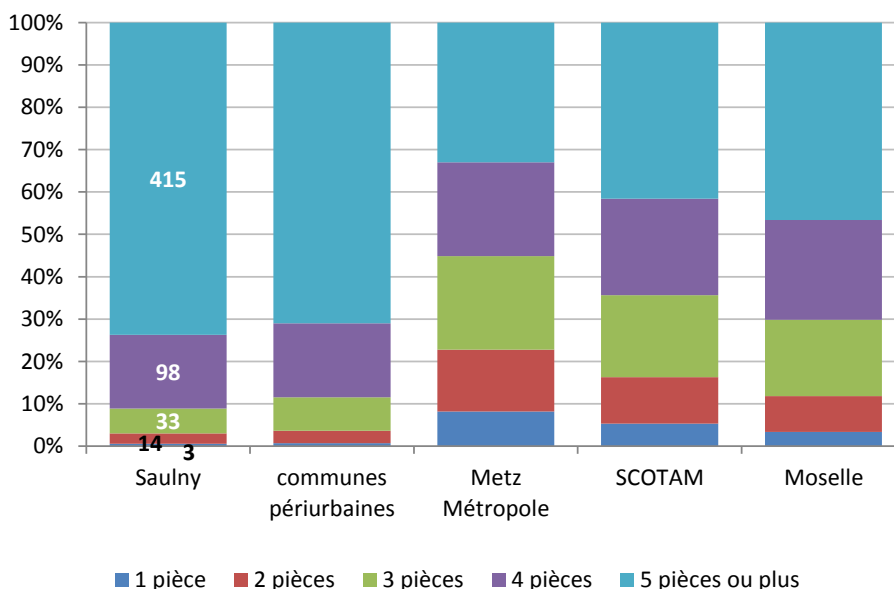
Le parc est majoritairement constitué de grands logements (3/4 des logements sont des T5 ou plus) ce qui peut se justifier par la prédominance de la maison individuelle. Les petits logements (T1/T2) ne représentent que 3 % du parc de résidences principales, à l'instar des communes périurbaines.

Les logements de taille intermédiaire (T3/T4) représentent près d'un quart du parc. La taille moyenne des résidences principales s'élève à 5,4 pièces par logement contre 5,2 pour les communes périurbaines, 3,6 pour les communes urbaines, 3,8 pour Metz Métropole, 4,1 pour le SCoTAM, 4,4 pour la Moselle.

Taille des résidences principales de Saulny en 2014 - INSEE RP 2014

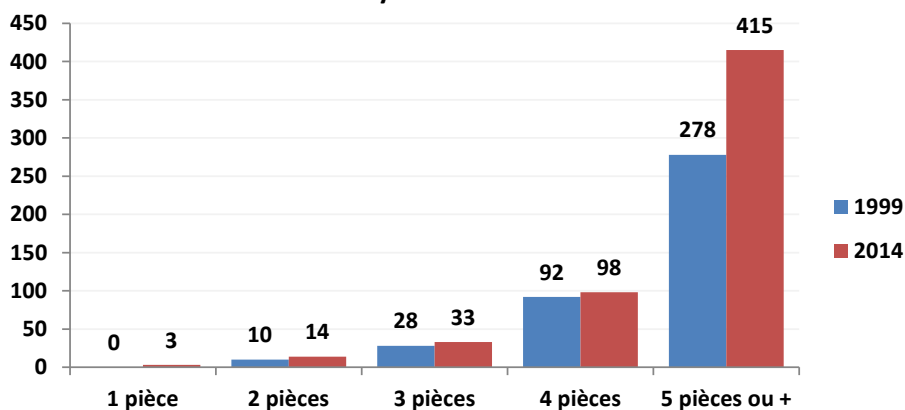


Taille comparée des résidences principales en 2014 - INSEE RP 2014



L'évolution récente du parc de logements à Saulny montre une forte progression des grands logements (T5 et +), avec 137 logements supplémentaires entre 1999 et 2014.

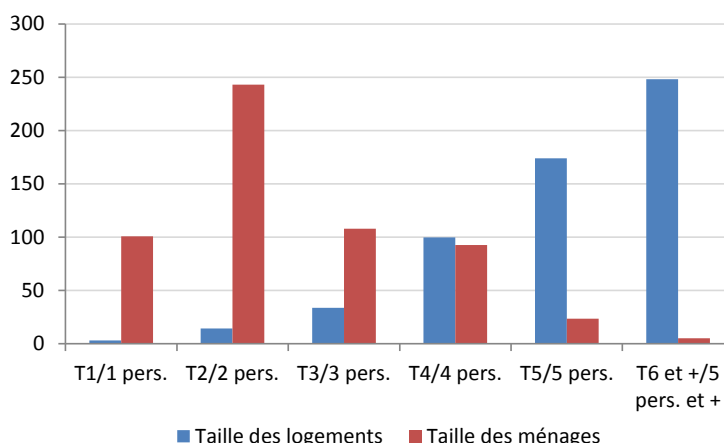
Evolution de la typologie des résidences principales à Saulny - INSEE RP 1999 - 2014



En revanche, l'illustration de la répartition des tailles des logements et des tailles des ménages à Saulny démontre une forte déconnexion entre l'offre et les ménages, avec des histogrammes inversés entre ces deux valeurs : beaucoup de petits ménages, mais beaucoup de grands logements.

Ceci s'explique par le cycle classique du parcours résidentiel : un couple achète une maison, a des enfants, les enfants grandissent, quittent le foyer, laissant les parents seuls dans la maison.

Taille des ménages et taille des logements à Saulny en 2014 - INSEE RP 2014



Cela ne signifie pas qu'un petit ménage doit automatiquement habiter un petit logement, mais bien qu'il faut s'interroger sur le mode de développement du parc à venir. Certaines communes réfléchissent à la question en proposant une offre adaptée aux seniors résidant dans la commune, mais ne voulant ou ne pouvant plus supporter la charge d'un logement devenu trop grand pour eux. Ceci peut également permettre de libérer de plus grands logements, susceptibles d'accueillir des familles.

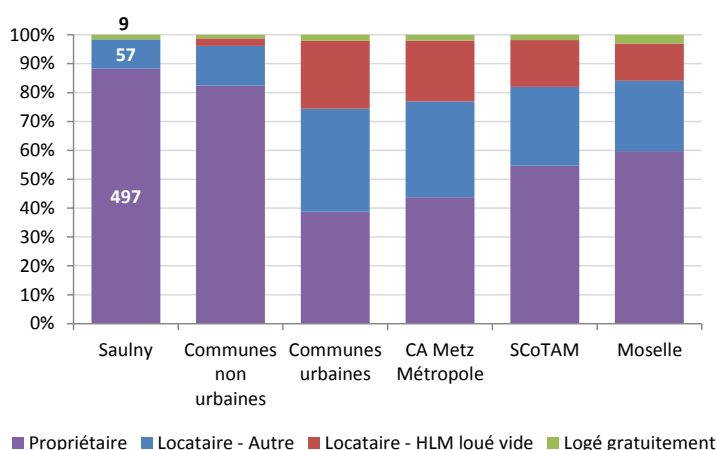
C. Statuts d'occupation

Pour attirer de nouvelles populations, la commune pourrait encourager la **diversification des typologies de logements proposés ainsi que des statuts d'occupation des logements.**

En effet, **88 % des résidences principales sont des logements occupés par leurs propriétaires.** 10 % sont des logements locatifs privés. On note l'absence de logements locatifs sociaux sur la commune.

Ce profil est similaire à celui observé pour les communes non urbaines où 82 % des logements sont occupés par des propriétaires. A titre de comparaison, les logements en propriété occupante représentent 44 % des résidences principales pour Metz Métropole, 55 % pour le SCoTAM et 60 % pour la Moselle.

Analyse comparée des statuts d'occupation des résidences principales en 2014 - INSEE RP 2014



Les logements locatifs sont plus attractifs pour les jeunes ménages et peuvent encourager les personnes âgées à quitter le logement dont ils sont propriétaires pour un bien en location mieux adapté à leurs nouveaux besoins (davantage d'accessibilité, surfaces plus petites). Ainsi, un renouvellement de la population peut s'enclencher par la remise sur le marché de grands logements en accession.

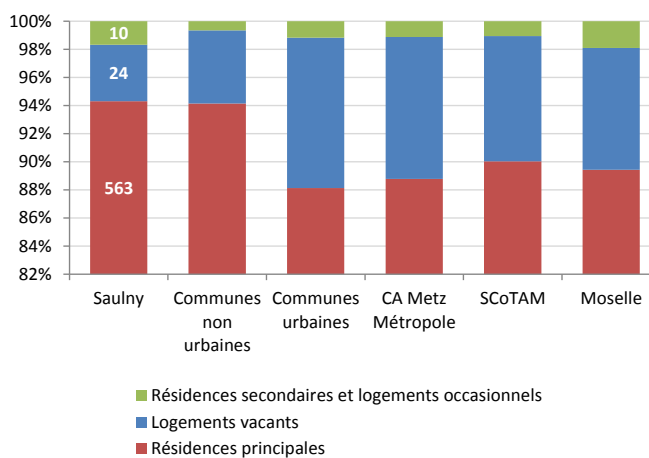
D. Vacance

La commune compte 10 résidences secondaires ou logements occasionnels (soit 4 % des logements) ce qui montre qu'elle est peut-être attractive en matière de tourisme.

Entre 1999 et 2014, les résidences principales ont progressé de 28 %, passant de 408 en 1999 et 563 en 2014.

Selon l'INSEE, la vacance des logements de Saulny est en progression mais reste faible : 4,0 % en 2014 (24 logements), 2,7 % en 2009 (16 logements), 1,4 % en 1999 (6 logements). A titre de comparaison, la vacance s'élève à 5,2 % pour les communes non urbaines, à 10,7 % pour les communes urbaines, à 10,1 % pour Metz Métropole, à 8,9 % pour le SCoTAM et 8,7 % pour la Moselle.

Analyse comparée des catégories des résidences principales en 2014 - INSEE RP 2014



Les données Filocom fournissent des informations un peu plus récentes et plus précises sur la vacance (conjoncturelle et structurelle) bien qu'elles la surestiment souvent : en effet, selon cette source, la vacance s'élève à 4,5 % pour la commune en 2015 soit 27 logements (3,3 % en 2009), à titre de comparaison, elle est de 10,7 % pour Metz Métropole avec cette même source.

Cette forte surévaluation peut éventuellement s'expliquer par la construction récente de logements : logements construits mais non occupés au 1^{er} janvier. En effet, la source Filocom indique que 13 logements sont vacants depuis moins d'un an sur les 27 logements vacants comptabilisés sur la commune.

Vacance structurelle

Elle concerne soit des **logements mis sur le marché mais inadaptés à la demande**, soit des **logements qui ne sont plus proposés sur le marché**. Il existe 4 types de **vacance structurelle** :

- la vacance d'obsolescence ou de dévalorisation (logements obsolètes, logements en attente de démolition, ...)
- la vacance de transformation du bien (logements en travaux ou en situation bloquée telle que succession, propriétaire en maison de retraite...)
- la vacance expectative (logements réservés pour soir ou un proche, rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers)
- la vacance de désintérêt économique (faible valeur économique du bien, désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même).

La source Sit@del2 corrobore cette hypothèse puisque 9 logements ont été commencés en 2014 et 13 en 2015 (à titre indicatif, les délais de livraison de logements individuels sont de 13 mois en moyenne et de 23 mois pour les logements collectifs)

Ecarts de dénombrement de la vacance entre les sources INSEE et Filocom

Pour le recensement de la population de l'Insee, un logement vacant est un logement sans occupant à la date du recensement.

Pour Filocom, un logement vacant est défini comme un logement vide de meubles qui n'est **pas habité au 1er janvier et, de ce fait, non assujéti à la taxe d'habitation**. Si cette source conduit à une **surestimation du phénomène** (effet induit par l'exonération de la taxe d'habitation lorsque le logement n'est pas habité au 1er janvier), elle présente l'avantage de pouvoir distinguer la vacance selon sa durée permettant ainsi une appréciation des différentes formes de vacance (conjoncturelle, structurelle).

Cet impôt n'étant **pas déclaratif** (il revient aux services fiscaux d'identifier l'occupant du logement), des logements pourront être classés « vacants » par erreur quand leur occupation n'aura pas encore été identifiée. Une autre limite de ce fichier provient des **logements impropres à l'habitation** car très dégradés voire détruits, ces « logements » n'étant pas toujours radiés des fichiers. Par ailleurs, le **phénomène d'éviction fiscale** (emménagements repoussés au 2 ou 3 janvier pour ne pas payer la taxe d'habitation) peut justifier conduire à cette surestimation.

Enfin, cette surévaluation peut concerner des **logements neufs, non encore habités au 1^{er} janvier**. Ainsi, la surévaluation peut s'avérer importante dans le cas de petites communes ayant créé un lotissement récemment.

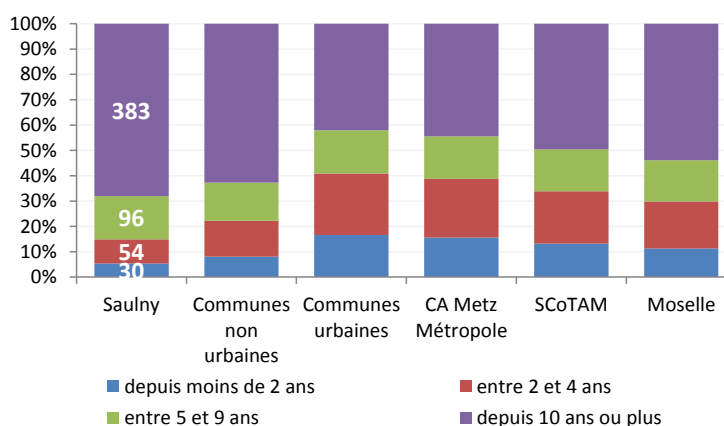
E. Mobilité – Ancienneté d'emménagement

Le caractère assez mono-typé du parc tend donc à **limiter les mobilités résidentielles**. Un habitat peu diversifié où prédomine le statut de propriétaire peut limiter le renouvellement de la population et ainsi contribuer au vieillissement de la commune.

En effet, **68 % des ménages ont emménagé depuis 10 ans ou plus** ce qui est similaire aux communes non urbaines (63%) et nettement supérieur à Metz Métropole (44 %).

A contrario, seulement 5 % des ménages sont installés depuis moins de deux ans.

Ancienneté d'emménagement des ménages comparée en 2014 - INSEE RP 2014



L'ancienneté d'emménagement dans le logement correspond au nombre d'années écoulées depuis la date d'emménagement dans le logement.

Pour les individus enquêtés en 2016 ayant déclaré avoir emménagé en 2016 l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2015 l'ancienneté d'emménagement est de 1 an. Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé.

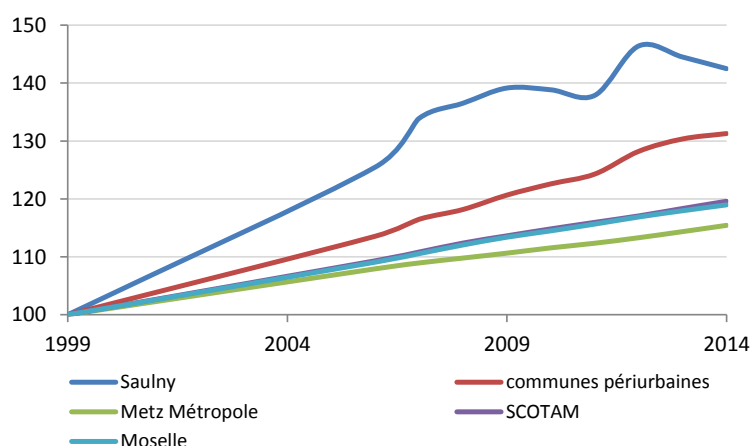
- En 2014, le parc de la commune se compose de 519 maisons (87 % des logements) et 78 appartements (13 %) ;
- Si les appartements restent peu représentés, leur nombre progresse puisque leur nombre est passé de 34 en 1999 à 78 en 2014 soit une hausse de 129% tandis que dans le même temps, le nombre de maison n’a progressé que de 37 % ;
- La vacance observée sur la commune reste relativement faible, mais croît depuis 1999 ;
- La prédominance du statut de propriétaire occupant (88 % des résidences principales) engendre une mobilité limitée (68 % de ménages installés depuis 10 ans ou plus) et un renouvellement de la population ralenti ce qui se traduit par un vieillissement de la commune.

F. Evolution du parc de logements

Le nombre de logements a augmenté, pour accueillir sur le territoire des ménages plus nombreux. **Entre 1999 et 2014, 178 nouveaux logements ont été créés à Saulny, et la commune a gagné 640 habitants.**

Le graphique ci-contre illustre que l’augmentation du parc de logements a été **proportionnellement plus élevé à Saulny** que dans les communes périurbaines et dans les autres territoires de référence. Cette progression du parc de logements s’est surtout effectuée entre 1999 et 2007 puis entre 2011 et 2012.

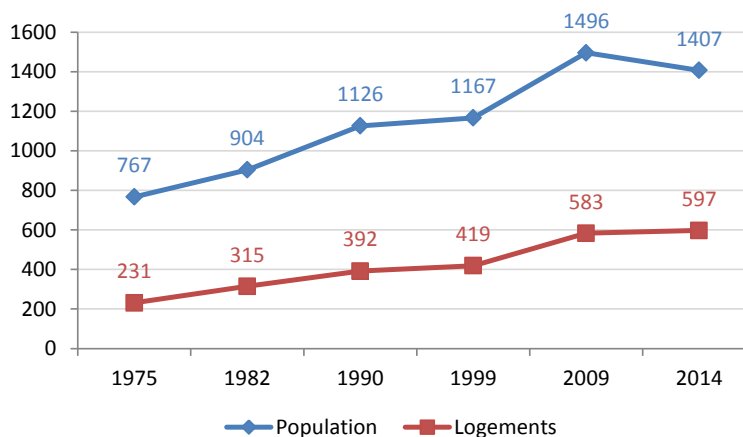
Evolution du parc de logements depuis 1999 en base 100 - INSEE RP 1999-2014



Evolutions de la population et des logements à Saulny entre 1975 et 2014 -INSEE RP 1975 à 2014

Le nombre de logements augmente sur toute la période 1975-2014.

La population évolue globalement dans le même sens, hormis entre 2009 et 2014, ce qui montre que le desserrement des ménages a été compensé par le solde migratoire dans l’ensemble.



Population et logements à Saulny, entre 1975 et 2014 – INSEE RP 1975 à 2014

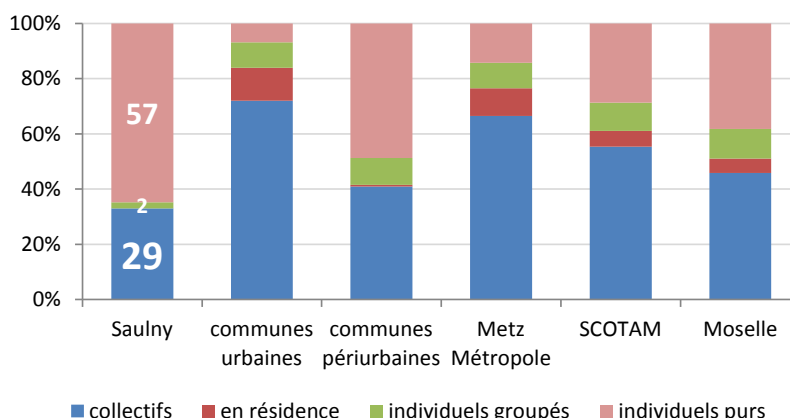
	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population	767	904	1126	1167	1496	1407
Logements	231	315	392	419	583	597

Entre 2004 et 2015, 88 nouvelles constructions ont été réalisées à Saulny dont 29 collectifs, 57 individuels purs et 2 individuels groupés.

Sur cette période, le rythme annuel de construction est d'environ 7,3 logements par an.

Le pic de construction récent le plus important à Saulny a eu lieu entre 2005 et 2007, avec 56 logements. Dans une moindre mesure, 9 logements ont été commencés en 2014 et 13 en 2015.

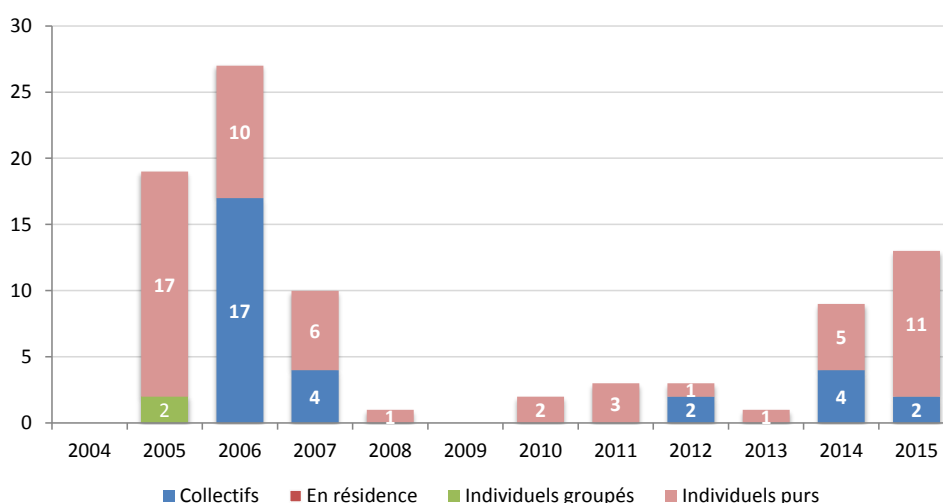
Types de logements construits depuis 2004 - Sit@del 2



Ces constructions sont principalement issues :

- ◆ Du **lotissement Les Résidences du Saulny** (Date d'ouverture de chantier 2005) ;
- ◆ Du **lotissement Les Jardins Michelin** (DOC 2006-2007) ;
- ◆ De l'opération **Les Coteaux de la Gentière**, 52 logements dont la date d'ouverture de chantier est 2015, situés à l'entrée Est de la commune.

Evolution récente du parc de logements à Saulny : logements commencés par type - Sit@del 2



Répartition comparée des logements commencés depuis 2004 par type de logement – Sit@del 2

	Collectifs	Individuels purs	Individuels groupés	En résidence
Saulny	33%	65%	2%	0%
Communes urbaines	72%	7%	9%	12%
Communes périurbaines	41%	49%	10%	1%
Metz Métropole	67%	14%	9%	10%
SCOTAM	55%	29%	10%	6%
Moselle	46%	38%	11%	5%

Entre 2004 et 2015, 1/3 des logements commencés ont été des collectifs ce qui montre une certaine diversification du parc de logements de la commune cependant cela reste plus faible que pour les communes périurbaines pour lesquelles les collectifs produits représentent 41 % des logements commencés.

La base de données SITADEL2, proposée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, définit quatre types d'opérations à vocation de logement :

- Logements individuel pur : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement ;
- Logement individuel groupé : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux ;
- Logement collectif : le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus ;
- Logements en résidence : propose des services spécifiques (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Surface moyenne en individuel pur entre 2004 et 2015

Saulny	181 m ²
Communes urbaines	173 m ²
Communes périurbaines	170 m ²
Metz Métropole	171 m ²
SCOTAM	157 m ²
Moselle	163 m ²

Outre que la proportion de logements individuels purs soit plus élevée à Saulny que dans les autres communes périurbaines, leur surface moyenne est également plus importante, puisqu'elle s'élève à 181 m² par logement, contre 170 m² pour les communes périurbaines de Metz Métropole. Les logements individuels purs récents sont donc un peu plus grands que la moyenne des communes périurbaines, ce qui témoigne d'un profil d'acquéreurs un peu plus aisés que la moyenne.

- Depuis 1999, Saulny a connu un rythme de progression de son parc de logements un peu plus soutenu que les territoires de référence (données Insee) ;
- Depuis 2005, Saulny a connu le développement de 3 lotissements : Les Résidences du Saulny (2005), Les Jardins Michelin (2006-2007), Les Coteaux de la Gentièrre (depuis 2015) ;
- La commune a poursuivi son développement en mettant légèrement l'accent sur le parc collectif entre 2004 et 2015 avec 33 % de logements collectifs, ce qui reste inférieur à la moyenne des communes périurbaines ;
- Les logements individuels purs récents sont un peu plus grands que la moyenne des communes périurbaines, ce qui témoigne d'un profil d'acquéreurs plutôt aisés.

G. Logement social

Selon RPLS 2016, la commune de Saulny ne compte **aucun logement social sur son territoire** et aucun **financement n'est programmé pour l'instant**.

Les logements sociaux, soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages, sont particulièrement adaptés à de nombreuses familles telles que les jeunes ménages, les personnes âgées, ou répond à de nombreuses situations de rupture telles que le divorce ou la perte d'emploi.

L'analyse des revenus des foyers résidant sur la commune en 2015 (source Filocom) fait apparaître que 9,8 % des ménages sont éligibles aux plafonds PLAI¹ et 26,7 % au plafond PLUS².

La commune n'a pour l'heure, aucune obligation en matière de logement social puisqu'elle n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU car elle n'atteint pas le seuil de 3500 habitants nécessaire pour avoir l'obligation de proposer au moins 20 % de son parc en locatif social.

Au regard de la situation de l'extrême concentration du patrimoine social de l'agglomération messine (le tryptique Woippy – Metz – Montigny lès Metz englobe 90 % de cet habitat), et en accord avec les principes de la loi de Mobilisation pour Le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 (dite « loi Boutin »), l'un des axes structurant du Programme Local de l'Habitat est de doter Metz Métropole d'outils performants afin d'aider à mieux répartir, avec l'accord des communes, le parc public.

Ainsi, le PLH 2011-2017, prolongé pour deux ans, a inscrit la réalisation de 11 logements sociaux sur la commune.

Le PLH est actuellement en cours de modification afin d'intégrer les communes du territoire de l'ancienne communauté de communes du Val Saint Pierre.

- La commune ne dispose d'aucun logement locatif social selon RPLS 2016 ;
- Le PLH 2011-2017 prolongé pour deux ans a inscrit la réalisation de 11 logements sociaux sur la commune ;
- 10 % des ménages sont éligibles aux plafonds PLAI et 27 % aux plafonds PLUS.

¹ Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logement très social)

² Prêt Locatif à Usage Social (logement social)

4. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

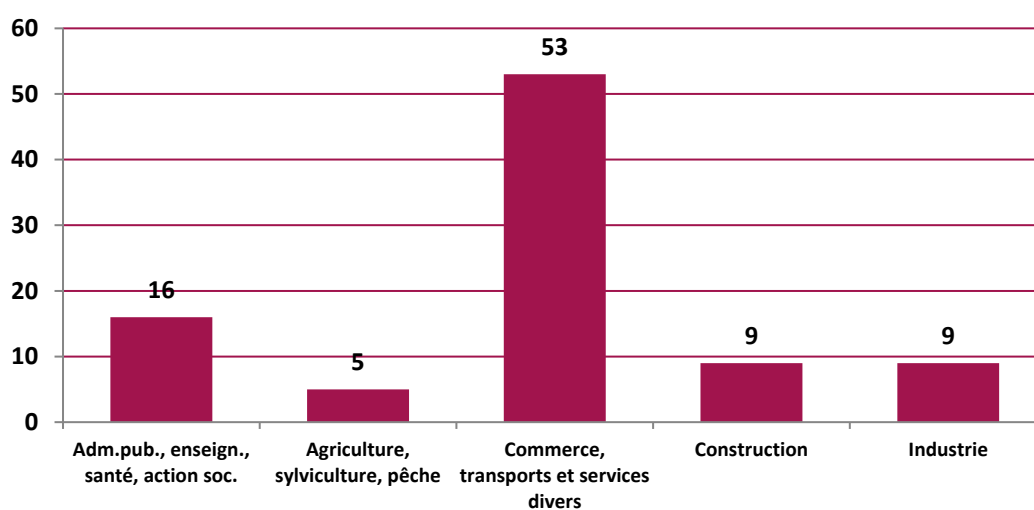
4.1. L'ÉCONOMIE COMMUNALE

Cette partie présente les activités économiques et de services qui sont implantées sur le ban communal et les emplois qu'elles proposent.

A. Evolution et état des lieux de l'activité économique

En 2014, la commune accueille 92 entreprises. Avec 58% de la part des activités totales, ce sont les domaines du commerce, des transports et des services les plus représentés.

Nombre d'établissements par domaine d'activités en 2014 - Données INSEE



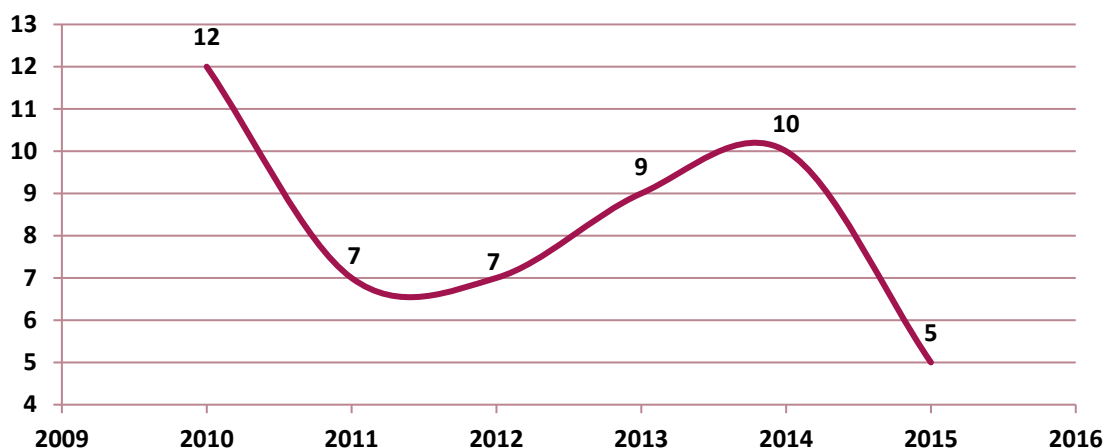
En matière d'emplois proposés par ces entreprises, 76% d'entre elles ne possèdent aucun salarié et 15% d'entre elles déclarent entre 1 et 4 salariés. Enfin, 9% d'entre elles comprennent plus de cinq emplois.

Entreprises en fonction du nombre de salariés et du domaine d'activité en 2014 – Données INSEE

	Adm. pub. enseign. santé et action soc.	Agriculture sylviculture et pêche	Commerce transports et services divers	Construction	Industrie	TOTAL
0 salariés	12	4	43	5	6	70
1 à 4 salariés	1	1	9	2	1	14
5 à 9 salariés	1	0	0	0	1	2
10 à 19 salariés	2	0	0	2	1	5
20 à 49 salariés	0	0	1	0	0	1
50 à 99 salariés	0	0	0	0	0	0
100 à 199 salariés	0	0	0	0	0	0
200 à 499 salariés	0	0	0	0	0	0
+ de 500 salariés	0	0	0	0	0	0
TOTAL	16	5	53	9	9	92

Entre 2010 et 2015, 50 entreprises ont été créées, soit une moyenne d'environ 8 nouvelles entreprises par an. Cette dynamique a été divisée par deux ces dernières années passant de 10 nouvelles entreprises en 2014 à 5 seulement en 2015 traduisant une légère perte de dynamisme sur la commune.

Création annuelle d'entreprises sur la commune depuis 2010 - Données INSEE

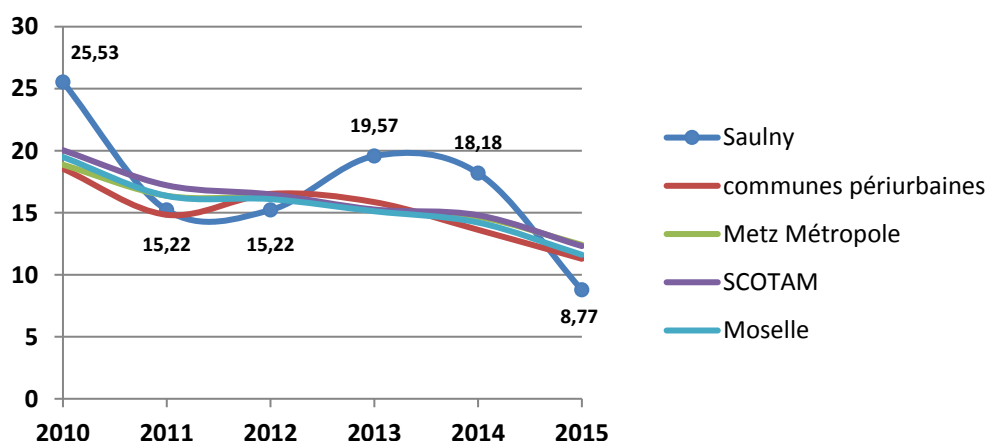


Le taux de création d'entreprise est, selon l'INSEE, le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.

Saulny est bien au-dessus de la moyenne des territoires de comparaison concernant ce taux : 17,1 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune contre 15,6 pour les territoires de comparaison. Pour autant, comme nous le montre le graphique ci-dessous, la tendance communale est à la baisse depuis 2013 et même inférieure aux taux des territoires de comparaison en 2015.

Evolution comparée du taux de création d'entreprises depuis 2010 -

Données INSEE

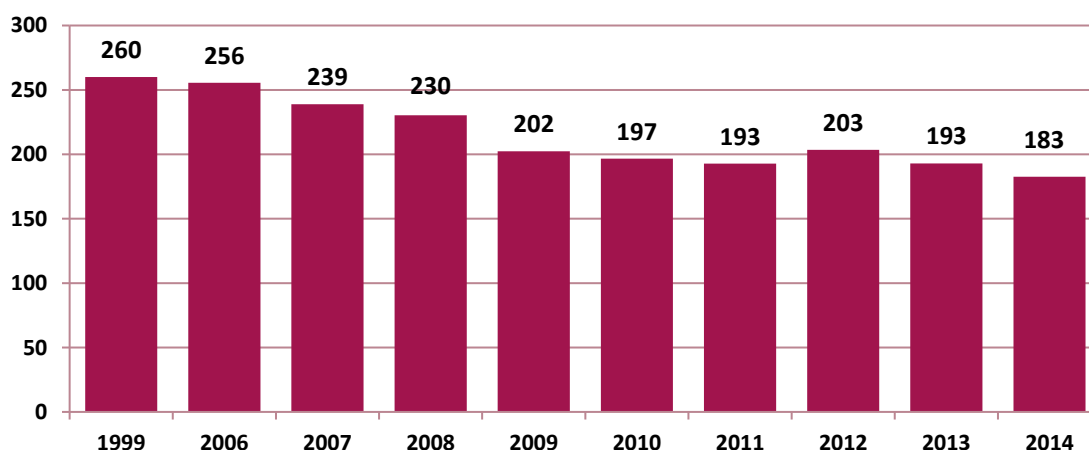


- En 2014, on recense 92 entreprises dont la majorité (58%) est liée au commerce, au transport et aux services divers. Seulement 8% de ces entreprises ont 5 employés ou plus, 76% d'entre elles ne possèdent pas de salariés ;
- Sur la période 2010-2015, 50 entreprises ont été créées avec deux pics en 2010 et en 2014 avec 12 et 10 entreprises créées ces années citées. En 2015, on relève seulement 5 créations d'entreprises à Saulny, ce qui traduit une perte de dynamique dans ce domaine ;
- Le taux de création d'entreprise est à 17,1 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune contre 15,6 pour Metz Métropole et 15,5 pour le département de la Moselle. Le taux de création d'entreprises a beaucoup fluctué sur cette période. Malgré un bon taux sur les années 2013 avec 19,6 et 2014 avec 18,2, on enregistre, en 2015, un taux inférieur à celui des territoires de comparaison (2015 : 8,8) ce qui vient confirmer le phénomène de résidentialisation qui touche la commune.

B. L'emploi sur la commune

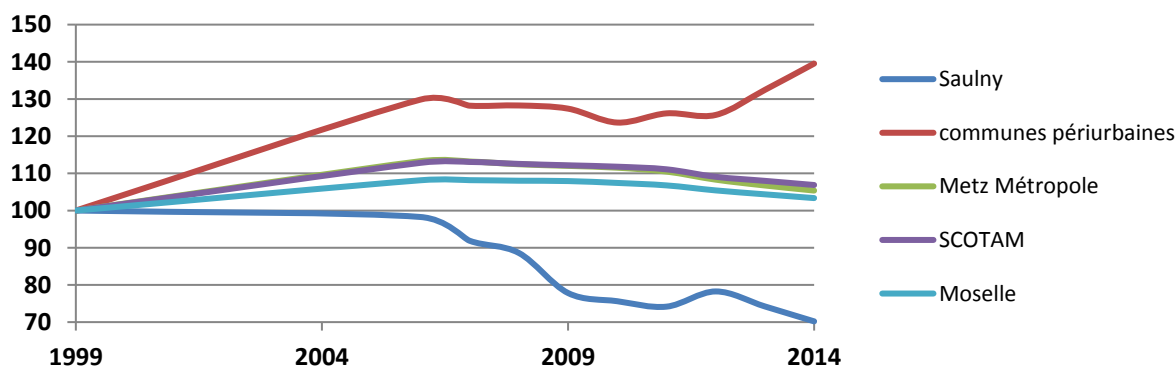
L'évolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 est en corrélation avec la dynamique récente du taux de création d'entreprises. Sur la période 1999-2014, le nombre d'emploi sur Saulny connaît une diminution progressive. En 1999, 260 emplois étaient recensés sur la commune. C'est le nombre d'emplois le plus important jusqu'ici observé sur le ban communal car depuis cette date, l'évolution a progressivement diminuée pour atteindre 183 emplois en 2014. On observe néanmoins une légère augmentation de 10 emplois sur l'année 2012. Globalement sur la période 1999-2014, cela représente une perte de 77 emplois soit en moyenne 5 postes qui disparaissent par an.

Evolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 - Données INSEE



Cette évolution en baisse prend le contre-pied du schéma traditionnel que l'on peut remarquer chez les communes périurbaines qui ont plutôt tendance, depuis 1999 à gagner constamment des emplois, comme on peut le voir sur le graphique qui suit.

Evolution du nombre d'emplois sur une base 100 en 1999 - Données INSEE



C. La concentration d'emploi

En 2014, on dénombrait 183 emplois (publics et privés) à Saulny, **soit une baisse de l'ordre de -29,8%** par rapport à 1999 (260 emplois dénombrés). Cette décroissance importante de l'emploi va à l'encontre du phénomène que l'on observe dans les **communes périurbaines qui ont, sur la période 1999-2014, gagnées de l'emploi avec une évolution positive de 39,5%**. De manière générale, les territoires de comparaison ont gagnés des emplois sur la même période avec Metz Métropole (5,4%), le SCoTAM (6,9%) et le département de la Moselle (3,4%). Néanmoins, même si la commune accuse toujours une diminution de l'emploi, celle-ci s'est **relativement atténuée à partir de 2009 passant d'une diminution de -2% par an sur la période 1999-2009 à -1,6% par an sur la période 2009-2014.**

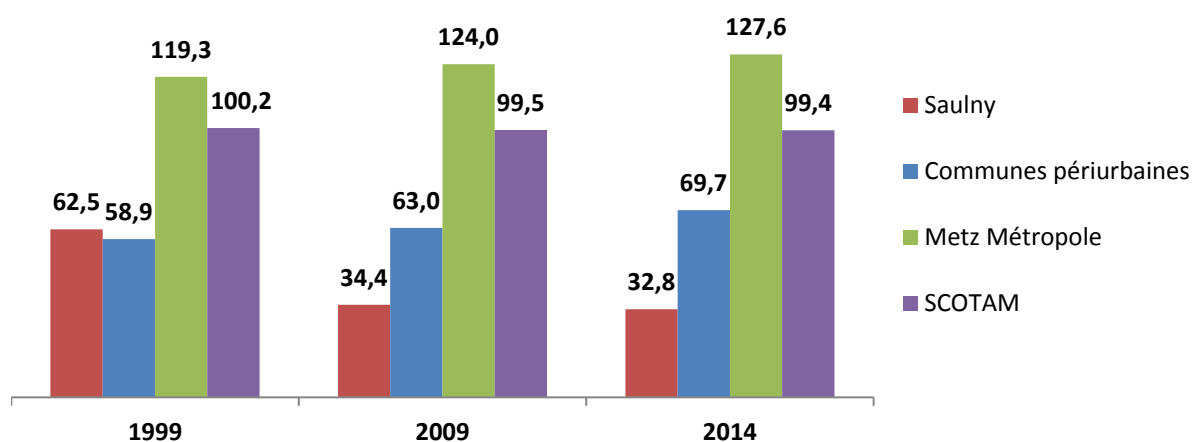
Evolution de l'emploi au lieu de travail entre 1999 et 2014 – Données INSEE

	1999	Evolution 1999-2009	2009	Evolution 2009-2014	2014
Saulny	260	-22,2%	202	-9,8%	183
communes périurbaines	6630	27,4%	8447	9,5%	9251
Metz Métropole	107166	12%	120039	-5,9%	112923
SCoTAM	154762	12,2%	173591	-4,7%	165384
Moselle	348457	7,9%	376085	-4,2%	360145

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. **On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.**

Avec 33 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants, Saulny est une commune relativement active en journée qui propose différents emplois. Depuis 1999, l'indice de concentration de l'emploi ne cesse de diminuer sur la commune, ce qui signifie que la périurbanité de Saulny entraîne progressivement sa résidentialisation. Cet indice en décroissance n'est pas représentatif des communes périurbaines qui ont plutôt tendance, sur la période 1999-2014, à voir augmenter leur indice de concentration de l'emploi (+18,3%) tout comme Metz Métropole (+7%).

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi entre 1999 et 2014 - Données INSEE



- En 2014, on recense 183 emplois sur la commune contre 260 en 1999 soit une évolution de -30%. Cette perte d'emploi sur la commune traduit la résidentialisation progressive de Saulny ;
- De plus, avec 33 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants, la commune possède un taux de concentration d'emploi en dessous de tous les territoires de comparaison (70 pour les communes périurbaines, 127 pour Metz Métropole, 85 pour le SCoTAM).

D. Les principaux employeurs privés identifiés

Nom de l'établissement	Localisation	Domaine d'activité	Effectif
P.H.T (Premium Heating Technologies)	77 Rue de Metz	Fabrication d'appareils électroménagers	15
Ambulance Ariane	19 Rue de l'Eglise	Services d'ambulances	15
Etablissements Spies	16 Rue Briey	Travaux d'installation équipements thermiques et climatisation	15
Société Nouvelle Peter	48 Rue de Metz	Travaux de charpentes	15
Au Carré d'Assistance ACAS	5 Rue de Metz	Services et conseils en informatique	4
Holding Fenestron	25 Bis Rue de l'Eglise	Gestion de fonds	4
Société d'études vente et application	47 Rue de Metz	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	4
TOTAL			72

Les effectifs salariés dépendants de l'administration publique de la Mairie de Saulny ainsi que ceux des écoles maternelle et primaire ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessus.

- A Saulny, les plus gros employeurs privés identifiés exercent leurs activités dans le domaine des services aux professionnels et particuliers ;
- Les principaux employeurs privés de la commune se concentrent dans la zone d'activités en entrée sud de Saulny et le long de la rue de Metz. Ces deux polarités regroupent une grande partie des emplois de la commune de Saulny.

E. Les activités agricoles

La présente annexe agricole a été construite, entre autre, d'après la réunion de diagnostic agricole qui s'est tenue le 17 octobre 2017 en mairie de Saulny. Les exploitations concernées par la commune de Saulny représentées lors de cette réunion étaient :

- ◆ L'EARL « *Les Vergers du Château* » ;
- ◆ L'exploitation HIPPERT Alain ;
- ◆ Le GAEC de la Rochelle (Amanvillers).

L'autre exploitation invitée mais absente, à savoir, l'exploitation de M.SONDAG (ferme isolée) ont été recontactées par la mairie dans les jours qui ont suivi cette réunion. Il leur a été remis à ce moment le questionnaire de diagnostic sur leurs exploitations remis en séance pour qu'ils puissent faire remonter les principales caractéristiques de leurs exploitations ainsi que leurs contraintes, projets et attentes vis-à-vis du PLU. Cette exploitation n'a pas retourné son questionnaire.

E.1. Localisation des sièges d'exploitations

La commune accueille 3 sièges d'exploitation :

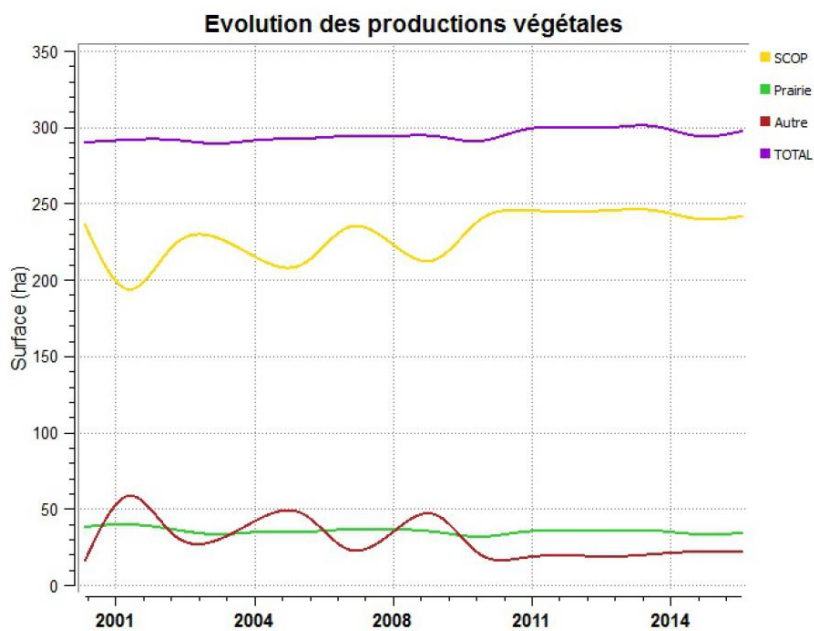
- ◆ EARL « *Les Vergers du Château* » : implantée dans le village ;
- ◆ Exploitation HIPPERT : à l'écart du village, sur les côteaux ;
- ◆ GAEC de la Chapelle : ferme isolée sur le plateau.

E.2. Paysage, productions et commercialisation

Le paysage agricole se répartit en deux entités distinctes :

- ◆ Les versants de la cote de Moselle, articulés autour des ruisseaux qui en descendent. Le parcellaire peut y être de taille moyenne mais il est souvent petit et fragmenté. On y trouve des prairies, des cultures labourées, du maraîchage, de l'arboriculture etc. Le paysage est aussi largement enrichi, bien que Saulny ait su mieux garder son activité agricole de versant que bien d'autres communes de l'agglomération ;
- ◆ Le plateau : grandes cultures labourées et herbages.

La SAU (Surface Agricole Utile) de Saulny déclarée à la PAC se répartit de la manière suivante sur les dernières années :



Observatoire des Territoires et Prospectives - Réalisation DDT 57

La SCOP est la Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux, c'est-à-dire l'essentiel des « grandes cultures » sur terres labourées.

La SAU est stable. La tendance au remplacement des herbages par des labours est assez faible. Les variations dans les surfaces en SCOP et « autre » sont peut-être dues à des variations dans les règles de déclaration PAC.

Les productions et circuits de commercialisation sont les suivants :

- ◆ Céréales et oléo-protéagineux : circuits commerciaux de gros, pas de transformation sur la région ;
- ◆ Herbe et bovin viande : les prés alimentent des élevages, a priori circuits commerciaux de gros faute d'autre information ;
- ◆ Maraîchage, arboriculture, vigne : une importante structure de production se trouve sur Saulny. Elle produit une grande variété de fruits et légumes. Elle commercialise essentiellement en direct ;
- ◆ Diverses productions semi-professionnelles ou non professionnelles mais qu'il ne faut pas négliger car pouvant évoluer vers la professionnalisation : maraîchage, arboriculture, apiculture,...

E.3. Types de structures et maîtrise foncière

Le village compte une Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) et une entreprise individuelle. L'entreprise individuelle, de petite taille, exploite essentiellement en fermage.

E.4. Ages des exploitants et perspectives de reprises

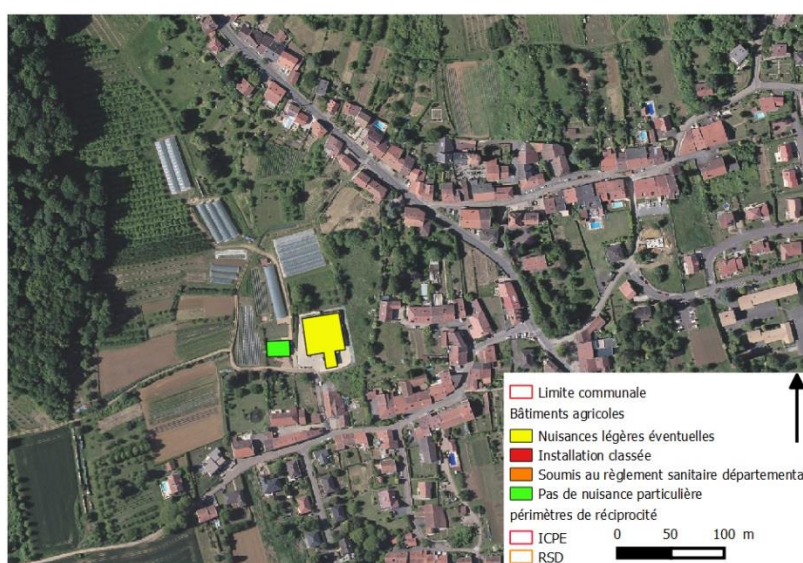
L'exploitant de l'EARL « *Les Vergers du Château* » est jeune, la question de la reprise ne se pose pas pour lui. **Cette question se pose néanmoins pour l'exploitation HIPPERT**, sans que l'on ait des informations sur une éventuelle reprise.

E.5. Bâtiments agricoles

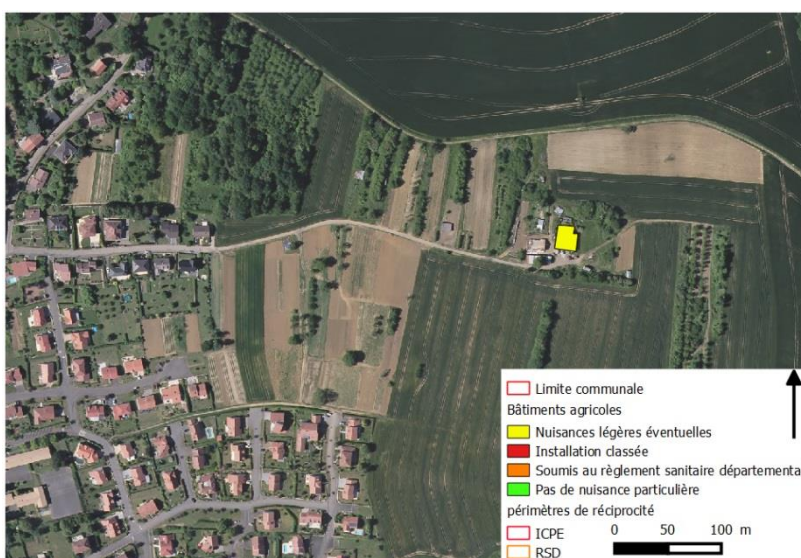
Les bâtiments qui accueillent des animaux, ainsi que leurs annexes (à l'exception des bâtiments de stockage) sont soumis à des périmètres d'éloignement réciproques de 50 m ou de 100 m suivant qu'ils sont soumis à la réglementation sanitaire départementale (RSD) ou à celle concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Les bâtiments de stockage peuvent, quant à eux, générer des nuisances faibles ou ponctuelles, ces bâtiments n'étant cependant pas soumis à périmètre d'éloignement. Les bâtiments agricoles présents dans et hors du village sont les suivants :

Cette exploitation ne pratiquant pas l'élevage, elle n'est soumise à aucun périmètre de réciprocité.

Il faut cependant rappeler qu'elle est susceptible de générer bruit, poussière et autres nuisances inhérentes à toute exploitation agricole.



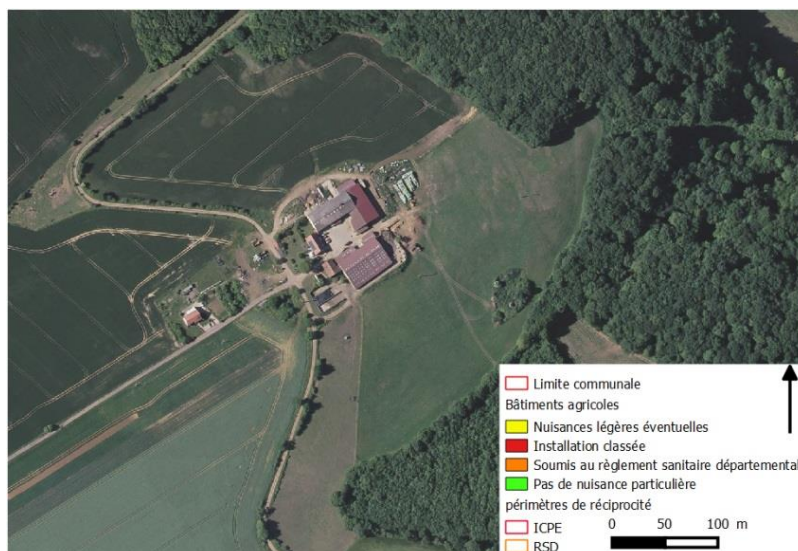
EARL « *Les Vergers du Château* »



L'exploitation HIPPERT

Cette ferme est implantée à l'écart du village. Ne pratiquant pas l'élevage, elle n'est pas soumise à un périmètre de réciprocité.

Il faut cependant rappeler qu'elle est susceptible de générer bruit, poussière et autres nuisances inhérentes à toute exploitation agricole.



GAEC de la Chapelle

Cette exploitation n'a pas communiqué son éventuel périmètre de réciprocité.

Cette ferme isolée est cependant située à plus de 100 m de toute habitation et a vocation à le rester.

E.6. Parcelles stratégiques

Une parcelle est considérée comme stratégique si ou économique. elle a dans la conduite de l'exploitation une importance nettement supérieure à ce que sa surface peut laisser entendre. Cette importance peut être technique.

Outre les parcelles accueillant les sièges d'exploitations, qui sont toutes considérées comme stratégiques, la parcelle de maraîchage, arboriculture, horticulture de l'EARL « **Les Vergers du Château** » doit être considérée comme stratégique.



EARL « Les Vergers du Château »

E.7. Cheminements agricoles

Outre les difficultés de traversée du village, difficultés inhérentes à tous les villages de côtes du fait de leur structure, **un chemin pose des difficultés de passage pour le matériel agricole en limite du ban de Lorry-lès-Metz, au sud de la commune.**

E.8. Contraintes et projets

Le gibier cause de gros dégâts dans les parcelles cultivées, notamment sur l'exploitation EARL « **Les Vergers du Château** ». Ces dégâts sont un frein au développement des exploitations. Il convient que les exploitations puissent continuer à clôturer leurs parcelles dans les meilleures conditions réglementaires.

Une autre contrainte est due à **l'état d'enfrichement des parcelles, à la fragmentation foncière qui freine toute évolution dans leur usage et à la difficulté d'y accéder**. Pourtant, des projets pourraient trouver sur la commune un terroir favorable et un contexte périurbain propice à la commercialisation de leurs productions.

- La commune accueille 3 sièges d'exploitations agricoles à la fois au cœur du village originel et hors des tissus urbanisés avec des corps de fermes isolés ;
- Le paysage agricole est composé de prairies, de cultures en maraîchage et en arboriculture mais aussi de grandes cultures labourées: céréales, oléo-protéagineux, cultures fourragères (maïs). La SCOP (Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux), correspondant aux « grandes cultures » sur terres labourées ainsi que la SAU (Surface Agricole Utile) sont relativement stables ;
- La question d'une éventuelle reprise ne se pose que pour l'exploitation HIPPERT sans que l'on ait de véritables informations sur une éventuelle reprise ;
- L'implantation actuelle des bâtiments agricoles ne soulève pas de problématiques particulières au niveau de la réglementation sanitaire départementale (RSD) ou celle relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il convient de maintenir cette situation voire de l'améliorer à long terme ;
- Une fragilité de l'activité agricole liée notamment à un parcellaire morcelé sur des terrains en pente difficiles d'accès (coteaux) et des phénomènes d'enfrichement et de progression des boisements. Le gibier cause lui aussi de nombreux dégâts sur ce parcellaire cultivé.

4.2. LES COMMERCES, SERVICES ET ARTISANS

Les quelques activités identifiées sur la commune de Saulny sont implantées majoritairement le long de la rue de Metz, principal axe routier de la commune offrant une certaine visibilité. On peut déterminer deux polarités. La partie basse du village regroupe des activités plus importantes concentrées autour de la zone industrielle tandis que la partie haute est composée de petits établissements plus dispersés. On dénombre moins d'une dizaine d'activités sur la commune de Saulny.

Dans le domaine de la restauration, la commune dispose d'un unique restaurant qui se situe au croisement entre la rue de Metz et la rue du Château. Ce point de restauration qui fait aussi bar et pizzeria se situe dans la partie haute du village, à proximité de la mairie.

Cet établissement propose aussi des livraisons à domicile de pizzas ou de plats du jour entre 18h et 22h en semaine.



Le restaurant, pizzeria et bar de la commune



Distributeur en libre service de fruits et légumes de saison

Dans le domaine des services aux particuliers/professionnels la commune profite d'un point de ventes de fruits et légumes de saison en libre services. Ce distributeur installé depuis le printemps 2013 et disponible 24h/24 et 7j/7, se situe en partie haute du village à proximité de la rue du Château. Cette installation a été mise en place par l'EARL « Les Vergers du Château » qui dispose de 33 hectares voués à l'exploitation d'une large gamme de fruits (fraises, cerises, pommes, poires et mirabelles) ainsi que de légumes (pommes de terre, haricots, tomates et courges).

Dans le domaine des services aux particuliers /professionnels, on retrouve aussi en partie haute du village, le long de la rue de Metz un établissement spécialisé dans l'informatique.

La « Société ACAS » développe son activité dans 4 domaines : les solutions informatiques, les travaux d'impression, les techniques de l'Internet et les formations dans le domaine de l'informatique.



Magasin spécialisé dans l'assistance et les formations en informatique

Toujours dans le domaine des services aux particuliers/professionnels, la commune dispose d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de tuiles et de composantes pour toitures. Cet établissement se localise en partie basse du village, le long de la rue de Metz en entrée Sud de la commune. En retrait par rapport à cet axe, au niveau de la zone industrielle de Saulny, on retrouve une entreprise travaillant dans la fabrication d'appareils électroménagers. Cette zone qui autrefois accueillait plusieurs entreprises a perdu en attractivité et se retrouve aujourd'hui sous la menace d'une fermeture.



Entreprise de toitures



Entreprise d'appareils électroménagers dans la zone industrielle

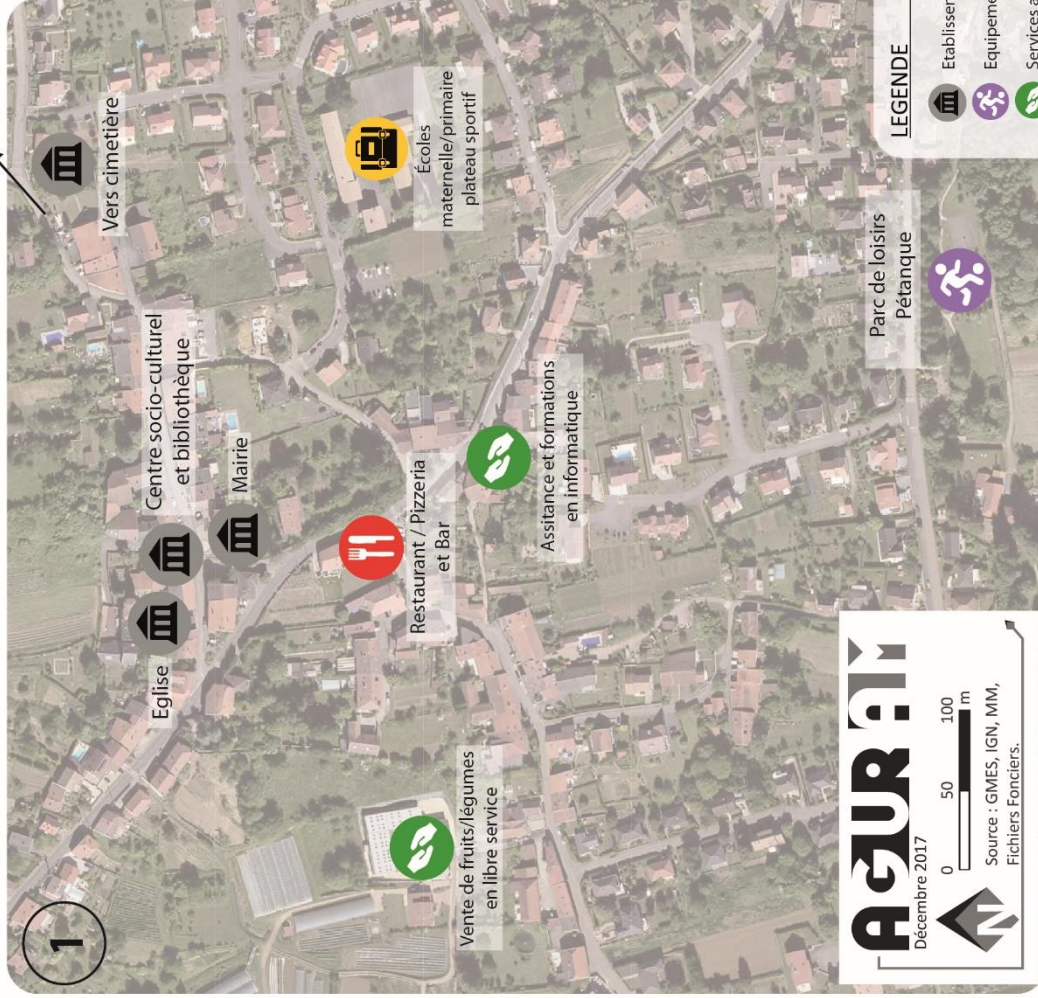
- A Saulny, on recense peu d'activités. Le restaurant –pizzeria- bar « *Le FilaJoe* », situé rue de Metz est l'un des principaux lieux de vie en partie haute de la commune. Cette offre est complétée par un distributeur de fruits et légumes mis en place par l'exploitation « *Les Vergers du Château* » qui permet un service 24h/24 et 7jrs/7. Il existe aussi une société spécialisée dans le domaine de l'informatique ;
- Les plus gros employeurs privés de la commune exercent leurs activités dans le domaine du service aux particuliers et professionnels. On retrouve en partie basse, dans la zone d'activités, l'entreprise P.H.T, spécialisée dans la fabrication d'appareils électroménagers, ou encore, au niveau cette fois de la rue de Metz, la société Nouvelle Peter pour les travaux de charpentes. En partie haute, l'entreprise d'ambulances « *Ariane* » ainsi que l'établissement Spies, installateur d'équipements thermiques et climatisation, tournent avec des effectifs de 15 employés.

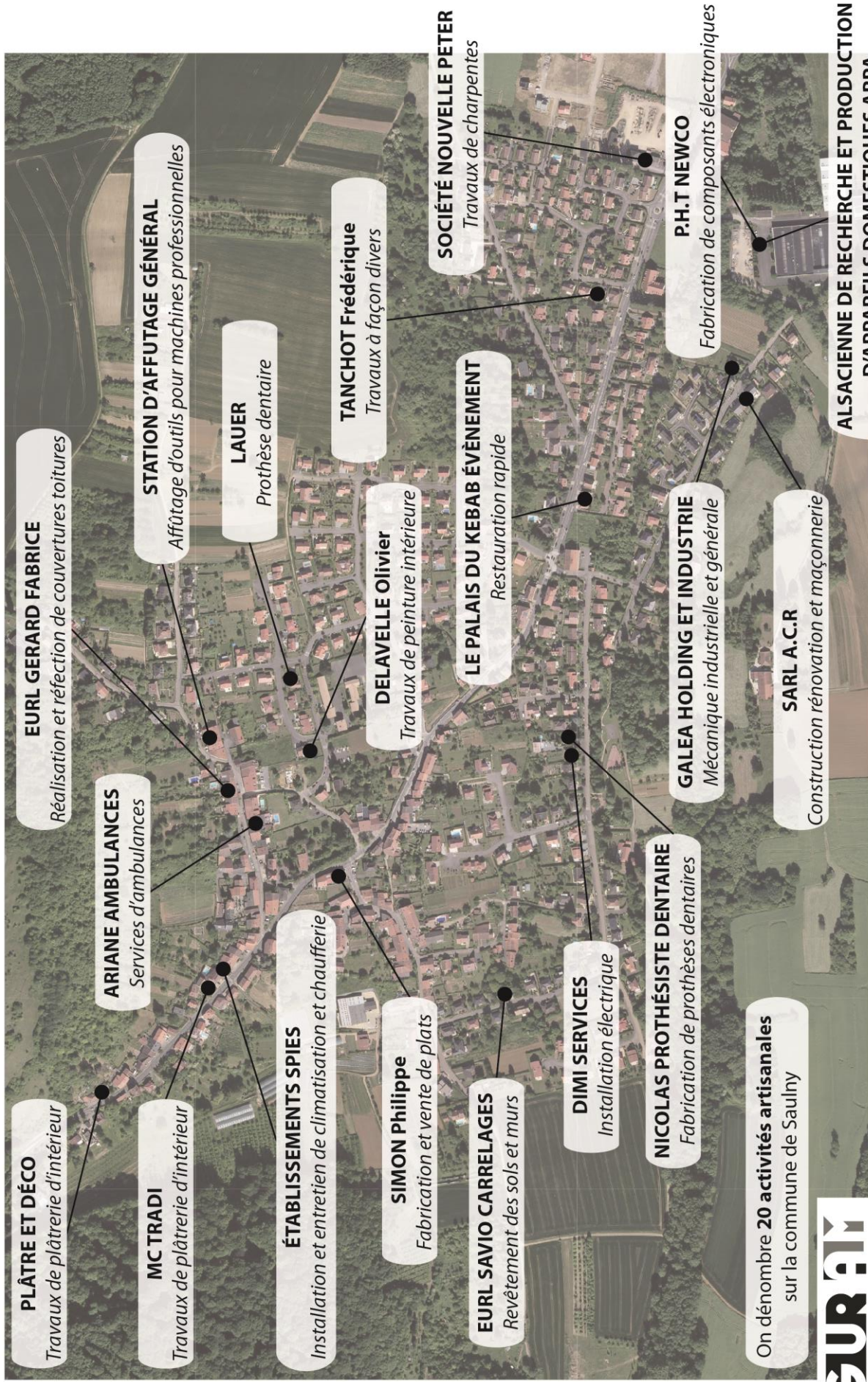


Le parc de loisirs du Moulin avec ses terrains de pétanque et son aire de jeux pour enfants



Centre socio-culturel et bibliothèque au deuxième étage en face de la Mairie





5. LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITÉ

5.1. LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS

A. Le réseau viaire

La commune de Saulny est traversée par deux routes départementales qui n'engendrent néanmoins pas un important trafic. Il s'agit de :

- ◆ La RD 7 traversant le village d'ouest en est, elle permet de rejoindre la ville de Metz en passant par Lorry-lès-Metz, avec une moyenne journalière de 5 634 véhicules dont 2,7% de poids lourds (données 2014) ;
- ◆ La RD 50a au sud-est du ban communal, elle permet de rejoindre directement la commune de Woippy sans passer par Metz. La moyenne journalière est de 3 025 véhicules dont 3,8% de poids lourds.

Ce type d'infrastructures routières, notamment au niveau de la rue de Metz, peut constituer de véritables barrières physiques pour d'éventuels franchissements piétons. Cela peut être problématique pour cet axe qui polarise de multiples habitations mais aussi quelques bâtiments d'activités. En partie basse du village, son profil et ses accotements se prêtent bien aux déplacements piétons. En effet, le franchissement à pied de la voie est rendu possible par plusieurs aménagements sécuritaires (passages piétons, feux tricolores, signalétiques de voirie). Les problématiques autour des axes de circulation se localisent plutôt en partie haute de la commune où la pente existante ne facilite pas l'aménagement d'une voirie adaptée. Dans cette zone, la chaussée ainsi que les accotements sont plus étroits et ne répondent pas forcément aux besoins des différents usagers (piétons, cyclistes et automobilistes). Enfin, on peut noter que les aménagements dédiés aux cycles sont très peu développés sur la commune.

Le centre historique du village viticole de Saulny est très dense et oblige l'implantation des bâtiments sans recul par rapport à la chaussée. Ces rues historiques fonctionnent et sont aménagées comme **des rues partagées**, où la chaussée accueille à la fois les déplacements doux (piétons et cycles) et les déplacements en véhicules moteurs. La dimension restreinte des axes de circulation incite les conducteurs à modérer leur vitesse et permet de réduire les accidents dans ces zones assez fréquentées.

Réseau viaire et accidentologie :

Au cours de ces cinq dernières années, **seulement 3 accidents corporels ont été recensés sur le ban communal de Saulny** causant, en tout et pour tout, **3 victimes dont 2 blessés hospitalisés**. L'ensemble des accidents corporels se sont produits sur la route départementale 7 (RD7). Ces accidents sont liés à des pertes de contrôle dont un causé par une personne en état d'ivresse.

La route départementale RD7 polarise les principaux trafics automobiles de la commune qui sont relativement importants proportionnellement à la taille de Saulny.

Cet axe regroupe aussi les principaux accidents corporels qui, certes, impliquent peu de victimes mais qui sont de plus en plus fréquents dans le temps (deux accidents ces deux dernières années).

A l'inverse, la RD 50a semble assez sécurisée car on ne relève aucun accident ces cinq dernières années sur cet axe.



Rue de Metz en partie haute du village correspondant à la RD7 en partie agglomérée

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose dans son article 45 :

«La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe».

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs avaient dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. **L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées **rallonge cette échéance avec la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).**

La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissement les bordures au niveau des passages piétons et en posant des bandes podotactiles...



Exemples d'inadaptation de la voirie pour l'accessibilité aux PMR : rue de Briey (à gauche) et rue de l'église (à droite)

B. Les entrées de village

Les entrées constituent des espaces d'interface à forts enjeux pour les villages. De par leur position « *en premier plan* », s'y jouent l'image de la commune et les principales évolutions urbaines et paysagères. Ce sont des espaces également particulièrement prisés pour les opérations de développement urbain. De par ces forts enjeux d'évolution et de perception, ces espaces pourront faire l'objet d'une attention particulière au sein du PLU.

L'entrée sud de Saulny est commune à la RD 7 et la RD 50a. Ces deux axes permettant de rejoindre la vallée de la Moselle (Metz, Woippy). L'approche du village par ces deux axes garde une connotation très routière de par l'ampleur de sa chaussée et son profil. En effet, le paysage environnant, rythmé par de grandes parcelles agricoles ouvertes vient conforter son caractère routier. Cette impression est toutefois atténuée par la présence de petits boisements de part et d'autre de la voirie.

La route départementale 7 constitue néanmoins l'entrée principale pour rejoindre Saulny depuis la vallée de la Moselle. Cette entrée apporte un léger recul visuel sur le village qui est se laisse deviner derrière un léger virage et une bande boisée.

La photographie ci-contre montre une légère ouverture sur le village depuis la RD7 lorsque l'on arrive de Metz. La présence du village et de ses zones habitées est de plus en plus marquée avec l'implantation sur le coteau de nouveaux logements pavillonnaires.



Vue sur le village de Saulny depuis la RD7 entrée sud

Cette entrée a fait l'objet, très récemment, d'importants travaux d'aménagement de la voirie. La construction de nouvelles habitations en entrée de village (le « Coteau de la Gentière ») a influencé l'amélioration du réseau. L'aménagement d'un carrefour à sens giratoire a permis à la fois de fluidifier la circulation, de valoriser l'entrée du village (aménagements paysagers) et d'inciter les usagers à ralentir à l'approche des premières habitations.



Entrée Sud de la commune depuis la RD50a



Carrefour à sens giratoire aménagé en entrée sud de Saulny (RD 7 et RD 50a)

La rue de Metz, qui permet de rejoindre le cœur originel villageois, garde un aspect très routier avec une bonne emprise de la chaussée et des abords aménagés (enfouissement des réseaux, plantations d'alignement d'arbres, etc.). Les habitations de part et d'autre de cet axe se situent bien en retrait ou sont séparées de la rue par des haies ou des murs. La chaussée diminue au fur et à mesure que l'on s'approche du centre villageois et on voit apparaître plusieurs ralentisseurs permettant de réguler la vitesse des conducteurs.

L'entrée nord de la commune lorsque l'on arrive depuis Saint-Privat-la-Montagne via la RD 7 conserve un caractère plus naturel avec la présence d'espaces boisés (bois de la Chapelle, Groupe Fortifié Lorraine). On retrouve ici une chaussée moins importante et des abords qui ne bénéficient d'aucun aménagement.

Cette entrée nous permet d'arriver directement sur le cœur villageois originel. Le réseau viaire étroit et la présence de nombreux virages invitent les usagers à modérer leur vitesse. De plus, l'aménagement d'un îlot de voirie et du panneau d'entrée de village permet de signaler en amont les premières zones habitées.



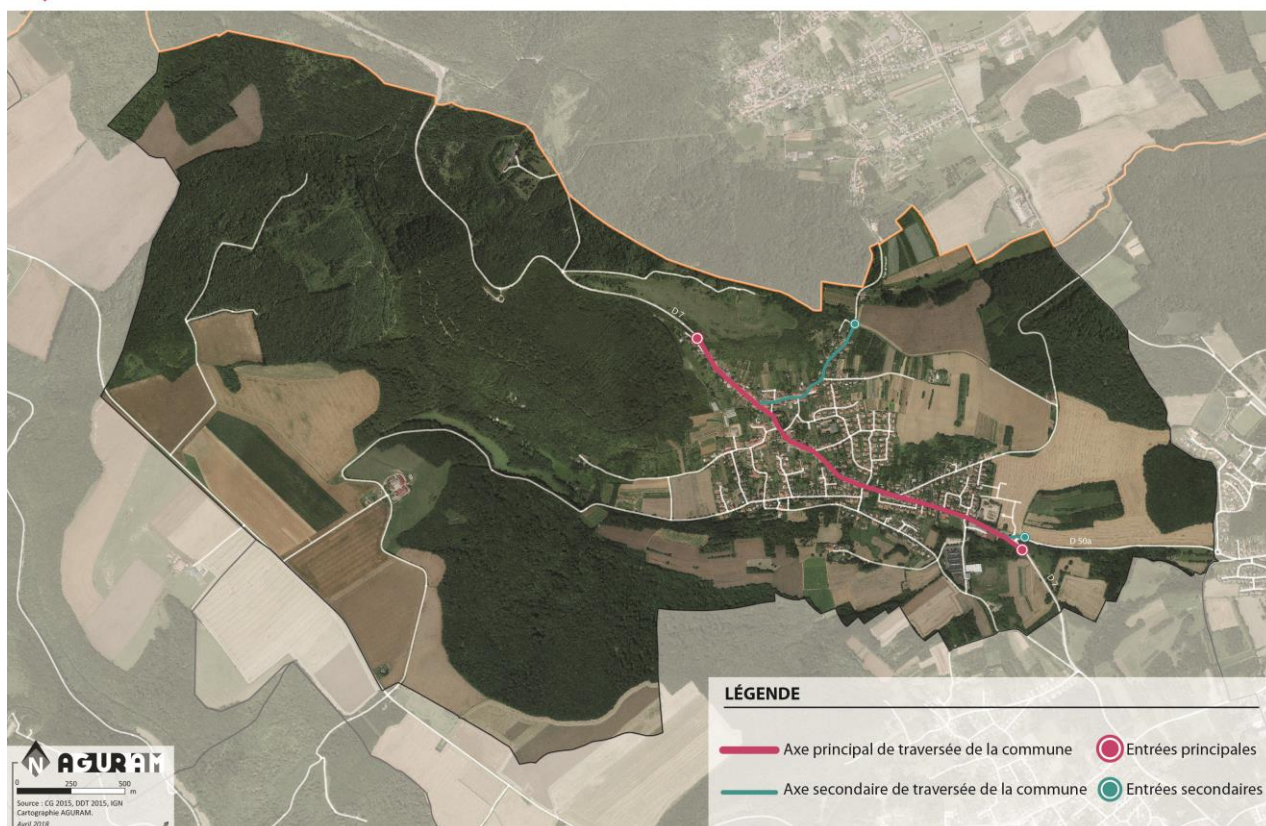
Entrée nord de Saulny depuis la RD7

Enfin au nord depuis la rue de Plesnois, on retrouve une entrée villageoise plus secondaire marquée par la présence d'un calvaire. De nouvelles constructions se sont implantées très récemment et viennent avancer le front bâti. Cet axe permet de rejoindre le cimetière communal et le village de Plesnois 1 kilomètre plus loin. Cette entrée garde un caractère plus naturel avec la présence d'espaces agricoles et forestiers. On retrouve ici une chaussée restreinte et un seul côté de la voie dispose d'un trottoir pour les déplacements piétons notamment afin de rejoindre le cimetière de Saulny.



Entrée secondaire au nord de la commune de Saulny

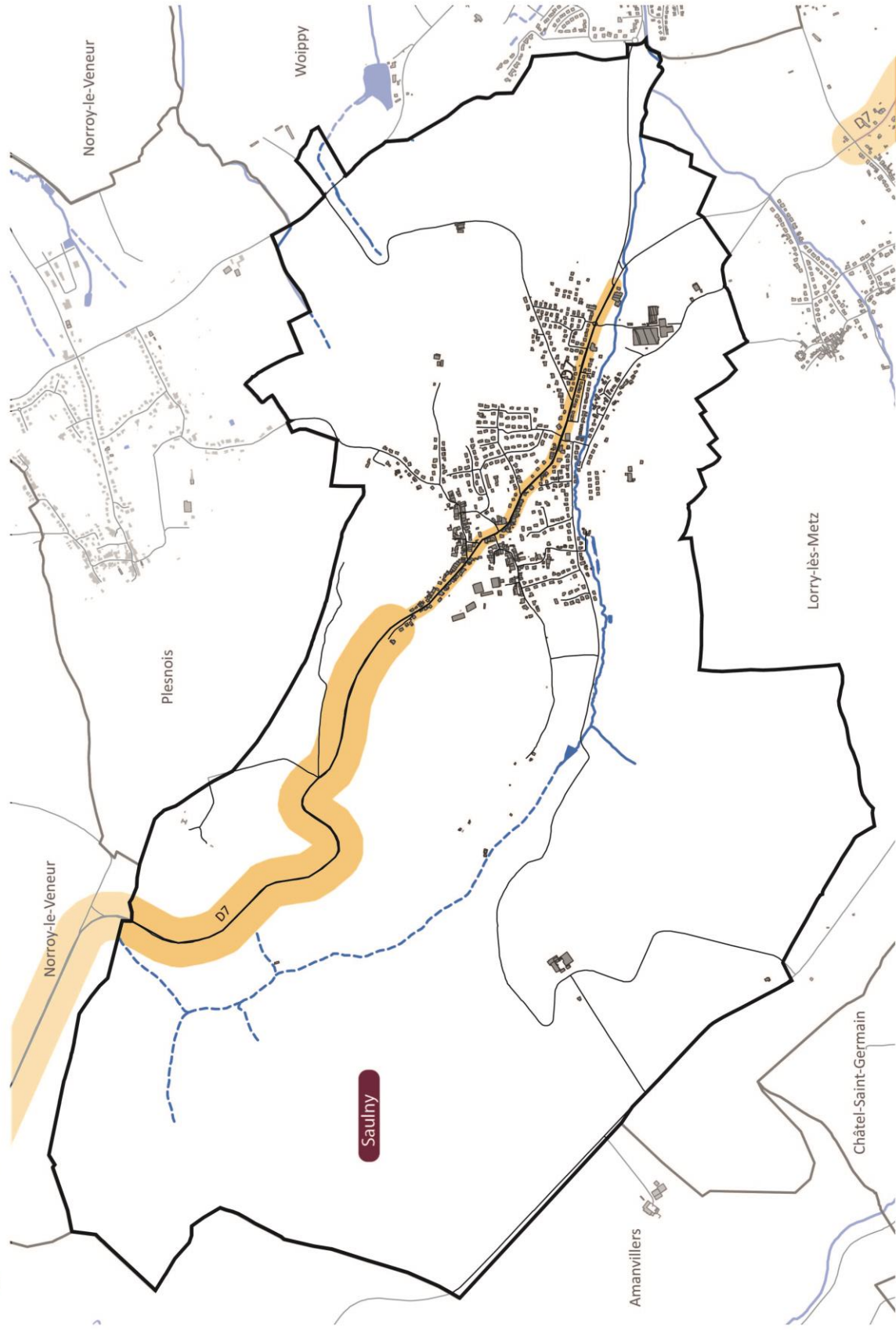
PLU DE SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ENTRÉES DE VILLE





SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION

VOIES BRUYANTES



LEGENDE

— Axes secondaires



Isolément acoustique au voisinage des infrastructures de transports routiers



Source : CG 2015, DDT 2015, IGN, AGURAM
Janvier 2018

C. Les transports en commun

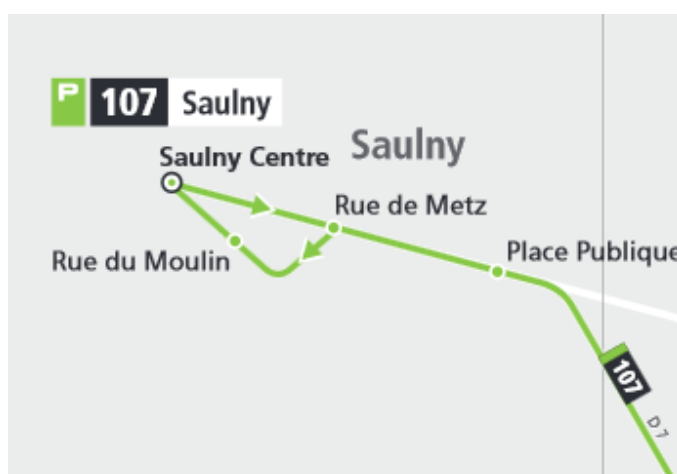
La commune de Saulny est desservie par le réseau urbain « **Le Met'** ». En octobre 2013, le réseau a été complètement réorganisé et hiérarchisé :

- ◆ Deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service METTIS qui constituent l'armature du réseau ;
- ◆ Cinq lignes structurantes « **L** » desservent les axes à fort potentiel de fréquentation ;
- ◆ Sept lignes « **CITEIS** » complètent les lignes « **L** » pour les relations interquartiers ;
- ◆ Huit lignes « **N** », régulières ou sur réservation, assurent la desserte suburbaine ;
- ◆ Douze lignes « **PROXIS** », régulières ou sur réservation, assurent les liaisons intra-quartiers ou de rabattement sur une ligne vers le centre-ville.

Du fait de sa position un peu excentrée par rapport à la zone agglomérée urbaine dense de l'agglomération, la commune de Saulny est uniquement desservie par :

- ◆ **La ligne régulière ou sur réservation « P 107 »** assurant la desserte suburbaine.

La ligne « **P107** » relie Metz (Square du Luxembourg) à Saulny au Nord-Ouest de Metz Métropole. L'ensemble des tissus urbanisés de la commune est bien desservi avec la présence de quatre arrêts de bus dont trois se répartissent le long de l'axe principal, le dernier permettant de desservir les habitations pavillonnaires au sud de Saulny le long de la rue du Moulin (cf : Extrait du plan schématique du Met'). Du fait des difficultés topographiques présentes sur la commune on peut tout de même noter l'absence d'un arrêt en partie haute au niveau du noyau originel villageois.



Extrait du plan schématique du réseau « Le Met' » Source : lemet.fr

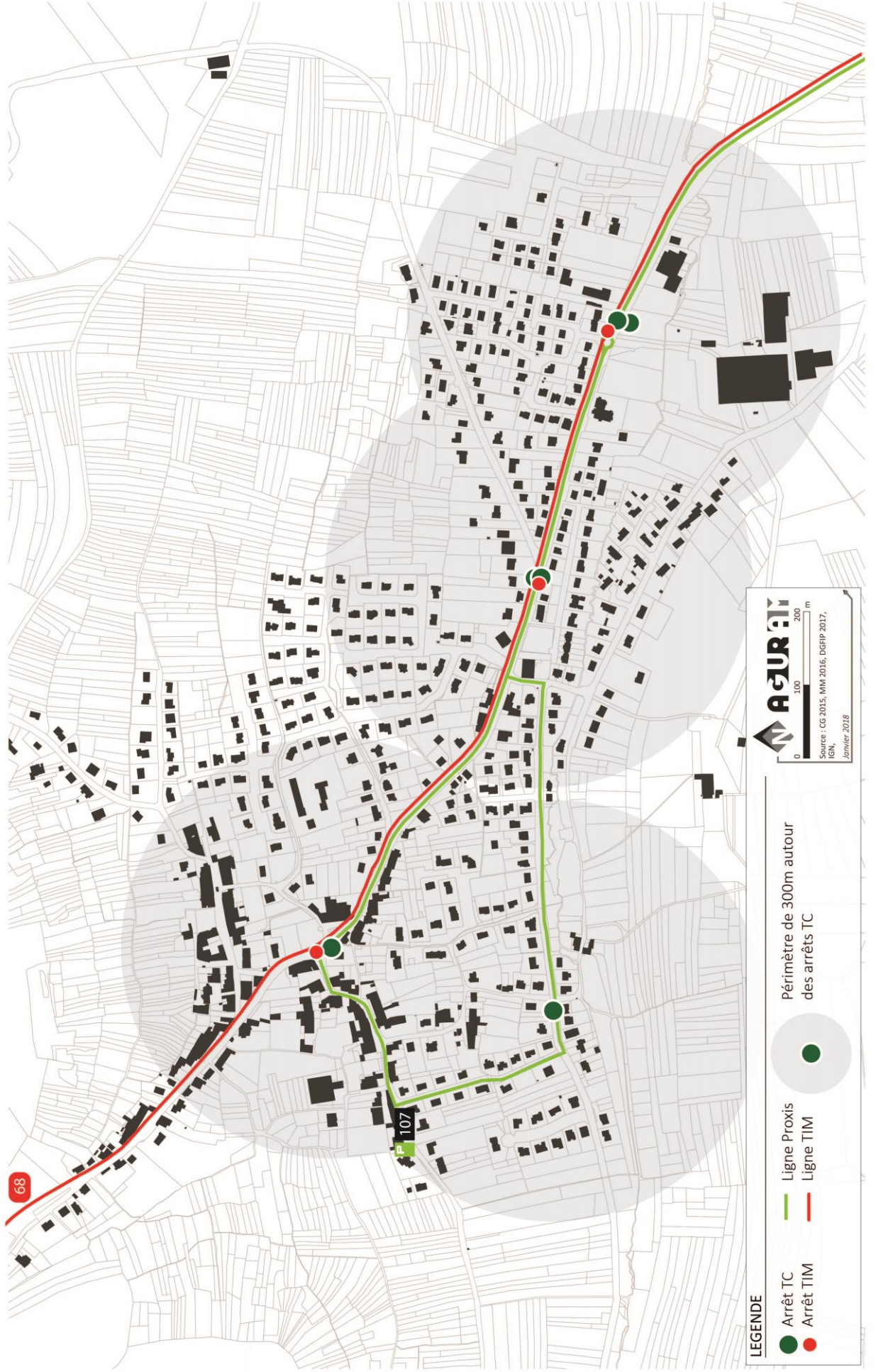
Concernant l'offre de service, sur l'arrêt « *Saulny Centre* » environ 8 passages sont assurés systématiquement dans la journée dans les deux sens avec une fréquence oscillante entre 4 heures et 40 minutes en heure de pointe. En complément, 9 horaires sont disponibles uniquement sur réservation.

En semaine, l'amplitude horaire pour les services assurés systématiquement s'étend de 7h15 à 17h47 dans le sens Saulny/Square du Luxembourg et de 7h36 à 18h15 dans le sens inverse. Enfin, 8 services sont assurés le samedi aux mêmes horaires tandis que les dimanches et les jours fériés le service se fait uniquement sur réservation.

Enfin, la ligne 68 du réseau des Transports Interurbains de la Moselle (TIM) gérée par le Conseil Départementale de la Moselle assure autour de 8 passages en fonction des périodes de l'année. On identifie trois arrêts TIM sur la commune au niveau de la rue de Metz.



L'arrêt « Place Publique » rue de Metz



LEGENDE

- Arrêt TC
- Arrêt TIM

- Ligne Proxis
- Ligne TIM

- Périmètre de 300m autour des arrêts TC



0 100 200 m
Source : CG 2015, MM 2016, DGPRP 2017,
IGN,
Janvier 2018

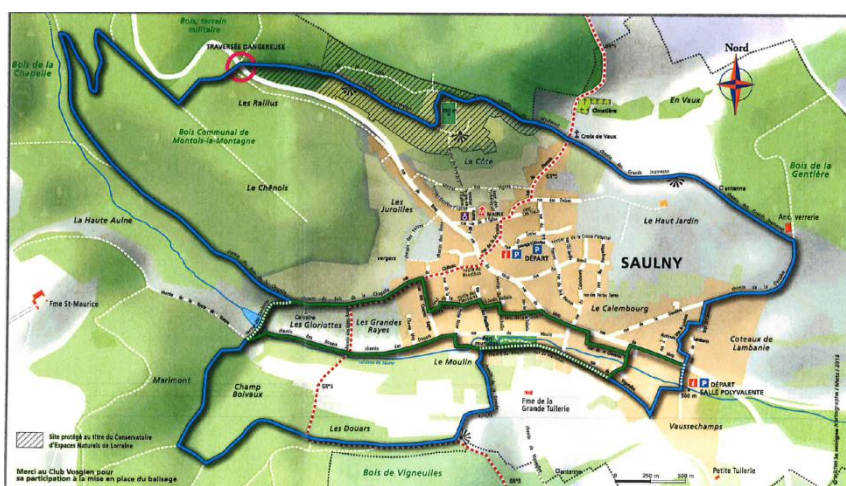
D. Les cheminements doux et sentiers de randonnée

Dans un village tel que Saulny, les déplacements doux sont stratégiques sur de multiples aspects. Ainsi, les chemins et sentiers sont utilisés pour accéder aux différents équipements publics (école, maison des associations, parc municipal), pour déambuler à travers le village, d'un quartier à un autre, ou encore pour rejoindre un arrêt de bus. Au-delà du village, les sentiers permettent aux visiteurs et habitants d'accéder aux espaces naturels situés aux abords du village (pelouses calcaires, vergers et jardins et ainsi de découvrir le territoire alentour.

D.1. Les sentiers de randonnée balisés

Depuis plusieurs années, la municipalité a entrepris de réhabiliter les sentiers et chemins parcourant le village de Saulny et ses abords. Au final, ce sont cinq circuits de randonnée qui ont été créés afin de permettre aux locaux et visiteurs de découvrir ou redécouvrir Saulny sous un autre angle. A titre d'information, ils sont exposés ci-dessous :

- ◆ Le circuit pédestre « *Saulny Bas* » ou « *circuit du Moulin* » : Son tracé de 4,5km pour une durée de 1h15 de randonnée est considéré comme facile. Ce circuit est balisé par un triangle vert. Le départ ainsi que l'arrivée de ce parcours se font depuis l'abri de bus situé au niveau de la salle polyvalente. Il sillonne essentiellement le village en passant par le ruisseau de Saulny, le quartier des Primevères, l'ancien moulin de la Manotte antérieur à la révolution. La portion du circuit passant hors du village permet de visualiser le panorama depuis le vallon de Saulny. Il longe aussi l'étang et franchit le ruisseau de Saulny. Il emprunte ensuite le « *Chemin du Bois de la Chapelle* » en passant devant le calvaire du lieu-dit « *Les Gloriettes* » pour rejoindre le village. La suite du parcours s'effectue dans les différents quartiers de la commune avec, par exemple, la descente de la rue des Plantières qui offre une belle perspective sur la ferme de la « *Grande Tuilerie* » ;
- ◆ Le circuit pédestre « *Le Panoramique* » : Ce parcours d'une distance de 10km pour une durée estimée à 3h est d'une difficulté moyenne. Son balisage est représenté par un triangle bleu. Tout comme le circuit « *Saulny Bas* » le départ et l'arrivée du circuit se font depuis l'abri de bus de la salle polyvalente. La portion passant dans les tissus urbanisés permet de voir le premier lotissement créé en 1963, rue de Vigneulles. Il longe ensuite le parc municipal en passant près de l'ancien moulin. La partie du circuit se déroule ensuite dans les espaces naturels entourant le village. Il permet de voir le ruisseau de Saulny à l'état naturel, le plateau agricole à proximité de la ferme Saint-Maurice. Le circuit remonte ensuite à l'Ouest du village le long des Côtes de Moselle jusqu'aux pelouses calcaires remarquables qui surplombent le village à 350m de hauteur et offrent un panorama exceptionnel sur la ville de Metz. Le circuit continue ensuite en descendant vers le col de Vaux (calvaire de 1912) puis rejoint le « *Chemin des Grands Journaux* » où l'on peut observer d'un côté la Vallée de la Fensch et de l'autre le village de Lorry-lès-Metz. Au bout de ce chemin, se situe un ancien bâtiment qui fut jadis une ancienne verrerie. Enfin, le circuit rejoint le village par les coteaux au Nord pour rejoindre le site de la salle polyvalente ;



Extrait des plaquettes d'information élaborées par la commune

- ◆ Le circuit pédestre « *Saulny Village* » : Le départ et l'arrivée de ce parcours se font devant le Groupe scolaire, rue des Ecoles. D'une distance de 4km pour une durée de 1h10, ce circuit est considéré comme facile. Il est indiqué par un balisage jaune qui permet aux randonneurs de s'orienter. Son tracé permet de sillonner à l'intérieur et aux abords du tissu urbanisé du village. En l'empruntant on peut voir ainsi : l'église fortifié Saint-Brice du XVe siècle, les nombreux lavoirs du village, les petites venelles et sentiers qui permettent de couper à travers les quartiers, les arrières de maisons jardinés, les anciennes vignes, les vergers du château, le calvaire de 1612 du « *Chemin du Bois de la Chapelle* », l'ancien moulin de la Manotte, le parc municipal, le ruisseau de Saulny ou encore les derniers lotissements implantés sur les coteaux ;
- ◆ Le circuit pédestre « *Saint-Maurice* » : Ce parcours débute et finit lui aussi devant le groupe scolaire. Sa distance de 7,8km pour une durée d'environ 2h30 en fait un parcours moyennement difficile. Son balisage est indiqué par un triangle rouge. Son passage dans l'ancien cœur de village permet de découvrir les nombreux lavoirs, l'église Saint-Brice, la belle Mairie ou bien les vergers du Château. Le parcours emprunte ensuite le vallon de Saulny par « *la Route de Guerre* » qui longe le bois pour rejoindre la ferme Saint-Maurice située au Sud-Ouest du village. Il utilise par la suite un sentier permettant de rejoindre le village de Lorry-lès-Metz. Le circuit dévie pour descendre sur le versant de Saulny au Sud et rejoindre la plaine via le « *Chemin de la Grande Tuilerie* ». Un superbe panorama sur Saulny est visible depuis cette ancienne ferme. Le retour se fait par le Sud, le long du ruisseau de Saulny en passant par l'ancien moulin pour rejoindre les premiers pavillons.



- ◆ Le circuit pédestre « *Sentier de Vigneulles* » : Le départ et l'arrivée de cette boucle s'effectue au niveau de l'abri de bus devant la salle polyvalente. Ce parcours balisé par des triangles violets est réputé facile. En effet, sa distance de 5km pour une durée d'environ 1h20 de marche en fait un circuit abordable pour tous. La boucle de ce circuit se déroule au Sud de la commune. Elle permet de passer à proximité de l'ancienne « *Petite Tuilerie* » en allant vers Lorry-lès-Metz. Le parcours offre ensuite une vue plongeante sur Woippy et une partie de Metz au moment de longer les vergers de Vigneulles. Il permet aussi d'admirer le magnifique panorama sur le village, ses pelouses calcaires ainsi que les différentes parties boisées. Il rejoint la plaine en passant à côté de l'ancienne ferme, la « *Grand Tuilerie* ». Puis passe à côté de la plus ancienne bâtisse du village aujourd'hui entièrement rénovée, le « *Moulin de Manotte* » du nom de l'ancienne propriétaire. Il emprunte le sentier de la Petite Noue pour arriver à l'ancien puits puis sillonne les tissus bâtis du village et passant par deux fois au-dessus du ruisseau de Saulny pour rejoindre son point de départ.

- ◆ Le circuit mythique du « GR5 » : La commune est aussi traversée du Nord au Sud par l'itinéraire du GR5. Répertoire comme l'un des plus beaux chemins de France, il permet de rejoindre les Pays-Bas à la mer Méditerranée en traversant l'Est de la France. Créé à la fin des années 40, ce parcours de randonnée s'étend sur environ 2 600km de distance. Partant de la mer du Nord aux Pays-Bas pour relier la Méditerranée, il traverse l'Est de la France. En France, la traversée des Vosges (410 km), du Jura (270 km) et des Alpes (530 km) donne un tracé de 1 200 kilomètres et plus de 50 000 mètres de dénivelée.

Ces sentiers de randonnées empruntent ou traversent par endroit les bords de routes. La sécurisation des cheminements le long de ces axes fait partie des enjeux à développer.

D.2. Les chemins

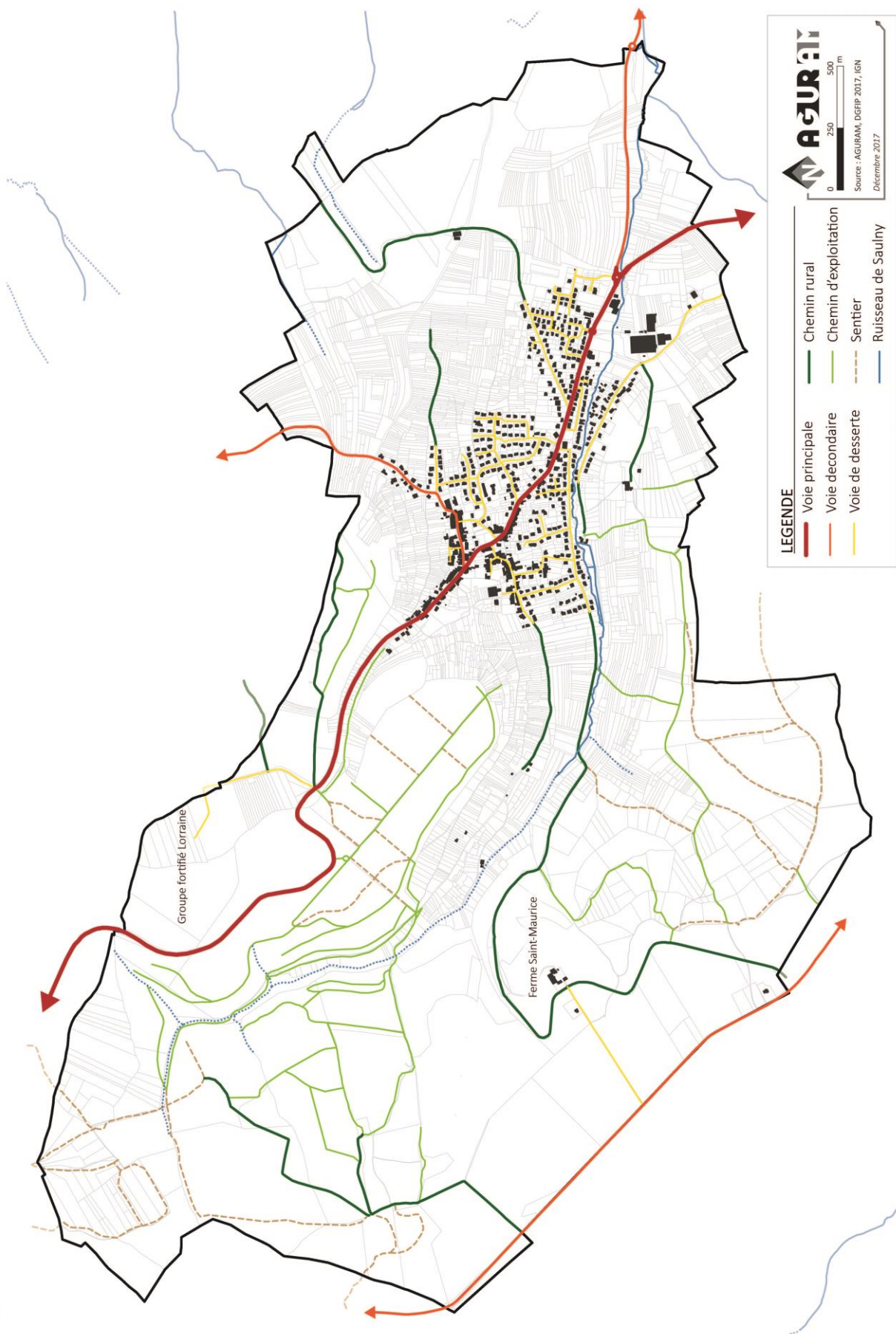
La commune est plus spécifiquement le cœur de village ancien sont sillonnés par de nombreux chemins ou venelles nous ouverts à la circulation de véhicules motorisés. Ils **témoignent du fort passé rural et de l'occupation agricole du village**. En effet, ces chemins permettaient d'accéder aux vignes, vergers et jardins entourant historiquement le village de Saulny. Ils sont aujourd'hui utilisés comme des connexions piétonnes essentielles et facilitant les déplacements piétons au sein de la commune (cœur de village et ses quartiers pavillonnaires). Ils offrent aussi la possibilité de rejoindre, depuis le cœur de village, les sentiers de randonnées et de balades qui passent aux abords des tissus urbanisés.

Ces chemins sont plus ou moins entretenus, confortables ou lisibles depuis la rue et mériteraient peut-être par endroit d'être mieux connectés entre eux afin de créer des continuités dans les parcours. La commune n'est pas dotée d'aménagements spécifiques en matière de déplacements cycles. Il n'existe, à ce jour, aucune piste ou bande cyclable aménagée sur son ban communal.

- Un axe traversant qui a bénéficié de nombreux aménagements de sécurisation ces dernières années afin de faciliter les déplacements de chacun. Une partie Nord, rue de Briey, qui peut s'avérer encore dangereuse de par la topographie du secteur (forte pente) et l'implantation d'un bâti dense très proche de la chaussée ;
- Des entrées sur le village marquées par l'aménagement des abords des rues : des aménagements récents plus de types urbains en partie Sud (plantation, carrefour à sens giratoire et trottoirs) et des aménagements plus de types agricoles en partie Nord (calvaires, arbres et haies) ;
- Une offre de transports en commun qui de par la situation géographique complexe de la commune, implantée à flanc de coteau, ne dessert pas tous les quartiers. Malgré tout l'ensemble des tissus pavillonnaires sont plutôt bien desservis ;
- Un réseau de rues qui termine très rarement en impasse dans les secteurs pavillonnaires. Des connexions secondaires à travers un riche réseau de cheminements aux qualités disparates, Des cheminements existants ou à créer qui pourront faire l'objet d'une attention particulière au sein du PLU ;
- Un réseau de sentiers de randonnées bien développé sur la commune avec la mise en place d'un balisage. Mais un réseau cyclable inexistant sur la commune.

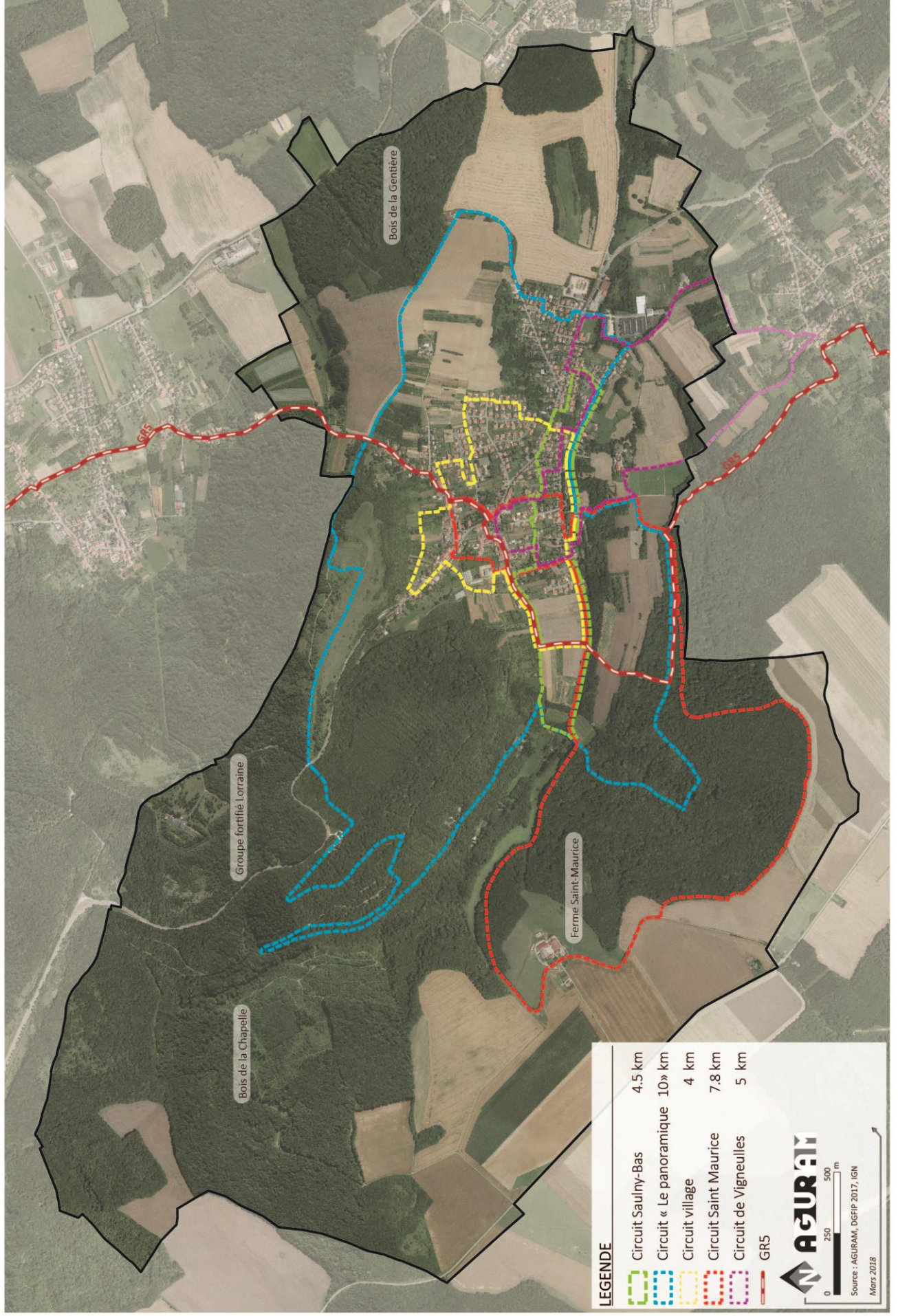


SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
HIERARCHISATION DES VOIES ET CHEMINS



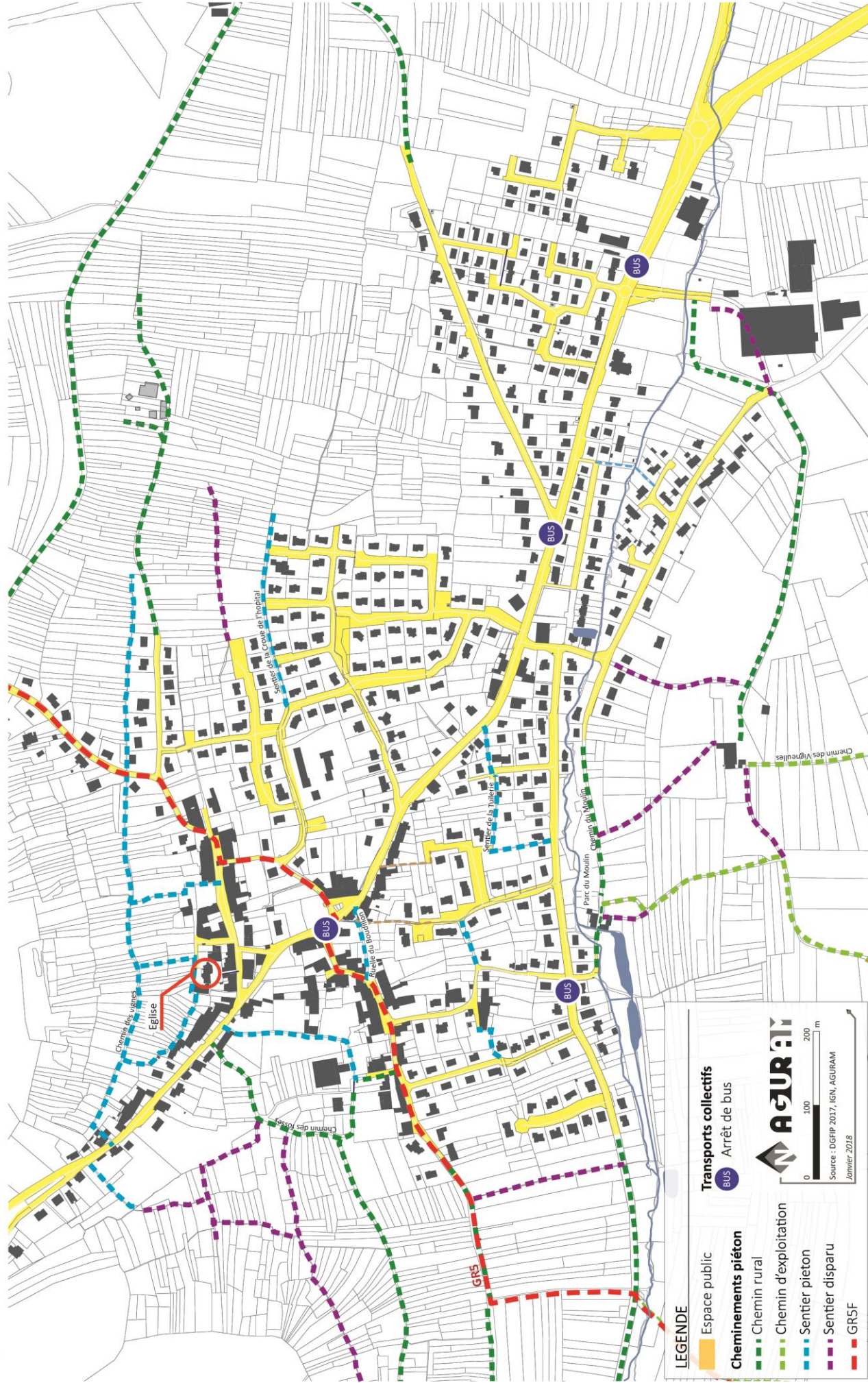


SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION
CIRCUITS DÉCOUVERTE COMMUNAUX ET GR5





SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION ESPACE PUBLIC ET CHEMINEMENT PIÉTON DU VILLAGE



LEGENDE

Espace public	Transports collectifs
Chemin rural	Arrêt de bus
Chemin d'exploitation	
Sentier piéton	
Sentier disparu	
GR5F	

0 100 200 m

Source : DGFIP 2017, IGN, AGURAM
Janvier 2018

5.2. LES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT

L'article L.151-4 du Code de l'urbanisme actuellement en vigueur précise que « **[Le rapport de présentation] établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités** ».

En s'appuyant sur les données 2014 de l'INSEE, on observe que 92% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement dans la commune. A l'inverse, 8% n'ont aucune place de parking ce qui représente tout de même 48 ménages. Dans le cadre du PDU pour les communes périphériques, il est important de se référer aux objectifs et outils validés. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture fixés par le PDU.

La commune ne propose pas de stationnement pour les vélos ou pour les véhicules hybrides et électriques mais ceux-ci peuvent occuper des places « normales ». Par ailleurs, on notera la gratuité de toutes les places de stationnement sur la commune.

Le stationnement vélos

Le PLU devra prendre en compte l'obligation de création d'un espace réservé au stationnement sécurisé des vélos s'appliquant aux bâtiments neufs à usage principal d'habitation, groupant au moins deux logements et comprenant un parc de stationnement d'accès réservé aux seuls occupants de l'immeuble, et aux bâtiments neufs à usage principal de bureaux, comprenant un parc de stationnement d'accès réservé aux salariés (Article R111-14-4 et R111-14-5 du CCH).

Un recensement de la capacité totale de stationnement a été effectué à l'échelle de Saulny (Cf. carte « Capacités de stationnement » ci-dessous). Les stationnements aménagés sur l'espace public du village comprenant les parkings publics, les places aménagées hors chaussée et celles aménagées sur chaussée représentent environ 311 emplacements. Cette offre matérialisée et organisée est complétée par une occupation de fait de l'espace public par des véhicules se stationnant principalement sur les trottoirs, voir à cheval sur la chaussée et le trottoir dans les rues les plus étroites.

Les images suivantes illustrent les nombreuses situations et les problèmes rencontrés sur la commune en matière de stationnement. La liste n'est pas exhaustive, mais résulte de différents temps de terrain réalisés au moment de l'élaboration de ce diagnostic :

➤ **Un total près de 311 places de stationnement aménagées au sein de la commune :**

Le recensement de la capacité totale de stationnement a été effectué sur la commune portant à près de 311 places de stationnement aménagées sur l'espace public de la commune de Saulny. Ce total se répartit ainsi :

- ◆ **96 places sont matérialisées individuellement** par un marquage au sol (en peinture) sur la chaussée ou sur des aménagements spécifiques de stationnement sur l'espace public ;
- ◆ **215 places ne sont pas matérialisées individuellement**, elles correspondent à des aménagements de voirie le long de la chaussée spécifique pour le stationnement automobile. Ces bandes de stationnement ne sont pas matérialisées individuellement, et le nombre des places est alors **estimé** corrélativement à leurs dimensions.



Stationnement non matérialisé rue de Metz



Stationnement matérialisé rue du Château

Les aires de stationnement aménagées

Quartiers d'extension résidentielle		
<i>Secteur Nord et Est :</i>		
<i>L'Ambanie</i>	<i>12 places</i>	
<i>La Gentière</i>	<i>36 places</i>	
<i>Le Calembourg</i>	<i>28 places</i>	
<i>Le Pré Pierron</i>	<i>6 places</i>	<i>82 places</i>
<i>Secteur Est</i>		
<i>Rue de Metz</i>	<i>40 places</i>	
<i>La Chadotte</i>	<i>21 places</i>	<i>61 places</i>
<i>Secteur Sud</i>		
<i>Les Plantières</i>	<i>14 places</i>	
<i>Rue de Mey</i>	<i>12 places</i>	
<i>Rue du Moulin</i>	<i>60 places</i>	
<i>Rue des Primevères</i>	<i>6 places</i>	<i>92 places</i>
<i>Village historique</i>		
<i>Château</i>	<i>12 places</i>	
<i>Eglise</i>	<i>27 places</i>	<i>39 places</i>
<i>Parkings équipements communaux</i>		
<i>Groupe scolaire</i>	<i>26 places + 1 place handicapé</i>	
<i>Mairie</i>	<i>10 places</i>	<i>37 places</i>
Total des stationnements aménagés		311 places
<i>Places de stationnement matérialisées</i>		<i>96 places</i>
<i>Places non matérialisées estimées</i>		<i>215 places</i>

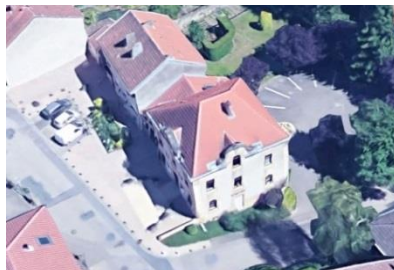
➤ **Trois parkings publics et des aménagements spécifiques pour les équipements communaux :**

En dehors des aires de stationnement disposé le long des chaussées, la commune a aménagé trois parkings publics pour ses équipements : un petit parking à l'arrière de la mairie de 10 places et un autre de 16 places près des écoles. De plus le vaste espace public à la salle de fêtes peut être utilisé à la fois pour le stationnement des usagers de cet équipement et également comme parking public.

Autour des écoles (maternelle et élémentaire) en plus du parking de 16 places, le passage Henry Mouton a été aménagé pour sécuriser la dépose des enfants avec une dépose minute et 1 stationnement handicapé et 10 places de stationnements en épis.



Dépose minute et stationnement handicapé devant les écoles - Passage Henry Mouton



Aménagement du stationnement de part et d'autre de la Mairie



Aire de stationnement de la salle Polyvalente

➤ Des aménagements spécifiques pour le stationnement le long des voiries :

- ◆ Rue du Moulin l'aménagement du stationnement préserve sur le trottoir un cheminement piéton ;
- ◆ Rue de la Chadotte des bandes de stationnement alterné de part et d'autre de la chaussée permet de ralentir la circulation mais sans ménagé de trottoir.



Rue du Moulin



Rue de La Chadotte

- ◆ Rue de La Gentière un large trottoir permet le stationnement sur un des côtés de la rue ;
- ◆ Rue du Champs Mey des bandes de stationnement indépendante des cheminements piétons participe de l'aménagement du lotissement.



Rue de La Gentière



Rue du Champs Mey

➤ De aires de stationnement intégrées à l'aménagement des secteurs de l'Ambanie et du Calembourg :

Les lotissements des secteurs de l'Ambanie et du Calembourg ont intégrés au plan d'aménagement des aires de stationnement en retrait de la chaussée.



Rue d'Austrasie



Rue des Rougeottis

➤ **Près de 110 véhicules en stationnement non matérialisé sur l'espace public :**

Le stationnement sur l'espace public est important dans les quartiers ou les rues qui n'offrent pas de parking aménagés. Comme le montre la carte des capacités de stationnement c'est surtout dans les rues du centre ancien que la présence du stationnement sur l'espace public est la plus visible.

Ces rues lorraines sommairement aménagées offrent une liberté de stationnement aux riverains mais donnent une impression de désordre et peuvent être perçues comme contraignantes pour la circulation. Cette situation montre la nécessité d'envisager une requalification des espaces publics du centre historique qui prennent en compte une meilleure organisation du stationnement.

Par ailleurs, pour les zones d'extensions urbaines, ces stationnements non matérialisés qui chevauchent la voirie et le trottoir sont également perceptibles dans les différents quartiers du village. Ce problème se pose à la fois dans des rues dont l'aménagement n'a pas pris en compte la question du stationnement dans leur conception, ou encore dans certaines rues trop étroites pour l'aménagement de stationnement spécifique.

Véhicules repérés* en stationnement non matérialisé sur l'espace public			
<i>* Repérage année 2017</i>			
Quartier d'extension résidentielle			
<i>Secteur Nord</i>			
Rue de Fraises	3 véhicules		
rue du Plenois	3 véhicules		
Rue des Rougeottis	3 véhicules		
Rues du Breuil	9 véhicules	18 véhicules	
<i>Secteur Sud</i>			
Les Courtes Rayés	5 véhicules		
Rues des Vigneules	12 véhicules		
Rue des Primeveres	2 véhicules	19 véhicules	
<i>Secteur Est</i>			
Rue de la gentière	6 véhicules		
Impasse Saint Clément	8 véhicules		
Impasse Brunehaut	3 véhicules		
Rue d'Austrasie	8 véhicules		
Rue de L'Ambanie	4 véhicules	29 véhicules	
Village Historique			
Rue de Metz	19 véhicules		
Rue de l'Eglise	9 véhicules		
Rue du Château	16 véhicules	44 véhicules	
Total des véhicules stationnés	110 véhicules		



Rue du Breuil

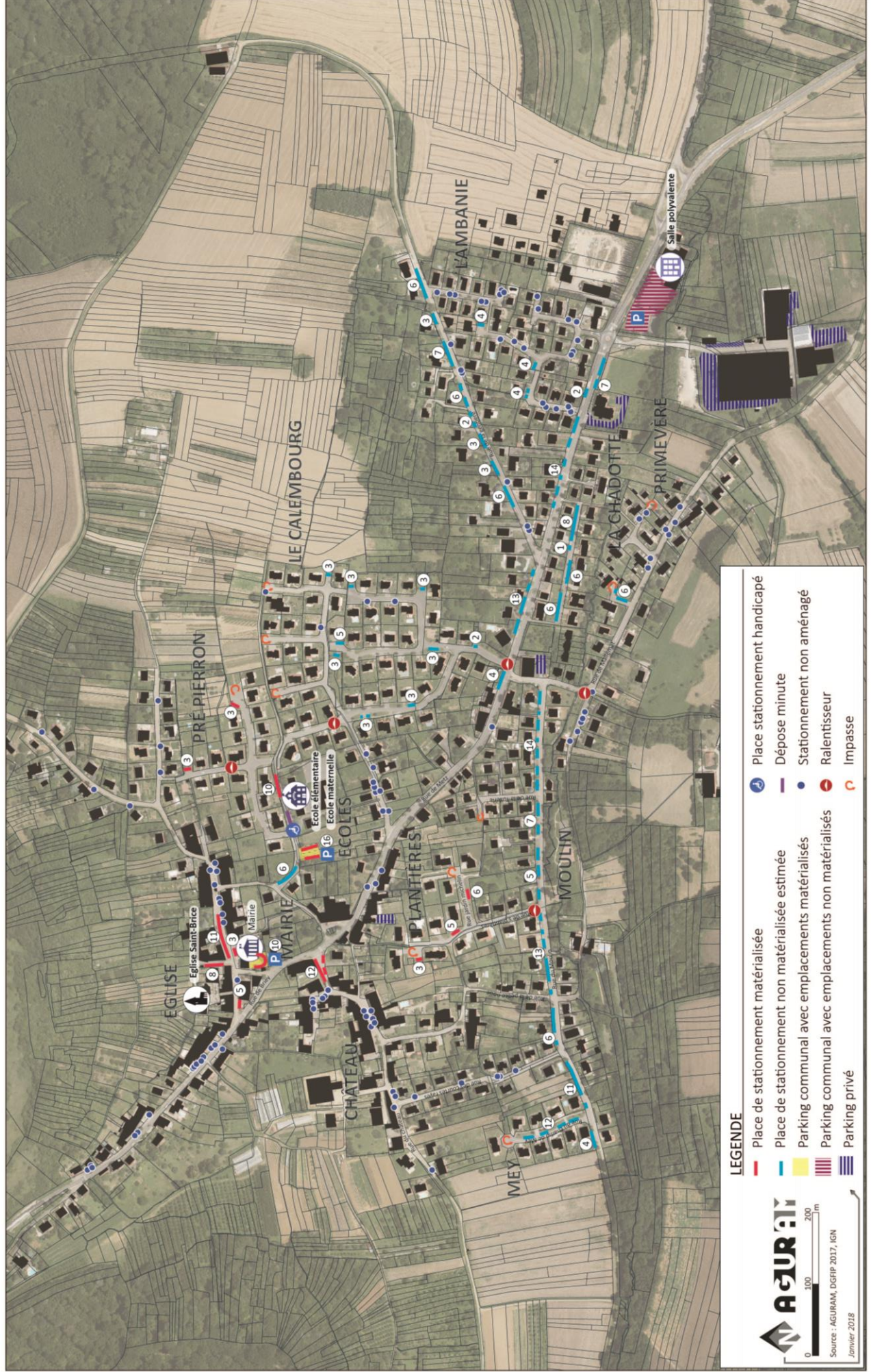


Rue de Metz



Rue du Château

- Il existe environ 311 places de stationnement aménagées au sein de la commune. Après observation cette capacité peut s'avérer insuffisante à certains endroits localisés ;
- Un potentiel de places de stationnement et d'aménagements spécifiques (dépose-minute, place handicapé) important autour de la Mairie, du groupe scolaire et à proximité de la salle polyvalente ;
- Une voirie partagée en cœur villageois qui impose des aménagements adaptés et le respect des différents usagers ;
- Des stationnements de fait sur les trottoirs ou à cheval sur l'espace public, particulièrement gênants et déqualifiants dans les rues étroites du centre villageois, mais aussi dans les secteurs « pavillonnaires » avec un stationnement occasionnel.



LEGENDE

	Place de stationnement matérialisée		Place stationnement handicapé
	Place de stationnement non matérialisée estimée		Dépose minute
	Parking communal avec emplacements matérialisés		Stationnement non aménagé
	Parking communal avec emplacements non matérialisés		Ralentisseur
	Parking privé		Impasse

AGURAM

Source : AGURAM, DGPRP 2017, IGN
 Janvier 2018

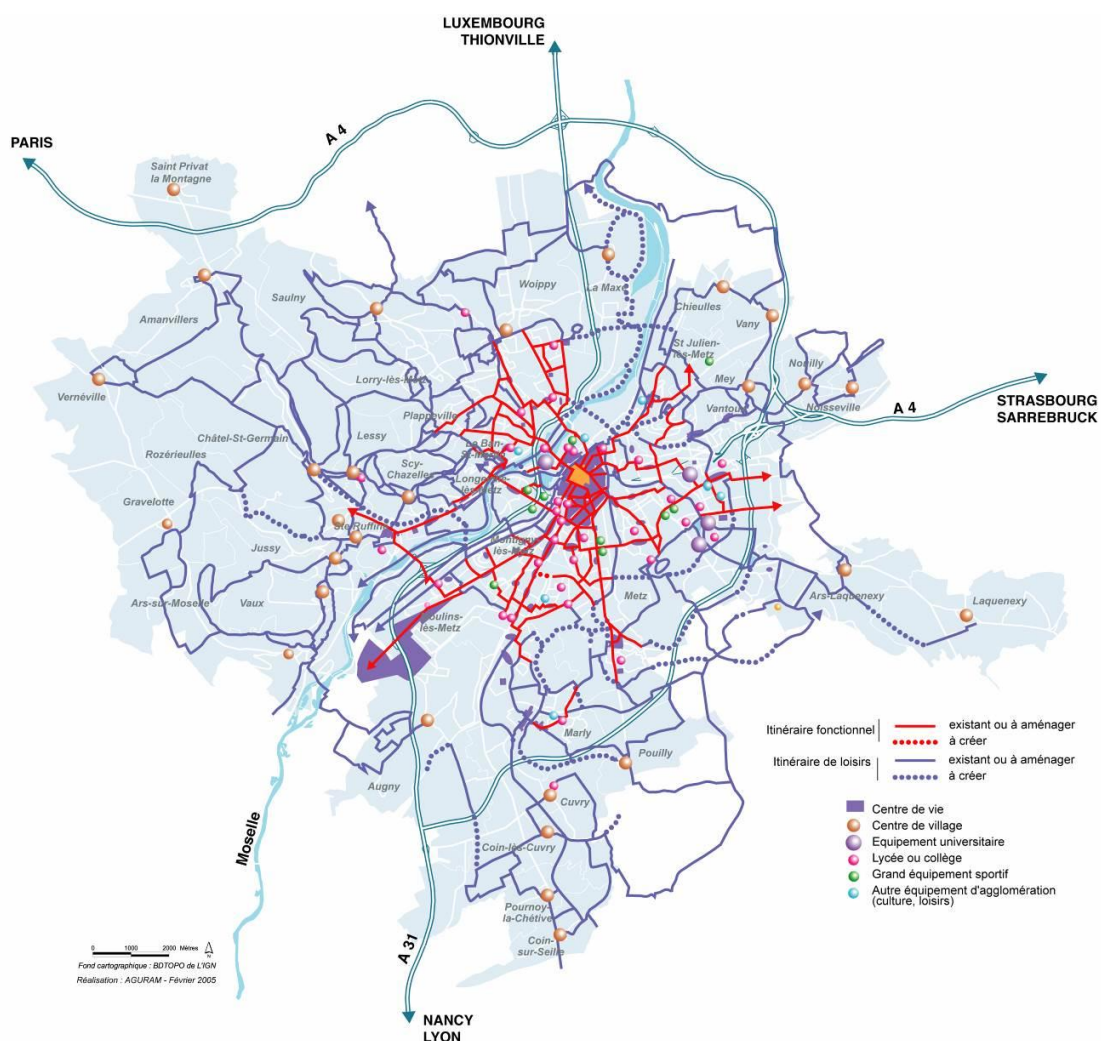
5.3. LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Le Plan de Déplacement Urbains (PDU) est un document de planification qui détermine, dans le cadre d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : transports publics, deux roues, marche... **Le PDU de Metz Métropole adopté en 2006 est actuellement en révision depuis 2013. Par ailleurs, un Schéma Directeur Cyclable est en cours d'élaboration.**

A. Le Schéma Directeur Piéton

L'enquête ménage déplacement de 2017 menée à l'échelle du SCOTAM nous apprend que 60% des déplacements quotidiens effectués en voiture (55% à l'échelle de Metz Métropole) et 1/3 à pied.

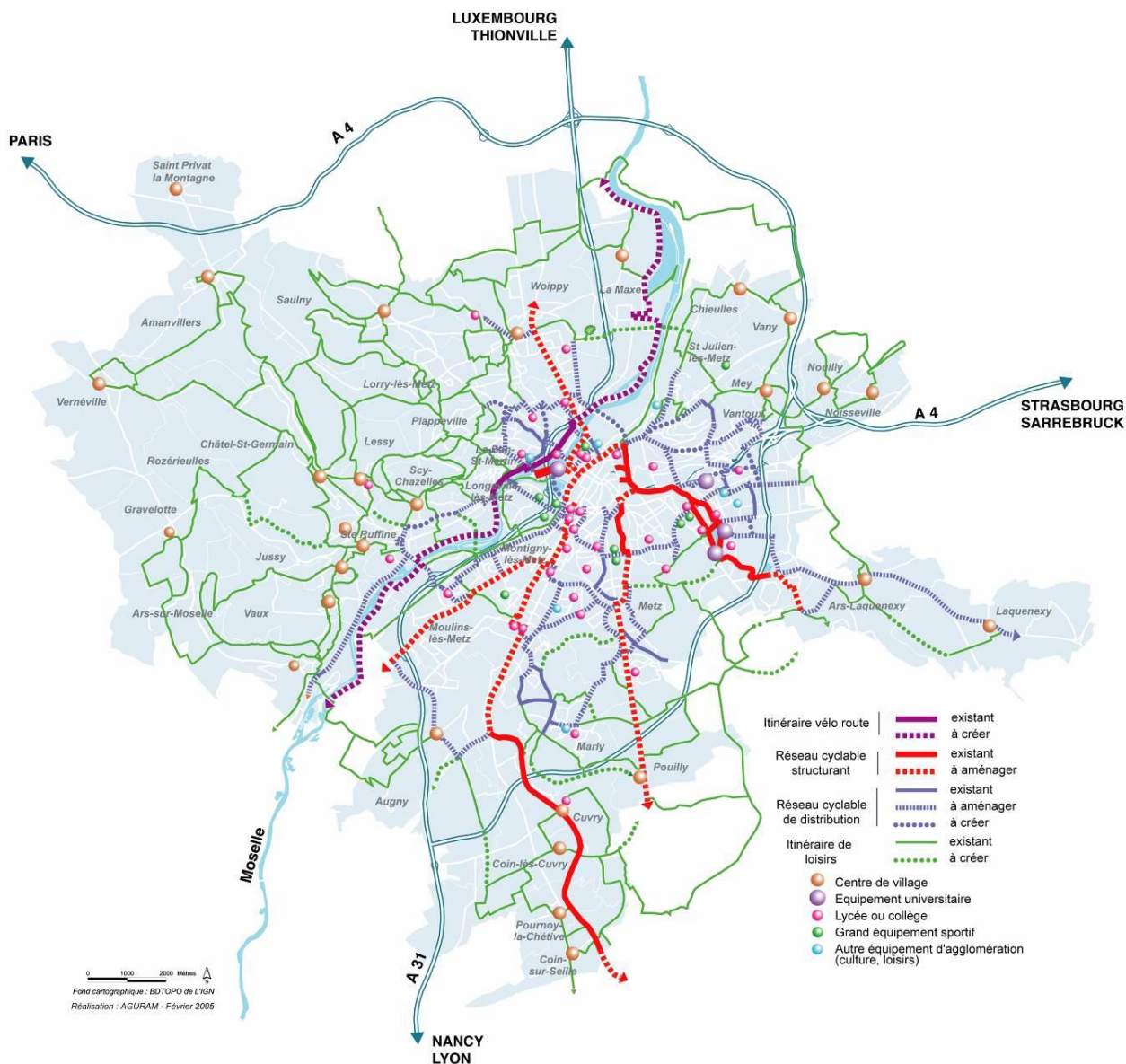
Quel que soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement. La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne des déplacements, elle est le principal mode de transport pour les déplacements domicile-école, ceux liés aux commerces de proximité ou de loisirs.



Sur le Schéma ci-dessus, on remarque que la commune e Saulny est uniquement concernée par quelques itinéraires de loisir existants ou à aménager.

B. Le Schéma Directeur Vélo

Le Schéma Directeur Vélo a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, adopté en 2006. La commune est uniquement irriguée par le réseau de loisirs existant. Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau **et d'assurer une continuité, ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables**. Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.



Que ce soit au niveau du Schéma Directeur Piéton ou du Schéma Directeur Vélo, la commune de Saulny est uniquement concernée par des itinéraires de loisirs déjà existants.

6. LES EQUIPEMENTS ET LA VIE ASSOCIATIVE

6.1. LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

A. Equipements scolaires

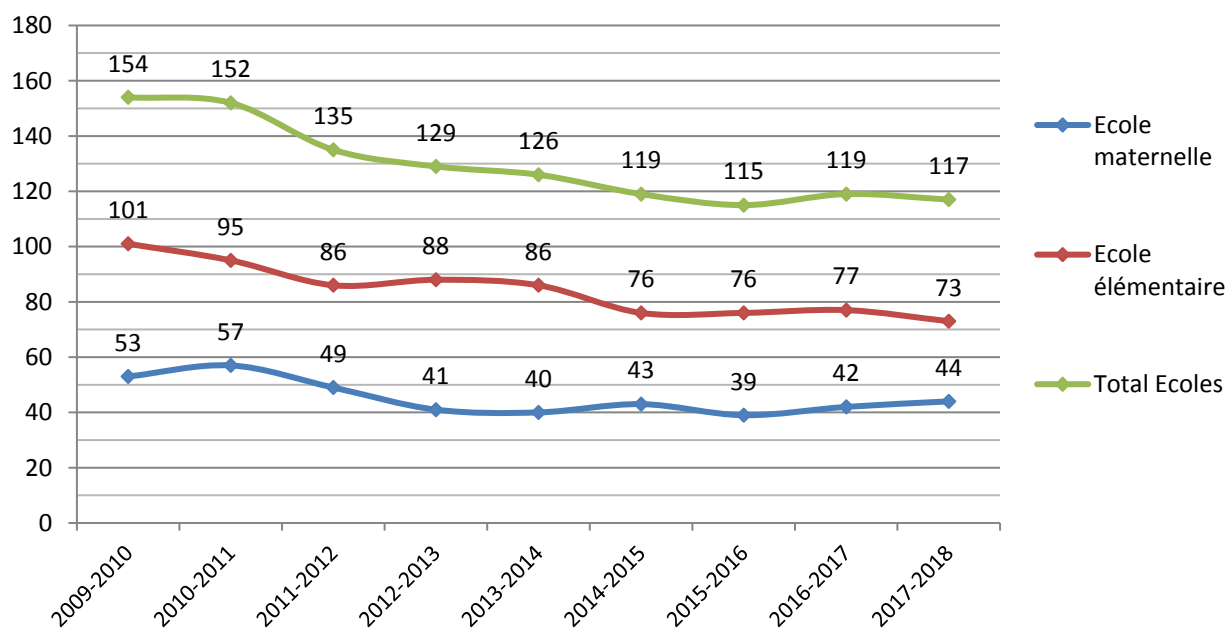
A.1. Groupe scolaire de Saulny

La commune de Saulny a la chance de pouvoir recevoir des élèves de la maternelle à l'élémentaire grâce à ses deux écoles. **L'école élémentaire publique « Les Quatre Vents »** accueille les enfants du CE1 au CM2 tandis que **l'école maternelle publique « La Clé des Champs »** s'occupe des enfants âgés de 3 à 6 ans de la petite à la grande section. Cette dernière ouvre en 1985 et rejoint l'école élémentaire construite quinze ans plus tôt. Les données fournies par la commune permettent de retracer les différentes évolutions des effectifs scolaires :

Année	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Ecole maternelle	53	57	49	41	40	43	39	42	44
Ecole élémentaire	101	95	86	88	86	76	76	77	73
TOTAL ECOLES	154	152	135	129	126	119	115	119	117

En étudiant les 9 dernières rentrées consécutives depuis septembre 2009, on peut observer que l'effectif moyen de l'école maternelle est de 45 élèves et de 84 élèves pour l'école élémentaire. Ainsi **les deux écoles réunies possèdent un effectif moyen de 130 élèves.**

Evolution des effectifs scolaires par école sur la période 2009-2018



La tendance récente suit une diminution inquiétante des effectifs globaux sur les deux écoles. En 2009, les effectifs ont été à leur apogée avec 101 élèves en classes élémentaires et 53 en maternelle. Depuis cette date, la commune accuse une diminution des effectifs avec, pour la rentrée 2017-2018, seulement 73 élèves en classes élémentaires et 44 en maternelle.

Cette évolution représente une perte de 37 élèves entre 2009 et 2017 soit une moyenne annuelle de 4 élèves perdus à chaque rentrée scolaire. **Si les effectifs ont tendance à se maintenir depuis 2012 en maternelle, ils continuent de baisser au niveau de l'école élémentaire ce qui a entraîné la fermeture d'une classe pour la rentrée scolaire 2017-2018.**

Répartition des élèves résidant à Saulny par rapport à la commune de scolarisation

		Effectif	En %	Maternelle	Elémentaire
Metz Métropole	Saulny	79	89,8 %	36	43
	Plappeville	3	3,4 %	2	1
	La Maxe	2	2,3 %	0	2
	Metz	1	1,1 %	1	0
Hors Metz Métropole	Plesnois	1	1 %	0	1
	Blénod-lès-Pont-à-Mousson	2	2,3 %	0	2
TOTAL effectif		88	100 %	39	49

On recense **88 élèves de primaire vivant à Saulny**. En 2017, environ 90% d'entre eux profitent des écoles de la commune ce qui représente 36 élèves de maternelle et 43 en classe élémentaire. Les 9 élèves restants se répartissent à la fois dans les communes de Metz Métropole (Plappeville, la Maxe, Metz) ou hors Metz Métropole (Plesnois, Blénod-lès-Pont-à-Mousson).

A.2. Déplacements domicile-étude

Sur les 340 élèves recensés sur la commune de Saulny, 29% (soit 100 élèves) profitent du groupe scolaire (maternelle et élémentaire) communal. La ville de Metz attire à elle seule 32% des élèves de la commune, il s'agit en majorité de collégiens et lycéens. On note tout de même que 60 élèves, essentiellement des collégiens, étudient dans la commune de Woippy.

Flux sortant domicile-étude en 2014 – Elèves de la commune de Saulny

	Elèves à Saulny	Elèves de Metz	Elèves dans Metz Métropole (hors Saulny et Metz)	Elèves dans les autres communes	TOTAL : Elèves résidant à Saulny
Effectif	100	110	105	25	340
Taux (en %)	29%	32%	31%	7%	100%

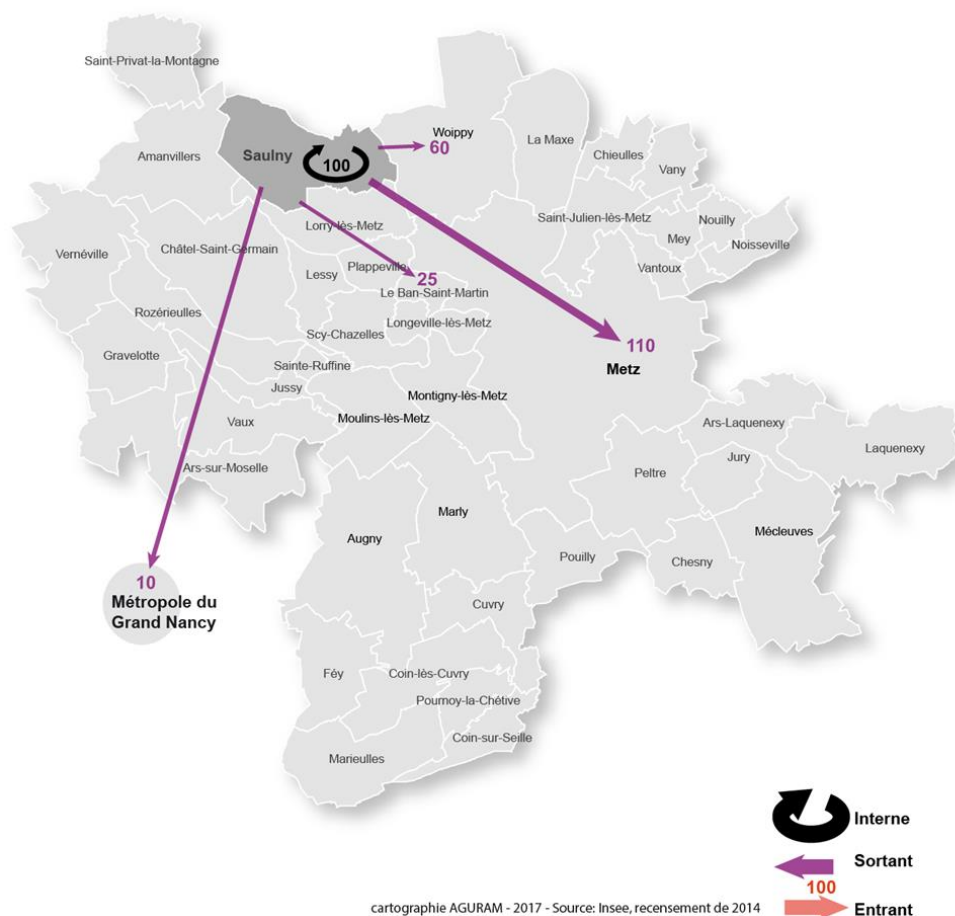
Sur les 133 élèves étudiant en maternelle et primaire sur la commune de Saulny, 75% (soit 100 élèves) habitent dans la commune. Pour le reste, 17% (soit 22 élèves) proviennent des communes de Metz Métropole. Enfin, les élèves résidant dans des communes hors Metz Métropole représentent 8% (soit 11 élèves).

Flux entrant domicile-étude en 2014 – Elèves de la commune de Saulny

	Elèves à Saulny	Elèves provenant de Metz Métropole (hors Saulny)	Elèves provenant d'autres communes	TOTAL : Elèves étudiant à Saulny
Effectif	100	22	11	133
Taux (en %)	75%	17%	8%	100%

COMMUNE DE SAULNY

Principaux flux migration domicile - études 2014

**B. La petite enfance et les activités périscolaires**

La gestion des activités périscolaire de la commune a été confiée à l'**association « Accueil Loisirs Plesnois » ou « ALP »**. Le périscolaire profite des locaux des écoles maternelle et élémentaire pour proposer de nombreuses activités aux enfants. L'accueil de loisirs périscolaires reçoit les enfants scolarisés à Saulny tous les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de chaque semaine :

- ◆ Les matins de 7h20 à 8h15 ;
- ◆ Les midis de 11h45 à 13h30 ;
- ◆ Les soirs de 16h à 18h.

Lors de la pause méridienne le service de cantine, ouvert de 11h45 à 13h30, est assuré par cette même association. Depuis la rentrée scolaire 2017, afin de répondre à la hausse de la demande, on a assisté à l'ouverture de deux pôles cantines qui permettent d'accueillir l'ensemble des enfants inscrits. Ces deux pôles se situent :

- ◆ Au centre socioculturel en face de la mairie (pour les maternelles/CP/CE1) ;
- ◆ A la salle polyvalente à l'entrée du village (pour les CE2/CM1/CM2).

Le parcours permettant de rejoindre ces deux pôles depuis l'école se fait à pied (3min pour se rendre au centre socioculturel et 15min jusqu'à la salle polyvalente). Les enfants sont encadrés et le trajet est sécurisé par les membres de l'ALP. Cette nouveauté entraîne quelques changements, les repas sont maintenant préparés à l'extérieur puis réchauffés sur place et enfin servis aux enfants par les encadrants.

En parallèle, la commune possède quelques associations qui viennent compléter cette offre. Fondé en 1970, le **Foyer des Jeunes de Saulny** propose un panel d'activités sportives ou culturelles et organise trois grandes

manifestations avec la Marche du 8 mai, la Fête de l'Été en juin et enfin un vide-greniers en juillet. L'association « Les P'tits Saulniots » créée en 2011 vient, quant à elle, soutenir financièrement les projets d'écoles et d'activités éducatives, sociales, culturelles et récréatives du village.

Saulny ne possède pas de structure d'accueil de la petite enfance de type crèche ou garderie. Cependant en 2016, afin de répondre à ses besoins en matière de garde d'enfants en bas âges, la commune peut compter sur la présence **de 7 assistantes maternelles**. Sur la même année, ces dernières avaient la garde de 21 enfants en bas âges (source : la PAJE- CAF).

C. Equipements culturels, sportifs et de loisirs

Au niveau culturel, la commune dispose **d'un centre socioculturel** qui a ouvert ses portes en 2006. Il se situe, rue de l'Eglise, juste en face de la Mairie actuelle, dans le bâtiment qui accueillait l'ancienne Mairie jusqu'en 1995. Le centre occupe le rez-de-chaussée ainsi que le premier étage. Il dispose d'une salle d'une capacité de 100 places où différentes manifestations peuvent avoir lieu (expositions, conférences, réceptions,...). Une cuisine moderne, des toilettes et un ascenseur complètent cet équipement facilitant l'accès à tous. Enfin, comme il a été précisé plus tôt, le centre socioculturel sert aussi de cantine tout au long de l'année scolaire.



Ce même bâtiment accueille, depuis 2006 aussi, **la bibliothèque municipale de Saulny**. Elle se situe au deuxième et dernier étage. Cet espace est ouvert à tous et même aux personnes n'habitants pas la commune. Le stock des ouvrages, en partenariat avec la DLPB (Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques) et gérée par le Conseil Général, est renouvelé de plusieurs centaines d'ouvrages chaque trimestre. La bibliothèque profite aussi des équipements (toilettes et ascenseur) du centre socioculturel. Les ouvrages sont consultables sur place avec différents tarifs : gratuit pour les enfants jusqu'à 17 ans, 5€/an pour les adultes habitants de Saulny, 5€/an pour les enfants jusqu'à 17 ans et 10€/an pour les adultes des autres communes. En dehors des périodes de vacances scolaires, où elle ferme ses portes, ces horaires d'ouverture au public sont les suivants : Mercredi de 13h45 à 15h45 ; Vendredi de 17h à 19h ; Samedi de 10h à 12h.

En matière d'équipements culturels, sportifs et de loisirs, Saulny dispose **d'une salle polyvalente** implantée en partie basse du village en entrée Sud du village. Cette infrastructure, construite dans les années 80, met à



polyvalente.

disposition deux salles afin d'accueillir les différentes associations comme le Foyer des Jeunes de Saulny. Rénové en 2009 elle dispose en plus, d'une grande salle dédiée aux activités sportives, la salle « Jean Claude Muller » à l'étage avec une capacité de 70 places, une salle de remise en forme, deux vestiaires et des toilettes. En complément, la commune dispose **d'un dojo** attenant à la salle polyvalente mais avec son propre accès. Erigé en 2001, ce bâtiment permet le développement de différentes activités comme le judo ou encore la danse. Sa capacité de 200 places, peut éventuellement accueillir des conférences. Les vestiaires et toilettes sont partagés avec la salle

Enfin, la commune dispose **d'un parc de loisir** équipé de quatre terrains de pétanque et d'une structure de jeux



pour enfants. Le parc du Moulin se situe au Sud de la commune, le long de la rue du Moulin. Il est accessible à la fois depuis cette rue mais aussi par la rue de Mallemat.

Les horaires d'ouverture du parc varient en fonction des saisons, du 1^{er} octobre au 30 avril (horaires d'hiver) le parc est ouvert de 8h00 jusqu'à la tombée de la nuit et du 1^{er} mai au 30 septembre (horaires d'été) de 8h00 à 21h00. L'accès est interdit aux animaux même tenu en laisse.

D. La vie associative

La commune compte sept associations participant à l'animation et au dynamisme du territoire en 2017. Elles proposent une large gamme d'activités avec :

- ◆ Des associations sportives avec le Foyer des Jeunes de Saulny : badminton, danse, gymnastique, judo, yoga, tennis de table, salle de musculation, club de pétanque ;
- ◆ Des associations culturelles et artistiques : groupe théâtral, les Arts 57, les P'tits Saulniots et l'association Saulnyssime ;
- ◆ Des associations caritatives : Nature et Patrimoine de Saulny, Amicale du personnel communal de Saulny.

Pour permettre à ces associations d'exercer leurs activités, la commune met à disposition différents équipements comme la salle polyvalente ou le centre socioculturel.

- Le groupe scolaire de Saulny accueille en moyenne 130 élèves par an. Néanmoins, les effectifs scolaires, sur l'ensemble des deux écoles, se réduisent depuis 2009, passant de 154 à 117 élèves depuis cette période. Cette diminution représente une moyenne annuelle de 4 élèves perdus à chaque rentrée scolaire ce qui a conduit à la fermeture d'une classe élémentaire en 2017.
- Ce constat peut s'avérer inquiétant néanmoins l'accompagnement et les équipements relatifs à l'enseignement sont bien pris en compte. On note, par exemple, que face à la demande croissante des inscriptions à la cantine communale, la commune a su s'adapter en ouvrant la salle polyvalente et le centre socioculturel afin d'accueillir les élèves lors de la pause méridienne.
- Sur les 340 élèves recensés sur la commune de Saulny, 29% étudient dans la commune, 32% étudient sur Metz (collèges, lycées et études supérieures), des élèves de la commune il s'agit en majorité de collégiens et lycéens. On peut relever que 60 élèves, essentiellement des collégiens, étudient dans la commune de Woippy. Seulement 7% se rendent hors Metz Métropole pour poursuivre leurs études.
- La pérennisation et le développement des différents équipements et associations constitue un enjeu majeur du PLU notamment en vue d'attirer une population de plus en plus jeune.

6.2. LA DESSERTE NUMÉRIQUE

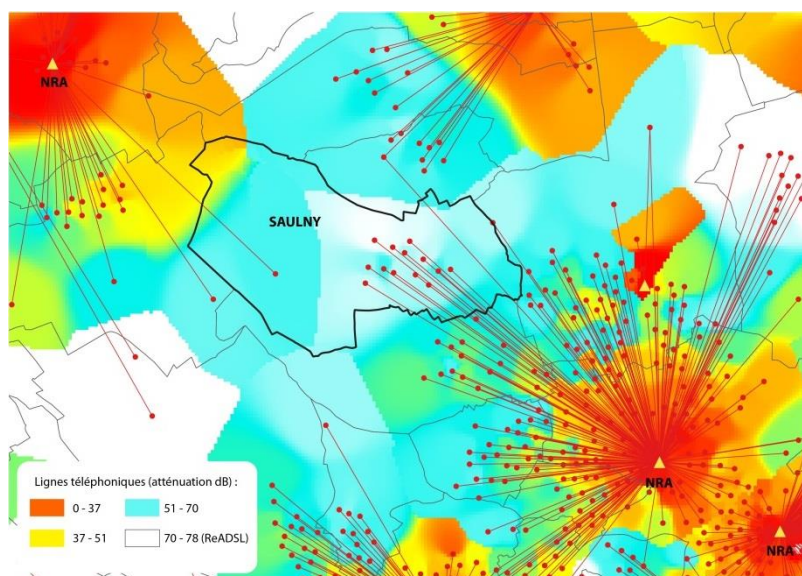
L'Article L151-5 du Code de l'urbanisme (version en vigueur au 1^{er} janvier 2016) **dispose que** : « *Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.* ».



Il convient de réaliser un diagnostic sur les communications numériques disponibles sur le territoire communal. Le recensement des contraintes qui s'imposent et des opportunités à saisir aidera la commune à définir son projet en matière de communications numériques. En France, les collectivités peuvent intervenir pour l'aménagement numérique dans le cadre du Code Général des Collectivités territoriales. Depuis 2004, l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales leur donne la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques. En revanche, les collectivités ne peuvent intervenir directement dans le déploiement des réseaux mobiles (3G/4G) qui sont du ressort exclusif des opérateurs privés.

A. Desserte numérique par ADSL

La commune de Saulny, située au Nord-Est de la ville de Metz, est raccordée au réseau traditionnel téléphonique de France Télécom, via le nœud de raccordement des abonnés (NRA) METZ ARSENAL, situé rue Perigot à Metz (ARL57).



L'éloignement de ce NRA et son opticalisation (raccordement à l'infrastructure de collecte en fibre optique) ne permet pas à la commune de disposer de services ADSL satisfaisants. De plus, il ne couvre pas l'ensemble des secteurs urbanisés.

La ferme Saint-Maurice, au Sud-Ouest, un peu isolée par rapport à la commune est raccordée au NRA de Saint-Privat-la-Montagne situé rue des acacias (SPR57).

En termes de débits, les estimations du niveau de service ADSL/VDSL2 proposé sur Saulny, **varient entre 0,5 Mbit/s et plus.**

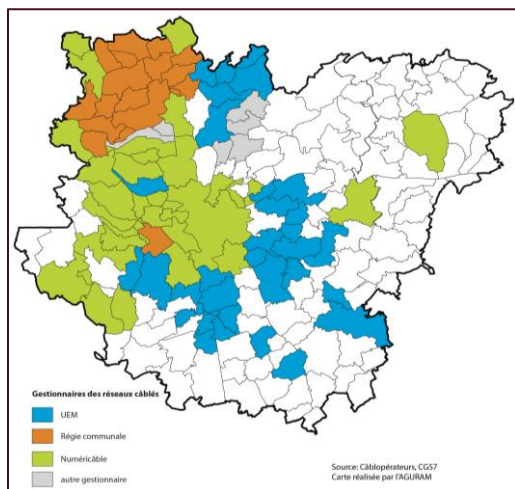
Les deux NRA raccordés à Saulny (ARL57 et SPR57) ont été dégroupé et permettent la présence d'opérateurs alternatifs ainsi qu'une offre de service dynamisée. A ce jour on compte **4 opérateurs sur le NRA ARL57 et 3 opérateurs sur le NRA SPR57.**

Dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique du territoire, Metz Métropole s'est engagé à ce que l'accès à Internet soit possible pour tous, quel que soit le lieu de résidence. Fin 2013, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a initié le projet « *le haut débit pour tous* » comprenant la résorption des dernières « *zones blanches* » y compris les secteurs éligibles à une offre inférieure à 2 Mbits/s.

La commune de Saulny est la première à avoir pu bénéficier de ce projet lorsque celui-ci a débuté en 2013. Aujourd'hui, le haut débit (entre 8 et 30Mbit/s) concerne 93.3% des habitants. Néanmoins, Il existe encore 5,7% des Saulniens qui n'ont accès qu'au bas débit et 1% qui ne sont pas éligibles à l'accès internet.

En résumé, l'éloignement des NRA opticalisés et dégroupés ne permettait pas aux habitants de Saulny de bénéficier d'un débit ADSL/VDSL2 suffisant. Cependant les dernières travaux menés depuis 2013, ont réellement améliorés la situation et permettent aujourd'hui l'éligibilité à des offres de service de type Triple Play (Internet-téléphonie-télévision).

B. Desserte numérique par le câble



La commune de Saulny dispose d'un réseau câblé géré par Numéricâble offrant des services Internet et de télédistribution.

Depuis septembre 2005, Numéricâble a réalisé une rénovation et une modernisation de son réseau en adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Amplifier). Elle permet la délivrance de services Très Haut Débit de l'ordre de 100 Mbits/s, permettant notamment la souscription d'offres Triple Play THD avec télévision HD.

La carte ci-contre permet de montrer que seule une partie des communes de Metz Métropole sont desservies par le câble.

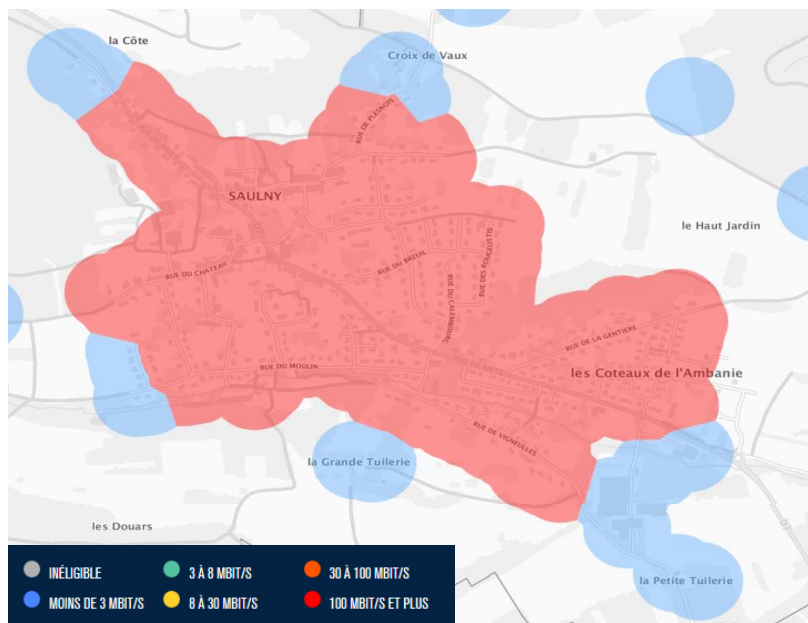
Communes desservies par le câble –
Source : SCoTAM

Les valeurs communiquées ci-contre, extraites de l'Observatoire du Très Haut Débit en France sont à prendre à titre indicatif.

Cette carte montre nettement que la majorité du tissu urbanisé de Saulny bénéficie d'une très bonne desserte avec une éligibilité à un débit de 100 Mbit/s et plus.

Seulement quelques zones en bordure disposent d'une moins bonne qualité de desserte avec une éligibilité inférieure à 3 Mbit/s. Hormis ces habitations, on peut dire que la commune est très bien desservie en Haut Débit.

Seule la couverture par Satellite est présente à Saulny et couvre l'ensemble des tissus urbanisés. La couverture Wimax Radio est quant à elle, absente.



C. La couverture Très Haut Débit

Au deuxième trimestre 2017, environ 93% des habitants étaient éligibles au Très Haut débit (THD >30Mbits/s). Depuis 2015, il n'y a pas eu d'évolution dans le déploiement du réseau THD. Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure pérenne, permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s.

Demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s. Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses voire denses. Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010 un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes dont les communes de Metz Métropole d'ici 2020. Ceci permet de garantir la pérennité de la bonne qualité de desserte numérique des habitants de Saulny sur le long terme. **Le déploiement FTTH sur la commune de Saulny débutera en 2015 pour une durée de 5 ans via un co-investissement de SFR et Orange.** Les premiers raccordements de logements d'habitation à Saulny sont attendus pour mi-2018.

Si en 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s, ce chiffre reste particulièrement évolutif. Les contenus de plus en plus riches induisent de faire croître d'environ 33% par an cette valeur moyenne qui définit le haut débit.

D. Les services Haut Débit mobile

La couverture des réseaux 3G (service de communications mobiles de troisième génération) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. Ceci se vérifie pour la commune de Saulny, **qui ne présente pas de carence en termes de couverture puisque l'on dénombre la présence de quatre opérateurs : Orange, Bouygues Télécom, SFR et Free Mobile** (données ARCEP).

La couverture 3G à Saulny est possible par la présence de trois antennes relais (SFR, Free Mobile et Bouygues Télécom) toutes localisées non loin de l'exploitation Hippert sur le chemin des Grands Journeaux.



Localisation de l'antenne relais de téléphonie mobile à Saulny

En 2017, la couverture 4G est assurée par l'ensemble des opérateurs téléphoniques présents sur la commune de Saulny qui possèdent un réseau propre (Bouygues Télécom, SFR, Orange et Free).

- Saulny profite aujourd'hui, grâce à l'offre câblée proposée par Numéricâble, d'un bon débit de l'ordre de 100 Mbits/s. Ce service vient couvrir l'ensemble des tissus urbanisés de la commune à l'exception de quelques habitations en bordure.
- Le très haut débit (>30 Mbits/s) concerne 93% de la population communale. D'ici 2020, Saulny bénéficiera de la fibre optique par le biais d'un co-investissement de SFR et Orange.
- La desserte mobile est bonne avec des couvertures 3G et 4G satisfaisantes assurées par quatre opérateurs.

7. LE CONTEXTE URBAIN

7.1. ARMATURE URBAINE ET ENTITÉS URBAINES

Le rapport de présentation analyse les différents tissus bâtis de la commune afin de mettre en exergue leurs diverses caractéristiques urbaines et architecturales et ainsi y adosser des objectifs de préservation et/ou d'évolution adaptés.

A. Noyau villageois historique

A.1. Un village aux origines lointaines

◇ De « **Saneys** » à **Saulny** : L'époque de fondation du village de Saulny est difficile à dater.

- ◆ Au XII^{ème} siècle, les archives mentionnent cinq transcriptions différentes : « **Saneys** » (actes des évêques de METZ), 1130 « **Salnei** » (Abbaye Saint Martin, 1157) « **Salnacium ou Sauneium** » (Abbaye Saint Maximin, 1186) et « **Saunei** » (1189). Il se dessine une origine gauloise, association du nom d'homme gaulois « **Salinius** » et du suffixe d'appartenance « **-acum** », par la forme « **Salnacium** » ;
- ◆ Les siècles suivants, les transcriptions évoluent : « **Saneri** » 1278, « **Saulnegeny** » 1427, « **Solney** » 1491, « **Sulnei** » 1535, « **Saulmi** » 1544 puis « **Saulny** » en 1779 ;
- ◆ Par deux fois la commune sera baptisée en « **Salnach** » en 1917 et 1940 sous l'annexion et l'occupation allemande avant de retrouver son identité française ;
- ◆ Les habitants de Saulny, s'appellent « **Les Saulniers et les Saulniennes** » (décision du Conseil Municipal du 26 Novembre 1998).



Carte de Cassini (XVIII^{ème}) Saulny dans des côtes de Moselle au Nord du Mont-Saint-Quentin et de la citadelle Messine

◇ **Éléments d'histoire :**

- ◆ Comme l'ensemble des villages de Lorraine et du val de Metz, Saulny a subi durant des siècles les conflits d'intérêts inhérents à sa position frontalière, le village fut éprouvé par l'histoire ;
- ◆ Au XII^{ème} siècle Saulny est un village organisé, où la terre produit ; l'église de Saulny est attachée à l'abbaye Saint-Martin qui touche le dixième de revenus de la cure. Le village est la propriété de la famille de Ceil ;
- ◆ Au XV^{ème} siècle Saulny dépendait de l'ancienne province du Barrois, dans la prévôté de Briey. La commune a été donnée en fief aux familles messines Baudoche, Papperel, Gournay, le Hungre et d'Esch. Elle a été longtemps dépendance des abbayes messines ;
- ◆ « Il y avait à Saulny plusieurs fiefs, hautes, moyennes et basses justices, mouvant de la prévôté de Briey ; un d'entre eux appartenait à l'hôpital Saint Nicolas Metz. Etais siège d'une cure de l'archiprêtre du val de Metz, dépendant de l'abbaye de Saint-Clément et ayant pour annexe Vigneulles, village évêchois. Saulny, village du pays Messin, devin Lorrain en 1604 par échange. » ;
- ◆ Au 15^{ème} siècle, on ne recensait que 30 foyers qu'on appelait des « conduits » car on dénombrait alors les cheminées pour connaître le nombre d'habitation ;

- ◆ En 1790, Saulny faisait partie du canton de Maizières, puis en l'an III, de celui de Lorry-lès-Metz. Le village passa en 1802 dans le canton actuel ;
- ◆ Ce passé important est matérialisé par la présence de nombreux vestiges archéologiques :
 - Découverte d'une stèle en calcaire ;
 - Le Moulin, la Grande Tuilerie, la Petite Tuilerie ;
 - L'église paroissiale Saint-Brice et le cimetière fortifié du 14^{ème} siècle au 15^{ème} siècle. L'église présente un chœur à oculus du 15^{ème} siècle et une nef du 17^{ème} siècle ;
- ◆ En 1844, la commune comptait 545 habitants et 78 maisons. A cette époque, les 913 hectares comportaient 538 hectares de bois, 31 de vignes et 26 en friches. Il y avait à Saulny un moulin, une briquèterie et une tuilerie.



Atlas cadastral de la commune de Saulny

A.2. Un village rural viticole des côtes de Moselle

Village viticole typique des côtes de Moselle, Saulny est implanté à mi-colline du flanc oriental des côtes de Moselle là où émergent les sources (250 mètres). Le noyau historique, édifié de part et d'autre de la route de Metz à Briey, est structuré en étages successifs. Les premières rues s'adaptent aux courbes de niveaux du coteau ensoleillé du village de Saulny. Les habitations se rassemblent le long de la rue, en gradin perpendiculaire à la pente, afin de faire profiter au mieux à ses franges urbaines de jardins, de vergers et de vignes de l'exposition plein Sud.

- ◆ En amont du village, **la rue de l'église** se constitue à l'Est de la route départementale en dessous de l'église Saint-Brice. Cette rue originelle de Saulny, relativement rectiligne, se prolonge à l'Ouest le long de **la rue de Briey** ;
- ◆ En aval, à l'Ouest de la route principale, **la rue du Château** est constituée de différentes sections, à différents niveaux, autour de l'ancien château seigneurial du village ;
- ◆ De plus, en contrebas de ces rues, **la rue de la Noue** façonne, autour de quelques habitations, un embryon de rues à proximité d'une des fontaines du village.

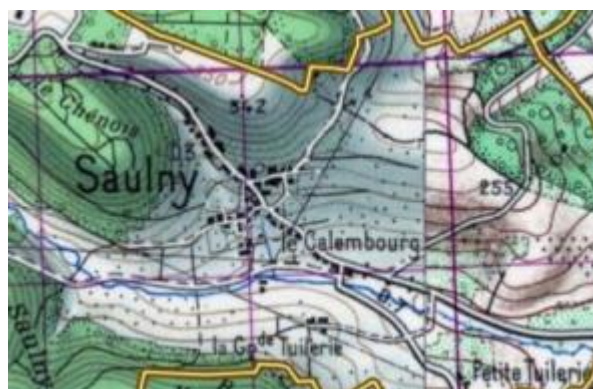


Carte d'État-major (1820-1866) le village entouré des bois des prés de vergers et de vignes (en mauve)

Par ailleurs, deux autres bâtiments témoignent du patrimoine ancien du village :

- ◆ **Le Moulin de Saulny**, au creux du vallon le long du ruisseau en contre bas du village ;
- ◆ **La ferme de la Grande Tuilerie**, un ensemble bâti remarquable sur le flanc du coteau opposé en face du village.

Le village historique rural se développe le long de la route départementale (D7) avec l'apport de nombreuses fermes ; au Nord-Ouest, rue de Briey, où sont édifiées deux Maisons Forestières, mais surtout au Sud par rapport à **la rue de Metz** dans le secteur dit « *le Calembourg* » par un chapelet de maisons rurales bénéficiant de grands jardins exposés au Sud.



Carte (1950) évolution du noyau ancien le long de la D7, Rue de Briey et Rue de Metz secteur le Calembourg

La plupart des habitations sont implantées côte à côte à l'alignement de l'espace public. Ces maisons anciennes dessinent un paysage urbain minéral et pittoresque. Les deux rues principales de l'Eglise et du Château présentent une déclivité dans leur profil en travers. Les maisons en amont de la rue de l'Eglise s'ouvrent sur voie haute en terrasse retenue par un mur de soutènement qui permet de ménager, en contrebas, un seuil de plain-pied pour les maisons situées en aval de la voie. Cette configuration originale, caractéristique des rues de Saulny, découpe la rue sur deux niveaux distincts et montre l'adaptation de sa morphologie urbaine à la topographie particulière du relief des côtes de Moselle.

➤ **Rue de l'église, une rue relativement linéaire qui dessine un espace public pittoresque sur deux niveaux :**



Rue de l'Eglise section est



Rue de l'Eglise section centre



Rue de l'Eglise section Ouest

➤ **Rue du Château, une rue divisée en plusieurs sections qui s'étage en niveaux distincts...**



Rue du Château section haute



Rue du Château section médiane



Rue du Château section basse

...avec une adaptation des constructions à la topographie de la rue :



Adaptation des implantations des maisons accolées à la déclivité de la rue du Château

➤ **L'excroissance de la rue de Noue et le développement le long de la route principale, avec la rue de Briey au Nord-Ouest et la rue de Metz au Sud-Est :**



Rue de la Noue



Rue de Briey



Route de Metz

Le noyau historique comprend plus d'une centaine d'habitations, constitué à l'origine de maisons rurales agricoles ou vigneronnes avec leurs granges attenantes ; le village originel est composé également de vastes demeures seigneuriales.

Ces maisons de villégiature témoignent très tôt de la vocation résidentielle du village de Saulny, lieu paisible en retrait de la ville.



Vue sur l'église de Saulny depuis le coteau opposé

➤ Les anciennes fermes et maisons rurales de manouvriers :



2, rue du Château



5, rue du Château



16, rue de l'Eglise

➤ Les maisons d'habitations :



6, rue de l'Eglise



14, rue de Briey



20, rue du Château

➤ Les imposantes demeures vigneronnes et de villégiatures :



14, rue de l'Eglise



2, rue de l'Eglise



36, rue du Château

A.3. Un tissu bâti de village de côte

Ces maisons anciennes présentent une certaine homogénéité volumétrique. Chacune d'elles s'adapte à la variété des découpages parcellaires, créés au fil du temps, le long des rues et ruelles. La diversité des situations foncières donne une forte identité à Saulny et la remarquable unité architecturale de son habitat traditionnel lui confère une grande cohérence urbaine.



Les bâtiments d'habitations implantés sur le coteau de Saulny

◇ Une architecture traditionnelle très cohérente :

Cette homogénéité du bâti réside dans la continuité durant des siècles des systèmes constructifs, la répétition des savoir-faire traditionnels et le constant usage des matériaux locaux.

Toutes ces anciennes bâtisses comportent deux niveaux de hauteur (en R+1), et pour les plus importantes d'entre elles un étage supplémentaire. Les ouvertures, en général plus hautes que larges, alignées verticalement et horizontalement entourées de pierre de taille et encadrées de volets en bois, sont caractéristiques de la maison lorraine traditionnelle.

De façon générale, leurs toitures se composent d'un faîtage parallèle à la rue, à deux pans pour les maisons modestes et à quatre pans pour les plus grandes demeures. La pente légère des toits en tuiles rouges, ainsi que l'ensemble des éléments constructifs, donnent une grande unité architecturale au bâti ancien du village. Seules quelques maisons se distinguent par des toitures présentant des pignons sur la rue telle que la mairie (ancien presbytère) ou la maison forestière située en entrée Nord. D'anciennes maisons prestigieuses (demeures seigneuriales) dessinent une croupe sur les rues anciennes de l'Eglise et du Château.



Rue de l'église, maison seigneuriale du XVIII/XIX^{ème}



Rue du Château, Ferme du XVIII/XIX^{ème}



Mairie, ancien presbytère du XIX/XX^{ème}



Maison forestière datant du XIX^{ème}

◇ **Un usage constant des matériaux locaux :**

- ◆ **Les éléments en pierre de taille**, les encadrements d'ouvertures, les bandeaux, les corniches, les chaînages d'angles des carrières voisines ;
- ◆ **Les enduits traditionnels à la chaux** dont la teinte tient de la qualité des sables locaux ;
- ◆ **Les menuiseries et les huisseries**, et les éléments de ferronneries, portes, fenêtres, volets, garde-corps, grilles, bardeaux, portails etc...
- ◆ **Les toitures en tuiles rouges** généralement plates en terre cuite rouge pour l'ensemble des maisons du village. L'ardoise, réservée à quelques grosses demeures, reste exceptionnelle.



La façade, en partie décrépis, d'une ferme située au 2, rue du Château, a conservé son architecture d'origine, ses encadrements de fenêtres chanfreinés en pierres de Jaumont et sa porte de grange en arc de plein cintre que l'on peut dater du XVIII^{ème}



Le Moulin de Saulny présente une réhabilitation exemplaire qui conserve l'intégrité architecturale de bâtiment



22, rue du Château : maison millésimée de 1746



10, rue du Château maison XVIII/XIX^{ème}

Bien que de nombreuses constructions aient été rénovées perdant en partie leurs caractères architecturaux, le centre historique de Saulny a conservé toute sa spécificité de village Lorrain. Les anciennes fermes vigneronnes, son vieux moulin, ses vastes demeures seigneuriales mêlés à la continuité des habitations rurales, offrent un ensemble bâti patrimonial remarquable qu'il convient de sauvegarder et de mettre en valeur.

◇ **Les portes de Saulny : un patrimoine architectural remarquable à protéger et à faire connaître**

Au fil des rues du cœur historique, le village expose un ensemble de portes d'entrées sculptées exceptionnelles allant du XVII^{ème} jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Ces portes, aux encadrements en pierre de Jaumont et aux chambranles moulurés, sont couronnées d'un linteau ouvragé indiquant l'époque de construction de la maison.



XVII^{ème} - 36, rue du Château



1607 - 26, rue du Château



1742 - 14, rue de Briey



1746 - 22, rue du Château



1748 - 19a, rue du Château



1749 - 10, rue de l'Eglise



1776 - 19b, rue du Château



1781 - 10, rue du Briey



1792 - 6, rue de l'Eglise



1816 - 17, rue de l'Eglise



1825 - 5, rue de Briey



1832 - 4, rue du Château



1833 - 6, rue de Metz



1835 - 5, rue de Metz



XIX^{ème} - 18, rue du Château



XIX^{ème} - 5 rue de Metz

Le soin porté aux entrées de maisons se poursuit jusqu'au XX^{ème} siècle, durant l'annexion allemande, puis se perpétue pendant la période Art déco des années 40.

Fin XIX^{ème} – 23, rue de Briey

1912 – 30, rue du Château



Années 30 – 33, rue du Metz



1949 – 33, rue du Metz

La commune de Saulny peut s'enorgueillir d'avoir su préserver un patrimoine bâti exceptionnel avec cette véritable collection de portes d'entrées des grandes qualités qui en atteste. Même si au cours du temps de nombreux habitants ont préservés et mis en valeur, dans un souci d'authenticité, ces éléments du patrimoine bâti, de nombreuses opérations de rénovation et/ou de réhabilitation montrent la volonté de moderniser l'habitat.

Les anciennes portes en bois de menuiseries artisanales sont abandonnées, au fur et à mesure, au profit de nouvelles portes de catalogue (en PVC ou en Alu). Certaines de ces nouvelles portes reprennent le style et la modénature des formes anciennes. En revanche, d'autres portes, délibérément contemporaines, apostrophent le contexte historique villageois et affirment leur modernité.



20, rue de l'Eglise



24, rue de Metz



11, rue de Metz



1834 – 36, rue de Briey

Afin de protéger de la pluie ces portes d'entrée, des abris en saillie de la façade d'origine ont été installés et se superposent à l'architecture lorraine d'origine. Certains auvents s'adaptent à l'encadrement en pierre de l'entrée, comme les marquises en ferronnerie, d'autres, recouvrent sans ménagement le linteau des portes et compromettent l'intégrité architecturale du bâtiment (balcon en maçonnerie ou auvents en bois).



23, rue de l'Eglise



17, rue de Metz



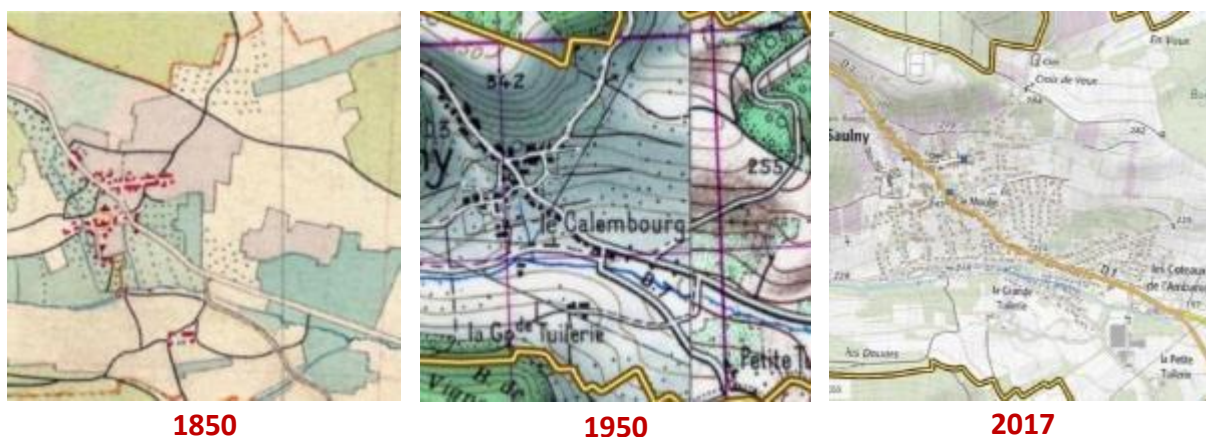
28, rue de Briey



1732 – 30, rue de Briey

B. Extensions urbaines des années 1950 à nos jours

B.1. Une forte évolution de la silhouette urbaine avec un triplement de ses habitations



1850

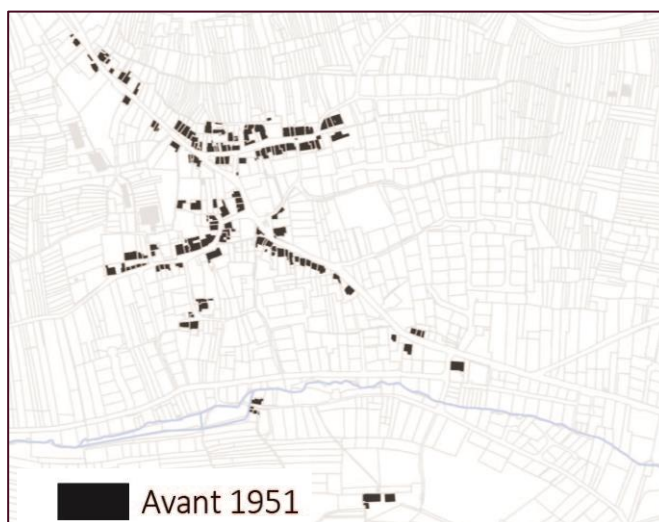
1950

2017

Avant 1950, un village stable :

Durant le XIX^{ème} siècle et jusqu'aux années 50 le village reste stable, organisé en étages successifs au Sud de l'église et le long des rues historiques ;

Le village comprend alors plus d'une centaine d'habitations.

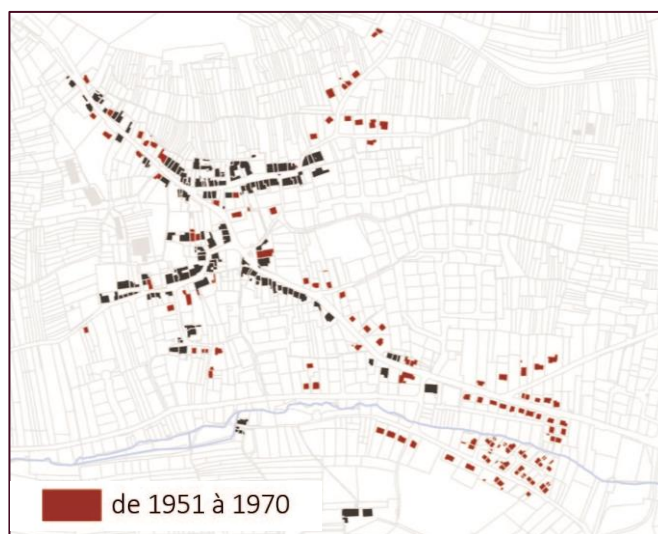


Avant 1951

De 1951 à 1970 : Un développement, tous azimuts, d'habitat pavillonnaire :

- ◆ à l'Ouest route de Briey ;
- ◆ au Nord-Est route de Plesnoy ;
- ◆ au Sud-Est rue de Metz, rue du Moulin, rue des Primevères et le début de la rue de Gentière ;
- ◆ au Sud-Ouest rue de la petite Noue.

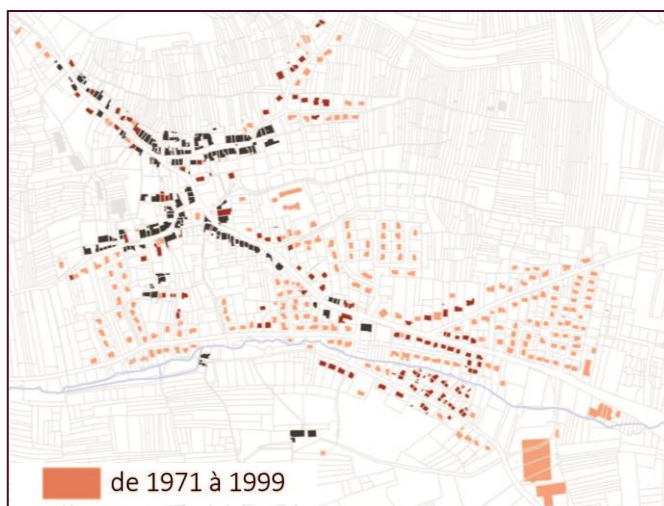
Le village double avec 106 maisons supplémentaires.



de 1951 à 1970

De 1971 à 1999 : La continuité du développement qui se démultiplie au Sud de la commune.

- ◆ à l’Ouest rue de Briey ;
- ◆ au Nord-Est route de Plesnoy et rue des Fraises ;
- ◆ au Sud-Ouest, de part et d’autre de la route de Metz avec l’ouverture de nombreuses rues dans les secteurs du Calembourg et de l’Ambanie et au Sud, rue des Tuileries, de Vigneulles et de la Chadotte ;
- ◆ au Sud-Est, rue du Moulin, du Champ Mey, les Courtes Rayes, de la Petite Noue et des Plantières.

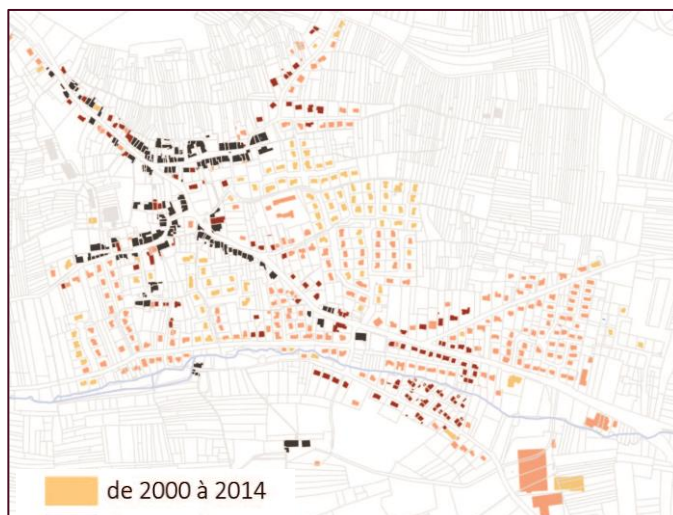


Une forte croissance avec près de 230 nouvelles maisons individuelles, le village double à nouveau de taille avec une moyenne de plus de 75 logements par décennie.

De 2000 à 2014 : Un développement urbain qui se poursuit dans les secteurs initiés précédemment.

Un comblement des parcelles restées libres dans l’enveloppe urbaine initiée auparavant, avec la poursuite des lotissements du Pré Pierron, de la rue des Plantières, du Clos du champ Mey et la mise en œuvre des coteaux de la Gentière.

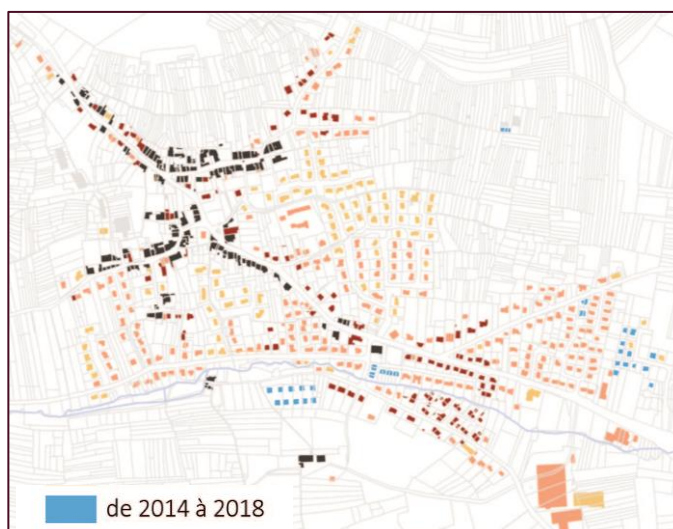
Une croissance toujours soutenue avec plus d’une centaine d’habitations supplémentaires en 14 ans.



De 2014 à 2018 : Un développement urbain au Sud et à l’Est.

Cette dernière période montre également la construction de parcelles restées libres dans les lotissements de Lambanie et des coteaux de la Gentière à l’Est. Au Sud, la réalisation des lotissements du clos du Moulin et du clos du Ruisseau et la réalisation d’une maison (Exploitation Hippert) au lieu-dit du « Haut Jardin » rue des Fraises.

Une augmentation qui poursuit son rythme avec près de 34 habitations supplémentaires en 4 ans.



B.2. Les extensions pavillonnaires

Le tissu pavillonnaire discontinu se distingue du bâti rural et des noyaux villageois par l'isolement des habitations par rapport à la rue et par rapport aux autres habitations, et par une plus faible présence d'espaces publics.

◇ Typologies architecturales et modes de développement urbains (constructions au « coup par coup », aménagement de lotissements, etc...)

◆ **Un village résidentiel très attractif avec un nombre d'habitations sextuplés depuis 1950 :**

En 1950, on enregistre une centaine d'habitations dans le noyau historique. Depuis, le village a sextuplé pour atteindre 597 logements en 2014. Cette augmentation représente une moyenne de 84 logements supplémentaires par décennie. Avec une trentaine de logements depuis les années 2014, son développement urbain récent suit la même dynamique. Avec près de 630 logements en 2018, dont 87 % de maisons individuelles, le village de Saulny possède, encore aujourd'hui, une forte attractivité résidentielle.

◆ **Des extensions pavillonnaires entre urbanisation au coup par coup le long de voies et chemins existants...**

Dans un premier temps, l'extension pavillonnaire du village s'est essentiellement réalisée au « coup par coup » le long des rues existantes (rue de Briey, rue de Metz, route de Plesnois), ainsi qu'en bordure des chemins communaux de Saulny (rue des Courtes Rayés, rue de la Noue, rue du Breuil, rue de la Gentière, rue du Moulin, rue de Vigneulles, rue des Fraises, etc...)

◆ **...et un développement urbain conduit dans le cadre de lotissements**

Dans un second temps les extensions composées d'habitats individuels ont fait l'objet de lotissements aménagés, à l'exemple de la rue des Primevères ou encore de la rue de la Chadotte. Le développement pavillonnaire s'est ensuite poursuivi par des opérations d'aménagement plus conséquentes, réalisées en plusieurs tranches avec la création de lotissements sur les coteaux (rue Pré Pierron et de Lambanie). Parallèlement et dans la même période, d'autres lotissements, plus modestes, ont vu le jour sur le coteau au Sud du village (rue de la Tuilerie, rue des Plantières et Clos du champ Mey). Les opérations les plus récentes du « Clos du Moulin », du « Clos du Ruisseau », et le dernier lotissement « les Coteaux de de la Gentière » situé en entrée Est de commune, viennent parachever le développement du village de Saulny.

◆ **Le pavillonnaire discontinu, le mode de développement urbain peu dense des extensions urbaines :**

A la différence du village historique, où les constructions mitoyennes sont implantées en limite de l'espace public, les maisons individuelles en extension s'implantent plus librement en retrait de la voirie et des limites parcellaires. L'emprise au sol réduite des pavillons au regard de leur parcelle, ménage tout autour des espaces verts aménagés en jardin planté. Ce mode de développement urbain peu dense caractérise l'ensemble des extensions urbaines du village.

◇ Le développement tous azimuts au « coup par coup » en bordure des routes et chemins existants

Les cartes du développement urbain de Saulny montrent un développement tous azimuts dès les années 1950. Le village s'est agrandi le long des voies et chemins d'accès à la commune, mais essentiellement vers le Sud-Est :

◆ **Les extensions du secteur Ouest et Sud-Ouest:**

Rue de Briey

Dans le prolongement Ouest du village originel, la rue de Briey a continué son urbanisation initiée dès le 18^{ème} siècle, par des fermes et de habitations rurales, la maison forestière datant de la fin du 19^{ème} ainsi que d'autres maisons d'habitations des années 1920 à 1930. Dans les années 50, des parcelles en dents creuses ont été comblées le long de la rue par l'implantation d'importantes constructions de part et d'autre de la rue. Cette urbanisation s'est poursuivie à l'extrémité Nord-Ouest du village par une extension où les maisons implantées au cours du temps offrent un échantillon diversifié de styles architecturaux, allant des années 60 à aujourd'hui.

A la différence de l'habitat ancien, les maisons individuelles sont implantées sur un sous-sol en amont de la rue, et de plain-pied en aval, ce qui accentue une dissymétrie volumétrique et la topographie de la rue.



Rue de Briey - Maisons sur sous-sol
Des années 1950-1960



Extension Rue de Briey - Maison en
rez de chaussée des années 1970



Extension Rue de Briey - Maison
cubique récente datant de 2011

Rue du Château (chemin du bois de Chapelle, chemin des Fosses) :

De même que l'extension de la rue de Briey, la rue du Château s'est poursuivie à l'Ouest, le long du chemin du bois de Chapelle et du chemin de Fosses, par différentes maisons dont les formes spécifiques caractérisent leurs périodes de constructions, des années 1960 à aujourd'hui.



Rue du Château – Pavillon sur rez-de-
chaussée des années 75 /80



Chemin des Fosses
Maison de plain-pied de 2008



Rue du Château
Maison contemporaine de 2012

Rue des Courtes Rayes (rue du Moulin Ouest) :

Le lotissement de la rue des Courtes Rayes, créé de toutes pièces en 1975, a permis la jonction entre le village, depuis la rue du Château vers la rue du Moulin en contre bas le long du ruisseau de Saulny. Les pavillons relativement similaires implantés de part et d'autre de la rue présentent un seul niveau sur sous-sol, formant un rez-de-chaussée légèrement surélevé par rapport à la rue. Les toitures à quatre pans sont à l'origine couvertes de tuiles grises, seules les maisons ayant fait l'objet d'une réfection suivant les prescriptions du PLU arborent des tuiles rouges utilisées en règle générale dans le village. Les parcelles délimitées sur la rue par des haies basses laissent percevoir la parure végétale plantée de fleurs et d'arbustes décoratifs des marges de jardinets.



Rue des Courtes Rayes
Pavillon sur sous-sol des années 1977



Rue des Courtes Rayes - Ambiance
végétale des marges de jardinets



Rue du Moulin
Pavillon des années 1975/80

◆ Les extensions du secteur Nord :

Route de Plesnois, Rue des Fraises : Initié dès les années 1960 sur le coteau Nord du village, ses rues se sont urbanisées simultanément le long de la route de Plesnois et du chemin, nommée rue des Fraises, permettant de mener aux terres agricoles du « Haut Jardin ». Exposées au Sud, ces grandes maisons urbanisées au fur et à

mesure et surplombant le vallon du ruisseau de Saulny, bénéficient d'un vaste panorama sur l'agglomération messine et les grands paysages de la vallée de la Moselle.



Rue des Fraises
Pavillon pionnier datant de 1963



Rue des Fraises
Maisons des années 1980 à 2000



Rue de Plesnois
Maison cubique moderne de 2017

◆ Les extensions du secteur Est :

Rue de Metz :

Cette route d'accès au village, colonne vertébrale des extensions du village, s'est urbanisée petit à petit depuis les années 1950 jusqu'en 2012. Principalement bordée de maisons individuelles, on retrouve aussi des petits collectifs participant à la diversification de la typologie bâtie.



Rue de Metz - Extension urbaine au
« coup par coup »



Rue de Metz – Maison de 1950



Rue de Metz - Maisons de 1962



Rue de Metz – Secteur Chadotte
Maison de 1960



Rue de Metz – Maisons de 1960 sur
rue et 1970 en retrait



Rue de Metz - Secteur Est « *Lambanie* »
Maisons de 1987 à 1996 et collectif datant
de 2012

Rue du Breuil :

Cette rue urbanisée en 1955 se terminait autrefois en impasse. Il a fallu attendre la création du lotissement du Pré Pierron dans les années 2000 avant de pouvoir créer une liaison avec cet axe. Situé en contrebas du groupe scolaire à mi-pente, ce secteur bénéficie d'un point de vue intéressant sur le coteau opposé et le village de Lorry-lès-Metz.



Rue du Breuil – Maisons de
1960/1990



Rue du Breuil - Dissymétries des
implantations aval et amont



Rue du Breuil -
Maisons sur sous-sol de 1970

Rue de la Gentière :

Ouverte à l'urbanisation dans les années 1960 sur le chemin rural de la Gentière, cet axe finissait jusqu'à très récemment en impasse (impasse Saint-Clément). Il a fallu attendre l'année 2017 avec l'opération de lotissement du « *Clos de la Gentière* » avant de pouvoir créer un bouclage avec cette rue. La deuxième tranche de cette opération venant même s'implanter le long de la rue de la Gentière au Nord. Ce secteur est caractérisé par d'importantes constructions implantées sur de grandes parcelles en lanières. On retrouve différents types d'architectures avec par exemple des maisons très modernes de forme cubique qui se sont implantées dans les espaces creux en comblement du tissu urbanisé existant.



Rue de la Gentière -
Maison contemporaine de 1970



Rue de la Gentière -
Pavillon de 1990



Rue de la Gentière -
Maison cubique de 2017

◆ **Les extensions du secteur Sud-Est :**

Rue de Vigneulles et rue des Primevères :

Ouverte à l'urbanisation en 1964 dans le prolongement du premier lotissement des Primevères, cette rue de Vigneulles, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ne se termine pas en impasse, car elle permet de rejoindre directement le Nord du village de Lorry-lès-Metz en passant à l'arrière de la zone industrielle. On retrouve différentes formes de bâtis le long de cet axe (maisons jumelées ou pavillonnaires diffus). Les constructions implantées en recul par rapport à la voirie et aux limites séparatives ne sont parfois pas visibles depuis la rue car dissimulées par une clôture naturelle constituée d'arbres et de haies.



Rue de Vigneulles -
Opération immobilière d'ensemble



Rue des Primevères -
Une urbanisation en impasse



Model répétitif de maisons jumelées
datant de 1964

◆ **Les extensions du secteur Sud :**

Rue du Moulin :

L'urbanisation de ce secteur, initiée dans les années 1960, longe le ruisseau de Saulny et vient se connecter aux rues des Courtes Rayes et de la Petite Noue permettant de rejoindre le village historique de Saulny. Cette rue permet de rejoindre le lotissement du « *Champ Mey* » avant de se terminer en impasse à l'Ouest. On identifie plusieurs typologies de bâtis avec des influences rurales et même balnéaire chez certaines constructions.



Rue du Moulin -
Habitations pavillonnaires diffuses



Rue du Moulin -
Habitation de type « balnéaire »



Rue du Moulin -
Habitation de type « rural »

B.3. Opérations d'ensemble : lotissements et maisons jumelées

Construit dans les années 1960, entre 1962 et 1964, le lotissement des Primevères est la toute première opération d'ensemble réalisée sur la commune. Situé au Sud-Est de la commune, ce quartier se compose d'une trentaine de maisons jumelées.



Lotissement rue des Primevères

Cette typologie de constructions, très dense, est recherchée dans les projets de lotissements actuels afin de limiter la consommation d'espaces.



Lotissement rue des Courtes Rayes

La réalisation de cette opération d'ensemble le long de la rue des Courtes Rayes s'est déroulée entre les années 1976 à 1979. La création du réseau de voirie de ce lotissement est importante car elle permet de relier la rue de l'Eglise, axe historique du village ancien, à la rue du Moulin en contrebas qui longe le ruisseau de Saulny. La morphologie de ce secteur peut aussi faire penser à une extension linéaire du village ancien.

Entamés dans les années 1985, les lotissements de la rue de la Chadotte et des coteaux de l'Ambanie s'implantent dans la partie Est du village. Le lotissement de la rue de la Chadotte, composé d'une quinzaine de logements, est finalisé en 1989. Le lotissement des « Coteaux de l'Ambanie », plus important, est réalisé en deux tranches. La première tranche est terminée en 1990 tandis que la seconde tranche se construit entre 1991 et 1994. C'est le premier des trois lotissements implantés sur le coteau Nord de Saulny. A l'Ouest, on peut voir l'urbanisation du lotissement de la rue de la Tuilerie sur la période 1988 - 1990.



Lotissements rue de la Chadotte et des coteaux de l'Ambanie



Lotissement « Clos du Champ Mey »



Lotissement des « Coteaux du Calembourg »

Les lotissements du « Clos du Champ Mey » et des « Coteaux du Calembourg » sont sortis de terre à peu près à la même période avec la création du réseau de voiries visibles dès 1999. Situé à l'extrémité Ouest de la commune, le « Clos du Champ Mey », composé d'une dizaine de maisons individuelles, est le premier à être urbanisé entièrement en 2002.

L'urbanisation du lotissement dit les « *Coteaux du Calembourg* » se fait, quant à elle, en deux tranches distinctes. La première est finalisée en 2004 tandis que la deuxième est terminée deux ans plus tard.

L'urbanisation du lotissement de la « *Rue des Plantières* » est plus récente. L'aménagement de ce secteur s'est déroulé entre 2004 et 2009. Situé dans la partie Sud-Ouest de la commune, ce quartier s'est développé à proximité du parc communal.

Il est composé d'habitations individuelles pavillonnaires très diffuses implantées sur d'importantes parcelles ce qui fait de ce secteur l'un des moins denses de toute la commune. Cette zone est composée de nombreux espaces verts car la faible densité de construction a permis la création de nombreux jardins cultivés.



Lotissement rue des Plantières

Les derniers lotissements ayant vu le jour sur la commune sont représentés par le lotissement du « *Clos du Ruisseau* ». Situé dans la partie basse du village, cette opération d'ensemble comprenant dix maisons jumelées a été finalisée très récemment. Elle est comparable au tout premier lotissement de la commune « *Rue des Primevères* » car elle utilise une typo-morphologie identique composée de maisons mitoyennes. Ce tout nouveau secteur est le plus dense à Saulny avec 25 logements à l'hectare. Le second lotissement, en cours de construction, se localise en entrée Est de village. L'opération des « *Coteaux de la Gentière* » est implantée sur le coteau Nord de Saulny dans le prolongement du lotissement des « *Coteaux de l'Ambanie* ». Ce projet comporte 75 logements répartis en deux tranches, avec 35 logements en partie basse et 30 logements en partie haute. Enfin, localisée au Sud de la commune, à l'arrière du parc communal, la première tranche du lotissement dit du « *Clos du Moulin* » prévoit dix logements individuels qui devront sortir de terre dans les années à venir.



Le Clos du Ruisseau



Le Coteau de la Gentière



Le Clos du Moulin

C. Bâtiments institutionnels et équipements publics

Implanté à cheval sur le versant et sur le replat des Côtes de Moselle, le village de Saulny a dû s'adapter aux caractéristiques topographiques de son territoire. En matière d'équipements publics et de bâtiments institutionnels on distingue ainsi deux centralités. La première se concentre autour de la mairie dans la partie haute du village historique. La seconde s'identifie en partie basse le long du ruisseau de Saulny au niveau des nouvelles extensions pavillonnaires. Ces lieux polarisants de la commune sont soumis à un trafic plus important, ce qui peut engendrer des difficultés dans leur organisation et plus spécifiquement dans le noyau historique villageois très dense.

C.1. Rue de l'Eglise : Une centralité identifiée autour de la mairie

La mairie localisée dans la rue originelle du village de Saulny, rue de l'Eglise, polarise la majorité des bâtiments institutionnels et équipements publics de la commune. Dans un rayon de 300 mètres on retrouve le groupe scolaire implanté rue du Pré Pierron, sur le coteau du Calembourg, au contact des lotissements pavillonnaires.

Implanté entre l'église Saint-Brice et l'actuelle mairie, le nouveau centre socioculturel et la bibliothèque municipale ont ouvert leurs portes dans le bâtiment qui accueillait l'ancienne mairie. Cet équipement public, inauguré en 2006, est aussi utilisé comme salle de restauration pour les classes de maternelle durant l'année scolaire. Enfin, quelque peu isolé par rapport au reste du village, le cimetière communal se situe en sortie Nord le long de la rue de Plesnois. L'aménagement de cet équipement public, afin d'accueillir un espace cinéaire, est actuellement en cours de réalisation.



Mairie localisée rue de l'Eglise



Groupe scolaire, rue du Pré Pierron



Centre socioculturel et bibliothèque en face de la mairie



Cimetière communal, rue de Plesnois

C.2. Une polarité identifiée le long du ruisseau de Saulny

En complémentarité, on observe une seconde centralité sur la partie basse du village de Saulny au niveau du replat des Côtes de Moselle. En effet, les spécificités topographiques propres au village rural viticole de Saulny rendaient l'implantation de certains équipements publics difficile. Le développement du village au Sud et à l'Est, le long du ruisseau de Saulny, a fait émerger quelques espaces dédiés à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune. Le parc communal, situé au Sud de le rue du Moulin, propose aire de jeux, terrains de pétanque et espaces enherbés. L'entrée Est du village regroupe, quant à elle, un city-stade, un dojo ainsi qu'une salle polyvalente dédiée aux différentes associations et pratiques sportives.



Salle polyvalente et dojo en entrée Est du village



Parc communal, rue du Moulin

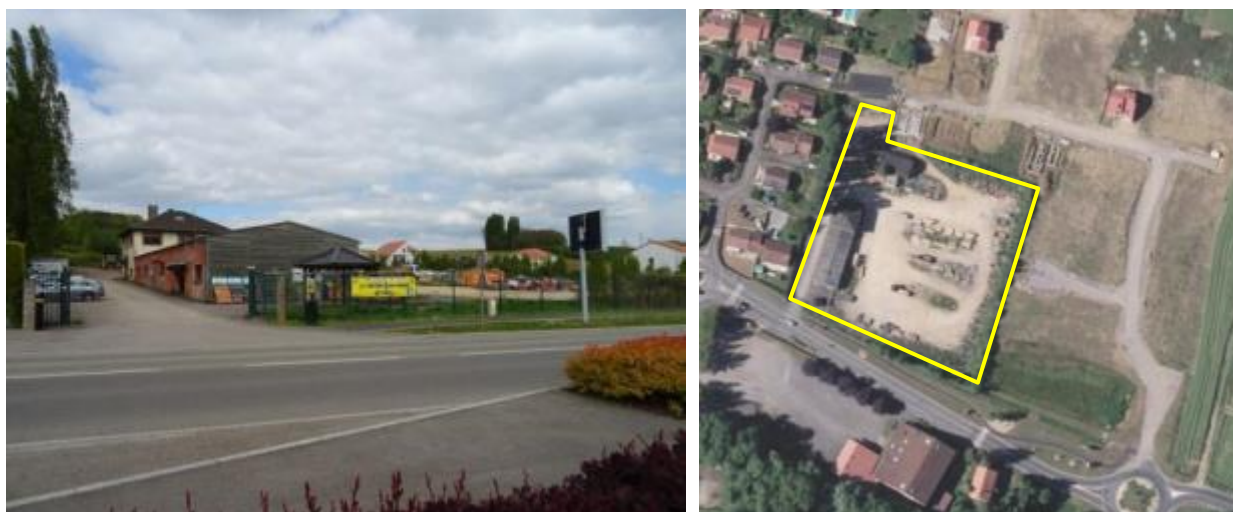
La zone industrielle de Saulny, située à proximité de la salle polyvalente et visible depuis la route départementale 7 en provenance de Lorry-lès-Metz, vient impacter fortement le paysage d'entrée Est du village. Depuis maintenant quelques années, cette zone est en perte d'activités, seule une entreprise perdure et permet de maintenir le site en place. Aujourd'hui cet espace clos d'une emprise importante est composé de bâtiments inexploités qui, sur le long terme, peuvent poser problème (friches industrielles). De plus, cette zone s'implante dans un espace contraint, enclavé entre le ruisseau de Saulny et les habitations pavillonnaires qui se développent progressivement à proximité du site.

Comme pour la plupart des zones d'activités, elle présente des aménagements sommaires à portée fonctionnelle qui nécessiteraient quelques améliorations et plus spécifiquement le long du ruisseau de Saulny. Il est aussi question d'assurer la cohabitation entre les activités qui peuvent générer des nuisances néfastes sur les habitations implantées aux alentours. Globalement, la situation actuelle interroge sur le devenir de la zone d'activités de Saulny. C'est pourquoi des réflexions en matière de mixité fonctionnelle (habitat, commerces, activités, équipements) devront être abordées afin d'anticiper la reconversion éventuelle du site.



La zone d'activités, un site à l'emprise importante en vitrine du village de Saulny

Actuellement, le tissu artisanal/industriel est aussi représenté, rue de Metz, par la Société Nouvelle Peter, spécialisée dans les travaux de charpente. Néanmoins, cette activité va cesser sous peu pour laisser place à des habitations pavillonnaires. En effet, un permis a déjà été déposé sur cet espace pour la construction de 10 logements individuels dans le prolongement du lotissement des « Coteaux de la Gentière ».



La société de charpente Nouvelle Peter et son emprise pour l'accueil de 10 logements individuels

E. Ensembles bâtis agricoles isolés

Le paysage environnant de Saulny est ponctué par différents corps de fermes. Certains, plus anciens, viennent composer le patrimoine agricole communal. Ainsi, on repère au fond de la rue des Fraises sur le coteau au Nord du village l'exploitation Hippert et ses hangars de stockage situés à l'extrémité Nord de la rue de la Gentière. A l'opposé, sur le coteau Sud, l'ancien corps de ferme de la « Grande Tuilerie » est, lui aussi, bien isolé par rapport au reste des extensions pavillonnaires.



L'exploitation Hippert sur le coteau Nord du village



Le corps de ferme de la « Grande Tuilerie » au Sud

A l'Ouest, on distingue la ferme Saint-Maurice en rupture totale avec le reste du village. En effet, cette exploitation, située de l'autre côté du vallon de Saulny, est séparée du tissu urbanisé de Saulny par un important couloir boisé. Depuis les extensions Ouest du village, il est donc impossible de deviner la présence de cet ensemble agricole.



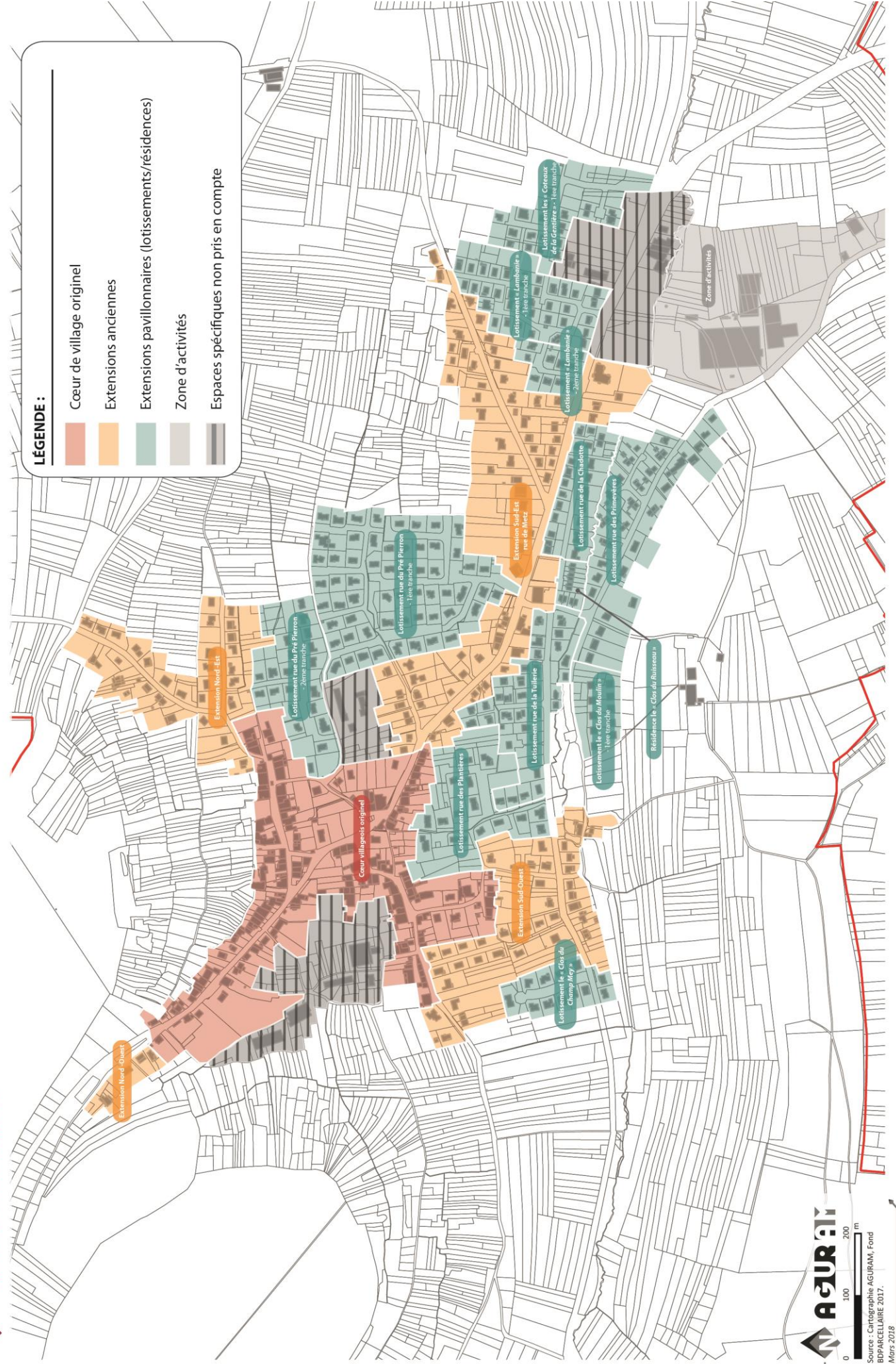
La ferme Saint-Maurice, une exploitation agricole en rupture totale avec le village de Saulny

- Un village d'origine viticole, typique des côtes de Moselle et structuré en étages successifs ;
- Un tissu bâti dominé par l'habitat qui se développe de façon exponentielle depuis les années 1950 ;
- Un fort développement urbain depuis les années 1970 avec l'urbanisation des coteaux par voie de lotissements qui se détachent de la structure villageoise originelle et des axes principaux ;
- Des défis se posent afin de garantir une qualité urbaine et le confort des habitants dans la dynamique de développement résidentiel du village. Ces défis pourront trouver une réponse à travers le PADD :
 - Une évolution du bâti historique (création de logements par divisions) qui pose la nécessité d'accompagner l'évolution architecturale de ce bâti ;
 - La création de nouveaux logements qui questionne de possibles besoins complémentaires en matière d'espaces publics (lieux de vie, convivialité, stationnement) ;
 - Une densification du tissu bâti à maîtriser au mieux dans l'objectif d'éviter de « grever » l'intimité et les espaces d'agrément des habitations environnantes ;
 - Un déploiement important de lotissements ces dernières années qui invite à réflexion sur de possibles connexions entre les quartiers déjà existants ou à venir.
- Des équipements publics répartis sur deux polarités, autour de la Mairie et le long du ruisseau ;
- Une zone d'activités en perte de vitesse, qu'il est important de prendre en compte et d'accompagner.



COMMUNE DE SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION

ENTITÉS URBAINES

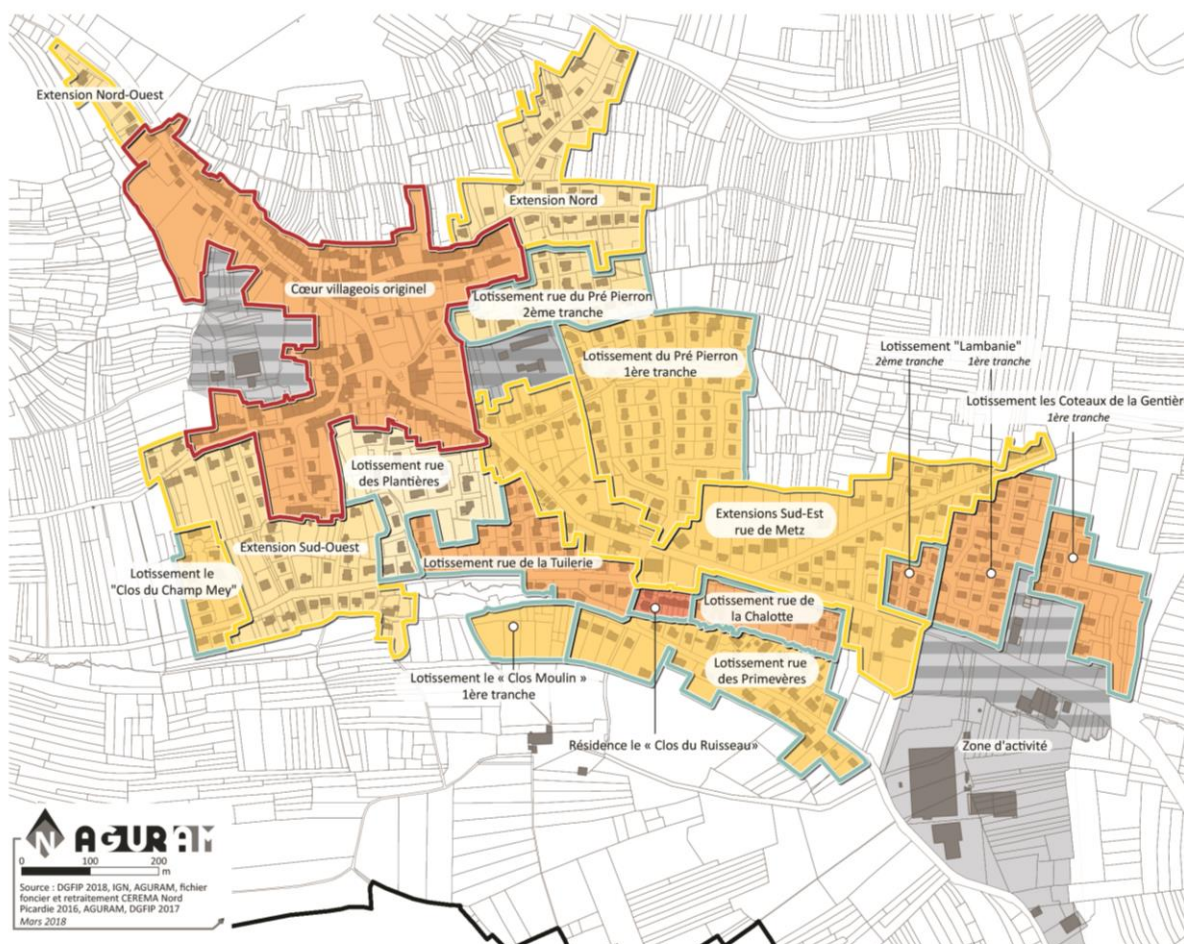


7.2. DENSITÉ URBAINE DE CONSTRUCTION PAR ENTITÉS URBAINES

Les densités bâties sont calculées pour les différentes entités urbaines ci-dessus. Ce calcul de densité (comprenant ou non les espaces publics et voirie) met en exergue la disparité des densités observées entre les différents types d'habitat selon leur époque de construction et leurs modes de production urbaine (lotissement, coup par coup).



SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION DENSITÉS ET TAILLES MOYENNES DES PARCELLES



LEGENDE



	Nombre de logements	Surface totale entité urbaine	Densité brute	Taille moyenne des parcelles
Cœur de village original	159 logements	13.56 ha	11.7 logements/ha	430 m ²
Extensions anciennes				
Extension Nord-Ouest	4 logements	0.68 ha	5.9 logements/ha	548 m ²
Extension Nord	28 logements	4.77 ha	5.9 logements/ha	575 m ²
Extension Sud-Ouest	39 logements	5.95 ha	6.6 logements/ha	519 m ²
Extension Sud-Est rue de Metz	102 logements	11.44 ha	8.9 logements/ha	618 m ²
Extensions pavillonnaires (lotissements/ résidences)				
Lotissement le « Clos du Champ Mey »	12 logements	1.37 ha	8.8 logements/ha	721 m ²
Lotissement rue des Plantières	15 logements	3.28 ha	4.6 logements/ha	682 m ²
Lotissement rue de la Tuilerie	36 logements	2.93 ha	12.3 logements/ha	518 m ²
Lotissement le « Clos du Moulin » -1ère tranche	Est. 10 logements	1.14 ha	8.8 logements/ha	669 m ²
Lotissement rue des Primevères	44 logements	4.35 ha	10.1 logements/ha	757 m ²
Résidence le « Clos du Ruisseau »	Est. 10 logements	0.40 ha	25 logements/ha	320 m ²
Lotissement rue de la Chadotte	21 logements	1.69 ha	12.4 logements/ha	539 m ²
Lotissement rue du Pré Pierron -1ère tranche	59 logements	6.88 ha	8.6 logements/ha	717 m ²
Lotissement rue du Pré Pierron -2ème tranche	Est. 20 logements	2.80 ha	7.14 logements/ha	515 m ²
Lotissement «Lambanie» -1ère tranche	34 logements	2.86 ha	11.9 logements/ha	500 m ²
Lotissement «Lambanie» -2ème tranche	10 logements	0.82 ha	12.2 logements/ha	572 m ²
Lotissement le «Coteaux de la Gentière» -1ère tranche	Est. 31 logements	2.40 ha	12.9 logements/ha	371 m ²

La densité des extensions de maisons pavillonnaires diffuses, c'est-à-dire construites au coup par coup est moins forte qu'au sein des lotissements, car elles ont tendance à s'égrainer le long des voies. La densité plus importante le long de la rue de Metz s'explique par la création de petits collectifs et de maisons individuelles en densification du tissu déjà urbanisé.

Les pavillons aménagés au sein d'opérations d'ensemble sont concernés par des tailles de parcelles très variables. Par exemple, on retrouve des parcelles très petites de l'ordre de 300 m² au sein du lotissement très récent du « *Clos du Ruisseau* » comparé aux parcelles de 750 m² que l'on retrouve dans le premier lotissement de la rue des Primevères. Ces deux lotissements possèdent la même typo-morphologie avec des maisons jumelées, cependant la densité de l'opération du « *Clos du Ruisseau* » est bien plus forte que celle de la rue des Primevères. (25 lgts/ha contre 10,1 lgts/ha). **Malgré tout, la densité au sein des derniers lotissements reste relativement stable dans le temps et a même tendance à se renforcer du fait notamment de la situation géographique avantageuse de Saulny.** En effet, la deuxième tranche du lotissement de « *Lambanie* » a gagné en densité (12,2 lgts/ha) comparativement à la première tranche (11,9 lgts/ha). **On peut noter que dans ces espaces, la voirie est intégrée au fonctionnement du quartier, la présence d'espaces publics et leurs qualités (matériaux, place du piéton, place du végétal) varient d'un quartier à l'autre.**



La forte densité des opérations récentes (Clos du Ruisseau) comparé au premier lotissement de 1960

Au sein du noyau villageois ancien, on note une plus forte densité liée à la forme urbaine originelle et à la division de maisons de village en plusieurs logements. Cette densité du noyau village reste toutefois à moduler du fait d'un parcellaire plus complexe, où vergers et jardins ne sont pas forcément attenants directement à l'habitation mais ont été ici intégrés au calcul de la densité globale. De plus, la présence de bâtiments publics (mairie, bibliothèque) dans le centre historique vient aussi « *fausser* » le calcul de densité. **Cette forte densité bâtie se ressent le long de la rue de l'Eglise où les habitations anciennes ont été divisées en plusieurs logements.**

Le SCOTAM et les objectifs de densité des futures opérations d'habitat :

Pour l'habitat, l'ensemble des secteurs d'extension de l'urbanisation de la commune devra permettre le respect d'un **objectif de densité brute de 20 logements/ha** (objectif à atteindre, au regard du DOO du SCOTAM, pour les « *communes rurales et périurbaines* » identifiés dans l'armature urbaine).

Cet objectif de densité s'applique globalement à l'échelle communale : il pourra être modulé sur plusieurs zones d'extension urbaines.

La densité brute inclut les espaces publics (voiries, aires de stationnement, aires de jeux...) strictement nécessaires à la vie du quartier. En revanche, elle n'intègre pas les autres équipements, infrastructures, parcs et espaces verts urbains.

- Une densité qui se renforce quelque peu dans certaines opérations de lotissement les plus récentes (réduction de la taille des parcelles, création de maisons jumelées).
- Une grande diversité de tailles des parcelles dans les autres types de tissus bâtis de la commune, qu'il s'agira de prendre en compte à travers le règlement du PLU.
- Une densité qui sera amenée à se renforcer dans un objectif de compatibilité avec le SCOTAM.

7.3. PATRIMOINE BÂTI ET ESPACES PUBLICS

Le patrimoine bâti et les espaces publics que l'on rencontre au sein du ban communal de Saulny singularisent et animent le village. D'autant plus que dans cette dynamique de développement résidentiel, ils structurent le tissu bâti et apportent de la qualité au cadre de vie.

A. Espaces publics principaux

Les places, rues et sentiers du village ancien et des extensions pavillonnaires nouvelles composent l'ensemble des espaces publics de Saulny. Ils confèrent au village son caractère typique des villages de côte et favorisent son attractivité. La forte déclivité sur laquelle s'est bâti le village de Saulny a des conséquences importantes sur les espaces publics (murs de soutènement, rue de l'Eglise sur deux niveaux, aménagement des seuils).

A.1. Les places du village

En dehors du parc public situé rue du Moulin, qui n'est pas une place, mais qui représente un espace de rencontre, il n'existe pas de lieu de rencontre, à proprement parlé, dans Saulny. En effet, les espaces que l'on peut retrouver dans le village sont principalement linéaires et prennent la forme des rues et sentiers qui organisent les différents quartiers de la commune. Les seuls espaces publics qui peuvent s'apparenter à des places sont matérialisés le long de la rue de l'Eglise en partie haute et sur le parking de la salle polyvalente en partie basse. En effet, la rue de l'Eglise dans le centre historique est un axe de circulation partagé. La présence d'équipements publics (centre socioculturel, bibliothèque) et de bâtiments institutionnels (mairie, église) en fait un espace de rencontres pour la population locale. Concernant le parking situé en entrée Est du village, la présence de nombreux équipements publics (salle polyvalente, city-stade, dojo) permet aux habitants de se retrouver. De plus, sa taille ainsi que sa localisation sont propices à l'accueil de différentes manifestations (marchés, braderie, brocantes,...)



Rue de l'Eglise, un espace de circulation partagé propice aux rencontres



L'espace de stationnement en entrée Est du village, un lieu de rencontre polyvalent

A.2. Les rues et ruelles du centre ancien

Le cœur originel de ce village anciennement viticole se caractérise par un ensemble de rues et ruelles étroites, parfois sinueuses, permettant de garder une connexion avec les quartiers voisins. Ces espaces publics du noyau ancien se poursuivent en périphérie du village par de nombreux sentiers et chemins qui maillent son environnement rural. Ces chemins piétons sont souvent bordés de murs édifiés dans le prolongement et les propriétés bâties, ceux-ci protègent l'intimité des cours intérieures et des jardins riverains. La plupart des rues se terminant en impasse sont relayées par des venelles qui viennent créer un véritable maillage au sein des différents quartiers du village.



Des espaces publics principalement linéaires représentés par un réseau complexe de cheminements piétons

B. Patrimoine bâti

Le territoire communal est doté d'éléments de patrimoine bâti qui ne sont pas protégés au titre des monuments historiques. Le règlement du PLU peut, au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme, cibler des éléments de paysage et de patrimoine et définir des prescriptions de préservation ou restauration adaptées.

B.1. Le patrimoine religieux

L'église paroissiale Saint-Brice et le cimetière fortifié du XIV^{ème} siècle au XV^{ème} siècle : De style gothique, cet édifice fut reconstruit à l'époque de Jeanne d'Arc, entre 1430 et 1451, remplaçant celui datant de 649. Entouré d'un mur d'enceinte, possédant un clocher donjon et une salle de tir pavée, il servait d'abris lors de nombreuses invasions. Son architecture remarquable, est caractéristique de l'église fortifiée du Pays Messin. Elle présente un chœur à cinq pans, avec voûtes et nervures croisées, des petites fenêtres et oculus quadrilobé datant du XV^{ème} Sa nef est du XVII^{ème} siècle. Il faut noter qu'il est rare de posséder, pour une église de

campagne comme celle de Saulny, une telle richesse en statues sur une période vaste allant du XIV^{ème} au XX^{ème} siècle. On peut ainsi apercevoir : un Saint-Lazare mîtré (XIV^{ème} siècle), patron des mendiants, des pauvres et des lépreux ; un Saint-Eloi en pierre de Jaumont (XV^{ème} siècle) ; un Saint-Vincent en bois et un Saint-Jean Népocumène du XVIII^{ème} siècle ; une Vierge à l'Enfant (début du XIX^{ème} siècle) ; un Saint-Nicolas et un Saint-Joseph d'un sculpteur alsacien contemporain. Dans la sacristie, on peut voir un Christ en ivoire datant du XVII^{ème} siècle. Le fragment d'une stèle en calcaire, disposé à l'entrée de l'église, atteste de l'origine plus que millénaire de la commune.



L'église Saint-Brice, son cimetière, son mur d'enceinte fortifié et le fragment de stèle calcaire

Les croix témoignent de la christianisation des villages et de la présence de l'église sur le territoire. Lieu de dévotion et de prière, chaque croix a sa fonction de christianisation : les croix de chemins, les croix de Rogations et de processions, les croix de Missions, de limites, les croix des ponts, des sommets, des sources et des fontaines et les croix mémorielles. Situées sur les lieux de passage ou sur les points hauts, elles constituent également des points de repères importants dans le paysage ; comme les bornes, les croix permettent d'indiquer une position géographique. On en identifie quatre sur le ban communal de Saulny. Certains marquent la sortie du village, comme la croix de Vaux de 1904 située rue de Plesnois, d'autres animent les sentiers de randonnées comme le calvaire du chemin du Bois de la Chapelle datant de 1612, d'autres encore ornent les façades ou jardins des habitations (calvaires du XIX^{ème} siècle le long de la rue de Briey).



Entrée Nord – Rue de Plesnois



Chemin du Bois de la Chapelle



5, Rue de Briey



38, Rue de Briey

B.2. Le patrimoine administratif et militaire

Datant du XIX^{ème}/début du XX^{ème} siècle, le bâtiment de l'actuelle mairie, qui fut aussi l'ancien presbytère jusque dans les années 1990, possède une architecture remarquable qu'il est important de protéger. Ce bâtiment représente aussi une richesse historique puisqu'il fût le siège de l'administration allemande durant les deux guerres mondiales.



Photographies comparatives entre 1940 et 2018, l'ancien presbytère utilisé depuis 1996 comme Mairie. Plus haut dans la rue, l'actuel centre socioculturel/bibliothèque accueillait la Mairie/Ecole.

On recense également à Saulny plusieurs bâtiments qui témoignent de l'histoire riche du village. Ainsi on identifie en entrée Nord-Ouest, rue de Briey, en direction de Saint-Privat-la-Montagne, deux maisons forestières à l'architecture spécifique avec des toitures présentant des pignons sur la rue. Ces maisons étaient destinées aux forestiers chargés de surveiller les forêts. L'histoire raconte qu'ils devaient dénoncer les voleurs et jurer fidélité chaque dimanche sur l'autel de l'Eglise. On repère aussi, au bout de la rue du Château, une belle demeure seigneuriale qui était considérée comme le château de Saulny d'où le nom de la rue.



Deux maisons forestières situées en entrée/sortie du village, rue de Briey



Belle demeure seigneuriale, rue du Château

B.3. Le patrimoine rural et agricole

On identifie, dans le tissu urbain, un ensemble de bâtiments liés au passé viticole et agricole du village. Ce bâti rural est caractéristique du village de Saulny et des activités qui y ont été développées il y a soixante ans de cela. La liste n'est pas exhaustive mais elle permet de se faire une idée du patrimoine bâti existant. On retrouve ainsi de vieilles granges en pierres sèches et anciennes fermes aux encadrements en pierre de Jaumont. De belles maisons d'habitations datant des années 1950. L'ancien « *Café des Amis* », lieu incontournable de convivialité, qui a fermé ses portes en 1995 pour devenir le siège de la société informatique ACAS. Le moulin, construit avant la Révolution, qui a conservé son mécanisme quasiment d'origine lors de sa rénovation ou encore la ferme de la « *Grande Tuilerie* » qui faisait de l'élevage, du lait ainsi que des céréales, mais qui n'a plus de vocation agricole aujourd'hui.



Bâtiment agricole en pierres sèches



Bâtiment rural de qualité



Maison d'habitation des années 1950



Café des Amis



Habitation rurale en pierre de Jaumont



Belle ferme avec pierres apparentes



L'ancien moulin rénové



La ferme de la « Grande Tuilerie »

B.4. Le patrimoine lié à l'eau : lavoirs, abreuvoirs, fontaines

On retrouve dans le cœur originel de Saulny de nombreux ouvrages facilitant l'approvisionnement en eau. Le témoignage d'un enfant du village dans les années 1960 précise que : « *La localité comprenait plusieurs lavoirs (toujours existants) et, en général, les débuts de semaine étaient réservés à la lessive. Les maîtresses de maison se réunissaient et échangeaient les dernières nouvelles sur le village.* ».

En dehors de son emploi par la population locale, ces bassins et fontaines étaient utilisées pour les activités viticoles et artisanales du village. Ces éléments représentent donc pour les habitants une richesse naturelle et historique qu'il convient de préserver.



Lavoir, intersection rue de Metz et rue des Ecoles



Lavoir, intersection rue de l'Eglise et rue de la Fontaine



Lavoir, rue de Briey en allant vers la Mairie



Lavoir/fontaine, rue de Briey en entrée Nord

B.5. Les autres petits patrimoines bâtis : murs et murets

Les nombreux murs et murets qui entourent le village sont une des caractéristiques des villages des côtes de Moselle. Dans le prolongement direct des maisons, délimitant les propriétés, ces éléments permettent de faire une transition douce entre le village minéral et son environnement naturel composé de vergers et de cultures agricoles.

Les murs maçonnés en pierres apparentes, ou les murs de soutènement réalisés en pierres sèches, bordent souvent les sentiers et font partie du paysage des abords du village au départ des promenades. Servant de protection pour les jardins contre la prédation des animaux, ces murs marquent les limites des grandes propriétés et en préservent l'intimité. S'ouvrant parfois aux regards, ils apportent un réel charme à ces villages anciens. De plus, tous ces murs participent à la qualité urbaine des villages anciens, leur pérennité dépend de leur entretien et de leur prise en considération lors de l'aménagement de constructions ou de voirie.

Il est important d'identifier aussi les vestiges des fortifications autour du cimetière de l'Eglise Saint-Brice. Ce mur d'enceinte avec ses canonnières est daté du XIII^{ème} siècle. Placée sur la frontière du Pays Messin et du duché de Bar, Saulny était un village contentieux, objet de convoitise entre la Lorraine et la ville de Metz, qui subit les nombreuses attaques de village-frontière. A l'arrière de l'Eglise, on peut encore apercevoir la base d'une tour de guet.



Vestiges des fortifications autour de l'église



Mur de soutènement en pierres derrière l'église



Mur ancien en pierre le long d'un sentier



Mur en pierre délimitant une propriété privée

- Des espaces publics essentiellement linéaires avec des nombreux sentiers, venelles et chemins qui simplifient les déplacements et participent à l'animation des différents quartiers. Ces espaces ont un rôle structurant dans la dynamique de développement résidentiel que connaît la commune.
- L'absence de places dans la commune, à proprement parlé, mais des espaces qui en prennent la fonction (rue de l'Eglise et parking de la salle polyvalente). Ces espaces prennent déjà de l'ampleur au sein de la vie du village, car ils s'adossent aux équipements communaux et sont utiles au stationnement et à diverses manifestations. Néanmoins quelques aménagements qualitatifs permettraient d'améliorer réellement leur fonctionnement.
- Un patrimoine riche et diversifié (religieux, militaire et rural) qui mérite une attention particulière à travers le PLU. L'église Saint-Brice et son cimetière fortifié, les nombreux calvaires et croix, les ouvrages liés à l'eau (lavoirs, fontaines, abreuvoirs), ainsi que les vieux murs et murets accompagnant le noyau historique, attestent du caractère essentiel du patrimoine à Saulny.



COMMUNE DE SAULNY / RAPPORT DE PRÉSENTATION PATRIMOINE REMARQUABLE

